



Rapport final de la mission d'étude Moana

Étude préalable à l'émergence de contrats de milieu en Martinique



(Photos et montage : MJE Moana, 2015)



Mission réalisée par

AMPTIL Erika, BEAUNE Tiphaine, BERGER-CLUZEL Klelia, BOULANGE Eline, BOUTELOUP Perrine, FIETTE Estelle, HAMDAN Dany, ISRAEL Philippe, MEVEL Lucile, VELY Tom, membres de l'équipe Moana
du 24 juin au 21 août 2015

Remerciements

A l'ensemble des acteurs du territoire martiniquais et de la gestion de l'eau, nos humbles remerciements, pour leurs attentions et dévouement. C'est par le temps que chacun a su nous consacrer qu'il nous a été possible de rédiger ce rapport, de mieux comprendre les mécanismes institutionnels, de gestions, de réalisations techniques et plus globalement de comprendre comment des personnes investies tentent de répondre à l'intérêt public pour aujourd'hui et pour demain.

A tout le personnel de l'Office De l'Eau Martinique, de l'Agence des Aires Marines Protégées et de l'Ifremer qui ont su nous accueillir et nous donner les moyens nécessaires à la réalisation de cette étude, dont particulièrement à Madame Defoi et Monsieur Mangeot qui nous ont fait part de leur confiance.

A Madame Hiélard, Monsieur Colas, Monsieur Arque, Monsieur Allenou et Monsieur Thouard sans qui rien n'aurait été possible, pour leur encadrement, leurs conseils, en soit leur implication forte dans cette étude. Nous n'oublierons pas leur patience et leur pédagogie pour nous orienter tout en nous laissant notre autonomie dans l'organisation de nos travaux.

A toute la population martiniquaise rencontrée durant la phase terrain, qui implicitement nous a permis de comprendre ce qu'était réellement cette île et ses richesses. Un clin d'œil à monsieur Reynal qui nous a permis de découvrir une facette chaleureuse et a enrichi notre vision du milieu marin.

Nous n'oublierons jamais, en plus de la Martinique, la Dominique, cette île s'y extraordinaire par son côté sauvage et la sympathie que les personnes dégagent. Malheureusement, cette île doit aujourd'hui se reconstruire après la tempête Erika et nous en sommes profondément touchés. Cela renforce de plus notre volonté de s'impliquer dans la gestion environnementale, dans une dimension de solidarité locale et internationale.



REMERCIEMENTS	2
TABLES DES ILLUSTRATIONS	6
SIGLES ET ABREVIATIONS	8
1 INTRODUCTION	10
2 LA POLITIQUE DE L'EAU EN FRANCE	11
2.1 DE L'EXEMPLE FRANÇAIS A UNE GESTION EUROPEENNE	11
2.1.1 LA LOI SUR L'EAU 1964 ET SES ACTEURS ENCORE PRESENTS AUJOURD'HUI	11
2.1.2 LOI DE 1992 : LA MISE EN PLACE D'UN SCHEMA DIRECTEUR : LE SDAGE	13
2.1.3 LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE (DCE) DE 2000, VERS UNE GESTION COMMUNE	13
2.1.4 OUTRE-MER	14
2.1.5 2006 : LEMA	15
2.1.6 LES LOIS ET DIRECTIVES POUR LE MILIEU MARIN	15
2.2 LA POLITIQUE DE L'EAU EST UN ELEMENT CLEF DU DEVELOPPEMENT DURABLE	16
2.2.1 LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE MOBILISEE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	16
2.2.2 LA GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (GIRE)	17
2.3 L'ETUDE DANS LE CONTEXTE MARTINICAIS	18
2.3.1 LES PARTENAIRES DE LA MISSION	18
2.3.2 LA MISSION ET SES OBJECTIFS	19
3 METHODOLOGIE	20
3.1 GENERALITES	20
3.2 PRESENTATION METHODOLOGIQUE	20
3.2.1 PHASE PRE-TERRAIN	20
3.2.2 PHASE TERRAIN	22
3.2.3 PHASE POST-TERRAIN	24
3.2.4 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ETUDE	26
3.2.5 FORCES ET LIMITES DE LA METHODOLOGIE	27
4 BILAN DES DEMARCHES DE TERRITOIRES EN MARTINIQUE	29
4.1 LES OUTILS DE GESTION INTEGREE DE L'EAU EN MARTINIQUE	29
4.1.1 SIGNE, EN COURS D'EXECUTION : LE CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE	29
4.1.2 EN COURS D'ELABORATION: CONTRAT DE RIVIERE DU GALION	34
4.1.3 EN SUSPENS: LA GIZC (GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES) DU ROBERT	37
4.1.4 LE CAS PARTICULIER DU CONTRAT DE BAIE DE MARIN/SAINTE-ANNE	39
4.2 POINTS DE VUE CONCERNANT LES DEMARCHES DE TERRITOIRE DE MANIERE GENERALE	40
4.2.1 FACTEURS DE RALENTISSEMENT DES DEMARCHES	40
4.2.2 PILIERS DES DEMARCHES DE TERRITOIRE	41
4.2.3 PISTES D'AMELIORATION	42
4.3 LES OUTILS DE PROTECTION DU MILIEU ET DES RESSOURCES NATURELLES: LES RESERVES	43
4.3.1 LES RESERVES ACTIVES EN MARTINIQUE	43
4.3.2 LES RESERVES EN COURS DE MISE EN PLACE	45
4.3.3 LES RESERVES EN DISCUSSION	46
4.3.4 LES RESERVES DONT LA MISE EN PLACE A ETE ABANDONNEE	46
4.4 QUESTIONS TRANSVERSALES AUX DIFFERENTES DEMARCHES DE TERRITOIRE PRESENTES EN MARTINIQUE	47
4.4.1 L'OUTIL CONTRAT DE TERRITOIRE PERMET-IL UNE BONNE CONCERTATION DES ACTEURS AUTOUR DE LA QUESTION DE LA GESTION DE L'EAU/ DES MILIEUX AQUATIQUES? LES OUTILS DE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DU CONTRAT SONT-	



ILS A AMELIORER ?	47
4.4.2 LA DEMARCHE EST-ELLE EN ADEQUATION AVEC LES ATTENTES ET CAPACITES DES ACTEURS? SE L'APPROPRIENT-ILS? 51	
4.4.3 LES RESULTATS SONT-ILS A LA HAUTEUR DES OBJECTIFS?	53
4.5 LES SOLUTIONS QUE NOUS POUVONS SUGGERER POUR UNE AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES DEMARCHES DE TERRITOIRES :	55
4.5.1 COMMENT AMELIORER LA COMMUNICATION, LA CONSULTATION ET LA CONCERTATION QUI SONT DES POINTS CLEFS, AU SEIN DES DEMARCHES DE TERRITOIRES ?	55
4.5.2 COMMENT AUGMENTER LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION ?	57
4.5.3 COMMENT INTEGRER LES DIMENSIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DANS LES DEMARCHES DE TERRITOIRES?	58
4.5.4 COMMENT GERER LE TURNOVER EN QUATRE ETAPES ?	59
4.5.5 COMMENT GERER AU MIEUX LES RESERVES POUR LEUR BON FONCTIONNEMENT ?	60
5 PERSPECTIVE D'EMERGENCE DE TERRITOIRE EN MARTINIQUE	61
5.1 LES DEMARCHES DE TERRITOIRE	61
5.1.1 UNE MOSAÏQUE D'OUTILS	61
5.1.2 LES CONTRATS DE MILIEUX	61
5.1.3 PRESENTATION DU PROCESSUS D'ELABORATION ET DE REALISATION D'UN CONTRAT DE MILIEU FLORISSANT	62
5.1.4 AUTRES OUTILS (SAGE/CONTRATS/GIZC/PARCS ET RESERVES)	63
5.1.5 DISCUSSION CONCERNANT LES DIFFERENTS OUTILS	63
5.2 LES DONNEES	65
5.2.1 LES ZONES NON DOTEES D'OUTILS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES EN MARTINIQUE	65
5.2.2 IDENTIFICATION DE ZONES SELON LES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	66
5.2.3 IDENTIFICATION DE ZONES PAR LES ACTEURS	66
5.2.4 PRESENTATION DES OUTILS POUVANT EMERGER SUR LES ZONES A ENJEUX	69
5.3 QUEL AVENIR POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE	100
6 GOUVERNANCE	104
6.1 INTRODUCTION AUTOUR DE LA NOTION DE GOUVERNANCE	104
6.2 ÉVOLUTION DE LA DYNAMIQUE LOCALE EN TERME DE GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	104
6.3 ÉTAT DES LIEUX DE LA GOUVERNANCE EN MARTINIQUE	105
6.3.1 L'INTEGRATION DES ACTEURS DANS UN « MILLEFEUILLE ADMINISTRATIF »	106
6.3.2 LES CONFLITS D'INTERETS AU CENTRE DE LA GOUVERNANCE	109
6.3.3 L'IMPLICATION DES ACTEURS, UN ELEMENT CLEF DE LA GOUVERNANCE	114
6.3.4 LES FACTEURS DE LA GOUVERNANCE EN MARTINIQUE	119
6.4 PISTES D'AMELIORATIONS	123
6.4.1 QU'EST-CE QU'UNE GOUVERNANCE EFFICACE DE L'EAU?	123
6.4.2 LOGIQUE ASCENDANTE	124
6.4.3 NECESSITEE D'UN CONSENSUS ENTRE LES INSTITUTIONS	124
6.4.4 COMMUNICATION ET INFORMATION : CIBLEES ET DE QUALITE	125
6.4.5 DEPOLITISATION DES DEMARCHES DE GESTION DE L'EAU	125
6.5 OUVERTURES	125
6.5.1 COLLECTIVITE TERRITORIALE UNIQUE DE MARTINIQUE	126
6.5.2 L'AGENCE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITE	126
6.5.3 SYNDICAT UNIQUE DE L'EAU :	127
6.5.4 L'AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES	127
7 CONTEXTE DU LITTORAL ET DU MILIEU MARIN MARTINICAI	129
7.1 RAPIDE ETAT DES LIEUX	129
7.2 GOUVERNANCE DU MILIEU MARIN	129
7.2.1 GESTION DE LA MER :	129
7.2.2 RECHERCHE :	130



7.3	GOUVERNANCE DU LITTORAL	130
7.3.1	GESTION :	130
7.3.2	PROTECTION :	131
7.4	CREATION D'UN NOUVEL OUTIL POUR LA GESTION DU MILIEU MARIN : LE PROJET DE PARC NATUREL MARIN	132
7.4.1	PRESENTATION DE L'OUTIL	132
7.4.2	RECOUPEMENT DES ORIENTATIONS ENTRE L'AIRE MARINE PROTEGEE ET LE SDAGE 2016-2021	133
7.4.3	ANALYSE	136
7.4.4	COMMENT ARTICULER LE PARC MARIN ET LES CONTRATS ?	137
7.5	VISION DES ACTEURS DE LA VENUE DU PARC MARIN	138
7.5.1	ANALYSE DES AVIS PAR OPINIONS	138
7.5.2	ANALYSE DES AVIS PAR COLLEGE D'ACTEURS	144
7.6	VISION EVOLUTIVE DES ACTEURS SUR LE LITTORAL ET LA MER	146
7.6.1	VISION ACTUELLE DES ENJEUX	146
7.6.2	PROJECTION SUR 10, 30, 50 ANS	146
7	CONCLUSION	148
8	BIBLIOGRAPHIE	152
9	ANNEXES	158



Tables des illustrations

Figure 1 Gantt des phases terrain et post-terrain (Source : MJE Moana, 2015)	26
Figure 2 Les éléments clefs de la mise en place d'une démarche de territoire (Sources : Environnement Québec, 2004 & MJE Moana, 2015)	63
Figure 3 Carte des démarches de territoire pour la gestion des milieux aquatiques (Source : Observatoire de l'eau, 2015)	66
Figure 4 Carte générale des zones à enjeux citées par les acteurs rencontrés (Source : MJE Moana, 2015)	67
Figure 5 Carte des projets en cours et à venir cités par les acteurs rencontrés (Source : MJE Moana, 2015)	68
Figure 6 Carte des projets cités par les acteurs (Source : MJE Moana, 2015)	69
Figure 10 Périmètre de protection de captage (Source: DREAL Rhône Alpes, 2012. Réalisation : MJE Moana, 2015)	83
Figure 11 Schéma récapitulatif du scénario proposé (Source: MJE Moana, 2015)	86
Figure 12 Schéma du modèle RSE d'Ed Freeman	103
Figure 13 Frise des démarches de territoire en Martinique (Source: MJE Moana, 2015)	105
Figure 14 Frise de l'évolution des cadres de la gestion de l'eau en Martinique. (Source: MJE Moana, 2015)	105
Figure 15 Schéma représentant la gouvernance de l'eau. (Source: Lafranchi, G., Janvier 2008. Chia E., et al., ONEMA, Décembre 2013. Réalisation : MJE Moana, 2015)	106
Figure 16 Schéma récapitulatif de la gouvernance littoral et marine en Martinique (Source : MJE Moana, 2015)	132
Figure 17 Historique de l'outil Parc Marin en Martinique (Source : MJE Moana, 2015)	133
Figure 18 Position des acteurs face à la création du Parc Marin (Source: MJE Moana, 2015)	138
Figure 19 Principales justifications des acteurs "Favorable Mais" (Source: MJE Moana, 2015)	139
Figure 20 Analyse des avis par collègue d'acteurs (Source: MJE Moana, 2015)	144
Tableau 1 Répartition des membres de la mission en groupes d'enquêtes en fonction des groupes de travail pré-terrain (Source: MJE Moana, 2015)	21
Tableau 2 : Extrait du tableau recensant les entretiens effectués (Source : MJE Moana, 2015)	22
Tableau 3 Nombre d'entretiens réalisés par catégories d'acteur (Source: MJE Moana, 2015)	27



Tableau 4 Taux de réalisations des actions du contrat de La Baie de Fort-de-France (CACEM, 2013).....	53
Tableau 5 Pistes d'amélioration concernant la communication, la consultation et la concertation (MJE Moana, 2015)	57
Tableau 6 Pistes d'améliorations concernant la sensibilisation (MJE Moana, 2015)	57
Tableau 7 Pistes d'améliorations concernant l'intégration des dimensions économiques et sociales (Source MJE Moana, 2015)	58
Tableau 8 Comment gérer le turnover (Source : MJE Moana, 2015)	59
Tableau 9 Pour une meilleure gestion des réserves (Source : MJE Moana, 2015)	60
Tableau 10 Caractérisation générale du bassin versant de la rivière Roxelane (suivi DCE) (Sources : MJE Moana, ODE, Observatoire de l'eau, 2015).....	77
Tableau 11 Caractérisation générale du bassin versant de la rivière Capot (suivi DCE) (Sources : ODE, Observatoire de l'eau 2015. Réalisation : MJE Moana, 2015)	81
Tableau 12 Comparaison entre la portée d'un contrat et d'un captage Grenelle (Source: MJE Moana, 2015).....	85
Tableau 14: Analyse AFOM du contrat Littoral Sud (Source: MJE Moana, 2015)	99
Tableau 15 Recoupement des orientations du Parc Marin et des dispositions du SDAGE (Source: MJE Moana, 2015).....	136
Tableau 16 Avis concernant le parc par collège d'acteurs (Source: MJE Moana, 2015).....	145



Sigles et Abréviations

A: Association
AAMP: Agence des Aires Marines Protégées
AFB: Association Française des Banques
AFOM: Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
AMP: Aires Marines Protégées
APNE: Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement
ARS: Agence Régionale de Santé
ASSAUPAMAR : Association de sauvegarde du patrimoine martiniquais
AS: Acteur Socioprofessionnel
CACEM: Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique
CAESM: Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique
CCI: Chambre de Commerce et d'Industrie
CEMAGREF: Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement
CG: Conseil Général
CIRAD: Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CLE: Commission Locale de l'Eau
COFIL : Comité de Pilotage
CRPMEM: Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Bretagne
CT: Collectivité Territoriale
CTM: Collectivité Territoriale de Martinique
DAAF: Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DCE: Directive Cadre Européenne
DEAL: Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DM: Direction de la Mer
DOM: Département d'Outre Mer
DTSE: Diagnostic Territorial Socio Economique
EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPIC: Institut Public Industriel et Commercial
FEDER: Fonds Européen de Développement Régional
GIRE: Gestion Intégrée et efficiente des Ressources Eaux
GIZC: Gestion Intégrée des Zones Côtières
IFREMER: Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
INSEE: Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IP: Institutions Publiques
IR&PQ: Institut de recherches et Personne qualifiée
IRD: Institut de Recherche pour le Développement
IRSTEA: L'Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
IT2: Institut Technique Tropical
LEMA: Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
LTM: Location Textile Martinique
MAE: Mesures Agro Environnementales
MAET: Mesures Agro Environnementales Territorialisées
MJE: Mission Jeunes Experts
MODEMAS: Mouvement des Démocrates et Écologistes pour une Martinique Souveraine
ODE: Office De l'Eau
OMMM : Observatoire des Milieux Marins Martiniquais
ONEMA: Office National de L'EAU et des Milieux Aquatiques



ONF: Office National des Forêts
OVSM: Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Martinique
PDM: Programme De Mesure
PLU: Plan Locaux d'Urbanisme
PMA: Plateforme Multi-Acteurs
PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNR: Parc Naturel Régional
PNRM: Parc Naturel Régional de Martinique
PPGCE: Présentation des principales démarches de territoire abordé en Martinique
PRAM: Pôle de Recherche Agro Environnementale de la Martinique
RIOB: Réseau International des Organismes de Bassin
RNAOE: Risque de Non Atteinte des Objectifs d'Etat
RSE: Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAGE: Schémas d'aménagement et de gestion des eaux
SCCNO: Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest
SCNA: Syndicat de Commune du Nord Atlantique
SCOT: Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SICSM: Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique
SME: Société Martiniquaise des Eaux
SMPE: Services Mixtes de Police de l'Environnement
SMVM: Schéma de Mise en Valeur de la Mer
SPE: Soutien Perfectionnement Excellence
UAG-CRPLC: Université des Antilles de Guyane - Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe
UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
VHU: Véhicules Hors d'Usage
ZNIEFF: Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZEE: Zone Économique Exclusive

(Ce rapport étant anonyme, les acteurs ne seront pas cités. Ainsi, les parenthèses en gris indiquent la catégorie de l'acteur dont provient l'idée exprimée juste avant)



1 Introduction

L'homme a depuis tout temps cherché à s'adapter à son environnement dans un souci de bien être. L'amélioration des savoirs, des connaissances, de la construction d'organisation structurelles et sociales a permis aux sociétés d'assouvir de nombreux besoins. Ceci en puisant sa force sur l'exploitation des ressources naturelles, dont particulièrement l'eau qui participe à de nombreuses activités et usages et est fondamentalement source de vie. L'écosystème est l'ensemble des interactions et dynamiques entre l'environnement (biotope : habitat, le substrat) et l'ensemble des espèces (biocénose : ensemble des êtres vivants d'un milieu donné en interaction avec ce dernier et entre eux) qui y vivent, s'y nourrissent et s'y reproduisent.

Le XXIème siècle est marqué par l'idée de développement durable qui sous-entend de préserver les composantes de l'écosystème et leurs fonctions pour les générations présentes et futures. En soit, répondre au bien être de chacun avec et grâce à l'environnement pour aujourd'hui et demain.

Cet objectif, fondamental, est louable mais représente une tâche d'une ampleur incroyable surtout dans un monde de plus en plus peuplé, où la capacité d'une vision à échelle humaine est parfois difficile à entrevoir. La communauté internationale et ses décideurs s'entendent sur des principes communs, qui tendent à découler de façon spécifique aux entités sous-jacentes.

L'apport de l'étude Moana, réalisée en 2015, tend à présenter dans ce rapport une vision de la structure organisationnelle du système de gestion du territoire avec comme épicerie la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques (comprenant les milieux marins), dans le contexte insulaire de la Martinique (île du cortège caribéen département français et zone ultrapériphérique de l'Union Européen).

Cette étude a été menée dans un cadre pédagogique et sur une période relativement courte face à l'ampleur d'une tâche dont les apports sont multiples et constants ; elle s'intéresse à répondre aux questions que se posent conjointement l'Office de l'eau Martinique (ODE 972) et l'Agence des aires marines protégées à s'avoir : comment s'organisent, s'articulent la gouvernance de l'eau et les moyens techniques mis à disposition pour tenter de répondre aux orientations fondamentales du SDAGE, où sur une île, son domaine de compétence ne peut omettre la force du lien entre la terre et la mer.

Cela soulève les questionnements suivants :

Le système de gouvernance peut-il être perfectionné, en jouant son rôle de coordinateur selon les lignes directrices qu'il fixe ? (Objectif 3)

Les outils de gestion mis en place répondent-ils aux fonctions pour lesquelles ils ont vu le jour ? Quelles sont les améliorations qui peuvent y être apportées? (Objectif 1)

Si ces outils montrent une utilité, peuvent-ils être appliqués plus largement pour une gestion cohérente de l'environnement ? (objectif 2 et 4).

Les résultats ont été obtenus par croisement d'informations recueillies en entretien avec les personnes qualifiées du milieu, et d'informations bibliographiques.

Dans ce rapport, seront présentés de façon indépendante les résultats d'études propres à chaque objectif, après description des travaux menés ayant permis d'aboutir aux résultats



(méthodologie). Une analyse transversale et synthétique est proposée dans le rapport associé (Note de Synthèse). Une prise de recul, en abordant l'étude sous un autre angle est proposée dans le rapport Note Réflexive.

2 La politique de l'eau en France

2.1 De l'exemple français à une gestion européenne

2.1.1 La loi sur l'eau 1964 et ses acteurs encore présents aujourd'hui

2.1.1.1 La prise de conscience de l'eau comme ressource finie

« Les trente glorieuses » sont une expression utilisée par l'économiste Jean Fourastié en 1979. Il résumait ainsi une période faste, au sortir de la seconde guerre mondiale, pour l'ensemble des pays industriels occidentaux qui dura jusqu'au choc pétrolier de 1973. Ces trois décennies de croissance économique furent marquées par :

- Une forte croissance démographique (le « baby-boom ») ;
- Un secteur industriel restructuré et en plein développement ;
- Une augmentation de la consommation ;
- Le développement d'une agriculture intensive pour soutenir cette croissance.

L'eau, dans ce contexte, devint une ressource précieuse pour l'industrie, l'agriculture, la consommation. Des conflits d'usages émergèrent... Les pollutions induites, en particulier des nappes et cours d'eau, devinrent un facteur à prendre en compte notamment pour l'aspect de potabilité de l'eau.

2.1.1.2 Dépasser les découpages administratifs et promouvoir la gestion par bassin hydrographique

En 1964, la loi sur l'eau marqua un véritable virage dans la politique de gouvernance et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce virage marque encore la politique française de l'eau, signe d'une réflexion et d'une volonté forte, mais a été exclusivement appliqué sur le territoire métropolitain français. Cette loi apportait de nombreux changements :

- Une gestion par bassins hydrographiques cohérents (6 en France métropolitaine) définis par les lignes de partage des eaux ;
- L'application du principe « pollueur – payeur » ;
- Une gestion intégrée de la ressource ;
- Des acteurs spécialisés : le Comité de Bassin, les Agences de l'eau, le préfet coordinateur de Bassin.

L'ensemble de ce dispositif reste en vigueur aujourd'hui, et il a été complété par de nouvelles lois adoptées et mises en œuvre depuis 1964.

2.1.1.3 Le Comité de Bassin comme instance de dialogue

Le Comité de Bassin est l'instance de dialogue entre toutes les parties concernées et agit comme un « parlement de l'eau » à l'échelle du bassin hydrographique. 6 Comités de Bassin ont donc été créés en France métropolitaine à la suite de cette loi. Cette grande instance de l'eau



réunit l'ensemble des acteurs du bassin ou leurs représentants :

- Les collectivités et les élus ;
- L'Etat, sous la tutelle du préfet coordinateur de Bassin ;
- Les administrations publiques concernées ;
- Les usagers de l'eau (particuliers, industriels, agriculteurs, etc.) ;
- Les personnes qualifiées.

Tous ces acteurs se réunissent pour discuter, choisir et voter les grands axes de gestion, d'appuis techniques, humains et financiers, et d'actions sur chaque bassin hydrographique concerné.

2.1.1.4 Les agences de l'eau : le principe « pollueur – payeur »

Agences spécifiques à chaque bassin rapportant de manière périodique au Comité de Bassin sous forme de programmes pluriannuels d'intervention que ce dernier doit valider (cf. 2.1.1.3), les agences de l'eau ont plusieurs activités et un levier financier important issu du principe « pollueur – payeur » mis en place dès la loi de 1964. Ce principe permet aux agences de percevoir les redevances liées à la pollution de l'eau et des milieux aquatiques des usagers de l'eau. Ces redevances servent ensuite à financer les actions des agences de l'eau pour les différents projets, liés à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, des usagers de l'eau. Les financements sont programmés à travers un programme pluriannuel devant être voté et approuvé par le Comité de Bassin. Les activités des agences de l'eau sont donc :

- Percevoir et redistribuer les redevances sur l'eau ;
- Contribuer à la production de données de qualité des eaux et des milieux aquatiques ;
- Assister le Comité de Bassin dans l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau ;
- Mettre en œuvre la gestion intégrée de la ressource.

L'ensemble des activités de l'Agence de l'Eau suivent les orientations et objectifs définis par le SDAGE du bassin.

Le principe « pollueur-payeur » : l'eau paye l'eau

Enoncé par l'article L 110-1 du Code de l'Environnement :

« les frais résultant des mesures de prévention, de réduction et de lutte de la pollution doivent être pris en charge par le pollueur. »

Ce principe largement appliqué au-delà de la gestion de l'eau permet le financement de politiques environnementales ainsi qu'une prise de conscience « forcée » de l'impact environnemental de chacun.

Source : Actu-environnement

2.1.1.5 Le préfet coordinateur de Bassin

Parmi les préfectures concernées par le territoire d'un bassin hydrographique, un préfet



est nommé préfet coordinateur de Bassin et toutes les grandes décisions liées au bassin ne peuvent se faire sans un arrêté préfectoral.

2.1.2 Loi de 1992 : la mise en place d'un schéma directeur : le SDAGE

La loi du 3 Janvier 1992 sur l'eau est la deuxième grande loi qui a défini la politique de l'eau française. Elle établit un nouveau grand principe : l'eau en tant que bien commun.

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis » (Office International de l'Eau, 2011).

Cette loi a aussi créé un document de planification de la politique de gestion par bassin hydrographique, ce sont les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE). Ce document est accompagné de Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau qui servent à décliner les objectifs et orientations fixées par le SDAGE à une échelle plus locale. Ces documents sont soumis au Comité de Bassin et sont ensuite mis en application par arrêté préfectoral. Le document a une portée administrative et influe sur les autres documents de planification ou d'aménagement tels que les Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), les Plans Locaux d'Urbanisme, etc.

Les SDAGE par bassin hydrographique définissent et encadrent la « Police de l'Eau » assurée par l'Etat.

La loi a aussi encadré la mise en place de Comités de Bassin dans les bassins hydrographiques d'Outre-Mer. Le Comité de Bassin de la Martinique a ainsi été créé en 1996 (Observatoire de l'Eau Martinique, 2010).

2.1.3 La Directive Cadre Européenne (DCE) de 2000, vers une gestion commune

2.1.3.1 D'une gestion disparate et diversifiée à une homogénéisation

Adoptée en Décembre 2000, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) définit une politique communautaire de gestion de la ressource en eau à l'échelle de bassin hydrographique. L'Europe prend exemple sur la politique déjà mise en place en France mais ajoute un objectif majeur de bon état écologique et chimique des masses d'eau et cours d'eau pour 2015 imposé à l'ensemble de la communauté européenne.

A cette époque, de nombreuses directives ont été promulguée depuis les années 70¹, mais les modes de gestion et de gouvernance de l'eau sont très diversifiés entre les différents pays européens :

- En Allemagne, la politique de l'eau est ancienne, elle date de la loi fédérale sur la gestion de l'eau de 1957 et met en place une gestion de l'eau par état fédéral ; (SNIDE-OIEau, 2004),

¹ Exemple de directives : 8 Décembre 1975 : Directive 76/160/CEE sur la qualité des eaux de baignade
21 Mai 1991 : Directive 91/271/CEE sur le traitement des eaux urbaines résiduaires, dite «ERU» (France Nature Environnement, 2008)



- Au Royaume-Uni, la politique est plus contemporaine et date du Water Act de 1973 qui définit une politique par bassin versant et ne laissant par exemple que les problématiques d'assainissement aux communes (SNIDE-OIEau, 2004).

La DCE propose donc un cadre commun et oblige à la mise en place d'outils de planification à moyen termes sur une échelle commune : le bassin hydrographique.

2.1.3.2 Des objectifs ambitieux pour un bon état en dès 2015

L'objectif principal de la DCE était l'atteinte du bon état écologique et chimique des masses d'eau et cours d'eau dès 2015 et des atteintes complémentaires plus lointaines, en 2021 et 2027 au plus tard pour les masses d'eau et cours d'eau avec un Risque de Non Atteinte des Objectifs d'Etat (RNAOE). Le bon état est défini par des seuils mis en place pour les différentes mesures de qualité des eaux. Pour la France qui a déjà un système de mesures relativement performant et une gestion en bassins hydrographiques, certains objectifs sont plus faciles à mettre en place. Tandis que d'autres pays européens doivent refondre leur système de gouvernance et de gestion pour pouvoir s'accorder sur la DCE.

En revanche, la DCE oblige à atteindre un bon état pour tout le territoire européen, et pour la France, cela concerne aussi les départements et territoires d'Outre-Mer. Or ces territoires ne sont pas dotés à cette période de tous les outils disponibles en métropole. Il y a donc un grand retard français pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques en Outre-Mer.

La DCE a été retranscrit dans le droit français en 2005 par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 (J.O n° 95 du 22 avril 2004) et le décret n° 2005-475 du 16 mai 2005 (JO 17 mai 2005). (France Nature Environnement, 2008)

2.1.4 Outre-mer

2.1.4.1 40 ans de retard par rapport à la métropole pour des objectifs similaires

En 2000, en comparaison des autres pays européens, la France métropolitaine a un temps d'avance non négligeable par rapport aux objectifs de la Directive en matière de gestion de l'eau. En revanche sa politique n'a pas permis, jusqu'à présent, d'égaliser cette gestion aux Outre-Mer français. Le retard est de 40 ans. Ce sont 40 ans de moyens structurels, organisationnels, humains et surtout financiers auxquels doivent à présent faire face les Outre-Mer. Seulement, ces territoires doivent répondre aux mêmes exigences fixées par la DCE que la métropole.

Suite à la DCE, la France adoptait donc la loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 qui a créé les Offices de l'Eau dans les Outre-Mer, c'est la loi d'orientation pour les Outre-Mer (Légifrance, 2015).

La création des Offices de l'Eau a eu pour but d'accompagner et de permettre la mise en œuvre opérationnelle des décisions du Comité de Bassin. C'est l'équivalent des Agences de l'Eau métropolitaine pour les départements d'Outre-Mer.

2.1.4.2 Création des Offices de l'Eau

Les Offices de l'Eau et notamment celui de la Martinique, qui a été créé en 2002, doivent faire face à plusieurs freins dans leurs volontés de mise en place d'une politique de l'eau



fonctionnelle en Martinique :

- Des freins culturels : la mise en place de la législation entraîne de nouvelles redevances en cas de pollutions de l'eau, alors qu'elles n'existaient pas précédemment. Il faut donc un grand effort de sensibilisation.
- Des freins financiers : la mise en place des redevances a demandé un gros travail de la part de l'Office de l'Eau pour organiser la collecte et informer. Les redevances ont commencé à être perçues en 2005 soit 3 ans après sa création. Cela ne fait donc que 10 ans que l'Office de l'Eau de la Martinique perçoit des fonds pour pouvoir assurer son fonctionnement et appuyer les projets, activités et initiatives liées à l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.
- Des freins humains : L'Office de l'Eau a débuté avec relativement peu de personnel technique et administratif. Les débuts de l'institution ont donc été lents.

Ces freins ont clairement entravé l'atteinte des objectifs ambitieux affichés aux plans européen et national. Le personnel de l'Office de l'Eau doit faire face à ces défis.

2.1.5 2006 : LEMA

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 complète les lois précédemment citées (de 1964 et 1992) afin de mettre à disposition les outils pour atteindre les objectifs fixés par la DCE.

La loi intègre plusieurs mesures phares :

- Création de l'ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques pour permettre une gestion globale. C'est l'organisme de référence pour la connaissance et la surveillance des cours d'eau et le fonctionnement des milieux aquatiques.
- Renforcer la gestion locale et concertée de la ressource en eau
- Simplifier et renforcer la police de l'eau...

2.1.6 Les lois et directives pour le milieu marin

La planète terre est aussi appelée la planète bleue (97,4 % des réserves d'eau présentes à la surface de la Terre est contenu dans les océans et les mers).

Le milieu marin et les espèces qui l'habitent interagissent fortement avec les milieux terrestres et atmosphériques en contribuant à faire de la terre une planète dont l'environnement est propice à la vie et donc permettant le développement humain (principale production d'oxygène, cycle climatique, capacité de filtration et épuratrice, ressource halieutiques, zone de vie et d'activités).

L'espace marin est segmenté en zone internationale (soumis au droit international) et sous souveraineté nationale (Zone Economique Exclusive²).

² ZEE, a été reconnu par la Conférence sur le droit de la mer dès 1976 et la définit comme la surface dont le périmètre s'étend entre la côte nationale et jusqu'à 200 miles nautiques (si pas de frontière avec un autre Etat). Il offre la souveraineté, à l'état qui le détient, de l'ensemble de la colonne d'eau et du sous-sol compris dans la surface définit.



Dans l'Union-Européenne, le domaine marin et la gestion de ses écosystèmes sont définis par la directive cadre sur le milieu marin (2008/56/CE). Elle s'articule fortement avec la DCE. La motivation principale de la directive est de lutter contre les « nombreuses menaces qui pèsent sur le milieu marin, telles que l'appauvrissement ou la dégradation de la diversité biologique et les modifications de sa structure, la disparition des habitats, la contamination par les substances dangereuses et les substances nutritives, et les répercussions du changement climatique », ce qui nécessite un cadre global pour coordonner les actions locales des États membres.

Cette directive s'applique en droit français (en mai 2011 via un décret visant le bon état écologique du milieu marin) dont la Martinique, en tant que département et sous la responsabilité du préfet, doit s'assurer du bon suivi de la législation.

La Martinique au sein de la région caraïbe s'est aussi engagée, par les accords de Carthagène à valoriser et préserver les milieux marins.

La Direction de la Mer est l'entité en charge de la gestion et du respect de la législation.

Un des outils pour la préservation et la gestion du milieu marin, de plus en plus reconnu internationalement, est celui l'outil Parc Marin (à l'étude par la mission de l'Agence des Aires Marines Protégées). Ce dernier offre une gestion territoriale et locale, cadre du développement durable et répondant aux objectifs nationaux et internationaux.

2.2 La politique de l'eau est un élément clef du développement durable

2.2.1 La communauté internationale mobilisée pour le développement durable

2.2.1.1 Le développement durable

Le développement durable est un terme qui a été défini et approuvé par la communauté internationale lors du sommet de la Terre de Rio en 1992.

Le principe même en avait été préalablement défini par le premier ministre norvégien Mme Gro Harlem Brundtland en 1987 :

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » (Source : INSEE)

Lors du sommet de Rio, la communauté internationale s'accordait sur plusieurs axes du développement durable, trois piliers :

- Economique
- Social
- Environnemental

2.2.1.2 Les grandes orientations internationales

La communauté internationale s'est fortement mobilisée depuis la deuxième moitié du XX^e siècle pour les politiques environnementales et le développement durable avec la



conférence de Stockholm de 1972 créant le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). C'est cette conférence qui mène 20 ans plus tard à la conférence de Rio ou « sommet de la planète Terre ». D'autres événements ont eu lieu tel que le protocole de Kyoto signé en 1997 et entré en vigueur en 2005, la conférence de Johannesburg en 2002, qui impliquaient à chaque fois un rassemblement international pour l'environnement, le climat et le développement durable. Il convient de noter que les résultats sont en deçà des objectifs, même en Europe pourtant le continent pour lequel la prise de conscience et les efforts ont été les plus significatifs.

L'eau est un élément central du développement durable. Elle est essentielle à la vie organique, végétale et animale. La gestion de l'eau couvre à la fois les ressources en eau douce, très inégalement réparties sur la planète, et la qualité de l'eau, douce et salée, de plus en plus dégradée. L'eau fait ainsi partie des préoccupations principales puisque chacun doit pouvoir avoir accès à ses besoins, au moins élémentaires, en toutes circonstances.

La charte internationale signée à Stockholm débute par : « *L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permet de vivre dans la dignité et le bien-être.* »

L'eau est au centre des préoccupations et la preuve en est que depuis 1997 et tous les trois ans, un forum mondial sur l'eau se tient et réunit la communauté internationale dans un processus de partage de connaissances, de discussions. Dans les problématiques internationales, il y a par exemple :

- Les objectifs du millénaire (2000) : réduire de moitié, d'ici 2015, la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à un service d'assainissement.
- Développer des plans nationaux de gestion intégrée et efficiente de la ressource en eau (GIRE) (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2012)

2.2.2 La gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques (GIRE)

2.2.2.1 Les paradigmes de la gestion intégrée

La gestion intégrée de la ressource en eau est un nouvel outil de plus en plus performant à travers le monde grâce à de nombreuses études menées et les réseaux mis en place tel que le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB). La gestion intégrée se base sur différents principes :

- Les problèmes ne peuvent plus aujourd'hui être abordés de manière indépendante ;
- Les solutions apportées doivent être en accord avec les volontés locales, la vie, la culture et des objectifs environnementaux clairs de préservation, conservation et protection des milieux ;
- La prévention des risques ;
- L'eau est un bien commun.

Plusieurs aspects de la GIRE permettent de répondre à ces problématiques en étant en accord avec une approche de développement durable des territoires :

- Un périmètre homogène : la GIRE s'appuie sur les limites de bassins hydrographiques, limites de partages des eaux qui permettent de travailler sur un périmètre cohérent par rapport à la ressource et aux problématiques de ce territoire.



- Une représentation appropriée des acteurs : l'ensemble des acteurs impactant ou impactés par la ressource et la qualité de celle-ci doivent être présent ou représenté.
- Une concertation à toutes les étapes : de l'idée jusqu'à la mise en œuvre et même après, les acteurs doivent avoir la possibilité de participer à la préparation et la mise en œuvre de l'ensemble des décisions prises pour que la direction prise par la gestion se fasse dans une optique de « consensus positif » si possible ou chacun y voit son intérêt.

2.2.2.2 Différents outils à disposition pour une échelle locale

Cf. annexes 4, 5, 6, 7, 8.

2.3 L'étude dans le contexte martiniquais

La mission réalisée par l'équipe Moana rentre dans le cadre du futur SDAGE 2016-2021 en révision et s'inscrit comme commande du Comité de Bassin. Le commanditaire principal de la mission est l'Office de l'Eau de la Martinique accompagné de l'Agence de Aires Marines Protégées pour un processus de partage des connaissances et d'intégration d'une problématique Terre-Mer au sein de l'étude.

2.3.1 Les partenaires de la mission

2.3.1.1 L'ODE Martinique

La mission et les ressources de l'Office de l'Eau Martinique ont été présentées de manière générale en partie 2.1.4.2.

L'Office a mandaté la mission Moana pour contribuer à l'émergence d'une vision, de permettre de prendre du recul et d'aider à définir des perspectives d'avenir potentiel par rapport à la gestion intégrée de la ressource en eau en Martinique. Il y a une réelle volonté au sein de l'organisme de mise en place d'outils, sans les imposer, et de répondre à des enjeux forts en trouvant des solutions opérationnelles. Ces outils semblent être une solution intéressante adaptée et adaptable à un contexte insulaire martiniquais particulier.

2.3.1.2 L'AAMP

L'Agence des Aires Marines Protégées est représentée en Martinique par l'équipe chargée de la mission d'étude pour la mise en place du parc marin de Martinique. Le chargé de mission représentant est M. Colas. La mission d'étude a été lancée suite à l'analyse des enjeux environnementaux et socio-économiques sur l'ensemble de la ZEE de Martinique, conjointement menée par la DEAL et l'Agence des Aires Marines Protégées entre 2009 et 2010 (AAMP, 2015).

L'AAMP est un acteur encore jeune du consortium d'acteurs martiniquais et est amené à jouer un rôle prépondérant dans la connaissance, la préservation et la restauration de la biodiversité marine martiniquaise. L'implication de l'Agence dans les démarches de gestion de la ressource en eaux et des milieux aquatiques est et doit être naturelle, impliquant sa commande conjointe avec l'ODE pour cette mission.

2.3.1.3 L'Ifremer

L'Ifremer est un organisme de recherche sur l'ensemble des domaines marins. Les travaux



réalisés au sein de l'organisme touchent aussi bien l'aquaculture, la pêche, la connaissance des milieux marins, un appui aux politiques de gestion. L'Ifremer de Martinique représente la section Antilles de l'organisme et est basée à la ville du Robert.

Dans le cadre de l'étude, cette implantation de l'Ifremer à la ville du Robert, marque un fort intérêt puisque c'est l'organisme précurseur de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière s'intéressant à la baie du Robert. Ils ont une grande connaissance de l'outil et ont offert une aide technique et organisationnelle ainsi que leur participation aux réunions d'avancements en offrant des conseils avisés.

2.3.2 La mission et ses objectifs

L'étude commanditée par l'ODE et l'AAMP présente quatre objectifs complémentaires :

Objectif 1 : Établir un bilan des contrats existants en Martinique ou ayant existé ainsi que ceux en cours d'élaboration. L'objectif se divise en plusieurs parties :

- Etablir un bilan des leviers et freins de chaque contrat auprès des acteurs.
- Analyser la pertinence de l'outil contrat pour la gestion de l'eau en Martinique (ce qui concerne la cohésion et l'implication des acteurs, l'amélioration de la gestion de l'eau grâce aux contrats) ;

Objectif 2 : Effectuer un diagnostic des territoires pour lesquels la mise en place d'un contrat serait pertinente pour atteindre les objectifs du SDAGE. L'objectif s'articule autour de deux axes :

- Hiérarchiser les zones selon leurs enjeux pour une identification des besoins spécifiques de la zone et des acteurs à influence forte.
- Identifier l'outil de gestion le plus adéquat au contexte hydrographique de la zone cible (proposition de scénarii opérationnels);

Objectif 3 : Identifier les axes d'articulation entre les différentes politiques (rôle du PNRM, du futur parc naturel marin, des collectivités territoriales, des services de l'État, etc.) : analyse de la gouvernance de manière à mettre en avant les freins et les leviers pour développer les contrats de territoire ;

Objectif 4 : Mettre en avant le lien terre/mer en analysant les bénéfices apportés par les politiques de territoires du milieu marin. Interroger les différents acteurs sur l'apport que pourrait avoir la création d'un parc naturel marin dans le cadre d'une gestion intégrée du littoral et de la mer en Martinique.



3 Méthodologie

3.1 Généralités

Notre mission a été réalisée dans le cadre de nos études en agro-développement international à l'ISTOM. C'est une école d'ingénieur qui a pour vocation de préparer ses élèves à la conception, la mise en œuvre et la gestion de projets de développement agro-économique dans les pays du sud. Les enseignements apportent des bases scientifiques solides et abordent les questions liées au développement durable, à la protection de l'environnement, à la gestion de l'eau en lien avec les problématiques d'alimentation et géopolitiques spécifiques au pays du sud.

En tant que groupe de dix étudiants, notre objectif a été de réaliser un projet d'expertise pour un commanditaire au cours de notre 4^{ème} année d'étude. Ce stage est nommé MJE: Mission Jeune expert. Il s'agit d'identifier, de concevoir et de réaliser une expertise pour un commanditaire professionnel. Elle comprend une mission de 1 à 2 mois sur le terrain. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un projet de longue durée, l'expertise étant préparée pendant 16 mois avant sa phase terrain. Vient ensuite une phase de capitalisation de données, comprenant une analyse des résultats et se finalisant par un rendu des livrables.

La mission est financée pour un tiers par les commanditaires (AAMP et ODE) et le reste du budget a été collecté au cours de l'année par divers travaux réalisés par les membres de la MJE.

3.2 Présentation méthodologique

3.2.1 Phase pré-terrain

3.2.1.1 Bibliographie

La bibliographie a permis de se familiariser avec le sujet, d'identifier les acteurs potentiellement intéressants à interroger, de bien comprendre la commande, le contexte et la politique de l'eau en France. Plus spécifiquement, cela a permis d'appréhender les différents contrats de territoire en Martinique, de caractériser les masses d'eau de manière quantitative, chimique et écologique, ainsi que de recenser les dispositifs mis en place dans le cadre de la politique de gestion de l'eau en Martinique. Ces derniers ont ensuite été organisés sur une frise chronologique. Enfin, cela a également permis de comprendre le fonctionnement de l'Agence des Aires Marines Protégées, la politique française de mise en place de parcs marins et d'appréhender la place du futur parc marin de Martinique.

3.2.1.2 Sélection des acteurs interrogés

Une base de données de tous les acteurs identifiés comme "intéressant à interroger" a été créée sur Microsoft Access. Elle a été remaniée au fil des entretiens selon la réalité du terrain et les recommandations des différents acteurs.

Nos commanditaires nous ont apporté leurs recommandations dans cette phase de sélection des acteurs interrogés et a corrigé notre base de données. Nous avons également préparé ensemble une lettre nous introduisant auprès de ces différents acteurs.



3.2.1.3 Élaboration de questions évaluatives

Une étape spécifique à l'objectif 1 est l'élaboration de questions évaluatives. Ces questions sont assez générales et constituent les fils conducteurs de notre analyse, de notre réflexion. Elles sont définies en fonction des priorités et des attentes locales, ainsi que celles de nos commanditaires. Les données collectées lors des entretiens doivent nous permettre de répondre à ces questions évaluatives et d'établir ainsi notre bilan des démarches de territoire. Elles visent à interroger la pertinence, l'efficacité, l'efficience et les impacts des démarches de territoire.

- l'outil contrat de territoire permet-il une bonne concertation des acteurs autour de la question de la gestion de l'eau/ des milieux aquatiques? Les outils de communication et sensibilisation du contrat sont-ils à améliorer?
- la démarche est-elle en adéquation avec les attentes et capacités des acteurs? Les différents acteurs s'approprient-ils la démarche?
- les résultats sont-ils à la hauteur des objectifs?

3.2.1.4 Élaboration du guide d'entretien

Un guide d'entretien (Annexe 1) a ensuite été réalisé, il a servi de trame de suivi pendant les enquêtes. La méthode choisie est de réaliser des entretiens semi-directifs car elle permet de "structurer l'interrogation mais ne dirige pas le discours". Il est organisé en quatre grandes thématiques, correspondant aux quatre objectifs de la mission et a été adapté suivant l'acteur interrogé. Il est constitué de thèmes généraux sur lesquels nous souhaitons obtenir des informations. Les questions posées sont générales et ouvertes afin de laisser s'exprimer notre interlocuteur.

3.2.1.5 Création des sous-groupes d'entretien

Division de la MJE en 3 groupes : Les 3 groupes ont été constitués de sorte à mélanger les groupes ayant travaillé sur chaque objectif pendant la phase pré-terrain. Cela permet en effet qu'aucune questions ne soient oubliées, que tous les thèmes soient bien approfondis dans chaque entretien et évite que les groupes d'entretiens se spécialisent. Cela permet également aux sous groupes de rédaction de maîtriser le contenu d'un plus grand nombre d'entretien, d'avoir une vision plus globale et de pouvoir confronter les différentes idées.

Compétences	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Zone d'émergence de contrats	VELY Tom (Animateur principal)	ISRAEL Philippe (Animateur principal)	HAMDAN Dany (Animateur principal)
Lien Terre-Mer			FIETTE Estelle
Analyse de gouvernance	BOULANGE Eline	BOUTELOUP Perrine	
Bilan des contrats existants	BEAUNE Tiphaine	BERGER-CLUZEL Klelia	MEVEL Lucile
		AMPTIL Erika	

Tableau 1 Répartition des membres de la mission en groupes d'enquêtes en fonction des groupes de travail pré-terrain (Source: MJE Moana, 2015)

Les sous-groupes ne sont pas spécialisés dans une catégorie d'acteur, cela est fait pour permettre à tous les groupes d'interroger les différentes catégories d'acteurs et d'avoir plus de visibilité sur l'ensemble de l'étude sans se laisser influencer par les dires d'un même collègue d'acteur.



3.2.2 Phase Terrain

La phase terrain s'est déroulée du 24 juin au 21 août 2015.

3.2.2.1 Tableau de bord:

Un tableau de bord a été complété au fur et à mesure de l'avancée de la mission.

Celui-ci nous a permis de tenir à jour nos entretiens et de faciliter leur classification. Il a pris la forme suivante : tout d'abord le numéro, correspondant à l'ordre de l'entretien en fonction de la date, ceux-ci étant classés par ordre chronologique. Dans une seconde case, le nom du groupe enquêteur, puis, la date de réalisation de l'entretien, le nom de l'enquêté et l'organisme pour lequel il travaille. Enfin, dans une dernière case apparaîtront les mots clefs retenus lors de l'entretien.

Chaque groupe est coloré différemment dans le tableau pour faciliter le décompte total. En effet, dans un but d'équité, chaque groupe a réalisé le même nombre d'entretien.

N° d'entretien	Groupe	Date	Enquêté	Organisme	Mots Clés
1	Charlie	01/07/2015	M. X	Y	Développement économique, hydroélectricité, transport maritime, ports, meilleure exploitation des ressources en eau, récupération eau de pluie, recherche
2	Tango	10/07/2015	M. X	Y	Communication, co-construction, animation, contrat, ZNIEFF, PNRM, parc marin
3	Gamma	15/07/2015	M. EX	Y	Tandem animateur/président sensibilisation/communication

Tableau 2 : Extrait du tableau recensant les entretiens effectués (Source : MJE Moana, 2015)

3.2.2.2 Pré-entretien:

Avant chaque entretien, les acteurs sont identifiés et des recherches bibliographiques sont réalisées pour se remémorer leur rôle dans les démarches. Cela a permis d'adapter les thématiques du guide d'entretien (Annexe 1) pour poser les questions les plus pertinentes possibles et élaborer une trame homogène. L'objectif de la préparation et de l'homogénéisation du guide permet de fixer les informations potentielles souhaitées. Les enquêteurs ont donc orienté leur raisonnement et la dimension des questions lors de chaque entretien. De manière générale, la préparation d'un entretien dure de une heure à une heure et demi, en fonction du groupe, de l'entretien à réaliser et de la disponibilité des informations sur l'enquêté.

3.2.2.3 Déroulement des entretiens:

Souhaitant pallier à tout manquement lors de la collecte de donnée durant l'entretien, sous condition d'obtention de l'accord de l'enquêté, les entretiens ont été enregistrés.



Au sein de chaque sous-groupe, un des membres est nommé "meneur" et est chargé de conduire l'entretien grâce à la trame du guide, en relançant le discours de l'enquêté ou en redirigeant ce discours si celui-ci digresse. Les deux autres personnes sont chargées de prendre des notes et de poser des questions complémentaires afin d'approfondir certains points.

Durant chaque entretien, deux outils ont été présentés aux acteurs en leur laissant la possibilité de les utiliser ou pas:

- la **frise chronologique** réalisée durant la phase pré-terrain a été soumise aux modifications de l'enquêtés,
- la **carte des démarches de territoire** liées à l'eau et aux milieux aquatiques en Martinique et/ou une carte « vierge » de la Martinique pour à la fois avoir l'avis de l'enquêté sur les zones à enjeux ou sur les besoins du territoire en orientant le moins possible son jugement par ce qui existe déjà,
- La réalisation d'un **sociogramme** a régulièrement été demandé aux acteurs enquêtés, afin d'avoir leur vision propre de la gouvernance de l'eau en Martinique

De manière générale, les entretiens se sont déroulés selon les étapes suivantes :

- Rencontre et salutations avec l'enquêté,
- Placement du groupe autour de l'enquêté en essayant, dans la mesure du possible, de se positionner de telle manière à ne pas paraître trop imposant par le nombre,
- Demande pour la possibilité d'enregistrement de l'entretien
- Présentation du groupe, de la mission et de ses objectifs afin de contextualiser l'entretien en essayant de mettre l'enquêté en confiance,
- Début de l'entretien en demandant à l'enquêté de se présenter et enchaînement sur les questions grâce au guide.

3.2.2.4 Post-entretien :

Au retour de l'entretien, l'enregistrement est stocké et la répartition temporelle de ce dernier est réalisée entre les différents membres du groupe enquêteur. Chacun retranscrit la partie qui lui a été assigné, si celle-ci comprend la réalisation du sociogramme et les remarques sur de la frise chronologique et/ou de la carte, émises par l'enquêté, il numérise ou schématise alors en ligne sur le fichier de retranscription.

Suite à la retranscription, le groupe réalise ensemble ou séparément la synthèse. Si celle-ci a été réalisée individuellement, le groupe se retrouve, une fois celle-ci terminée, pour en discuter et avoir l'avis de chacun et pour avoir le même niveau d'information en vue de la préparation des entretiens suivants.

La durée de la phase post-entretien est fonction de la durée de l'entretien, de la quantité d'informations recueillies et de la rapidité de chacun des membres de groupe à retranscrire. De manière générale, cette phase dure entre trois et quatre heures.

3.2.2.5 Préparation au traitement des données:

Dans la continuité, les données ont été capitalisées en concertation avec tout ou une partie du groupe MJE (3 à 4 heures d'analyse après chaque entretien). L'analyse de l'entretien comprend deux documents:

la **retranscription**, elle est réalisée grâce à l'enregistrement, ou aux notes prises durant l'entretien



si l'enregistrement n'était pas désiré ou s'il a dysfonctionné. Ce document est disposé comme suit : le temps correspondant avec à sa suite en face la question posée et les initiales de la personne ayant posé la question, puis un résumé de la réponse de l'enquêté comprenant les citations qui nous ont semblées les plus pertinentes. Le discours de l'enquêté entre deux questions peut être coupé en plusieurs périodes temporelles (signifiées par de nouvelles lignes) en fonction des sujets abordés. (cf. Annexe 2 le tableau type de ces retranscriptions)

La **synthèse de l'enquête** ayant pour trame de fond le guide d'entretien découpé en fonction des quatre objectifs. Cette synthèse est rédigée à partir de la retranscription ou chaque réponse/idée de l'enquêté est classée en fonction des objectifs de l'étude. En en-tête de ce document est noté la date de l'entretien, l'organisme, le nom de l'enquêté, son statut au sein de l'organisme ainsi que le nom du groupe enquêteur. Dans ce document, apparaîtra la carte d'émergence, les remarques concernant la frise ainsi que le sociogramme. Le fichier/tableau exemple est illustré en Annexe 3.

3.2.2.6 Focus groupe:

Des réunions de groupe ont été réalisées une fois par semaine afin :

- que les différents sous-groupes se restituent les synthèses des entretiens réalisés
- de déterminer les questions à approfondir par la suite.
- de partager l'expérience acquise par chacun en fonction de l'entretien, du type d'acteurs enquêtés, du guide d'entretien.
- de voir l'avancée des recoupements de données débutés pendant la phase terrain et tenir ainsi informé tous les membres de la mission de l'état d'avancement de la mission.

Des réunions ont été programmées et réalisées de manière régulièrement avec nos commanditaires, l'ODE et l'AAMP, afin de leur restituer nos résultats partiels, de leur faire part de nos difficultés et de bénéficier de leurs conseils. Des membres de l'Ifremer étaient aussi présent à ces réunions afin de nous apporter un appui complémentaire, ainsi que leurs avis sur nos avancées.

3.2.2.7 Stockage des données

Un dossier "Entretiens" a été créé sur notre dossier de stockage en ligne (Google Drive). Il contient des sous dossiers correspondant à chaque enquête nommés "n°_Nom de l'enquêté_organisme_Groupe_date". Ces sous-dossiers contiennent :

- l'enregistrement de l'entretien,
- la retranscription de l'entretien
- la synthèse de l'enquête.

3.2.3 Phase post-terrain

3.2.3.1 Traitement des données collectées sur le terrain:

Au cours de la phase post-terrain, nous avons mis en commun les synthèses d'enquête, les données collectées et les analyses relatives à chaque objectif déjà effectuées au cours de la phase terrain. Nous avons alors pu analyser les résultats dans leur globalité, afin de débiter la restitution de nos résultats.

Objectif 1 : Afin de recouper les données liées à cet objectif, nous avons réalisé un tableau Excel



dans lequel nous avons répartis les idées dans deux feuilles, correspondant à deux étapes. Dans la première feuille, chaque ligne correspond à un acteur et chaque colonne à une démarche, sauf une nommée "générale" qui rassemble les remarques concernant les démarches en général et non spécifiquement. Dans la deuxième feuille chaque ligne correspond à une démarche, sauf une qui est la ligne "générale", et chaque colonne correspond à un thème souvent abordé par les enquêtés. Cela permet donc de trier les idées en fonction des sujets qu'elles abordent: communication, programme d'action, objectifs, gouvernance, agenda, connaissances, implication, moyens, impacts, état d'avancée.

Objectif 2 : Les dires d'acteurs ont été synthétisés dans des tableaux dont le but est de faire ressortir, par zone à enjeux ou projet en cours : les nécessités/les aspects négatifs et les risques/les atouts/les acteurs/les caractéristiques du milieu, issue notamment des fiches de synthèse par masse d'eau (ODE, 2015). C'est par cet outil de recoupement, que nous avons pu faire apparaître des corrélations, nous permettant de postuler sur l'émergence d'une démarche de territoire adéquate face à un besoin de gestion identifié.

Objectif 3 : Concernant l'analyse de la gouvernance, nous avons débuté le recoupement des données par la construction d'un tableau Excel. L'ensemble des idées relatives à la gouvernance ont alors été classées selon : les acteurs interrogés (en ligne) et les thèmes relatifs à ces idées (en colonnes). Les thèmes abordés, donc les colonnes, comportaient : les interactions entre les acteurs, la communication, la disponibilité et la concertation, la transparence, les financements, et pour finir la législation. Ce tableau nous permettait de faire apparaître dans le même temps les propositions des acteurs, les remarques qu'ils ont faits sur leurs sociogrammes, ainsi que les commentaires émis sur la frise. Une fois l'ensemble des entretiens traités et les idées classées dans ce tableau, nous avons pu construire un plan permettant d'organiser et de recouper l'ensemble des idées et points fort de la gouvernance relevés lors des entretiens.

Objectif 4 : Tous les dires des acteurs concernant l'objectif 4 ont été classés dans un document comprenant trois tableaux. Le premier est divisé en trois parties (court terme, moyen terme, long terme) qui sont les visions des acteurs sur l'évolution du littoral et de la mer. Le second est divisé en quatre parties qui sont les acteurs favorables, favorables "mais", sans avis et défavorables avec chaque justification dans une des parties et à droite le nom de l'acteur qui rejoint l'idée et le nombre qu'ils sont. Cela permet de voir les idées qui reviennent le plus souvent et ainsi de les pondérer. Enfin, dans le dernier tableau, sont référencées les idées un peu marginales des acteurs, leurs questionnements et leurs remarques en lien avec le parc naturel marin ou la gouvernance de la mer/littoral.

3.2.3.2 Réalisation de trois livrables

Un premier livrable général sera remis à nos commanditaires uniquement, les noms des personnes enquêtées y apparaîtront. Ce document a été rédigé par objectif de sorte à y répondre spécifiquement et à pouvoir lire chaque partie de manière indépendante, même si elles se complètent. Leur seront également restituées les synthèses de chaque entretien.

Un second livrable, qui est une version synthétique du premier livrable, plus diffusable. Il ne contient pas les noms des acteurs mais seulement le collège d'acteur auquel ils appartiennent (ex: organisme de recherche, collectivités territoriales...). Il sera rendu publique et remis à l'ensemble des acteurs ayant participé à l'étude. Il permet de regrouper de manière transversale l'ensemble des résultats que nous avons produit et donc de donner une unité à l'ensemble des objectifs.



Enfin, une note réflexive a été rédigée. Elle est constituée de deux parties: la première propose une analyse des écarts entre les objectifs, les résultats et les services aux commanditaires; la deuxième permet de mettre en perspective le travail effectué, en s'interrogeant sur la problématique suivante : "Comment concilier gestion durable de l'eau et développement socio-économique en Martinique ?".

3.2.4 Organisation et déroulement de l'étude

3.2.4.1 Diagramme de Gantt du déroulement de la mission



Figure 1 Gantt des phases terrain et post-terrain (Source : MJE Moana, 2015)

3.2.4.2 Entretiens réalisés

Nous avons réalisé au total 60 entretiens, la liste totale est disponible en annexe n°16 Ces entretiens sont classés dans le tableau suivant en fonction du collège d'acteur.



Catégorie d'acteurs	Services d'état	Institutions publiques	Instituts recherche et personnes qualifiées	Associations	Collectivités territoriales	Autres acteurs socio professionnels	TOTAL
Nombre d'individus enquêtés	7	13	10	3	21	6	60

Tableau 3 Nombre d'entretiens réalisés par catégories d'acteur (Source: MJE Moana, 2015)

Il y a plusieurs entretiens pour lesquels nous n'avons pas obtenu de rendez-vous. Cela est dû aux non réponses des acteurs malgré les relances. Cela est aussi dû à la non compréhension de notre mission par certains acteurs qui ne se sentaient pas apte à répondre à nos questions. Les organismes que nous avons jugé importants à rencontrer que nous n'avons pas interrogés sont les suivants : Chambre d'agriculture, Comité martiniquais du tourisme, IRD, Odyssi, Sablière de fond Canonville, SAEM Sucrierie Galion ainsi que les communes : Basse Pointe, Fort de France, Rivière Pilote, Sainte-Luce, Le François, Gros Morne, Le Vauclin, Sainte-Anne et Le Diamant.

3.2.5 Forces et limites de la méthodologie

3.2.5.1 Phase pré terrain :

La bibliographie et les outils mis en place en phase pré terrain ont de manière générale été indispensables à la réalisation de la mission. La bibliographie disponible sur le thème de notre mission était très dense et très riche, par sa facilité d'accès. Elle nous a permis de cerner plus rapidement les enjeux une fois immergés dans les entretiens. Cependant nous avons ressenti quelques difficultés à la mobiliser en phase terrain étant donné la charge de travail que nécessitait le traitement de ceux-ci. Nous avons pu compenser ce manque en phase post terrain, pour l'analyse des données.

De nombreux outils ont été créés et identifiés suite à la bibliographie, ainsi qu'en préparation de la méthodologie : fiche d'acteurs, frise, sociogramme, guide d'entretien, journal de bord, fiche synthèse des entretiens, tableau comparatif des démarches de territoires, tableau d'identification des zones à enjeux par les fiches masses d'eau (ODE, 2015). Tous ces outils nous ont été indispensables pour accélérer nos prises de données terrain mais aussi faciliter leurs traitements homogènes en étant rigoureusement utilisés par l'ensemble des membres du groupe.

3.2.5.2 Phase terrain :

Les avantages limites de la méthodologie employée sur le terrain concerne la réalisation des entretiens.

La durée de deux mois sur le terrain ne nous a pas permis de rencontrer tous les acteurs identifiés, en excluant les acteurs qui ont refusé de nous rencontrer, plus de temps, aurait facilité la coordination des agendas.

Les groupes d'entretiens étaient constitués de manière à ce qu'une personne spécialisée dans chaque objectif soit présente lors de la réalisation d'un entretien. Ce mélange devait permettre une récolte complète des données ainsi que limiter les biais dus aux orientations induites par la phase bibliographique. On note tout de même que la réalisation des entretiens s'est faite en



fonction des disponibilités des acteurs : tout les groupes ont rencontré aléatoirement des élus, acteurs membres des institutions publiques, services de l'état etc. Un biais a pu être introduit par l'orientation des groupes, pouvant rencontrer à la suite plusieurs élus, par exemple, ou encore plusieurs acteurs spécialisés sur le secteur de la mer. Cette absence d'organisation n'a pu être préparée étant donnée la prise de rendez vous aléatoire des entretiens, ainsi que notre forte adaptation aux agendas des acteurs à rencontrer.

Concernant la réalisation des entretiens : les groupes étaient constitués de 3 à 4 personnes pour assurer l'enquête, avec du recul, même si ce nombre nous a permis d'assurer des entretiens complet et un traitement de ceux ci rapide et efficace, il était trop élevé pour permettre la libre parole de certain acteurs. La réalisation des entretiens par 2 personnes aurait été largement suffisant.

Lors de ces entretiens, une personne était nommée meneuse afin de diriger l'entretien, le recadrer si nécessaire. Cependant le fait de mener des entretiens selon la méthode semi directive, et donc en laissant une libre parole bien que très enrichissante, pouvait conduire à une prise de pouvoir des acteurs interrogés sur le discours mené, et donc un éloignement du sujet.

3.2.5.3 Phase post terrain :

Comme nous l'avons évoqué plus haut la phase de traitement des données s'est faite en reconstituant les groupes spécialisés par objectif. Cette organisation nous a permis un traitement plus efficient des données, ainsi qu'a une analyse plus poussée de ces résultats. Cependant chaque objectif a été traité selon le point de vue des groupes, sans forcément effectuer de lien avec les objectifs parallèles pourtant largement connectés. Cette difficulté de transversalité est accrue par la densité du sujet traité : en effet l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau ne sont en aucun cas des éléments isolés, et sont influencés par de nombreux facteurs, incluant de nombreuses dimensions.

La réalisation la synthèse du livrable principal nous a donc permis d'avoir cette analyse transversale, très enrichissante pour les résultats de cette mission. Ici la difficulté a été d'intégrer l'objectif 3 : analyse de la gouvernance, qui possède une analyse plus générale et non géographique, à la différence de l'objectif 1 et 2. L'objectif 4 : étude du lien terre mer, a lui été plus facilement relié, étant donné que sur une îles le lien terre-mer est extrêmement fort.

4 Bilan des démarches de territoires en Martinique

Nous étudierons ici en première partie les différents outils de gestion intégrée mis en place en Martinique, en nous appuyant sur les entretiens effectués. Il s'agira d'identifier les principaux freins et leviers de chaque démarche et de partager les perspectives d'avenir les concernant. Nous pourrions ensuite comprendre quels sont les facteurs de ralentissement, les éléments primordiaux au bon déroulement ainsi que les pistes d'amélioration des démarches de territoires de manière plus générale. Nous poursuivrons avec les quelques éléments que nous avons collectés concernant les réserves naturelles. Il s'agira ensuite de répondre aux questions évaluatives, définies lors de la phase de préparation méthodologique. Cela nous permettra d'avoir une vision transversale aux différents outils mis en place en Martinique. Enfin, dans une dernière partie, nous ferons part des pistes d'amélioration éventuelles à mettre en place.

4.1 Les outils de gestion intégrée de l'eau en Martinique

4.1.1 Signé, en cours d'exécution : le contrat de La Baie de Fort-de-France

4.1.1.1 Historique

Le dossier du contrat de La Baie de la Baie de Fort-de-France est né en 1982 suite aux études menées par M. Saffache, mettant en exergue une dégradation des coraux dans la Baie de Fort-de-France. Il y avait alors des problématiques majeures telles que : l'envasement de la baie, la pollution chimique et organique, la restauration de la biodiversité marine, terrestre et littorale. Le projet (contrat de baie) est né à l'époque sous la direction de M. Birthmer, actuel directeur du PNRM, qui travaillait comme directeur général adjoint en charge de l'environnement et des infrastructures à la CACEM (Collectivité territoriale).

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Martinique a été approuvé en 2002. C'est le 31 mai 2006 que le Comité de Bassin a donné l'agrément au dossier de candidature du contrat de La Baie de Fort-de-France porté par la CACEM. S'en est suivi la création du comité de baie suite à l'arrêté préfectoral martiniquais du 22 novembre 2006. Et c'est le 11 décembre 2008 que le dossier définitif du contrat de La Baie de Fort-de-France, avec son programme d'actions, a été validé par le comité de baie de Fort-de-France. Une séance plénière a été réalisée le 19 juin 2009 et a donné lieu à l'agrément au dossier définitif du contrat de La Baie de Fort-de-France par le Comité de Bassin et à la validation du programme d'actions. Suite à une révision du SDAGE effectuée en décembre 2009, le contrat a été signé le 7 mai 2010 pour une durée de cinq ans (Document contractuel, 2010). A la suite de la signature une réunion plénière a été réalisée à la CACEM le 13 décembre 2010 (Observatoire de l'Eau Martinique, 2010).

Durant le Comité de Bassin du 24 juin 2015, il a été voté une prorogation de deux ans pour le contrat soit de 2015 à 2017. " On est au début de l'action ... Je pense que ce serait cohérent d'en faire au moins deux [renouvellements de contrat]" (Collectivité territoriale).

4.1.1.2 Identification des freins du contrat de La Baie de Fort-de-France

- ❖ Retrouver une bonne **communication** pour éviter l'essoufflement de la démarche

Plusieurs acteurs nous ont fait part d'un manque de communication au sein du contrat de La Baie de Fort-de-France. Il y a une appropriation par le public insuffisante, il faudrait donc arriver



à les informer de ce qui est fait, obtenir leur avis et leur participation (Service d'état). *"Il faut être honnête, il nous a manqué des moyens pour communiquer autour du contrat. On n'a pas suffisamment fait savoir au grand public tout le travail de fond qui a été réalisé."* (Institution publique).

Il y a également un manque de circulation d'informations spécifiques et de réunions techniques, il est reproché au contrat de produire trop d'informations administratives et pas assez concrètes. Il est important que chacun apporte son expertise sur des points précis, chaque acteur doit créer une dynamique et être là où il faut. (Institut de recherches et Personne qualifiée / Collectivité territoriale). Il est constaté un retard et une mauvaise connaissance des bilans annuels; ceux-ci devraient marquer les étapes du contrat. Ils devraient faire le lien entre les objectifs du contrat et les actions opérationnelles mises en place (Institution publique). Les partenaires devraient communiquer plus sur leurs investissements, leurs contraintes et limites propres; une meilleure transparence pouvant mener à plus d'entraide entre les partenaires (Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale).

❖ Un manque d'**animation** durant deux ans

La cellule d'animation du contrat de La Baie de Fort-de-France est née en septembre 2009 avec Mme Mbolidi-Baron pour animatrice. L'objectif était de reconquérir la qualité des eaux et des écosystèmes en partenariat avec 40 acteurs du territoire. Ensuite la cellule a été renforcée par un deuxième animateur, M. Stéphane Jérémie, qui avait la responsabilité de l'observatoire des mesures (Collectivité territoriale). Lorsque Mme Mbolidi-Baron a changé de poste en 2012, M. Jérémie s'est retrouvé seul animateur, ce qui a ralenti l'animation pendant les deux années suivantes. Il y a donc eu nécessité de réanimer le réseau, d'où le recrutement de M. Villard-Maurel en avril 2015. *"Il y a eu une démotivation de certains partenaires parce qu'ils n'ont pas entendu parler du contrat de baie pendant un moment."* (Collectivité territoriale).

Il nous a souvent été dit que le contrat de La Baie de Fort-de-France manquait d'animation depuis le départ de Mme Hélène Mbolidi-Baron (Institution publique/ Institut de recherches et Personne qualifiée). Suite à ce manque d'animation, on remarque un retard dans les bilans annuels, ce qui a engendré un manque d'informations pour les acteurs et entraîné par la suite un essoufflement de la démarche. C'est donc pour tenter de redynamiser le contrat que M. Villard-Maurel a été recruté. L'animation a bien entendu un rôle central; elle doit identifier les stimuli, croiser les agendas, identifier les interactions possible entre les acteurs (Collectivité territoriale). Mais il faut également être conscient que le bon fonctionnement d'un contrat ne tient pas uniquement aux animateurs: il faut l'implication de tous. Il est souvent complexe pour les animateurs de réunir tout le monde car il est vraiment difficile de croiser les différents agendas (Collectivité territoriale). Selon un acteur d'une collectivité territoriale, un animateur seul a d'importantes responsabilités et une charge importante de travail; en effet il faut hiérarchiser, prioriser les actions, fédérer les acteurs. Il faut savoir accepter de ne pas pouvoir tout faire dans le temps imparti et accepter que ce soit imparfait.

❖ Des **programmes d'actions et des objectifs** peut-être un peu trop ambitieux.

Le programme d'action du contrat est lourd et complexe ce qui entraîne une certaine lenteur dans sa mise en œuvre. (Collectivité territoriale). Le territoire sur lequel s'applique le contrat est très étendu. Il était peut-être trop ambitieux de monter un contrat ayant des objectifs sur une échelle spatiale aussi large. Les objectifs fixés paraissent difficilement atteignables sur



cinq ans étant donné l'ampleur des problèmes à résoudre; datant d'une dizaine d'années (Service d'état). Il aurait peut-être fallu commencer par se fixer des objectifs moindres sur un espace plus réduit pour pouvoir obtenir des résultats satisfaisants. La prorogation du contrat vise l'atteinte des objectifs d'ici deux ans. Cette prorogation n'est pas considérée comme suffisante par tous (Collectivité territoriale). Le contrat étant sur un territoire étendu (14 communes), il regroupe également un nombre important d'acteurs (44 acteurs) avec des objectifs différents. Cela prend donc beaucoup de temps de canaliser et mobiliser tout le monde (Collectivité territoriale). Selon un acteur d'une institution publique, certaines actions mériteraient d'être précisées. Il est par exemple demandé aux industriels de diminuer la pollution qu'ils engendrent, mais celle-ci est différente suivant les cas. « *Ce n'est pas un outil inadapté, c'est un outil à préciser* » (Institution publique).

Le contrat aborde un grand nombre de thématiques, qui ne sont pas assez priorisées. Il faudrait les hiérarchiser (Collectivité territoriale), par exemple faire des cycles par thématiques (Institution publique). Il y a une mauvaise priorisation des actions dans le contrat. Des dépenses élevées ont été effectuées pour certaines actions qui avaient peu d'intérêts, compte tenu des priorités. (Institution publique). Un acteur d'une collectivité territoriale a souligné l'avancée difficile de mise aux normes des dispositifs d'assainissements collectifs et non collectifs, qui constitue pourtant une des actions prioritaires du contrat. De plus, le programme d'action ne prend pas assez en compte le pilier économique. Les élus sont globalement d'accord pour développer leurs implications dans la protection de l'environnement mais espèrent des retombées économiques, de l'insertion sociale, de l'emploi. Le contrat se veut être une démarche de Développement Durable mais pour le moment les maillons sociaux et économiques n'ont pas été pris en compte dans le programme d'action. « *Si les gens trouvent leurs comptes, ils seront beaucoup plus enclins à valoriser cet environnement* ». (Collectivité territoriale).

Au niveau des objectifs, ils ne seront pas atteints mais il y a une réussite sur l'assainissement (Collectivité territoriale).

❖ Des avis divergents quant à l'**implication des acteurs**

Il a été relevé qu'il y avait un manque d'implication du président (Service d'état) et des acteurs dans le contrat de La Baie de Fort-de-France. En effet les acteurs ne sont pas toujours présents aux réunions, il y a peut-être un trop grand nombre de partenaires (Institut de recherches et Personne qualifiée). Il y a également une perte de motivation des acteurs et des communes dû à un manque d'intérêt et de financement (Collectivité territoriale). D'autre part il y a des personnes qui sentent les acteurs impliqués (Collectivité territoriale): « *C'est un projet vraiment porté par la collectivité, ils sont vraiment impliqués.* » (Institution publique). Mais d'autres expriment aussi que le contrat s'est un peu essoufflé avec le temps, il a besoin d'un second souffle, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il doit être renouvelé (Institution publique).

Il y a un nombre important d'acteurs, il est donc difficile de réunir tout le monde et de mettre tout le monde d'accord. « *Vous parlez le même discours à des personnes qui n'ont pas la même formation, qui n'ont pas les mêmes intérêts, qui n'ont pas la même appréhension du milieu, donc tout le monde ne l'entend pas de la même manière* » (Institution publique). Cela est un frein conséquent: un discours qui se veut alarmiste le sera pour certain mais pas pour d'autres.



❖ Contrat découlant d'une **décision politique**

La CACEM avait un objectif politique à travers la création du contrat de La Baie de Fort-de-France: asseoir le parti politique de Letchimy. Les membres du comité de pilotage étaient peu nombreux à l'époque, il y avait peu de concertation dans les communes, rien ne sortait (Institution publique). De ce fait, l'implication des autres catégories d'acteurs a été mineure. Le contrat découlant d'une décision politique et non d'une volonté des acteurs socio-professionnels du territoire, il n'est pas assez porté par ces derniers qui ne semblent pas particulièrement engagés dans son bon déroulement.

4.1.1.3 Identification des leviers du Contrat de La Baie de Fort-de-France

❖ L'attribution de financements facilitée pour les signataires du contrat

Un des avantages d'être signataire du contrat est que les actions inscrites dans le contrat priorisent les acteurs pour l'attribution de crédits. (Service d'état) En effet l'ODE va plus facilement financer une action du contrat de Baie et le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) va plus facilement la prioriser: « Nos actions étaient prévues mais elles ont eu un accompagnement du fait qu'elles étaient inscrites dans le contrat. » (Collectivité territoriale).

❖ L'importance de l'organisation des plénières

Durant les plénières du contrat de baie, les présentations étaient de qualité, les propositions étaient présentées par des experts, il y avait des débats assez ouverts et une bonne animation. Les résultats scientifiques étaient présentés aux institutions et aux membres; il y avait pas mal de contact entre le milieu scientifique et institutionnel (Institut de recherches et Personne qualifiée/ Institution publique). Du fait du nombre important d'acteurs, la préparation de la plénière prend énormément de temps aux organisateurs et les acteurs ne sont pas toujours présents (Collectivité territoriale). En effet, le contrat de baie regroupe un grand nombre d'acteurs provenant de secteurs d'activités divers et avec des idées différentes, cela prend donc du temps de trouver un commun accord mais cela permet aux acteurs du territoire d'aller progressivement dans le même sens. Cet outil permet à tout un chacun de prendre conscience qu'il est acteur d'un système et que s'il n'en prend pas conscience, il participe à la destruction de ce système. (Institution publique).

❖ Le contrat : une **démarche volontariste**

Le contrat de La Baie de Fort-de-France est une démarche volontariste qui permet de proposer des débats, des dialogues, pour engager progressivement différents partenaires à intervenir sur des objectifs précis. Le contrat de baie est un catalyseur pour les diagnostics environnementaux. (Institut de recherches et Personne qualifiée).

Certains acteurs relèvent une bonne volonté des partenaires: "ils veulent s'investir, sinon il n'y aurait pas eu de prorogation. Ça c'est un atout primordial." (Collectivité territoriale).



« Le contrat de la baie est sur de bons rails », même si « On n'a pas de gain extraordinaire actuellement» (Service d'état)

4.1.1.4 Les perspectives d'avenir du contrat de La Baie de Fort-de-France

Le contrat de La Baie de Fort-de-France est prorogé de deux ans. Ses prochains champs d'actions prioritaires seront : l'agriculture, les zones d'impacts d'activités économiques et l'amélioration de l'assainissement non collectif. Cette prorogation a également comme objectif de rendre le contrat plus visible et de le faire pratiquer par le citoyen (Collectivité territoriale). Beaucoup d'espoir sont placés sur le nouvel animateur pour redynamiser le contrat.

Certaines propositions ont été émises par les acteurs pour une meilleure gestion du contrat. Tout d'abord, un acteur d'un service d'état a proposé de sous-diviser le contrat tout en gardant sa cohérence, son "chapeau commun" et sa coordination. Cela permettrait de responsabiliser des sous-entités qui seraient peut-être plus légitimes à piloter certaines actions que d'autres. On pourrait par exemple envisager de sous-diviser le contrat par zones géographiques. Cela permettrait ainsi de travailler par bassin versant et préciser les actions à effectuer sur chaque rivière ou pour chaque industrie ou acteur du bassin versant. Cela permettrait d'être plus proche du terrain, d'avancer localement, d'avoir une démarche plus locale.

Pour ce qui est de la communication et du manque de synergie entre les scientifiques et les politiques, un acteur d'une institution publique, propose : " Il aurait fallu peut-être un bureau qui nous accompagne en termes de communication. Nous on n'a pas su faire. C'est peut-être quelque chose à mettre dans les actions à venir ou tout du moins dans les prochaines étapes."

L'objectif du contrat étant de mettre en place des actions opérationnelles qui puissent favoriser une réponse positive aux enjeux et en mesurer les résultats mais ce n'est malheureusement pas au point pour le moment. Pour cela, un acteur d'une collectivité territoriale, propose de mettre en place un tableau environnemental qui permettrait de corréler les résultats des actions avec le réseau de suivi pour voir si la vie marine et terrestre reprend forme et si la qualité chimique s'améliore. Pour cela il faudrait avoir des outils de pilotage clairs qui permettent de corréler les choses car, en effet, il est difficile de lier les actions du contrat de baie avec celles qui sont en dehors.

A RETENIR

Le contrat de Baie de Fort-de-France est un contrat sur un **territoire large et complexe** qui regroupe beaucoup d'**acteurs variés**. Les objectifs ne sont pas atteints, peut-être **trop ambitieux** mais cela permet de garder une **ligne directrice** et de faire travailler les acteurs autour d'une problématique commune. Il y a un manque d'appropriation de la démarche par la population dû à un **manque de communication**. **L'insuffisance d'animation** qu'il y a eu durant deux ans a entraîné un **essoufflement de la démarche**.



4.1.2 En cours d'élaboration: Contrat de rivière du Galion

4.1.2.1 Historique

Après les sécheresses subies en 2001 et 2003, des réflexions ont été engagées afin d'apporter des réponses aux difficultés d'approvisionnement en eau de la rivière du Galion. La volonté de faire naître un outil de gestion concertée de la ressource en eau est alors apparue chez différents acteurs du bassin versant. L'ODE a initié la démarche en réalisant une étude en 2005 afin de faire un diagnostic des besoins et ressources en eau. Celle-ci recommandait de mettre en place une démarche de territoire sur le bassin versant du Galion (Observatoire de l'Eau Martinique, 2007).

Le SCNA souhaitait porter ce projet et présenta le dossier de candidature en 2007 au comité de bassin qui lui donna un agrément provisoire. Le comité de rivière est alors créé avec M. Christian Palin pour président (CAP Nord Martinique, 2013).

En 2009, le dossier est repris par CAP Nord qui recrute Mme Danièle Marie-Louise en tant qu'animatrice du contrat (CAP Nord Martinique, 2013). M. Ludovic Louis est ensuite recruté en 2013 en tant que technicien de rivière. Des sorties terrain sont organisées et la concertation débute avec la mise en place de six ateliers thématiques afin de constituer le réseau d'acteur.

En parallèle, de 2012 à 2015, sept études complémentaires sont réalisées afin d'augmenter la connaissance du bassin versant sous tous ses aspects.

Depuis novembre 2014, la phase de portage d'actions auprès des maîtres d'ouvrages potentiels a commencé.

Les prochaines étapes clefs prévues lors de notre présence sur le terrain étaient les suivantes:

- Septembre 2015 : réunion du comité de pilotage
- Octobre 2015 : réunion du comité de rivière pour valider le programme d'action
- 10 novembre 2015 : présentation au comité de bassin, si les avancées le permettent
- Début 2016 : signature du contrat, après les élections de la CTM.

4.1.2.2 Identification des freins du Contrat de rivière du Galion

- ❖ La population: pas encore actrice du contrat

Les habitants du bassin versant semble bien accueillir la démarche et sont demandeurs de nombreuses actions mais ne sont pas forcément conscients qu'ils peuvent être acteurs du changement. Il existe l'ambition de communiquer là-dessus (Collectivité territoriale). Ils ne sont pas non plus très au courant des avancées de la démarche (Institution publique/ Collectivité territoriale). Un des objectifs du contrat est que la population se rapproche la rivière car c'est elle qui peut avoir un réel impact sur sa protection et porter le contrat, si elle y adhère. Son rôle est particulièrement important dans l'entretien des berges, qui est à sa charge. Une prise de conscience de son rôle et de ses capacités d'action est donc nécessaire à l'atteinte des objectifs du contrat.



- ❖ Un manque de moyens financiers

Le contexte économique global fait que de manière générale, les moyens financiers ne sont pas toujours faciles d'accès. Cela a été évoqué comme un frein au contrat, les financeurs tels que l'ODE, la région, l'ONEMA et FEDER sont pourtant disposés à financer. C'est peut-être plus au niveau des maîtres d'ouvrages que les freins se situent, ou encore au niveau des habitants eux-mêmes pour les actions les concernant telles que la mise aux normes de l'assainissement non collectif.

- ❖ Un périmètre de contrat entièrement terrestre

Le lien terre-mer est peu mis en avant dans le contrat (Collectivité territoriale), la partie marine étant un peu sous-évaluée (Institut de recherches et Personne qualifiée). En effet, il n'y a pas d'actions concernant directement la baie du Galion. Cependant, les actions d'améliorations de la qualité du cours d'eau auront tout de même un impact positif sur la baie.

- ❖ Une phase de portage d'actions plus longue que prévue

Le portage d'actions a commencé en décembre 2014 et devait durer six mois. Cette phase est délicate et prend plus de temps que prévu puisqu'elle n'est toujours pas terminée. Cela s'explique notamment par le fait que la cellule d'animation n'a pas toujours les bonnes portes d'entrée dans les différents organismes; ils sont souvent en contact avec les services administratifs et ont plus de mal à atteindre ceux qui ont le pouvoir de décider (Collectivité territoriale).

Cette prise de temps supplémentaire renforce le challenge d'être prêt pour le comité de bassin du 10 novembre.

4.1.2.3 Identification des leviers du contrat de rivière du Galion

- ❖ Un territoire bien dimensionné

Le contrat a un périmètre pertinent: le bassin versant de la rivière du Galion. C'est donc un contrat qui s'étale uniquement sur 4 communes, cela semble faciliter la concertation car, premièrement, cela implique moins d'acteurs, deuxièmement, ces acteurs sont plus proches du terrain. Des sorties ont de plus été organisées afin de sensibiliser les élus et les membres du comité de rivière notamment. Cela a facilité une bonne appropriation du terrain, en complémentarité à sa bonne connaissance permise par les études complémentaires. Tout cela a permis la rédaction d'un programme d'action cohérent.

- ❖ Des acteurs très impliqués

L'équipe portant le contrat (animatrice, technicien rivière et président du comité de rivière) a été citée de nombreuses fois comme étant très dynamique et impliquée. Cela est un premier point essentiel au bon déroulement du contrat de territoire, démarche volontariste. Le binôme élu/administratif est très important, les deux doivent marcher main dans la main, être attentifs à leurs besoins respectifs afin que la démarche puisse aller de l'avant.



Les acteurs socio-professionnels liés aux contrats font également preuve d'implication. Cela s'explique de deux façons:

- ils sont à l'origine de la mise en place de la démarche : c'est eux qui ont fait la demande de mise en place d'un outil de gestion concertée de la ressource après les sécheresses de 2001 et 2003. On est ici dans une démarche de type "bottom up", les acteurs sont donc moteurs de la démarche (Collectivité territoriale).
- ils ont été impliqués techniquement et financièrement dès le début de la démarche (mise en place des études) (Institution publique).

❖ Une attention particulière dédiée à la communication

Le comité de rivière travaille avec une agence de communication et il est éventuellement prévu d'engager une personne dédiée à cette problématique (Collectivité territoriale). Ils ont établis ensemble un plan de communication et ont défini des cibles de communication (usagers, élus, scolaires, riverains...), notamment grâce à l'étude sept (étude sociologique) qui a enrichi ce travail en permettant d'axer la communication et d'élargir le réseau d'acteurs aux riverains. Il s'agit pour cette dernière cible de leur faire prendre conscience de leur part de responsabilité, de leur pouvoir d'action et de faire en sorte qu'ils se rapproprient la rivière. Ce travail se fait notamment via les associations locales que la cellule d'animation a rencontré afin de définir quel support, technique ou financier, pouvait apporter le contrat à leurs actions de sensibilisation notamment (Collectivité territoriale).

Il y a également une volonté d'impliquer les scolaires afin de faire évoluer à terme les comportements et que les écoliers deviennent ambassadeurs de la rivière sur leur tronçon. Des journées sont donc aménagées avec eux. L'objectif est d'augmenter le nombre d'écoles où ces activités sont organisées.

Ce contrat a donc permis de donner jour à un dialogue constructif entre les acteurs du bassin versant (Institut de recherches et Personne qualifiée) en créant une convergence entre eux et en leur faisant prendre conscience de leurs impacts. Le contrat leur permet de savoir comment agir et les mets dans une bonne dynamique (Service d'état).

4.1.2.4 Les perspectives d'avenirs du Contrat de rivière du Galion

Ce contrat est pour l'instant cité par de nombreux acteurs comme étant exemplaire dans sa démarche et source d'inspiration pour les autres rivières de la Martinique. On attend cependant de voir son passage en phase opérationnelle, il sera effectivement intéressant de voir comment il évoluera.

Une amélioration possible à terme serait d'élargir le contrat à la baie, d'avoir des actions la concernant plus directement. Cela pourrait faire partie du contrat ou éventuellement être indépendant et concerner la baie du Galion ainsi que celle du Robert.



A RETENIR

Les points forts du contrat de rivière du Galion:

- **l'implication** des acteurs dès le début, facilitée par le fait que la démarche découle d'une **volonté locale**.
- une bonne connaissance et appropriation du **terrain**.
- le **petit périmètre** du contrat, qui facilite la concertation.
- une attention particulière accordée à la **communication**, qui est **ciblée** (usagers, élus, scolaires, riverains...).

4.1.3 En suspens: La GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières) du Robert

4.1.3.1 Historique

La démarche de GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières) dans la baie du Robert a été initiée en 2003 par l'Ifremer suite à un appel à projet scientifique. C'est plutôt parti d'une initiative recherche avec un souci de départ d'associer les élus à cette réflexion. Il y avait une volonté de travailler sur un modèle réduit pour dégager des connaissances plus génériques (Institut de recherches et Personne qualifiée). C'est en 2004 qu'il y a eu le premier projet de la GIZC, financé par LITEAU II. Ensuite en 2005 le dossier de la ville du Robert a été sélectionné par le comité national. En 2006, c'est le début du contrat de l'animatrice chargée également de la coordination du projet. Il y a eu cinq réunions du comité de pilotage restreint (Ifremer, PRAM-CEMAGREF, UAG-CRPLC, IMPACT MER), deux réunions de pilotage élargi et vingt séances de travail collectif.

En juin 2012, un animateur a été recruté à la mairie du Robert et en décembre il y a eu la création officielle du comité GIZC de la baie du Robert. En mars, juin et septembre 2013, des ateliers thématiques du comité de suivi de la GIZC du Robert ont été réalisés. De nombreuses études, réunions et séances de travail ont eu lieu dans ce cadre mais aujourd'hui aucun programme d'action n'est effectif.

Le premier objectif était de parvenir à une meilleure connaissance des pressions exercées par les activités humaines sur les parties terrestre et littorale de la baie du Robert. En effet, le bassin versant comprend une agriculture et une anthropisation ayant un impact direct sur l'écosystème de la baie via les rejets.

4.1.3.2 Identification des freins de la GIZC

Le projet de la GIZC est basé sur des études scientifiques. La démarche a donc cet aspect technique prononcé et moins politique. Il n'y a pas assez de connexion entre les scientifiques et la mairie, il manque un référent pour faire le lien avec les études, donner des informations (Institution publique) et aujourd'hui, il y a un manque de suivi de la démarche (Institut de recherches et Personne qualifiée).

La démarche s'est essoufflée en raison de ce manque de lien entre les acteurs et de son apparente complexité (scientifique), ce qui a joué sur l'implication des acteurs et l'avancée du projet. En effet, le plan de gestion et la charte de fonctionnement ont été écrits mais ne sont pas



signés (Institut de recherches et Personne qualifiée), ces documents établissent les bases de la démarche et leur non signature suppose un désengagement des principaux acteurs concernés. Seule la commune du Robert est inscrite dans cette démarche : cela implique moins de jeux d'acteurs (moins de complexité) mais signifie également que la commune a un poids important dans la décision de gestion de la démarche (l'orientation de celle-ci, son application). Or, c'est ce poids qui immobilise la démarche depuis plusieurs années.

Depuis 2014, il n'y a plus d'animateur en charge de faire vivre la démarche. Il a été entendu plusieurs fois lors des entretiens que l'animateur n'était pas soutenu dans sa démarche. Après son départ, le travail d'animation a été repris par deux stagiaires qui n'ont malheureusement pas de pouvoir de décision. La démarche nécessite un animateur compétent (Institut de recherches et Personne qualifiée/ Collectivité territoriale), voué intégralement à son animation pour relancer ce projet désormais en latence. La commune n'a pas essayé de relancer le projet après le départ de l'animateur (Collectivité territoriale) et il ne se passe plus rien depuis (Institut de recherches et Personne qualifiée). La GIZC est une force pour le Robert mais c'est "un colosse aux pieds d'argile par rapport à l'animateur" (Collectivité territoriale).

Un manque de volonté politique est le frein qui a été décrit lors de certains entretiens (Collectivité territoriale). Le maire est un acteur moteur dans cette volonté politique puisqu'il a la responsabilité de gestion de la commune, hors il a choisi de ne plus suivre le dossier (Collectivité territoriale). C'est lui qui a la clef de recrutement de l'animateur (Collectivité territoriale). Il n'existe pas de service environnement dans la commune (Collectivité territoriale), ce qui n'aide pas le maire à suivre le dossier.

Le maire manque de "crédibilité" : l'outil GIZC a été mis en place mais depuis, des projets en contradiction avec le sens de la démarche sont mis en place, et ne sont pas freinés pour ne pas perdre l'électorat (Institution publique). L'outil est donc effacé selon les envies de la population, qui s'inscrit plus dans une démarche économique à aujourd'hui.

Un manque de moyens humains et de budget alloués à la démarche découle de ce manque d'investissement des politiques de la commune.

4.1.3.3 Identification des leviers de la GIZC

La démarche possède des points forts qui pourraient la relancer, qui ne sont pas négligeables et donc à valoriser. La démarche ne concerne qu'une seule commune comme dit précédemment dans la partie freins, ce qui correspond à une unité géographique cohérente et implique qu'il existe moins de jeux d'acteurs (Institut de recherches et Personne qualifiée). Ces facteurs sont en faveur d'une gestion plus concertée et plus facile. De plus, un bon état des lieux avait été réalisé, il est toujours à valoriser (Institut de recherches et Personne qualifiée). De nombreuses études ont été faites sur tous les bassins versants du Robert et il y a une très bonne connaissance du réseau hydrique (Collectivité territoriale). Ces éléments sont des atouts à valoriser dans la démarche, ce sont des bases solides sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour mettre en place de nouvelles actions pour relancer la démarche.

D'un point de vue politique, le principal acteur de la commune est moteur pour réinitialiser la démarche. Il s'avère que le maire est devenu récemment président de CAP Nord. Cette double casquette peut potentiellement relancer la démarche (Institut de recherches et Personne qualifiée), si volonté il y a.

4.1.3.4 Les perspectives d'avenirs de la GIZC

Lorsque la délimitation des masses d'eau côtières a été réalisée, il a été mis en évidence l'influence de la masse d'eau du Galion et de sa rivière sur la masse d'eau du Robert. Il serait donc pertinent de mettre en place une démarche de territoire commune à ces deux baies, il pourrait s'agir d'une GIZC ou d'un contrat de territoire. En effet, en faire une unité en étendant la GIZC baie du Robert (en terme de fonctionnement d'hydrosystème) à la baie du Galion (lien fort avec le Contrat de Rivière du Galion), et peut être jusqu'à la baie du François (lien avec le projet de contrat de Littoral de l'Espace Sud).

La GIZC devrait être redynamisée en bénéficiant de la capitalisation de connaissances déjà effectuée. Il serait pertinent de réaliser un plan d'actions associé à un tableau de bord permettant de suivre l'état d'avancement de la démarche (Institut de recherches et Personne qualifiée). Pour cela un animateur expérimenté et maîtrisant la partie administrative (montage de dossiers de financements) devra être engagé, (Institut de recherches et Personne qualifiée) et bénéficier d'un réel soutien politique et financier. Mais "*Le fait qu'il y ait un animateur qui arrangerait tout est peut-être illusoire*" (Institut de recherches et Personne qualifiée). Car à l'époque il y avait un animateur dynamique qui avait pour objectif d'aboutir à une charte de la GIZC, mais les moyens mis à disposition n'étaient pas suffisants.

A RETENIR

Périmètre : une seule commune est incluse dans la GIZC ce qui crée **moins de jeux d'acteurs**. En revanche, le **projet manque de portage**.

Bonnes connaissances acquises et à valoriser.

Il doit être porté **scientifiquement et politiquement**, il y a nécessité d'un lien entre les deux.

Il y a aussi la nécessité d'un **suivi** de l'état d'avancement grâce à l'élaboration d'un plan d'action et d'un tableau de bord.

Il faudrait d'avantage d'**animation**, mais également une réelle **volonté politique**.

4.1.4 Le cas particulier du contrat de baie de Marin/Sainte-Anne

Ce contrat a été initié en 2006 (CAESM, 2008) par les villes du Marin et de Sainte-Anne. Il était porté par la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martiniquais (CAESM). A l'époque le maire de Sainte-Anne était M. Garcin Malsa, fondateur du MODEMAS (Mouvement des Démocrates et Écologistes pour une Martinique Souveraine), maire de la commune de 1989 à 2014. Le maire du marin est, depuis 1983, M. Rodolphe Désiré, membre du Parti Progressiste Martiniquais.

Ce contrat semblait "*techniquement le mieux parti, équilibré, de taille humaine. Peut-être trop humaine*" (Institution publique). En effet, c'est la mésentente entre les maires qui a fait couler le contrat: ils n'avaient pas la même vision de la gestion de la baie, qui leur est



commune. Pour un acteur d'une collectivité territoriale, ce contrat ne prenait pas assez en compte les dimensions économiques et sociales et était un frein au développement de la ville. Il craignait aussi sûrement qu'il "entame sur son pouvoir qu'il avait en tant que maire" (Service d'état). Le problème de dragage de la baie, pas aux normes avec l'arrêté préfectoral, a créé un réel sujet de discordance entre les deux maires. Ils n'ont finalement pas réussi à s'entendre et le projet de contrat a été abandonné, alors qu'un gros travail et des dépenses importantes avaient déjà été effectués.

Maintenant que le maire de Sainte-Anne a changé, une entente entre les deux maires est envisageable. Mais le maire du Marin n'a probablement pas changé sa vision du contrat comme étant un frein au développement de la ville. Les relations entre les maires sont meilleures aujourd'hui, mais selon un acteur d'une collectivité territoriale, la mise en place d'un contrat de baie n'est pas pertinent actuellement car il y a d'autres priorités. Cela symbolise une certaine vision à court terme de la mairie du Marin en ce qui concerne les questions environnementales. En effet, même s'il y a certaines priorités (sargasses, VHU) à court terme, il est important de savoir les gérer tout en réfléchissant en parallèle au long terme.

Le futur contrat Littoral Sud prend en compte les deux villes sur son périmètre. Le fait que le contrat soit plus large permettra sûrement de noyer les réticences du maire du Marin. Il sera important de se rappeler que le maire est très tourné vers le développement économique, il faudra donc par exemple lui présenter les opportunités économiques contenues dans le contrat. Il est important de bien voir les portes d'entrées des acteurs concernés (Institution publique).

A RETENIR

Ce contrat était à une **échelle optimale** pour prendre en compte les réels **enjeux environnementaux** et mettre en place des **actions opérationnelles**. Mais la taille du contrat impactait trop **personnellement** les acteurs concernés : la mésentente des maires a fait couler le projet de contrat de baie.

4.2 Points de vue concernant les démarches de territoire de manière générale

4.2.1 Facteurs de ralentissement des démarches

❖ L'implication des élus:

Si les actions des contrats portaient une plus grande importance aux aspects économiques peut être que les élus s'investiraient plus dans les contrats. En effet il a été relevé plusieurs fois qu'il y a avait un manque d'implication des élus dans les contrats; "on aimerait les voir plus souvent" (Institut de recherches et Personne qualifiée). Les élus priorisent leurs intérêts, ils focalisent leurs compétences sur ce qui pourra les faire réélire; "les élus vont là où il pourrait avoir des gens qui votent pour eux" (Institut de recherches et Personne qualifiée). Les politiques ont une vision à court terme, or les contrats sont de la politique à moyen/long terme, il faut s'investir et voir plus loin dans le temps. "Les contrats ne doivent pas être une vitrine pour les politiciens. Dans un contrat il faut des meneurs, qui soient convaincus de l'intérêt environnemental du



contrat." (Institution publique). Pour que les élus soient mieux formés et informés il faudrait qu'il y ait plus de colloques.

❖ Retard de la **prise de conscience** environnementale par rapport à la métropole

Il a souvent été relevé que la population en Martinique avait une vision à court terme et qu'elle n'avait pas encore pris totalement conscience des enjeux écologiques, mais cela arrive petit à petit grâce la sensibilisation. Il n'y a pas encore de gestion réelle écologique en Martinique, mais cela commence à évoluer. *"Formation des élus, sensibilisation de la population, tout ça, ce sont des prises de conscience de société qui prennent naissance"* (Institution publique).

« *J'espère qu'on va réussir à éduquer la relève pour réussir à conserver tout ça* » (Acteur socioprofessionnel). La population a envie de changement mais il y a un énorme blocage de leur part, il y a « *des comportements (jets de déchets à terre ou en mer) qui sont de vrais freins à l'aboutissement d'un contrat de baie* ». De plus, « *tout le monde se tire dans les pattes.* » (Collectivité territoriale), les gens ont tendance à rejeter la faute sur les autres sans se remettre en cause.

❖ Le turn-over: excuse servant à justifier la lenteur des actions

Le turnover décrivant le rythme de renouvellement des effectifs dans une organisation est parfois désigné comme un frein. Le contrat est sur 5 ans et la rotation du personnel fait que parfois des gens qui constituent de bons leviers s'en vont (Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale). En revanche il permet parfois de débloquent des situations (blocages parfois liés à une personne qui a le pouvoir de garder sa posture) (Institution publique). On ne peut donc pas conclure que le turnover est un réel frein. Cette question sera plus largement discutée au sein de la partie présentant la gouvernance de l'eau de Martinique du présent rapport.

4.2.2 Piliers des démarches de territoire

❖ **Animation**

La cellule d'animation et le président jouent un rôle essentiel pour dynamiser le contrat et éviter un essoufflement de la démarche. Le président doit être capable d'animer des réunions de personnes d'horizons différents (Service d'état). L'animateur doit être capable de préparer ces réunions et de faire connaître le contrat à l'ensemble de la population. « *La question ce n'est pas les outils, c'est faire vivre les outils* » (Collectivité territoriale). L'animateur et le président sont les deux moteurs du contrat (Service d'état).

❖ **Communication**

La communication est un pilier essentiel au bon déroulement des démarches de territoire. Il est important de la cibler afin de différencier la communication pédagogique, qui a pour objectif de faire évoluer les comportements afin de préserver la ressource et les milieux, de la communication institutionnelle et politique, qui doit permettre de valoriser et faire comprendre la procédure et enfin la communication opérationnelle, qui doit accompagner et faciliter la mise en œuvre des actions (Association rivière Rhône Alpes, 2007). Les différentes cibles de cette



communication sont donc :

- La population, qui doit se sentir concernée et prendre conscience de son impact sur l'environnement.
- Les signataires, qui doivent informer des avancées de leurs actions et être informé des avancées du contrat.
- Les élus des communes concernées: par manque de moyens humains et par le fait qu'elles aient des priorités différentes, certaines communes n'ont pas de service environnement(collectivité territoriale). Cela ralentit donc la communication.

❖ Union d'**acteurs variés** autour d'une problématique commune

Un des leviers phares des contrats est qu'ils permettent de réunir un grand nombre d'acteurs venant de secteurs différents et ayant des idées divergentes sur une même problématique; l'environnement. Le fait qu'ils soient des acteurs venant d'horizons différents permet une complémentarité des idées ; *“Bon outil pour faire interagir les différents secteurs: des solutions trouvées dans un domaine peuvent être applicables dans l'autre (exemple : bandes enherbées)”* (Institut de recherches et Personne qualifiée). Il faut cependant beaucoup de temps avant qu'ils se mettent d'accord: *“La multiplicité des acteurs, des actions, des décideurs. Au Marin il y a le port, l'Etat, les pêcheurs, le centre de carénage, les forêts.. Il n'y a pas une autorité. Avant que tout le monde soit d'accord, ça va prendre un moment.”* (Acteur socioprofessionnel)

4.2.3 Pistes d'amélioration

❖ Mettre en avant **les volets économique et social** des contrats

Les actions figurant dans les contrats sont essentiellement des actions environnementales mais, si le contrat se veut être une démarche de développement durable, il faut renforcer les volets économique et social. En effet, comme nous l'a souligné un acteur d'une collectivité territoriale, les maires jouent un rôle d'équilibriste subtil entre les projets de développements créateurs d'emplois, la dynamique territoriale et la préservation de l'environnement. Ils sont enclins à s'engager dans des démarches environnementales mais espèrent des retombées économiques, de l'insertion sociale, de l'emploi.

Les contrats pourraient être présentés comme créateurs d'opportunités pour les entreprises : il pourrait y avoir des actions incitant à développer une entreprise proposant de l'écotourisme par exemple. Il pourrait y avoir dans chaque contrat un diagnostic d'opportunités, des appels d'offre (Institution publique).

Il y a une orientation sociale dans le contrat de La Baie de Fort-de-France, mais cela reste insuffisant. Ils travaillent par exemple avec H2Eaux, qui est une association sportive travaillant dans les quartiers populaires avec les jeunes. Ils utilisent le sport comme vecteur de développement personnel et de prise de conscience environnementale. Ils essayent également de travailler avec de petites/jeunes structures telles que Clean Ocean, issue d'une démarche d'insertion (Collectivité territoriale).

❖ Une plus grande circulation d'**information**

Des acteurs, signataires ou non, nous ont fait part d'un désir d'être plus informés : ils sont en



attente d'une diffusion simplifiée des synthèses et en attente de bilans techniques et concrets sur l'avancée des contrats. « *Il nous faudrait des rapports de suivi avec des synthèses, sans qu'on ait à le demander.*» (Association). Une simplification ou vulgarisation permettrait à plus d'acteurs de se sentir concernés. Les contrats devraient être des éléments plus partagés, ils sont aujourd'hui trop confinés et trop spécifiques (Collectivité territoriale). Ces contrats permettent de produire de l'information (Association), il serait donc intéressant qu'elle soit plus accessible. Un acteur membre d'une association, estime par exemple que les associations sont les plus proches de la population, s'ils étaient plus informés des démarches de territoire ils pourraient donc la sensibiliser et communiquer sur le sujet.

❖ Nécessité d'un outil juridique ?

Les contrats sont des démarches volontaristes (demande tout de même d'aller solliciter et de convaincre les acteurs) qui permettent d'appuyer des projets. Ils n'ont pas de portée juridique et n'assurent pas de contraintes réglementaires. Cependant, des plannings, des dates, des montants ou des performances techniques sont donnés, ce qui impose un certain nombre de contraintes écrites, même s'il n'y a pas d'amende ou pénalité en cas de non-respect. Il s'agit d'un contrat moral que les acteurs passent. Dans une démarche de territoire, *"si les acteurs ne sont pas volontaires, s'ils n'ont pas compris l'intérêt de la démarche, de se mobiliser volontairement, ça ne marche pas. Il faut vraiment que les acteurs s'impliquent, dans la construction du document"* (Collectivité territoriale). Mais malheureusement comme un acteur (Institut de recherches et Personne qualifiée) a pu nous le faire remarquer, étant donné que le contrat n'a pas de force juridique, si les engagements ne sont pas remplis il n'y a pas de sanction ou de pénalité, ce qui crée des tensions et donc un arrêt de la démarche. La question s'est donc posée: serait-il plus judicieux de mettre en place un SAGE? Il a cependant souvent été répondu que les SAGE étaient trop contraignant pour un territoire comme la Martinique et que cela risquait d'alourdir les procédures administratives (Institution publique).

4.3 Les outils de protection du milieu et des ressources naturelles: les réserves

4.3.1 Les réserves actives en Martinique

4.3.1.1 Réserve Naturelle Nationale de la presqu'île de la Caravelle

La réserve est née de la découverte du blanchiment des coraux et de la volonté de protéger les zones humides. En 1976, la réserve naturelle dite "Presqu'île de la Caravelle", qui couvre 388 ha, est créée. La délimitation de la réserve tient compte des contraintes foncières, elle reste centrée sur la baie du Trésor et comprend l'Ilet du Trésor, l'Ilet Lapin, la Table du Diable et les îlets de la pointe Caracoli. C'est le PNRM qui assure la gestion de la réserve.

La réserve de la Caravelle est un projet qui fonctionne bien ; la population se l'est appropriée suite à une bonne communication. C'est un espace visible, protégé, équipé pour le tourisme, qui attire.

Des études menées au préalable préconisaient une aire plus large que l'aire de la baie du Trésor, visant à protéger davantage le peuplement halieutique naissant dans la baie. Il a été décidé de mettre en place des cantonnements de pêche pour une gestion de la ressource.



Le projet d'extension marine depuis 2010 de la réserve de la Caravelle jusqu'à la Baie du trésor est en bonne voie, cela étant facilité notamment par la petite taille de cette baie. Il consiste à protéger la richesse du milieu côtier et en particulier la ZNIEFF terrestre du Morne La Régale.

Les marins pêcheurs approuvent : ils respectent le cantonnement de la baie du Trésor, mais ils dénoncent du braconnage. De plus, ce braconnage se produit dans des zones où l'on constate la présence de chlordécone. Le poisson illégalement pêché et revendu est nocif pour la santé de la population. Les marins pêcheurs reprochent un manque de surveillance, ils sont donc pour l'extension du parc qui permettrait un moyen de la renforcer.

La réserve de la presqu'île de la Caravelle est le projet le plus parlant en terme de communication, il permet un meilleur aperçu de ce que peut être une réserve sur le territoire martiniquais, c'est l'exemple le plus visible.

La **réserve de la Presqu'île de la Caravelle** est aujourd'hui considérée comme l'**exemple le plus parlant** d'une réserve appliquée en Martinique. Elle est **connue du public** (locaux et touristes) et appréciée.

Une controverse reste quand à sa réelle efficacité vis à vis du **renouvellement de la ressource halieutique** en raison de son périmètre restreint à la baie du Trésor et des cantonnements de pêche existants.

4.3.1.2 Réserve Naturelle Nationale des îlets de Sainte-Anne (RNISA)

Historique :

Le 11 août 1995, la réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne est créée. En décembre 2012 est réalisé une étude préalable à l'extension de la réserve par Impact Mer.

En 2013 s'effectue le suivi ornithologique par les agents du PNRM.

En 2015, la réserve a fêté ses 20 ans.

La surface de la réserve est restreinte, ce qui accentue son équilibre fragile. Cette réserve a un rôle important dans la conservation des oiseaux marins puisqu'elle est le lieu privilégié de leur ponte.

Nous n'avons pas eu d'avis ou d'évocation de cette réserve lors de nos entretiens. Un seul retour nous a été fait quant au fait que le projet d'extension marine de la réserve est en stand by (Institut de recherches et Personne qualifiée). Une étude pour l'extension de la réserve a justement été menée par le bureau Impact Mer, faisant part de l'intérêt floristique, de la diversité écologique; et de l'importance de la conservation de la végétation. L'extension prendrait en compte une frange littorale assez large et intégrerait des ZNIEFF.

Lors de nos entretiens, il a été évoqué plusieurs fois la zone des trois îlets comme étant une zone à enjeux sur laquelle il serait intéressant de mettre en place des démarches de territoire. Il y a donc une reconnaissance du public enquêté pour la valeur patrimoniale de cette zone.



Réserve en place depuis maintenant **20 ans**.

Enjeux autour de son **extension** : les marins pêcheurs risquent de ne pas être **favorables** en raison du fait qu'ils perdraient des zones de pêches.

Accord commun des enquêtés sur le fait qu'il s'agit d'**une zone à enjeux** (patrimoine naturel à conserver).

4.3.2 Les réserves en cours de mise en place

4.3.2.1 Réserve Marine Régionale du Prêcheur

Le projet de création d'une réserve marine régionale du Prêcheur a 14 ans. La délibération portant création et classement de la réserve naturelle régionale marine du Prêcheur a été signée le 22 octobre 2014 par le président du Conseil Régional de la Martinique, M. Serge Letchimy. Ce classement est valable pour 7 ans (Région Martinique, 2014). La réserve n'a pas encore de gestionnaire, celui-ci devra concevoir et mettre en œuvre le plan de gestion.

La réserve contient deux zones de protection renforcée et une zone de pêche exclusive. L'activité de pêche, la circulation et le mouillage en mer, les activités touristiques, l'introduction d'espèces animales ou végétales, l'atteinte aux végétaux, ainsi que les activités de construction sont réglementés sur le périmètre délibéré. Celui-ci concerne une bande littorale de 500m, soit au-delà des 300m de compétences du maire.

Il y a donc un transfert de compétences de la commune au président du conseil de région: cela a pu freiner la mise en place de la réserve, mais aujourd'hui le maire est prêt pour le lancement de la réserve qui devait être inaugurée en septembre 2015. Cette inauguration va probablement être déplacée après les élections de la CTM. Les pêcheurs mécontents ont également constitué un frein à la démarche, mais aujourd'hui le nombre de récalcitrants diminue.

Un acteur d'une collectivité territoriale, nous a signalé qu'ils ont voulu une réserve régionale et pas nationale afin d'éviter que la gestion leur échappe. En faisant partie du conseil de gestion, ils pourront participer aux décisions concernant la réserve. Celui-ci est en effet favorable au travail de proximité, à l'expérimentation à petite échelle qui permet ensuite d'évaluer les bienfaits de telles démarches, puis de convaincre, et enfin de mettre en place des outils sur des périmètres plus larges, tels que le Parc Marin.

Réserve régionale, signée mais non inaugurée. Pas encore d'organisme gestionnaire.

La question du **transfert de compétences de la commune à la région** a fait l'objet de discussions.



4.3.3 Les réserves en discussion

4.3.3.1 Réserve Naturelle Régionale de la baie de Génipa

La mise en place de la réserve de Génipa est en discussion depuis une quinzaine d'années mais se voit ralentie par quelques discordances politiques (les maires de Ducos et du Lamentin ne sont pas d'accord). Il y a également un problème de pilotage avec une double gouvernance du PNRM et du Comité de Baie. *"On servira, via notre réseau, à la valorisation de la réserve une fois qu'elle sera mise en place mais aujourd'hui s'il y a un blocage politique... on ne peut rien faire"* (Collectivité territoriale).

Aujourd'hui, au moins deux ou trois des communes concernées (Lamentin, Ducos, Rivière Salée, Trois Ilets) sont prêtes à signer (Institution publique). L'adhésion au projet est partagée, ce qui entraîne encore quelques discussions, mais il n'y a pas d'opposition à la création de la réserve. Durant la dernière réunion du PNRM, le dossier a été validé car ce qui a été proposé fait partie des engagements du SDAGE (création d'emplois et mise en valeur de la mangrove). Le dossier pour la région devrait être présenté fin septembre 2015. La région devrait notifier et transférer le dossier aux collectivités avant les élections de décembre ce qui entraînera la délibération des communes concernées et la validation, qui sera ensuite suivie d'une phase d'enquête publique d'au moins un an. La signature devrait être réalisée courant 2016 dans les meilleurs délais. Cependant les représentants de la commune de Ducos donnent parfois l'impression qu'ils sont contre cette démarche. Ils souhaitent en réalité développer une autre forme de tourisme dans la réserve et valident la réserve sous certaines "conditions" qu'ils n'ont pas explicité (Collectivité territoriale).

4.3.4 Les réserves dont la mise en place a été abandonnée

4.3.4.1 Réserve Naturelle marine sur les récifs coralliens de Sainte-Luce

Réserve Marine Régionale de Sainte-Luce

Le conseil régional envisageait de créer une réserve marine régionale au niveau des récifs coralliens de Sainte-Luce. Une étude socio-économique concernant ce projet avait été réalisée (Montély M-A, 2010). Cependant les syndicats de pêcheurs, très influents, ont refusés ce projet, ce qui a conduit à son abandon (Collectivité territoriale).

Si une partie de la population des communes concernées s'y est opposé, c'est en partie car il a été ressenti comme acquis et imposé de l'extérieur. Le Patrimoine naturel justifie une protection de cette zone exceptionnelle et vulnérable. La concertation doit être reprise à zéro sur le schéma de la RNR du Prêcheur.



A RETENIR

De manière générale, pour qu'une réserve fonctionne et soit gérée, il est nécessaire de trouver des leviers de financement, tel que le tourisme. Il faut "essayer au maximum de concilier intérêt économique et écologique" (Institution publique).

Il a été évoqué que les réserves permettent de maintenir l'équilibre de l'île (Service d'état).

4.4 Questions transversales aux différentes démarches de territoire présentes en Martinique

4.4.1 L'outil contrat de territoire permet-il une bonne concertation des acteurs autour de la question de la gestion de l'eau/ des milieux aquatiques? Les outils de communication et sensibilisation du contrat sont-ils à améliorer ?

La concertation est le fait d'associer les acteurs à une prise de décision les concernant. Elle permet de faire interagir différents secteurs autour de problématiques communes, de voir le niveau de connaissance que chacun a de ces problématiques (Institut de recherches et Personne qualifiée). L'échange de ces perceptions permettra d'avoir une vision partagée et une compréhension commune des enjeux du territoire concerné. Les problématiques pourront ainsi être traitées de manière cohérente et globale. Un consensus devra donc être trouvé quant aux objectifs de qualité et de gestion des eaux, et à la manière de les atteindre.

L'animateur a un rôle central dans cette concertation, d'autant plus que la démarche est volontariste. Il doit donc trouver une approche qui permette la mise en confiance, le partage d'idées. Il doit faire en sorte que les acteurs ne se fatiguent pas et qu'ils trouvent toujours leur intérêt dans ce contrat afin que leur participation perdure (Institut de recherches et Personne qualifiée).

La concertation est cependant rendue compliquée par les problèmes d'agendas: il est difficile de réunir tous les acteurs concernés, notamment dans des démarches couvrant un territoire aussi grand que celui du contrat de La Baie de Fort-de-France (14 communes) ; chacun ayant des priorités propres à son activité principale. Ce n'est "peut-être pas un objectif atteignable d'être dans une relation avec autant de partenaires". (Collectivité territoriale). La concertation semble en effet être moins complexe pour le contrat de rivière du Galion qui ne concerne que 4 communes. Mais cela s'explique aussi par le fait qu'une attention particulière est portée à la communication et à la création d'un réseau d'acteur:

- Il y a un travail avec une agence de communication depuis 2013 afin d'être conseillé et assisté en la matière. Il est envisagé d'engager une personne dédiée à cela au sein du contrat (Collectivité territoriale).
- 6 ateliers thématiques ont été mis en place en 2013, permettant de créer une synergie entre les acteurs du bassin versant.
- Les associations locales ont été rencontrées afin d'être au courant de leurs activités en matière de sensibilisation et d'envisager des moyens de les soutenir techniquement et



financièrement. Cette démarche leur permet de se rapprocher de la population.

En effet, la population semble encore être assez éloignée des problématiques environnementales (Collectivité territoriale). Elle est plutôt orientée dans la gestion du quotidien (Institution publique) et a une vision à court terme (Collectivité territoriale). Par exemple, la rivière est un dépotoir dans la culture Martiniquaise (Service d'état) et *“la population n'a pas encore compris que les actions qui se feront sur la Terre auront une grosse incidence sur le milieu marin et les milieux aquatiques”* (Institution publique). Il y a donc un effort de sensibilisation à effectuer afin de conscientiser la population et de faire diminuer son incidence sur son milieu environnant. Cette sensibilisation peut passer par la vulgarisation, l'utilisation des médias ainsi que l'éducation des jeunes.

Selon un acteur d'une collectivité territoriale, la population est pourtant assez demandeuse d'actions sans être forcément consciente qu'elle peut être actrice du changement. Mais donne-t-on réellement assez de moyen à la population de s'investir dans les démarches de territoires ?

La mise en place de démarche plus participative, telle que la plateforme multi-acteurs (PMA) qui est un outil proposant diverses méthodologies, permet de cadrer la participation des acteurs dans la recherche d'une solution. La création de cet outil est à l'initiative des acteurs concernés voulant s'impliquer dans la démarche de territoire (ici il s'agirait de la population). Il faut donc, à la base, un intérêt de la population pour ces problématiques environnementales afin qu'elle s'implique ensuite dans une telle démarche (PMA). Le processus se déroule en trois grandes étapes qui sont l'identification des problèmes, la recherche d'un consensus sur la stratégie à adopter et la mise en œuvre de cette stratégie, comme le préconise l'un des principes de la gestion intégrée: *“le développement et la gestion de l'eau devraient être fondés sur une approche participative impliquant usagers, planificateurs et décideurs à tous les niveaux.”* (Agarwal A. et al, 2000). Cela permet d'être au plus proche de la réalité et de faire adhérer et participer les usagers aux compromis retenus par le plan de gestion (Forsythe, 2007). Les formes actuelles de concertation ne permettent pas l'appropriation, il ne faut pas rester dans une participation apparente (Collectivité territoriale). Pour le contrat de rivière du Galion, l'étude 7 (Étude sociologique sur le rapport à l'eau et aux milieux aquatiques) a permis de réaliser un diagnostic partagé avec les habitants du bassin versant et également d'identifier leurs attentes. Les solutions à mettre en place ne semblent pas avoir été discutées. Un effort d'intégration de la population à la démarche est en cours, et la volonté de la pousser davantage est présente. M. Christian Palin souhaite en effet *“impliquer l'éducation nationale, impliquer les écoles dans notre démarche pour que les jeunes retournent vers ces cours d'eau et nous aident à les protéger”*. Ces efforts sont donc à poursuivre pendant la phase opérationnelle afin que les habitants puissent effectivement se rapprocher de la rivière, en étant conscients de leurs impacts et en la protégeant.

La communication et la sensibilisation sont associées à la concertation. Elles permettent de faire prendre conscience à la population de l'état de l'environnement dans lequel elle vit et de s'intéresser aux démarches de territoire : de rendre le public réceptif à quelque chose pour lequel il ne manifestait pas particulièrement d'intérêt. La démarche de contrat a permis en elle-même de créer une communication entre des acteurs. Cela a été bénéfique pour certains, créant un échange : *“un dialogue constructif s'est créé entre les acteurs, par le biais du contrat de rivière et du CIRAD et beaucoup d'entre eux fonctionnaient de manière isolée”* (Institut de recherches et Personne qualifiée). Les contrats sont un support supplémentaire et complémentaire de communication avec les agriculteurs (Acteur socioprofessionnel).



Cependant, la communication au sein des contrats est un point controversé, les acteurs sont dans l'attente d'une amélioration. Des propositions nous ont été faites lors des entretiens, la concertation du public pour la rédaction du SDAGE 2016-21 a également mis en exergue certain moyens de communication.

La communication sert à expliquer l'intérêt des actions engagées, expliquer l'engagement des collectivités territoriales et rendre compte de l'utilisation de l'argent public. La sensibilisation accompagne la communication pour changer les comportements à long terme, éduquer à l'environnement. Si la population apprend à aimer les cours d'eau, elle aura un comportement de préservation de ce milieu.

Selon les acteurs, il y a un manque de communication pour les contrats déjà existants, même si des dispositifs sont déjà mis en place (ateliers à Fort de France, sorties pédagogiques au Galion...).

Différentes idées sont ressorties :

Pour les animateurs :

Les animateurs sont au cœur de la démarche et la font vivre via cette communication.

Selon un acteur d'une collectivité territoriale, c'est aux animateurs de choisir quelle plateforme de communication utiliser pour diffuser des articles et c'est à eux de diriger la rédaction de ces articles, afin de mieux communiquer sur l'avancée des démarches de territoire. En effet, ces plateformes permettraient de valoriser le travail fait et d'informer la population. Il y a des actions qui se mettent en place et qui ne sont pas assez connues du public (Institution publique).

Un réseau des démarches de territoires a été créé pour augmenter les échanges entre animateurs, il serait intéressant de le valoriser davantage, d'augmenter la fréquence des rencontres et qu'il soit utilisé pour diffuser des programmes, des projets, la sortie de documents types, pour faciliter le travail et la coordination (Institution publique).

Les animateurs en communiquant davantage avec les acteurs des contrats ont plus de chance d'entendre les bons interlocuteurs et le message qu'ils portent (Collectivité territoriale).

Pour les acteurs du contrat :

Concernant la communication entre les acteurs : il serait intéressant que les acteurs inclus dans les contrats travaillent ensemble quand ils sont sur les mêmes problématiques ou des territoires proches (Service d'état) et qu'il y ait un échange constructif. Par exemple, il existe un réel manque de communication et d'échange d'informations entre les professionnels, et les agriculteurs en particulier (Institut de recherches et Personne qualifiée) au sein du contrat du Galion. S'il y avait cet échange entre agriculteurs, cela contribuerait à l'amélioration de leurs techniques agricoles, compte tenu des exigences du contrat. Ces personnes travaillent sur les mêmes problématiques et auraient des solutions à partager.

Pour favoriser cet échange, une idée serait de mettre en place des réunions techniques avec la présence de chaque acteur concerné par le contrat. Chacun apporterait son expertise sur des points précis pour créer une dynamique. En intervenant au même moment avec tous ces acteurs, cela permet une mise en place précise des actions (Collectivité territoriale).

Concernant la communication du contrat vers les acteurs : Des échanges ont déjà lieu



lors des plénières et sont très enrichissants (nombreux débats, présence d'experts) (Institut de recherches et Personne qualifiée), mais tous les acteurs ne sont pas conviés à ces plénières.

Certains acteurs aimeraient avoir plus d'information sur les avancées concrètes du contrat. Il y a un désir d'accès à des bilans techniques et concrets sur l'avancée des contrats (Institut de recherches et Personne qualifiée) ou une diffusion : « Il nous faudrait des rapports de suivi avec des synthèses » contenant les objectifs, les résultats, les points de référence (Association).

Concernant la communication des acteurs vers le contrat : les partenaires devraient communiquer leurs investissements, contraintes, limites propres pour plus de transparence et plus d'entraide (Collectivité territoriale).

A différente échelles :

Au niveau des communes : Toutes ne sont pas équipées de service environnement en fonction de leurs moyens humains et de leurs priorités, ce qui ralentit la communication pour la mise en place des démarches (Collectivité territoriale). Un acteur concerné convient qu'il y a une communication insuffisante entre les communes (Collectivité territoriale). Un acteur socioprofessionnel propose de créer un système d'information à échelle locale ; un comité d'information et de suivi avec les riverains.

Au niveau de la population : Il y a une méconnaissance des démarches de territoire par les citoyens (Institution publique/ Collectivité territoriale/ Service d'état). Par conséquent, l'appropriation par le public de ces démarches est insuffisante (Service d'état). Faire de la vulgarisation (Acteur socioprofessionnel) serait une idée pour améliorer la compréhension de la population sur la démarche et le milieu.

Il faut, via la communication, arriver à dire aux gens ce qui est fait, obtenir leur avis et leur participation. Une démarche n'aura pas de chance de succès s'il n'y a pas d'adhésion populaire (Service d'état).

Pour trouver cette adhésion, il est important de montrer à la population l'intérêt de la démarche et ses opportunités. L'économie est au cœur des problématiques de la population, cette tendance se retrouve dans les choix faits dans les communes. Un acteur d'une institution publique, appuie le fait qu'il faut que les gens voient le lien entre développement économique et protection de l'environnement « *parce qu'au final il y a toujours des opportunités économiques* ».

Plus globalement :

Communiquer à travers différentes plate formes : Il serait intéressant d'utiliser les médias et les débats pour une meilleure communication (Collectivité territoriale), de créer une newsletter (Acteur socioprofessionnel). Les débats sont importants, *« A un moment il faudrait quand même réussir à se dire : on va mettre tout le monde autour de la table (navigateurs, pêcheurs, etc.) et puis on va résoudre les problèmes les uns après les autres. »* (Institut de recherches et Personne qualifiée).

Il pourrait être fait des articles sur internet, dans des journaux tels que France Antilles ou à la radio (Collectivité territoriale). La communication pourrait être prise en charge par des acteurs locaux comme la Chambre d'agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie en publiant régulièrement des articles d'acteurs ayant réalisé des choses (Collectivité territoriale).



Il est préconisé dans le document "Communication et sensibilisation dans le cadre des contrats de rivière" par l'association rivière Rhône-Alpes (2007); de rédiger des articles à publier dans les quotidiens locaux pour chaque évènement de la vie du contrat et, pour des évènements plus importants, d'organiser des conférences de presses (avec débats).

Communiquer via l'éducation. Il faut plus d'éducation de la population (Collectivité territoriale/ Acteur socioprofessionnel/ Association).

Adapter la communication : La communication doit pouvoir s'adapter aux différents publics rencontrés, en fonction des personnes, elle n'aura pas la même portée, le même objectif. Par exemple, selon un acteur d'une institution publique, il faut une communication et une information individualisée et ciblée des pêcheurs (en cohérence avec leur niveau d'information, leur implication sur le sujet). Il faut trouver un support de communication adapté qui parle à tous les pêcheurs.

Malheureusement, la portée de la communication dépend aussi de la volonté du public de s'intéresser à la chose. En effet, "*beaucoup de personnes n'ont pas connaissance des contrats, du projet de parc naturel marin.*" (Institution publique) et pour protéger, s'occuper de la gestion des milieux, il faut s'y intéresser.

A RETENIR

La **concertation** via le **rôle central de l'animateur** permet d'aboutir à un **consensus** sur les objectifs à atteindre. Cette concertation est d'autant moins difficile :

- sur un petit territoire
- avec une bonne communication
- avec un réseau d'acteurs actif,

Les formes actuelles de concertation ne permettent pas l'**appropriation**, la participation n'est encore qu'apparente.

Un effort de communication et de sensibilisation est à fournir pour faire **prendre conscience** à la population des problématiques environnementales et diminuer ces incidences.

4.4.2 La démarche est-elle en adéquation avec les attentes et capacités des acteurs? Se l'approprient-ils?

Les démarches de territoires impliquent ou impactent tous les acteurs se trouvant à l'intérieur du périmètre de la démarche. Sont donc impliqués: l'équipe faisant vivre la démarche, les signataires de la démarche, les élus des communes concernées ainsi que les citoyens de ces communes.

Au cœur de l'équipe faisant vivre la démarche se trouve l'animateur. Il doit être au



courant de tout ce qui se passe concernant le contrat, sans pour autant être son unique porte d'entrée. Il doit donc entrer en contact avec l'ensemble des partenaires et attend d'eux qu'ils l'informent des avancées des actions qu'ils se sont engagés à réaliser. Un acteur d'une collectivité territoriale a relevé une difficulté à se procurer ces informations. Il n'est pas assez au courant des investissements financiers réalisés et des difficultés rencontrées. La réussite d'un contrat ne tient en effet pas qu'à l'animateur: les signataires doivent être actifs et informer de leurs avancées ainsi que de leurs contraintes. Ils doivent également être des relais et porter la démarche.

Les partenaires ont différentes façon de voir la démarche en fonction de leur statut.

Par exemple, un acteur (*Institut de recherches et personne qualifiée*) nous a fait part d'un manque d'informations techniques. Elle attend plus d'informations sur les avancées réelles, concrètes et moins d'informations administratives. Elle ne comprend pas bien la démarche et ne s'y investit donc pas. Cet institut de recherches a pourtant de grandes capacités concernant la réduction des pollutions agricoles puisqu'ils travaillent à l'amélioration de la production, directement avec les producteurs. Il est donc dommage que leurs activités n'enrichissent pas celles des contrats.

On remarque globalement que les entreprises ne trouvent pas particulièrement d'intérêt dans les contrats. Elles ressentent souvent le contrat comme une contrainte supplémentaire, ajoutant une couche de réglementation. Mais lorsqu'elles comprennent qu'il s'agit d'une démarche concertée, elles participent avec bonne volonté. Il faut donc faire attention à la manière de leur présenter le contrat, afin qu'elles puissent bien comprendre la démarche et se l'approprier (*Institution publique*). De manière générale, les acteurs voient cet outil comme un vecteur de communication qu'ils déplorent défailante, et sont dans l'attente de changement. Ils le voient également comme un outil de financement d'actions environnementales, mais ne font pas assez de retour quant à l'utilisation de ces fonds (*Collectivité territoriale*).

Les élus des communes doivent embrasser la démarche et la soutenir car ce sont eux qui peuvent débloquer des fonds (*Collectivité territoriale*). Il est donc très important de les sensibiliser, cela est particulièrement à la charge du président du comité de rivière ou de baie. Son investissement est donc un levier au bon déroulement du contrat. Les élus des communes concernées semblent avoir de l'intérêt dans la démarche seulement quand il s'agit d'une problématique les impactant directement, pour les toucher il faut donc leur parler de thématiques ou du territoire qui les concernent (*Collectivité territoriale*) Par exemple, les communes ne donnant pas sur la baie de Fort-de-France mais étant dans le contrat perdent de l'intérêt dans celui-ci (*Collectivité territoriale*). Les élus doivent trouver l'équilibre entre les projets de développement, la dynamique territoriale et la préservation de l'environnement (*Collectivité territoriale*). Ils ont de plus un souci de réélection et doivent donc plaire à leur population. Or celle-ci semble être assez éloignée de ces problématiques et est plus portée sur l'aménagement du territoire (*Collectivité territoriale*).

La consultation du public dans le cadre de la révision du SDAGE révèle que la population ne se sent pas suffisamment informée sur la gestion de l'eau en Martinique. Elle est demandeuse d'actions de répression (surveillance, police de l'environnement, sanctions financières etc.), mais également de communication (spots publicitaires chocs, bande dessinée, panneaux d'informations, application etc.) et de sensibilisation (dès la maternelle, campagnes sur les bonnes pratiques, actions de prévention etc.). Pour ce qui est de ces capacités, la population ne se rend pas compte de son pouvoir d'action (*Collectivité territoriale*). Enfin, les citoyens ne s'approprient pas vraiment la démarche. Certains citoyens sont investis dans les questions



environnementales et se réunissent en associations, tandis que d'autres semblent désintéressés de ces problématiques.

Une meilleure appropriation des démarches par les différents acteurs serait permise grâce à:

- La réalisation de diagnostics d'opportunités ou d'appels d'offres pour que les entreprises voient les opportunités économiques contenues dans les contrats (Institution publique)
- L'augmentation de la communication entre les signataires des contrats (Newsletter, site internet, etc.)
- Des démarches de proximité et un réel travail de concertation (Collectivité territoriale)

A RETENIR

L'**animateur** doit porter la démarche, main dans la main avec les **signataires**. Importance d'une **communication transparente** entre eux.

Comprendre la dynamique des acteurs afin d'orienter et de cibler la communication:

- pour éviter un **manque de compréhension**, facteur de **ralentissement**
- permettre aux différents acteurs de mettre leurs capacités au service du contrat

4.4.3 Les résultats sont-ils à la hauteur des objectifs?

Une démarche de territoire est un outil, mais également un engagement, pour une gestion durable de l'eau. Elle a pour vocation de concourir à l'atteinte de l'objectif général fixé par la DCE: atteindre un bon état des différents milieux d'ici 2015.

Le premier objectif apparent d'une démarche de territoire est donc d'ordre environnemental: atteindre un bon état des milieux aquatiques et de l'eau en termes de qualité et de quantité. Un plan d'actions à réaliser dans l'échelle de temps du contrat est donc fixé afin de les atteindre. Prenons les chiffres de réalisation des actions du contrat de La Baie de Fort-de-France, seul contrat de la Martinique en phase opérationnelle.

Actions	En cours	Terminées	Non Réalisées
2010	35 (53%)	4 (6%)	27 (41%)
2011/12	39 (60%)	7 (11%)	19 (29%)
2013	48 (74%)	15 (23%)	2 (3%)

Tableau 4 Taux de réalisations des actions du contrat de La Baie de Fort-de-France (CACEM, 2013)



Selon un acteur d'un service d'état, un contrat a été efficace si 80% des actions prévues ont été réalisées dans les échéances fixées. Les données les plus récentes concernant l'avancée des actions datant de 2013, il est difficile de juger de cela. On peut cependant observer que 13 actions de la catégorie "en cours" étaient à plus de 80% de réalisation en 2013, on peut donc faire l'hypothèse qu'elles sont depuis passées dans la catégorie "terminées", qui passerait donc de 15 (23%) à 28 (43%) d'actions réalisées. Cela reste assez loin de l'objectif de réalisation de 80%, qui sera cependant peut-être atteint grâce à la prorogation de 2 ans.

L'échelle de temps du contrat ne permet pas vraiment de conclure quant à l'atteinte des objectifs environnementaux. Les résultats concrets en termes de restauration des écosystèmes récifaux ne pourront être constatés qu'après plusieurs années (5 à 10 ans minimum), car au temps de mise en œuvre des actions doit s'ajouter le temps de résilience des milieux (Institut de recherches et Personne qualifiée). Il est donc difficile d'évaluer immédiatement l'impact environnemental du contrat. Les dernières mesures sur les embouchures des rivières montrent tout de même des améliorations: certains taux de pollution ont fortement chutés (Institution publique).

L'Observatoire de l'Eau Martinique définit l'intérêt des contrats de milieux comme étant de *"prendre en compte les problématiques majeures liées à l'eau sur un territoire pertinent et cohérent en impliquant l'ensemble des acteurs et des usagers de ce territoire."* (Observatoire de l'Eau Martinique, 2010). Un autre objectif inhérent à la mise en place d'une démarche de territoire est donc d'impliquer tous les acteurs et usagers du territoire, de provoquer leur rencontre, de les consulter, de se concerter avec eux autour de problématiques les concernant tous. Les questions de concertation et d'implication des acteurs ont déjà été débattues plus haut.

Ils permettent cependant tout de même de fédérer des acteurs, qui ne se seraient jamais rencontrés, autour d'enjeux pour débattre des problématiques de territoire.

Un objectif de conscientisation des acteurs a été en parti atteint grâce à l'initiative de mise en place de démarches de territoires. La présentation des projets de contrats ont permis d'agir sur ceux qui interviennent sur le territoire de par leurs diverses activités (agricoles, industrielles, urbaines...) en leur faisant prendre conscience de l'état des choses et du fait qu'il n'était plus question de continuer dans cette voie (Institution publique). En jouant ce rôle de prise de conscience, la démarche de territoire se veut un grand outil de mobilisation pour l'environnement (en premier lieu). Selon un acteur d'une collectivité territoriale, dans le cas du contrat de La Baie de Fort-de-France, cet outil pourrait être bien plus : un hub de l'information et d'implication des acteurs pour la baie et le territoire martiniquais en plus d'un élément de prise de conscience et d'actions concertées de la Martinique.

Un autre objectif est celui d'augmenter la connaissance du milieu, de son état et de son fonctionnement. En effet, un certain nombre d'études sont réalisées dans le cadre des démarches de territoires. Dans le rapport d'activité de 2013 (CACEM, 2014) du contrat de baie de Fort-de-France, un acteur d'une institution publique, informe que l'année 2013 *"a permis de collecter des données précises sur la qualité des sédiments marins, la qualité de l'eau de la baie ou encore la qualité physico-chimique et sanitaire des eaux des bassins versants."* Cela ayant permis la construction d'une base de donnée complète et actualisée, mais également d'identifier les pollutions affectant la baie. L'étape suivante est donc de *"trouver le moyen de les éliminer"*. L'objectif d'augmenter la connaissance semble donc être atteint, mais à nuancer: la diffusion de cette connaissance est aujourd'hui insuffisante.



L'année 2013 se conclut donc avec de nombreuses notes positives, en particulier une meilleure connaissance de la Baie.

A RETENIR

De par la mise en place des démarches de territoire, plusieurs objectifs sont fixés et plusieurs résultats sont attendus :

- un **objectif environnemental** : dans le cas de la démarche effective en Martinique, les actions n'ont pas toutes été réalisées (moins de la moitié), quelques zones sont moins polluées mais il ne s'agit pas d'une généralité. L'objectif n'est donc pas encore atteint. Dans cette démarche, c'est le temps qui aura le plus d'impact : il faudra le temps nécessaire pour finir les actions et le temps de résilience des milieux pour connaître le bénéfice de la démarche.
- un **objectif de mobilisation et conscientisation** : la présentation de la démarche de territoire en elle-même conscientise les acteurs sur l'état du milieu et la nécessité d'agir pour sa protection. La signature des acteurs pour ces démarches de territoires traduit la mobilisation de ces derniers.
- un **objectif de connaissance** : la connaissance du milieu s'améliore grâce à la démarche de territoire, des études sont menées pour faire des états des lieux, des suivis. Il y a cependant un manque de diffusion de cette connaissance.

La volonté de mettre en place des démarches de territoire est un objectif en lui-même déjà atteint : l'envie de changer les choses.

4.5 Les solutions que nous pouvons suggérer pour une amélioration du fonctionnement des démarches de territoires :

4.5.1 Comment améliorer la communication, la consultation et la concertation qui sont des points clefs, au sein des démarches de territoires ?

Communication (échanges d'informations)	Créer un comité d'information et de suivi avec les riverains (Acteur socioprofessionnel).
	Faire de la vulgarisation (Acteur socioprofessionnel) pour améliorer la compréhension.

	<p>Réalisation d'articles par les entreprises :</p> <p>Les animateurs choisissent quelle entreprise doit faire des articles, puis les diffuse sur sa plateforme pour communiquer de l'avancée de la démarche.</p> <p>Faire régulièrement des articles sur France-Antilles, des informations à la radio.</p> <p>(Collectivité territoriale).</p>
	<p>Mettre en place un système de newsletter pour tenir les partenaires informés de l'avancée du contrat (Acteur socioprofessionnel).</p>
	<p>Réalisation de supports vidéos avec interview qui permettraient de montrer la valeur ajoutée du contrat aux partenaires (Collectivité territoriale).</p>
	<p>Créer une cellule/bureau de communication au sein de la démarche (Institution publique).</p>
	<p>Utiliser les médias et les débats pour une meilleure communication (Collectivité territoriale).</p>
	<p>Évènement de la vie du contrat:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger des articles à publier dans les quotidiens locaux <p>Et pour des évènements plus importants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des conférences de presses avec débats (Association rivière Rhône Alpes, 2007)
	<p>La communication doit pouvoir s'adapter aux différents publics rencontrés :</p> <p>Il faut trouver un support de communication adapté et une information individualisée et ciblée des pêcheurs (Institution publique).</p>



	<p>Pour une meilleure formation et information des élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser plus de colloques. - Prendre l'expérience d'autres élus en métropole. <p>(Institution publique)</p>
<p>Consultation (écoute des acteurs)</p>	<p>Approfondir la consultation dans une échelle plus restreinte et de meilleure qualité (privilégier le qualitatif au quantitatif).</p> <p>Cela permet que les gens donnent vraiment leurs avis et cela évite une participation apparente.</p> <p>(Collectivité territoriale)</p>
<p>Concertation (négociation avec les acteurs)</p>	<p>Augmenter la fréquence des réunions du réseau martiniquais des politiques de territoires.</p> <p>Il serait intéressant de l'utiliser pour diffuser des programmes, des projets, la sortie de documents types, pour faciliter le travail et la coordination (Institution publique).</p>

Tableau 5 Pistes d'amélioration concernant la communication, la consultation et la concertation (MJE Moana, 2015)

4.5.2 Comment augmenter la sensibilisation de la population ?

<p>Sensibilisation /Education</p>	<p>Il faut plus d'éducation de la population (Collectivité territoriale/ Acteur socioprofessionnel/ Association)</p>
	<p>Réaliser plus de sorties sur le terrain (sorties pédagogique) pour faire s'approprier la démarche à la population (Collectivité territoriale).</p>
	<p>Faire plus de sensibilisation dans les écoles (Collectivité territoriale).</p>
	<p>Accentuer les actions de sensibilisation des contrats.</p>

Tableau 6 Pistes d'améliorations concernant la sensibilisation (MJE Moana, 2015)



4.5.3 Comment intégrer les dimensions sociales et économiques dans les démarches de territoires?

<p>La dimension Economique</p>	<p>Intégrer l'aspect économique dans les démarches de territoires (quelques exemples) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un diagnostic d'opportunités dans chaque contrat. - Développer des actions qui portent des résultats économiques (ex: mettre en place une entreprise qui fait de l'écotourisme). - Intégrer des appels d'offres (ex: pour des porteurs de projets) <p>(Institution publique)</p>
<p>La dimension Sociale</p>	<p>Une orientation sociale à approfondir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec des associations (propositions de formations, réinsertion professionnelle) - Travailler avec des petites entreprises <p>(Collectivité territoriale)</p>
<p>La dimension Sociale & Economique</p>	<p>Ancrer le projet dans le territoire avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le DTSE* (Mettoux-Petchimoutou A-P. 2014) qui permet de prendre en compte la dimension politique, sociale, économique, culturelle, historique.

Tableau 7 Pistes d'améliorations concernant l'intégration des dimensions économiques et sociales (Source MJE Moana, 2015)



* Le DTSE, qu'est-ce que c'est ?

Le Diagnostic Territorial Socio-Economique est une dimension du diagnostic territorial. Il a pour objectifs :

- d'établir un état des lieux des activités humaines sur un territoire défini,
- d'identifier les acteurs du territoire et leurs relations,
- d'identifier les documents de planification, les programmes et des projets d'aménagement,
- de disposer des données pour proposer des mesures d'actions adaptées au territoire.

Le DTSE permet de prendre en compte la dimension politique, sociale, économique, culturelle, historique... Cette dimension est indispensable pour ancrer le projet dans le territoire grâce à une caractérisation fine du territoire, de ses acteurs et une analyse stratégique de type AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces). L'AFOM est un outil d'aide à la décision. « *Au-delà des objectifs biologiques, le projet doit développer de véritables atouts pour le territoire afin d'être porté par les acteurs locaux* » (Onema, 2011). Il facilite le passage vers les actes de communication et de concertation en sensibilisant les acteurs à la démarche et en prenant conscience d'éventuels blocages. Le DTSE s'adresse aux porteurs de projets, aux collectivités, aux bureaux d'études, aux services de l'Etat, etc. L'outil est actuellement en phase d'expérimentation, mais une fois que cet outil sera finalisé, il sera valorisable et transférable dans les DOM grâce à son adaptation territoriale.

4.5.4 Comment gérer le turnover en quatre étapes ?

Turnover	<p><u>1^{ère} étape</u> : Rassurer les acteurs individuellement/collectivement.</p> <p><u>2^{ème} étape</u> : Collecter les attentes des acteurs pour un nouveau candidat</p> <p><u>3^{ème} étape</u> : Sélectionner les candidats méticuleusement</p> <p><u>4^{ème} étape</u> : Avec tous ces éléments se concerter avec le préfet</p> <p>(Collectivité territoriale)</p>
-----------------	---

Tableau 8 Comment gérer le turnover (Source : MJE Moana, 2015)



4.5.5 Comment gérer au mieux les réserves pour leur bon fonctionnement ?

Les Réserves	Mettre en place plus de surveillance sur terre et en mer.
	Concilier intérêt économique et écologique (Institution publique) Ex: Tourisme
	Les faire connaître au grand public: <ul style="list-style-type: none">- avec une bonne communication/information- en les aménageant de manière à accueillir les locaux et touristes pour qu'ils les apprécient.
	Éviter les problèmes de double gouvernance (Collectivité territoriale).

Tableau 9 Pour une meilleure gestion des réserves (Source : MJE Moana, 2015)



5 Perspective d'émergence de territoire en Martinique

Comment et où peuvent se développer des démarches de territoire en Martinique ?

L'objectif 2 de la mission d'étude a comme portée d'effectuer un diagnostic des territoires pour lesquels la mise en place d'un contrat serait pertinente pour atteindre les objectifs du SDAGE. Pour répondre aux orientations de ce dernier, la politique de gestion peut s'appuyer sur différents outils permettant d'établir un processus d'intervention cohérent, dont notamment les contrats de milieux.

5.1 Les démarches de territoire

Quels sont les outils disponibles et comment peuvent-ils être utilisés pour répondre au mieux aux besoins et attentes auxquels leur emploi semble nécessaire ?

5.1.1 Une mosaïque d'outils

Les besoins de gestion d'un territoire pour maintenir ou retrouver le bon état écologique sont divers et variés. C'est pourquoi il existe un certain nombre d'outils permettant de répondre de façon adéquate aux spécificités du milieu. Ces outils présentent des disparités structurelles, tant dans le fonctionnement que dans l'organisationnel ou dans les objectifs. De même, les possibilités, les moyens mis à disposition, la gouvernance, l'implication et la participation des parties prenantes diffèrent en fonction de l'outil. Cette partie du rapport tend à présenter les principales spécificités de chaque outil avec une portée particulière sur les contrats de milieux.

- L'outil SAGE
- L'outil parc naturel régional
- Les outils pour le milieu marin
- Les réserves

5.1.2 Les contrats de milieux

Un contrat de milieux peut prendre la forme souhaitée selon le milieu identifié: contrat de rivière, de lac, de baie ou de nappe. C'est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (le bassin versant d'une rivière par exemple). C'est un programme d'actions, volontaire et concerté, sur 5 ans, avec engagement financier contractuel (désignation des maîtres d'ouvrages, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.). Ces contrats sont signés entre les partenaires concernés: Etat, Office De l'Eau, collectivités locales (Conseil Général, Conseil Régional, communes, EPCI, etc.). Les contrats de milieux sont des outils reconnus comme permettant la mise en œuvre des orientations du SDAGE.

De par sa définition et, comme cité par de nombreux enquêtés, les contrats de milieux ont comme principe de fédérer les acteurs du milieu en les réunissant autour de ce processus de gestion concertée. Une fois que ces derniers s'intègrent au contrat par leurs signatures, ils deviennent partenaires.



Principe de l'holisme :

- Il s'agit de « *La tendance dans la nature à constituer des ensembles qui sont supérieurs à la somme de leurs parties, au travers de l'évolution créatrice.* » Jan Christiaan Smuts, père de la théorie (1870-1950)
- « *Le tout est plus que la somme de ses parties.* » Aristote (384 - 322 av J.-C.)

Les contrats de milieux présentent de multiples atouts (mutualisation des actions, construction holistique, base d'information, transfert de compétence et de connaissance ...). Toutefois, on devine l'ampleur de la tâche, liée à la complexité créée par la diversité d'acteurs et de contextes, ainsi que le risque de voir s'inverser cette volonté d'efficience ou de voir apparaître des effets induits (négatifs et non souhaités) si certains facteurs clefs ne sont pas réunis.

5.1.3 Présentation du processus d'élaboration et de réalisation d'un contrat de milieu florissant

En amont d'une réflexion sur le territoire et ses zones à enjeux, il semblait judicieux de définir les facteurs constitutifs d'une démarche de territoire permettant d'aboutir à un outil efficace et profitable. Selon les informations bibliographiques et grâce aux conseils des professionnels du sujet, certains éléments primordiaux ont pu être identifiés dans le processus d'apparition d'un contrat de milieux réellement effectif. Parmi eux, l'approbation de l'ensemble des partenaires est essentielle. Elle permet de maximiser le potentiel offert grâce à une bonne implication des partenaires et est le pilier constitutif du contrat.

Les objectifs du SDAGE, rendant compte d'une volonté de développement durable à l'échelle du territoire martiniquais, sont primordiaux à suivre pour un développement partagé et cohérent. Cependant, les enjeux et contextes locaux doivent être pris en compte de façon spécifique. Les contrats de milieux tendent à répondre aux nécessités de maintenir ou de retrouver un bon état écologique de la ressource en eau.

Une fiche de synthèse présentant les éléments constitutifs d'un contrat de milieu est présentée en annexe 4. Elle identifie les étapes renforçant la mise en place de l'outil et permettant sa bonne réalisation.



A RETENIR

Cellule d'animation : animateur(s) + Collectif de soutien dont les élus + Implication sociale

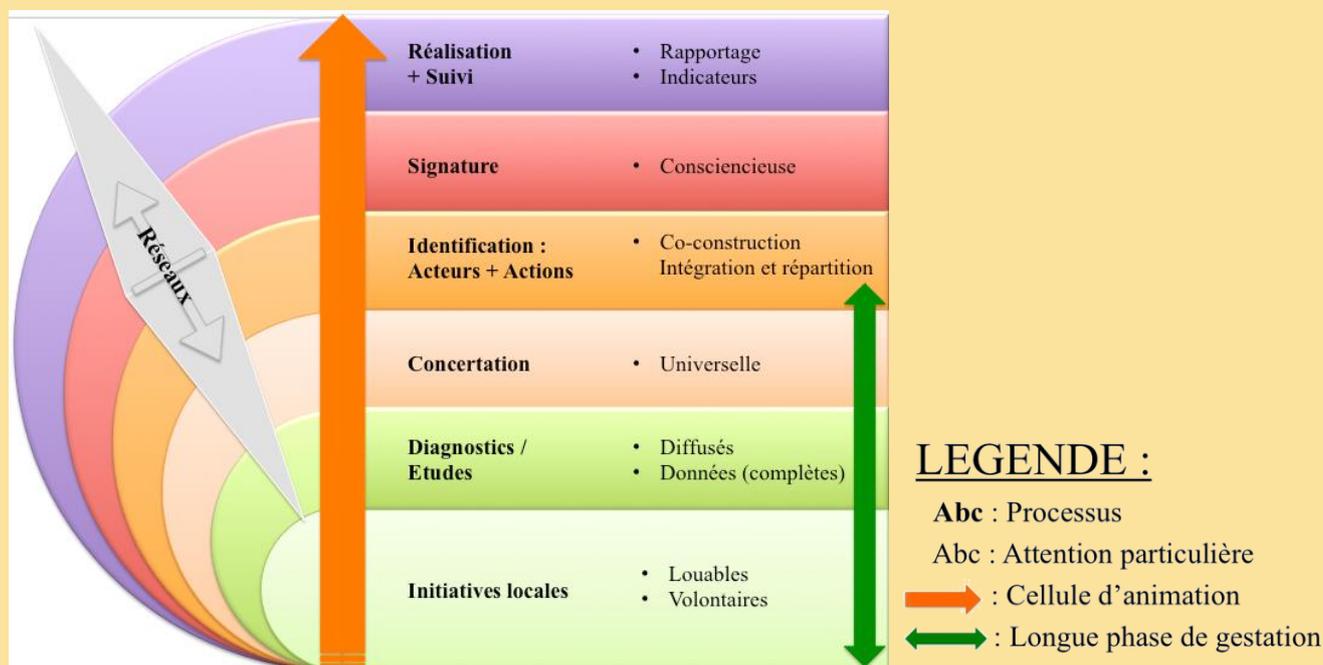


Figure 2 Les éléments clés de la mise en place d'une démarche de territoire (Sources : Environnement Québec, 2004 & MJE Moana, 2015)

5.1.4 Autres outils (SAGE/contrats/GIZC/Parcs et Réserves)

Pour répondre aux problématiques complexes de gestion du territoire, divers outils ont été élaborés : se sont les démarches de territoire. Ces outils ont la volonté de concilier conservation de l'environnement et développement des activités humaines; concilier la disponibilité en eau pour les écosystèmes et pour l'homme; ce qui constitue les principes du développement durable. Les éléments clés de la mise en place d'un contrat de milieu, vu précédemment, peuvent être extrapolés à l'ensemble des démarches de territoires. Les différents outils présentent des différences structurelles car le but est de s'adapter au mieux aux spécificités territoriales et de répondre aux objectifs attendus lors de leur mise en place.

Un résumé des principaux éléments caractéristiques de chaque démarche est présenté en annexe 4, 5, 6, 7 et 8.

5.1.5 Discussion concernant les différents outils

5.1.5.1 Une caractéristique de comparaison principale : la portée juridique.

Lorsque l'on compare les différents outils de conservation ou de gestion des milieux

aquatiques et de la ressource en eau, il est facile d'observer qu'une différence majeure réside dans la portée juridique de chaque type de démarche. Dans ce cadre, un des facteurs influencé par cet aspect réglementaire est l'implication et, principalement, l'appropriation de l'outil par les acteurs. Évidemment, l'efficacité des contrats dépend notamment de la qualité de l'animation et de la communication (cf. partie 4). Cependant, il semble logique qu'une démarche volontariste soit encore plus indissociable d'une appropriation de l'outil, de ses objectifs et de ses actions. En revanche, les SAGE, équivalents des contrats de milieux (mis à part le schéma de gouvernance et l'aspect juridique) impliquent pour les acteurs signataires une "contrainte" réglementaire. Via cette réglementation, il est possible d'outre passer l'appropriation des acteurs, même si l'efficacité de l'outil serait grandement favorisée avec cette appropriation. Cette discussion est à nuancer: les contrats de milieux et les SAGE sont deux outils favorables à une gestion concertée des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Ce type de gestion induit une participation dans la mise en œuvre de l'outil choisi, donc une connaissance et une influence sur les objectifs de l'outil.

5.1.5.2 D'autres caractéristiques appréciables

Mis à part l'aspect juridique des outils, il est possible de discuter de l'importance de leur périmètre d'action. Ces délimitations peuvent être en relation avec les frontières administratives (limites de collectivités) ou naturelles (ligne de partage des eaux par exemple). Suivre des frontières naturelles implique souvent de multiplier les acteurs impliqués dans la démarche choisie. Cela est à la fois une force et une faiblesse. Un nombre d'acteurs plus important permet souvent des leviers financiers, techniques et administratifs plus importants mais entraîne un jeu d'acteurs complexifié. L'outil de GIZC par exemple permet de s'adapter à cette contrainte, justement au travers d'un périmètre choisi, pouvant à la fois mêler frontières naturelles et administratives, même s'il est évidemment nécessaire et logique de travailler et d'agir sur un périmètre naturel cohérent.

La comparaison des outils est également possible vis-à-vis du nombre d'acteurs impliqués, de leurs représentativités, de leurs rôles et de leurs influences. Ces différents points sont fonction de la gouvernance, de la gestion de l'outil et des moyens disponibles de chacun. D'un côté, on peut prendre l'exemple de la GIZC qui réunit un très grand nombre d'acteurs répartis en 3 familles (les décideurs, les usagers et les scientifiques), alors que les contrats de milieux se répartissent en 5 collèges (les collectivités territoriales, les administrations, les organismes professionnels et les usagers, les personnes qualifiées, les établissements publics). D'un autre côté, les parcs et réserves naturelles nationales ou régionales n'impliquent que quelques types d'acteurs. Chaque type de gouvernance, de gestion, possède ses avantages et ses inconvénients, avec ses propres spécificités.

La comparaison peut être plus poussée par rapport aux particularités temporelles ou aux thématiques des différents outils. La majorité des outils décrits fonctionnent sur des programmes pluriannuels d'environ 5 ans, donc sur du court-moyen terme, tandis que d'autres peuvent avoir des durées illimitées. Il est possible de faire un parallèle entre, par exemple, les contrats de milieux et les SAGE. Au-delà de l'aspect environnemental, ces démarches touchent beaucoup d'acteurs et sont sur des durées de 5 ans permettant ainsi de suivre le rythme du SDAGE. En revanche, les réserves et parcs naturels focalisés sur la conservation d'espaces naturels ont des durées illimitées. Sans généraliser à l'intégralité des démarches existantes, un outil pluri-



thématique, touchant de nombreux acteurs diversifiés, a une durée d'activité plus courte et est donc sujet à un renouvellement en comparaison à un outil plus spécialisé qui lui, regroupe des acteurs particuliers. A cela, peut être ajoutée la durée d'émergence et d'élaboration de l'outil qui est généralement relativement long.

A RETENIR

- Importante diversité d'outils de conservation et/ou de gestion concertée des milieux aquatiques et de la ressource en eau : contrats de milieux, SAGE, GIZC, Parcs et Réserves naturelles, PPGCE, etc.
- Différentes caractéristiques comparatives :
 - la portée juridique
 - le périmètre d'intervention
 - les acteurs impliqués : leurs représentativités, leurs nombres, leurs rôles, etc.
 - les temps d'élaboration ainsi que la durée de mise en œuvre
 - le caractère mono ou pluri thématique
- Chaque outil a ses particularités, il est donc nécessaire de bien s'approprier le contexte local pour choisir le plus adapté.

5.2 Les données

5.2.1 Les zones non dotées d'outils de gestion des milieux aquatiques en Martinique

Le diagnostic des territoires non outillés de démarches de territoires, de gestion ou de conservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau est représenté par la figure ci-dessous à travers l'intégralité des territoires non spécifiés comme faisant l'objet d'une de ces démarches.



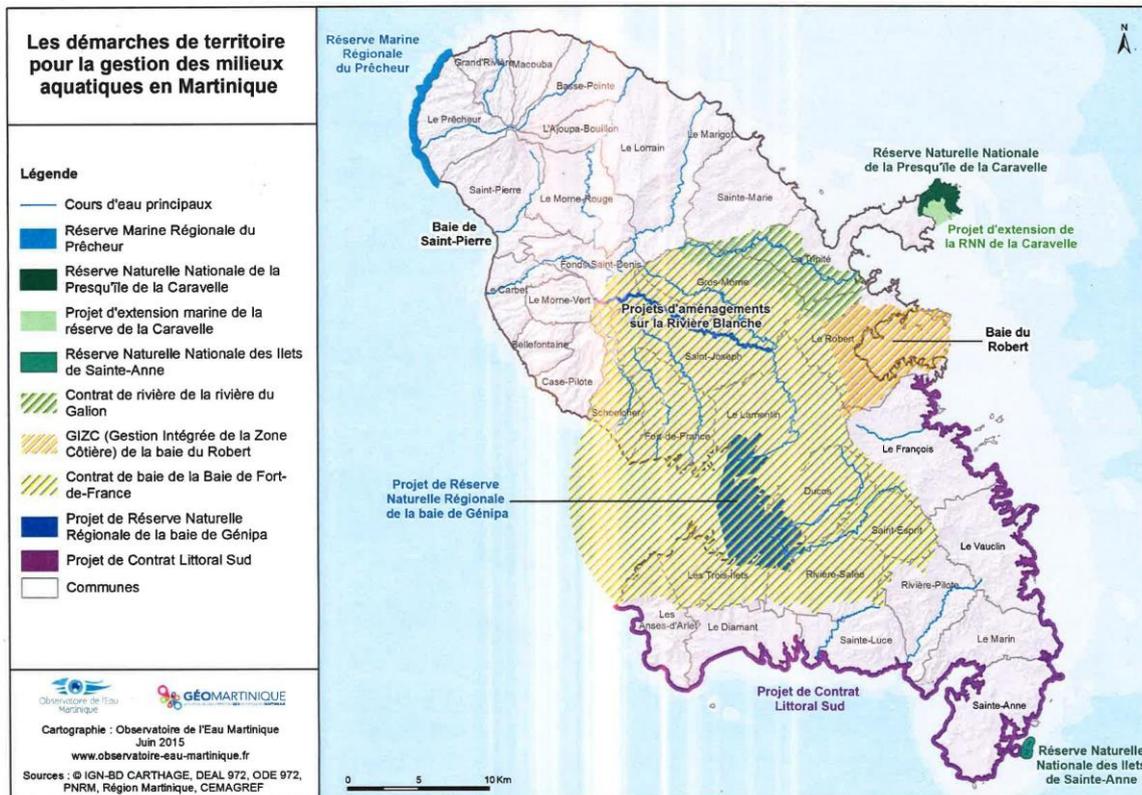


Figure 3 Carte des démarches de territoire pour la gestion des milieux aquatiques (Source : Observatoire de l'eau, 2015)

Nous pouvons visualiser sur cette carte les différentes démarches de territoire en Martinique. On remarque une concentration des démarches sur les principales zones à enjeux de l'île, dans le centre et dans le Sud de l'île, avec souvent plusieurs démarches imbriquées; comme par exemple: la future réserve de Génipa qui est englobée à la fois par le contrat de Baie de Fort-de-France et le contrat Littoral Sud.

5.2.2 Identification de zones selon les données bibliographiques

Au préalable de la mission terrain, avant l'obtention de données issues des dires d'acteurs, la bibliographie nous a permis d'identifier des zones à enjeux. Ces dernières sont considérées comme telles car elles présentent ou conjuguent des caractères comme : des richesses et bénéfiques écologiques remarquables et la présence d'activité impactant l'environnement (urbanisme, industrie, agriculture). Tout ceci situé sur le petit territoire insulaire qu'est la Martinique, considéré comme un hotspot de biodiversité.

5.2.3 Identification de zones par les acteurs

Durant les entretiens, soit par interrogation directe ou par spontanéité de l'enquêté, des zones remarquables ont été identifiées. Ces zones sont dites remarquables soit par leurs caractères uniques sur l'île, soit d'un point de vue environnemental ou écologique important pour la biodiversité locale, voire internationale. Les zones identifiées font souvent l'objet d'une dégradation déjà prononcée ou subissent une forte pression par le biais des activités anthropiques.

Projets futurs/en cours de réalisation en Martinique

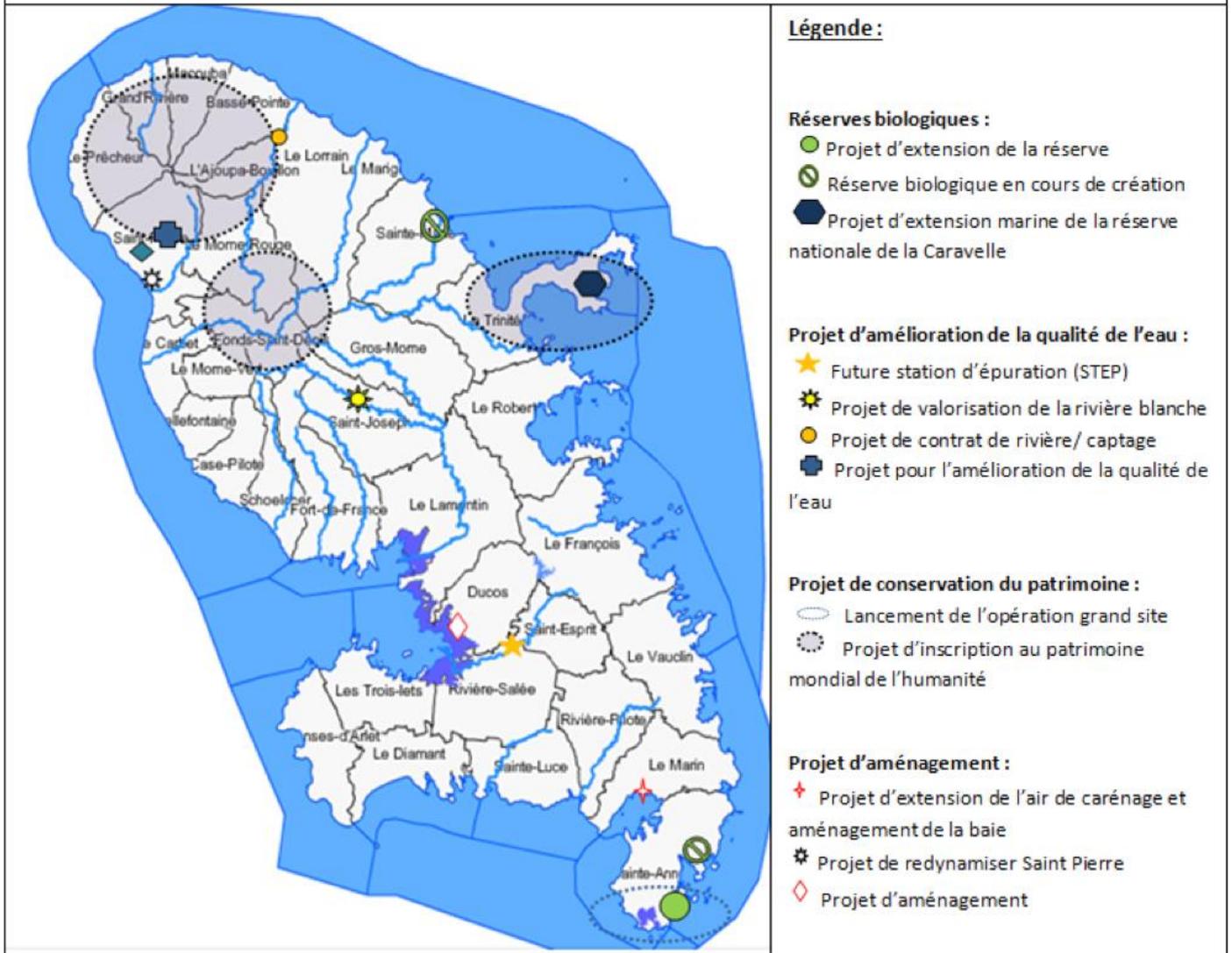


Figure 5 Carte des projets en cours et à venir cités par les acteurs rencontrés (Source : MJE Moana, 2015)

Légende :

- Service d'état (SE)
- Institution publique (IP)
- Institut de recherches et Personne qualifiée (IR.&PQ)
- Collectivité territoriale (CT)
- Association (A)
- Acteur socioprofessionnel (AS)

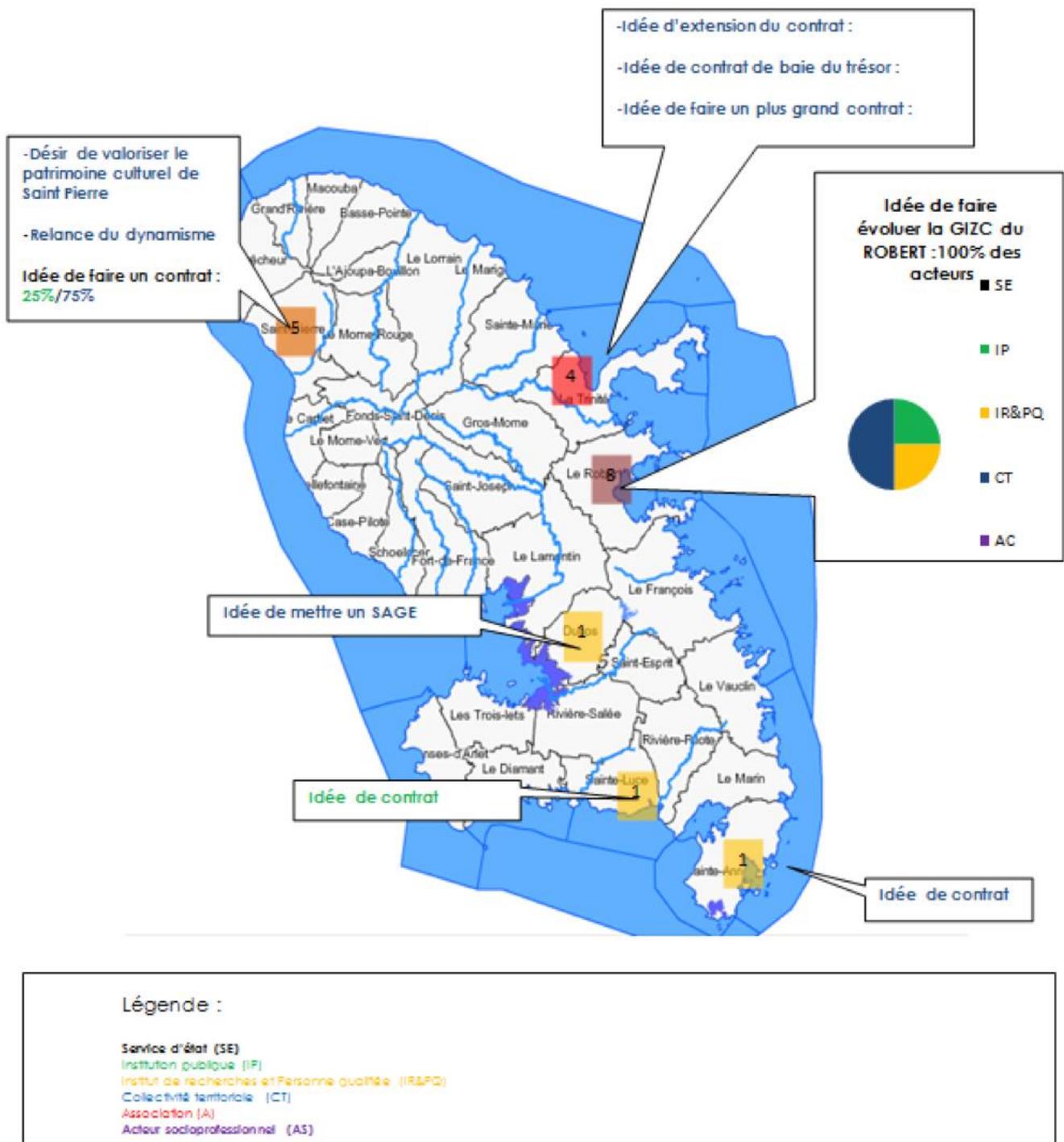


Figure 6 Carte des projets cités par les acteurs (Source : MJE Moana, 2015)

5.2.4 Présentation des outils pouvant émerger sur les zones à enjeux

Il est proposé, ici, de discuter des potentialités de mise en place ou de développement d'outils de gestion permettant de concilier les usages sur des zones considérées à enjeux. Ces zones ont été déterminées après superposition des données (résumées dans les cartes vues précédemment) et des recommandations spécifiques des acteurs, ainsi que des données fournies par la bibliographie.

Ceci en tendant à répondre à ces questions:

- La zone est-elle à enjeux, pour quels critères et quels sont les besoins prioritaires en termes de développement durable du territoire?
- Quelles sont les attentes spécifiques des acteurs en terme de gestion et quel sont leurs niveaux d'implication ?

5.2.4.1 Presqu'île de la Caravelle, Baies du Galion et du Robert

5.2.4.1.1 Une presqu'île, deux baies, des îlets, de multiples caractéristiques et des enjeux

La partie du territoire formée par la presqu'île de la Caravelle jusqu'au François, incluant la baie du Galion et la baie du Robert, est une zone littorale aux nombreuses caractéristiques écologiques, environnementales et socio-économiques. C'est un environnement très riche où il est nécessaire d'agir (Institution publique). Lors des entretiens, il est apparu pour cette zone que de nombreux acteurs s'appuient sur les démarches existantes (Contrat de rivière de la rivière du Galion et GIZC du Robert) pour cibler cette partie du littoral comme une zone à enjeux. Dans le même cadre, la presqu'île de la Caravelle et/ou la baie du Galion et/ou la baie du Robert sont des zones où il semble aux acteurs nécessaire de mettre en place un outil.



Figure 7 Carte de la presqu'île de la Caravelle au François (Sources : MJE Moana et Géoportail, 2015)

Cette zone est le carrefour de l'île entre le nord Atlantique, le centre et le sud de la Martinique. Cette localisation implique d'elle-même des enjeux socio-économiques et politiques. De plus, la distribution d'eau par les syndicats est complexe puisque la commune de Trinité et celle du Robert sont administrées par le SCNA et le SICSM (selon les quartiers) (SCNA, 2007); tandis que les deux communes font partie de la communauté d'agglomération de CAP Nord qui va bientôt acquérir la compétence de distribution d'eau. Cette complexité liée à la géographie est un atout autant qu'un inconvénient, mais elle induit une forte pression anthropique sur le milieu qui peut expliquer cette connaissance et cet intérêt prononcé des acteurs pour sa préservation et sa conservation.

- La presqu'île de la Caravelle

La presqu'île de la Caravelle est un site emblématique de la Martinique, tant d'un point de vue environnemental que touristique ou économique. Elle est marquée par la réserve naturelle nationale couvrant la partie Est de la presqu'île, créée par l'arrêté ministériel du 2 mars 1976 (Impact Mer, 2012). Cette réserve et, par extension, la presqu'île sont les lieux de multiples habitats diversifiés (dont des zones humides) caractéristiques d'une faune et d'une flore endémiques, tant sur son périmètre terrestre que marin (baie du Trésor).

En l'occurrence, la baie du Trésor est actuellement l'objet d'un projet d'extension marine de la réserve naturelle nationale, porté par le PNRM. Le dossier a été présenté devant le PNTN qui l'a validé avec quelques réserves; le projet poursuit donc son cours (Institution publique).

D'un point de vue hydrologique, aucune rivière pérenne n'existe sur la presqu'île, seulement quelques ravines qui apparaissent lors des phénomènes de précipitations.

Le versant sud de la presqu'île et notamment la baie du Trésor sont fortement influencés par le bassin versant de la rivière Galion et donc la baie du Galion.

- La baie du Galion

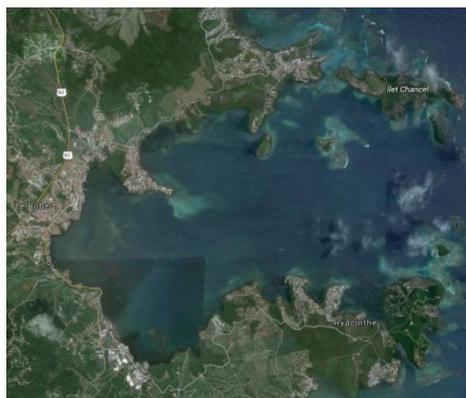
Influencé par le 4^{ème} bassin versant de Martinique par sa taille (Impact Mer, 2012), la baie du Galion est sujette à de fortes pressions anthropiques issues principalement de ce bassin versant.

Le réseau hydrographique du bassin versant est dense, d'une part avec les rivières permanentes, mais aussi d'autre part avec le grand nombre de ravines non permanentes présentes lors de la période des pluies ou lors de phénomènes pluvieux (SCNA, 2007). Les retenues d'eau ainsi que le canal créé en aval de la rivière pour dériver les eaux à destination de la SAEM, sont sources éventuelles de pollutions issues du bassin versant.



Figure 8 Baie du Galion (Source : Google Earth, 2015)

D'après la figure 8, la baie du Galion en elle-même n'est pas sujette à une urbanisation excessivement dense de ses côtes à contrario de la baie du Robert (figure 9). En revanche, le bassin versant dans son ensemble subit une forte activité humaine par rapport à l'agriculture, l'élevage, l'industrie et une démographie croissante. Ces différents enjeux sont abordés dans le contrat de rivière du Galion actuellement en phase de mise en place. Le contrat de rivière prévoit d'ailleurs un suivi au niveau de la baie, mais il semble nécessaire de mesurer l'impact justement du contrat de rivière sur la baie du Galion (Institut de recherches et Personne qualifiée/ Institut de recherches et Personne qualifiée), et peut-être agir sur la baie.



- La baie du Robert et les îlets

Sa forme et ses particularités rendent la baie non pas unique en son genre mais du moins extrêmement rare. En effet, la baie est entourée de plusieurs petits bassins versants parcourus par « 22 cours d'eau tributaires, au régime hydrique turbulent et parfois temporaire » (Ifremer, 2003), ainsi que 3 cours d'eau et des ravines. Ce réseau hydrographique implique une pollution des cours d'eau vers la baie, très fortement augmentée en temps de

Figure 9 Baie du Robert (Source : Google Earth, 2015)

pluies lorsque les ravines temporaires et les différents cours d'eau se gonflent. L'apport terrigène devient alors relativement important. La majeure partie de cet apport terrigène se fixe et sédimente vers l'exutoire des cours d'eau tandis que les plus fines particules s'intègrent plus dans la baie et sont dirigées par l'action du vent et des courants vers le fond de la baie.

Une autre grande spécificité de la baie du Robert réside dans la problématique des îlets qui ferment la baie et qui accueillent des espèces endémiques, telles que l'iguane des petites Antilles, et qui ajoutent donc aux autres enjeux un axe biodiversité encore plus important. Cette problématique se retrouve au niveau des îlets du François.

La baie du Robert est plus marquée que la baie du Galion par la pression anthropique, avec une forte urbanisation sur le littoral de la baie, mais la gestion de l'ensemble des pressions s'exerçant sur la baie se situe sur le territoire administratif de la commune du Robert. C'est de cet avantage, de toutes les spécificités de cette baie, des organismes de recherches de la baie et d'une forte volonté locale qu'est née la GIZC du Robert. Seulement, depuis le départ de l'animateur de la démarche, cette dernière est à l'arrêt malgré le fait qu'elle en soit presque au stade de mise en action de la démarche de façon officielle.

5.2.4.1.2 Trois berceaux potentiels : leurs atouts et leurs inconvénients

De ces différentes caractéristiques environnementales et socio-économiques et des dires d'acteurs, trois zones se dégagent avec des potentialités de mise en place de démarches. Nous allons les étudier afin d'y trouver une cohérence tant en matière environnementale que grâce aux dires d'acteurs; tout en s'appuyant sur les fonctions « parfaites » nécessaires à la mise en place d'une démarche (cf. à retenir partie 5.1.3). Ces zones sont : la zone restreinte de la baie du Galion, les deux baies entremêlées du Galion et du Robert et une dernière zone qui concernerait l'ensemble du littoral de la presqu'île de la Caravelle jusqu'au François.

- La zone restreinte de la baie du Galion

Le premier facteur de cohérence hydrologique de la baie du Galion pour la mise en place d'une démarche est le fait même que ce soit une baie.

Elle est sujette à des pressions nombreuses et variées, dues au grand bassin versant de la rivière du Galion. Pour plusieurs acteurs, une démarche, telle qu'un contrat de baie, doit être initiée dans la baie comme l'extension de ce contrat de rivière (Association/ Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale/ Institut de recherches et Personne qualifiée). Il pourrait éventuellement se créer lors du renouvellement futur du contrat de rivière (Institut de recherches et Personne qualifiée) et s'appuyer sur le réseau d'acteurs déjà en place au sein du comité de rivière.

Un autre avantage d'une démarche ne concernant que la baie du Galion est que cette dernière touche très principalement les frontières administratives de la commune de Trinité et



qu'une autre partie de la baie concerne les frontières du Robert. Cela signifie que la commune majoritairement concernée serait celle de Trinité avec un éventuel appui de la commune du Robert. Cet aspect est à nuancer avec l'exemple même du Robert et de sa GIZC : la démarche ne concernait qu'une seule commune mais s'est tout de même essoufflée.

La démarche pourrait aussi s'appuyer sur les différents documents produits par la réserve naturelle de la Caravelle et porter des actions en commun.

- Le double berceau : Galion, Robert

Ces deux baies, ou "double berceau", peuvent s'appuyer sur la GIZC et sur la continuité du contrat de rivière, sur une cohérence de courantologie et d'hypersédimentation, bien que les bassins versants soient distincts et aient des caractéristiques différentes.

Cette proposition s'appuie sur les arguments précédents ne concernant que la baie du Galion et sont à mêler à la baie du Robert. Plusieurs facteurs sont à nuancer ou à ajouter :

- ❖ Plus une seule commune principalement concernée, mais deux : Trinité et le Robert. Or il semble que les deux communes aient des visions différentes tant politiquement que pour l'aménagement, l'environnement, etc. (Collectivité territoriale/ Institution publique). Ce possible frein renvoie aux problèmes de gouvernance liés à la politisation de la gouvernance de l'eau (cf. partie 6.4.5).
- ❖ En matière de littoral, il apparaît selon des études qu'il y ait un lien entre les deux baies au niveau de la courantologie (Collectivité territoriale), ce qui permet de créer une cohérence hydrologique. En plus de ce lien, les deux baies sont touchées par un problème commun d'hypersédimentation (Collectivité territoriale). Cette problématique provient de facteurs différents pour les deux baies. La baie du Galion est alimentée par un bassin versant de grande superficie au contraire des petits bassins versants de la baie du Robert, donc il s'agit de deux problématiques de bassins versants différentes (Institution publique). De plus, la baie du Robert est une baie fermée par les îlets tandis que la baie du Galion, moins exposée aux vents, reste tout de même une baie ouverte.
- ❖ Une démarche qui mêlerait les deux baies, serait au croisement et même en possible «conflit» avec les projets et démarches déjà en cours sur les territoires alentour : le contrat de rivière du Galion, la réserve naturelle nationale de la Caravelle, la GIZC du Robert. Hormis avec la GIZC, la superposition de démarche ne semble pas problématique.

Les acteurs ont donc ouvert la réflexion sur la mise en place d'un contrat de baie mêlant les deux baies entre elles (Institution publique/ Collectivité territoriale/ Service d'état).

- Le littoral de la presqu'île de la Caravelle au François

De même, pour la zone élargie du littoral incorporant tout le littoral de la presqu'île de la Caravelle jusqu'au François, tous les arguments précédents peuvent être employés pour justifier un projet de démarche. En effet, il est possible d'élargir la cohérence de courantologie des



deux baies jusqu'à la baie du Trésor. Au sud de cette façade littorale, c'est la problématique des îlets qui permet aux acteurs de justifier d'une cohérence. Les acteurs parlent de contrat littoral (Collectivité territoriale) ou encore de contrat de baie Atlantique (Institution publique), voire d'une GIZC plus étendue. Un projet de ce type pourrait être porté par la CTM (Collectivité territoriale).

Les trois zones retenues par les dires d'acteurs et caractérisées par la bibliographie ont leurs avantages et leurs inconvénients. Elles ont en revanche toutes l'avantage de pouvoir mettre en avant le lien Terre-Mer (Institut de recherches et Personne qualifiée/ Collectivité territoriale). C'est un des avantages qui devra être mis en avant et qui implique aussi un investissement du futur Parc Marin de Martinique, à la fois pour une bonne conduite des actions liées à la mer mais aussi pour l'intégration de l'acteur au sein de la réflexion terrestre de la politique et de la gestion de l'eau.

5.2.4.1.3 Deux scénarii retenus

En faisant une synthèse de toutes les informations citées précédemment et en y liant notre ressenti, deux scénarii ressortent tant par le fait qu'ils semblent cohérents que par le fait qu'ils semblent réalisables même à moyen ou long terme.

❖ Un contrat de baie du Galion

« Alors, on va plus loin que simplement la rivière du Galion, on ira vers toute la baie. Pascal SAFFACHE, professeur à l'université, travaille pour voir comment on peut mener des actions dans cette baie parce que c'est très envasé, et ensuite comment développer l'aspect économique. » (Collectivité territoriale).

Cette citation est le signe d'une vraie volonté de M. Palin en tant qu'élu de Trinité à la communauté d'agglomération CAP Nord et élu représentant le contrat de rivière du Galion. C'est le signe que CAP Nord n'a pas réalisé le contrat de rivière du Galion sans penser à des perspectives d'avenir en cas de réussite de ce mode de gestion.

Un autre avantage est le fait que les acteurs soient déjà réunis pour le contrat de rivière, la démarche est locale et concorde avec la figure représentative d'une démarche pouvant fonctionner parfaitement (cf. à retenir 5.1.3).

De plus et pour conclure sur le Galion, tout semble presque en place pour une démarche n'ayant pas une phase de gestation de trop longue durée et donc une démarche qui pourrait potentiellement voir bientôt le jour.

❖ Une GIZC agrandie ou un contrat « bi-baies » Galion-Robert

Ce scénario semble tout à fait cohérent, pris indépendamment du contexte martiniquais. Seulement, en y intégrant ce dernier, un tel scénario ne semble envisageable qu'à moyen/long



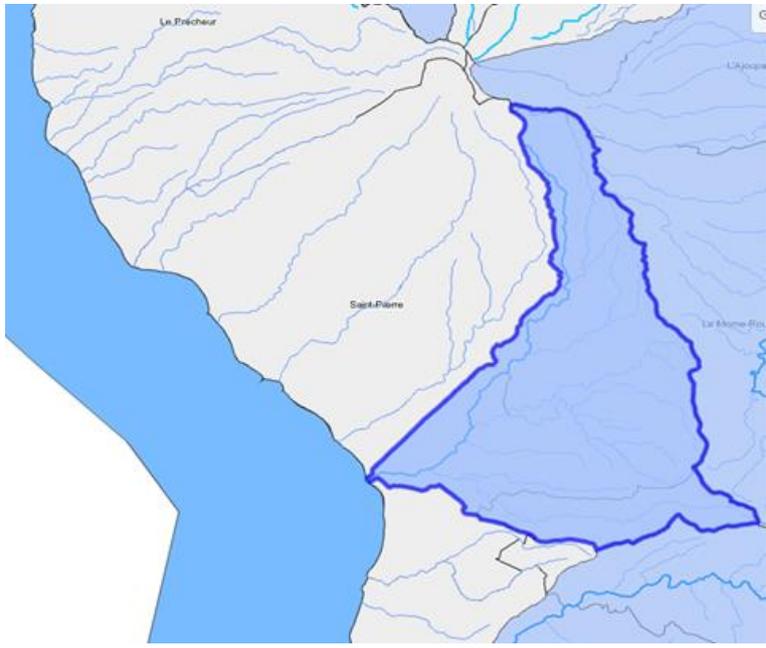
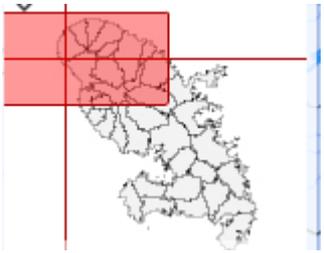
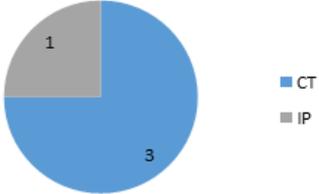
terme, de nombreux freins risquant de se mettre en travers d'une cellule d'animation active pour un contrat de baie mêlant les deux baies.

Il paraît plus réaliste d'envisager une « renaissance » de la GIZC du Robert où toutes les clefs sont entre les mains du maire qui ne doit plus gérer que le recrutement d'un nouvel animateur. Dans cette optique, la GIZC pourrait être le berceau de cette démarche concernant les deux baies en réactivant les acteurs de la baie du Robert autour de cet outil de gestion concertée. Après quoi, la GIZC pendant sa période de mise en œuvre pourrait être la source d'études sur la baie du Galion et aboutir à terme à une démarche de type contrat de baie mêlant les deux baies du Galion et du Robert.

A RETENIR

- Territoire riche mais avec de nombreux enjeux souvent cités par les acteurs comme une zone prioritaire d'action, malgré la présence du futur contrat de rivière et de la GIZC.
- Les baies du Galion et du Robert sont prioritaires puisque la presqu'île de la Caravelle est une réserve naturelle nationale. De plus, du côté du François, la cohérence principale et presque unique est celle de la problématique des îlets.
- Deux scénarii ressortent :
 - Mise en place d'un contrat de baie du Galion, en extension et cohérence avec le contrat de rivière
 - Renaissance de la GIZC avec l'embauche d'un nouvel animateur, ainsi que des études mises en places sur la baie du Galion pour à terme voir émerger un contrat "bi-baies" du Galion et du Robert

5.2.4.2 Saint Pierre, Carbet, Prêcheur

Saint Pierre/ Carbet/ Prêcheur	
	 <p style="text-align: center;">Zones à enjeux</p>  <p>■ CT ■ IP</p>
Caractéristiques du bassin versant	
Masse d'eau / Cours d'eau	Roxelane
Etat chimique 2013	MAUVAIS
Etat écologique 2013	MOYEN
Caractéristiques de la masse d'eau côtière	
Masse d'eau côtière	Nord Caraïbes
Etat écologique 2013	MOYEN

Problématiques principales de la zone	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions agricoles (pesticides, chlordécones, fertilisants) - Pollution d'origines industrielles - Décharges
Zone de protection / d'inventaire / label / convention pour le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - PNR

Tableau 10 Caractérisation générale du bassin versant de la rivière Roxelane (suivi DCE) (Sources : MJE Moana, ODE, Observatoire de l'eau, 2015)

5.2.4.2.1 Un centre historique aux multiples caractéristiques environnementales et socio-économiques

Le littoral nord Caraïbes de la Martinique est ancré pour la population martiniquaise comme le centre historique et culturel de l'île, tourné autour de l'ancienne capitale, Saint-Pierre. La ville s'est éteinte après l'éruption volcanique de la Montagne Pelée en 1902 qui a complètement rasé la ville et qui a entraîné la mort de près de 30 000 personnes (OVSM, 2015). Pour beaucoup de martiniquais et d'acteurs enquêtés, le Nord de la Martinique en plein redéveloppement (Saint-Pierre, le Carbet et le Prêcheur) doit être dynamisé économiquement, structurellement et socialement, en intégrant une démarche environnementale. Cette vision du Nord Caraïbe se retrouve dans le projet de Grand Saint-Pierre, soutenu par les fonds européens FEDER, "visant à articuler la revitalisation de la Ville de Saint-Pierre, la mise en valeur de son patrimoine naturel et historique, l'inclusion des populations, l'aide au retour à l'emploi et la mobilité durable, dans le respect de l'environnement, pour un rayonnement plus large." (Préfecture de la Région Martinique, 2012)

Lors des entretiens, les acteurs ont décrits la zone selon différentes caractéristiques :

- **Caractéristiques socio-économiques** : la commune de Saint-Pierre a été très dynamique et il est donc nécessaire de la redynamiser (Institution publique) avec l'atout suivant : une population locale qui vit encore dans une zone très rurale et qui a gardé un fort rapport à la nature (Collectivité territoriale). La redynamisation pourrait donc passer par le développement d'un tourisme vert (Collectivité territoriale), le développement de la balnéothérapie, la thalassothérapie, la plongée (en relation avec les sites d'épave) compte tenu de la richesse environnementale de la zone. Un facteur très influent dans le cadre de ce développement et des politiques à mener est l'évolution démographique du nord de la Martinique (Annexe 10) avec une population vieillissante, expliquée par 4 phénomènes dont "la migration des jeunes vers la métropole et le retour au pays des retraités" (CCI Martinique, 2013).
- **Caractéristiques environnementales** : les communes de la côte Nord Caraïbe possèdent un beau littoral menacé par une érosion côtière (Collectivité territoriale) qui touche

l'ensemble du littoral nord-ouest martiniquais (cf. annexe 9) accentué d'une part durant la saison des pluies (Collectivité territoriale) et d'autre part avec un relief et une action marine particulière de la zone (P. SAFFACHE, M. DESSE, 1999) qui ne favorise pas le dépôt de sédiments issus des cours d'eau. De plus, de nombreuses activités impactent le littoral telles que les activités de carrières (pour les communes du Prêcheur et de Saint-Pierre) pour lesquelles une approche environnementale est nécessaire (Collectivité territoriale).

5.2.4.2.2 De multiples facteurs influençant la mise en place d'une démarche dans un environnement ou la volonté d'agir se fait ressentir

Lorsque les acteurs identifient les zones à enjeux et qu'ils discutent du Nord Caraïbe, l'idée d'un contrat sur la baie de Saint-Pierre (avec des extensions possibles) revient souvent (Institution publique/ Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale/ Service d'état / Collectivité territoriale). En revanche, les avis diffèrent sur la manière d'organiser le contrat ainsi que son périmètre. Certains ne voient l'intérêt d'un contrat que sur la baie de Saint-Pierre (Service d'état / Collectivité territoriale). D'autres voient un périmètre plus étendu :

- et/ou vers le sud jusqu'au Carbet voir jusqu'à Bellefontaine et les problématiques liées à la centrale,
- et/ou vers le nord jusqu'au Prêcheur voir jusqu'à Grand Rivière (Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale).

Un projet centré sur la baie de Saint Pierre et les bassins versants qui y sont liés pourrait correspondre à un contrat de baie sous réserve de la combinaison de facteurs appropriés à la création d'un contrat. Dans le cas d'un projet sur le littoral plus étendu, la démarche correspondrait plus à une démarche telle qu'un contrat littoral ou une GIZC (Collectivité territoriale).

Un outil de gestion tel qu'un contrat semble pertinent au vu de la diversité d'acteurs concernés et des enjeux : ressource en eau importante, des bassins versants agricoles, la problématique chlordécone, la rivière Roxelane, etc. (Service d'état). L'outil mis en place devra intégrer les caractéristiques définies : un outil d'abord tourné autour des caractères historiques, patrimoniaux et culturels de la zone (Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale), sans oublier les enjeux liés à la gestion de l'eau qui doivent être intrinsèques à la démarche. C'est à travers ces caractéristiques et la mise en avant de ces dernières qu'il serait possible de promouvoir et de communiquer sur le contrat.

Ce désir des acteurs de voir apparaître un outil de gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques doit se faire en adéquation avec les outils, en cours de réalisation ou déjà en place, répertoriés par les acteurs eux-mêmes tels que :

- l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) du centre bourg de Saint-Pierre (Service d'état) ;
- le projet de Grand Saint-Pierre porté par la région (Collectivité territoriale) ;
- la volonté du maire du Carbet de mettre en place une aire marine protégée (a fait l'objet de réunions mais est encore à l'état de projet) (Acteur socioprofessionnel) ;
- la volonté de la mairie de Saint-Pierre de mettre en place un contrat de baie ainsi que l'idée de la communauté d'agglomération de CAP Nord de créer un contrat littoral (Collectivité territoriale) ;



- la réserve marine du Prêcheur (Collectivité territoriale) ;
- les différents documents d'urbanisme (PLU, SCoT).

Cette liste de projet, non exhaustive, montre les fortes volontés locales et régionales de développement, sans compter le nombre d'outils en cours de réalisation ou déjà mis en place. Ces nombreux projets ou documents d'organismes touchent à beaucoup de sujets transversaux tout comme le contrat désiré par les dires d'acteurs recueillis. De ce fait, un risque induit est donc d'ajouter une "couche" supplémentaire au sein du « mille-feuille administratif ». Dans le cadre de la mise en place d'un contrat de baie de Saint-Pierre plus ou moins étendu au-delà de la baie au nord ou au sud, il s'agit du risque majeur.

5.2.4.2.3 Discussion de l'opportunité de mise en place d'une démarche

Lors des entretiens, quand les acteurs ont ciblé la zone de Saint-Pierre et, par extension la côte Nord Caraïbe, l'intérêt ou la volonté de voir des outils se mettre en place était facilement perceptible. Cette volonté est à tempérer avec parfois la méconnaissance d'outils ou de projets déjà en place, un manque d'informations sur les enjeux réels, un manque de vision des capacités des acteurs ou du jeu d'acteurs.

Au vu du nombre d'outil existant, il faut bien jauger l'intérêt de la mise en place d'un nouvel outil. Par exemple, les acteurs plus impliqués ou intéressés par le développement territorial socio-économique tels que la CCI se questionnent sur le besoin d'un contrat pour la dynamisation de cette zone littorale (Institution publique). Les interactions entre les différents projets doivent être fluides et cohérentes, les périmètres d'actions peuvent tous se recouper si les actions se complètent. C'est un aspect capable de freiner la mise en place d'un outil puisque les interactions et la complémentarité des outils est difficilement percevable, même par les acteurs directement concernés. En l'occurrence, les démarches déjà en place ou en cours de réalisation comportent toutes un aspect environnemental, ce qui n'implique pas obligatoirement un rapport à la gestion de l'eau. Dans ce cadre, un outil spécifique à la gestion de l'eau paraît envisageable et est envisagé par CAP Nord. En revanche ce projet paraît entrer en conflit avec la volonté de la commune de Saint-Pierre de voir apparaître un contrat de la baie de Saint-Pierre.

5.2.4.2.4 Deux scénarii retenus

Un contrat de la baie de Saint-Pierre

Il s'agirait d'une démarche qui s'appuierait précisément sur la volonté de la mairie de Saint-Pierre de mettre en place un outil de gestion de l'eau. Cet outil permettrait à la fois une concentration de l'effort sur les enjeux et pressions de la baie tout en accompagnant son développement et en s'intéressant dans le même temps au bassin versant de la rivière Roxelane sujette à de nombreuses pressions fortes: pollutions d'origine industrielles, décharges, ruissellement des surfaces imperméabilisées, émissions agricoles (fertilisation et pesticides), la chlordécone, l'érosion des sols et l'altération hydromorphologique du cours d'eau (Observatoire de l'eau, 2015).

Un contrat littoral Nord Caribéen

Dans les projets de la communauté d'agglomération de CAP Nord, il y a la démarche de contrat littoral préconisé par le rapport d'un stagiaire qui a travaillé sur les démarches de territoires peur elle (Collectivité territoriale). Ce projet pourra s'appuyer sur une cohérence de l'érosion côtière comme problématique importante et sur l'accompagnement et le soutien au



développement socio-économique du Nord Caraïbe de la Martinique en apportant un soutien technique et financier dans l'approche environnemental de ce développement.

Ces deux scénarii se rejoignent sur plusieurs aspects. Ils concernent approximativement la même zone, s'intéressent à des problématiques similaires mais sont la volonté de deux entités différentes. Or CAP Nord a prouvé avec le contrat de rivière du Galion que l'EPCI semble être une bonne structure pour accueillir la cellule d'animation d'un contrat. Si l'on imagine un contrat de baie de Saint-Pierre qui prendrait en compte la rivière Roxelane et son bassin versant, plusieurs communes (Morne Rouge, Fonds Saint-Denis) serait intégrées. CAP Nord semble donc encore être apte à accueillir ce contrat malgré que cela semble être une volonté de la Mairie de Saint-Pierre. En prenant cela en compte et dans l'optique où une démarche devrait se créer, il serait intéressant de débiter la démarche sur le plus petit périmètre, à savoir la baie de Saint-Pierre ou juste la rivière Roxelane, puis s'étendre à plus long terme sur le littoral. La démarche serait porté par CAP Nord en s'appuyant sur la volonté de la mairie de Saint-Pierre et en établissant dès le début et à condition de réussite, des perspectives d'avenir sur une plus grande partie du territoire.

A RETENIR

- Un littoral avec un fort potentiel, au cœur de la politique régionale de développement économique
- Beaucoup de projets d'aménagement et de développement parallèlement à un environnement sous fortes pressions
- Deux scénarii qui devraient dans les deux cas être porté par CAP Nord :
 - Un contrat de la baie de Saint-Pierre, autour de la baie mais aussi sur la rivière Roxelane. Un "petit" périmètre avec de forts enjeux et une logique certaine
 - Un contrat littoral Nord Caribéen, volonté de CAP Nord, une cohérence mais un territoire plus grand incluant donc plus de problématiques et un jeu d'acteur plus important

Il paraît plus réaliste de réaliser une démarche sur un périmètre plus restreint en ayant des perspectives d'élargissements qu'un périmètre trop large.

5.2.4.3 Bassin versant de la rivière Capot

5.2.4.3.1 Caractérisation de la zone par les acteurs

Carte du bassin versant de la rivière Capot:



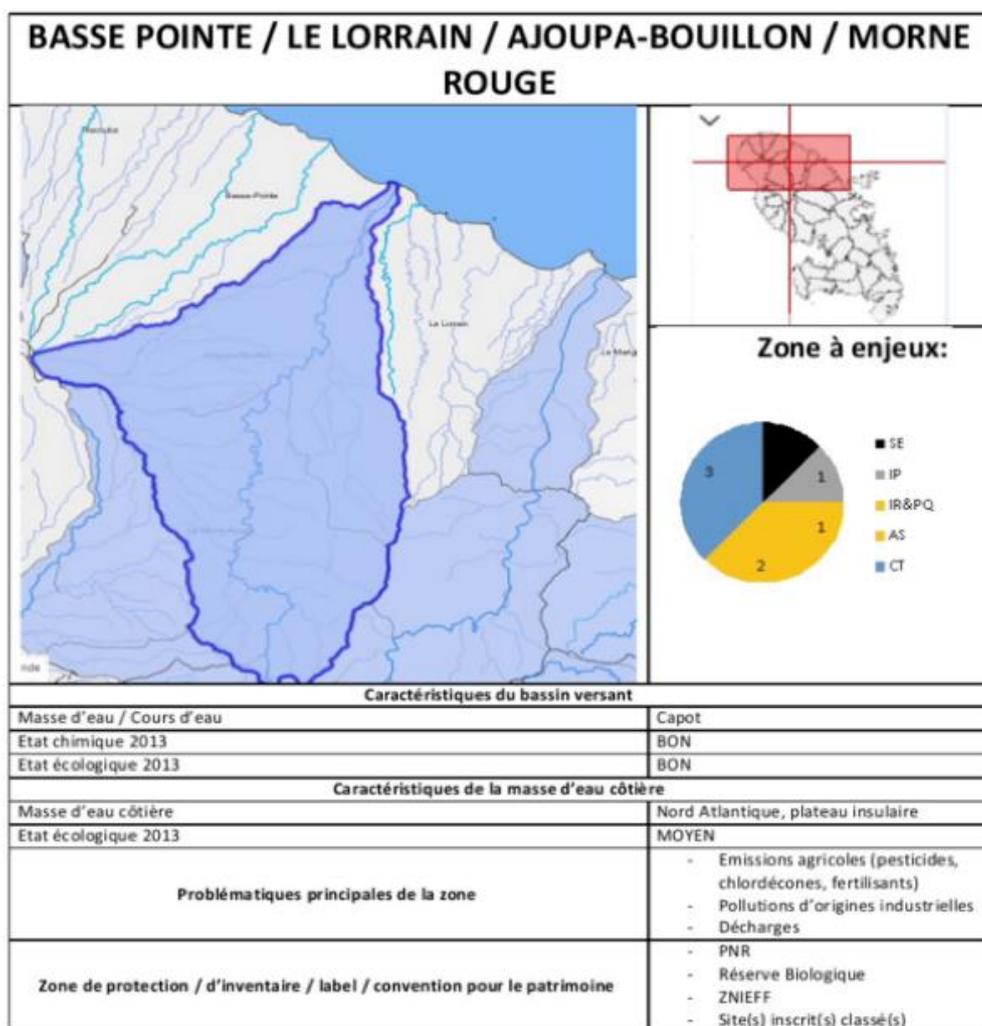


Tableau 11 Caractérisation générale du bassin versant de la rivière Capot (suivi DCE) (Sources : ODE, Observatoire de l'eau 2015. Réalisation : MJE Moana, 2015)

Le bassin versant de la rivière Capot couvre une superficie de 57 km² s'étendant sur 4 communes : Le Lorrain, Basse-Pointe, l'Ajoupa Bouillon et le Morne-Rouge (Observatoire de l'Eau Martinique, 2010). Le relief abrupte de la zone (Montagne Pelée, pitons du Carbet, et du Morne Jacob), les conditions climatiques très variables (indice des précipitations supérieur à 4000 mm) et sa géologie favorisent le ruissellement (perméabilité élevée, nature pédologique, etc.), rendant cette zone très sensible aux pollutions. Cela explique que le bassin versant de la rivière capot ait une capacité à transmettre les pollutions ponctuelles rapidement vers l'exutoire (GREPHY, 2004).

La principale ressource exploitée sur ce bassin reste le captage d'eau potable. La ressource est exploitée en aval, c'est pourquoi il présente de forts risques sanitaires (Institut de recherches et Personne qualifiée).

5.2.4.3.2 Nécessités, contraintes et atouts de la zone

Le captage de la Rivière Capot est un captage prioritaire au sens de la loi Grenelle 1 (Observatoire de l'Eau Martinique, 2010) et a souvent été cité par les acteurs comme une zone à enjeux.



Ce captage mobilise l'attention de nombreux organismes. En 2012 le conseil général a entamé une démarche de consultation pour établir un plan d'action de captage, ayant pour objectif de réunir les acteurs et établir les modalités de sa mise en œuvre et de ses financements.

Suite à cette démarche, les principales pollutions ont pu être identifiées, dont majoritairement les produits phytosanitaires (chloredécone) et ceux de post-récoltes. La Chambre d'Agriculture a fourni les éléments MAE (mesures agro-environnementales) et MAET (mesures agro-environnementales territorialisées) et l'ODE a confirmé son aide financière. Cependant la démarche a été arrêtée pour prioriser la mise en place du périmètre de captage dont le dossier sera présenté fin 2015 (Collectivité territoriale). Ce dernier devrait s'étendre sur une superficie représentant 5% de la Martinique soit pratiquement la superficie du bassin versant (Institution publique) mais de nombreux éléments sont encore à étudier pour faire fonctionner de façon pérenne ce périmètre de protection dans l'intérêt public.

De plus, les pollutions phytosanitaires ne sont pas les seules sources de pollution. Les problèmes liés particulièrement à l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif sont eux aussi à prendre en compte dans ce périmètre, bien qu'enlever les sources de pollutions en amont soit primordial (Service d'état).

La lenteur apparente quant à la mise en place du périmètre de protection est perçue par certains acteurs comme un manque de volonté politique (Service d'état). Le changement de statut du conseil général en une entité unique par fusion avec le conseil régional peut expliquer la lenteur du processus de mise en place des périmètres, puisque ces derniers sont responsables du dossier de délimitation (Institution publique).



Périmètre de protection:

Un périmètre de protection représente l'espace réglementaire réservé autour du captage utilisé pour l'alimentation en eau potable. La limite de cet espace est étudiée en fonction de nombreux critères (géologiques, pédologique...) qui influent sur les transferts d'eau.

Ce périmètre permet de réglementer, voir d'interdire les activités humaines à proximité du captage, afin d'éloigner ou d'intervenir en cas de pollutions ponctuelles et/ou accidentelles. Il faut cependant bien distinguer le captage de l'aire d'alimentation du captage :

- le périmètre de protection immédiat et rapproché à une étendue généralement de quelques hectares avec pour but une protection contre les pollutions accidentelles
- l'aire d'alimentation du captage est plus vaste et lutte contre les pollutions diffuses puisqu'elle correspond à la surface totale sur laquelle une pollution pourra rejoindre par le sol le captage (DREAL Rhône Alpes, 2012)

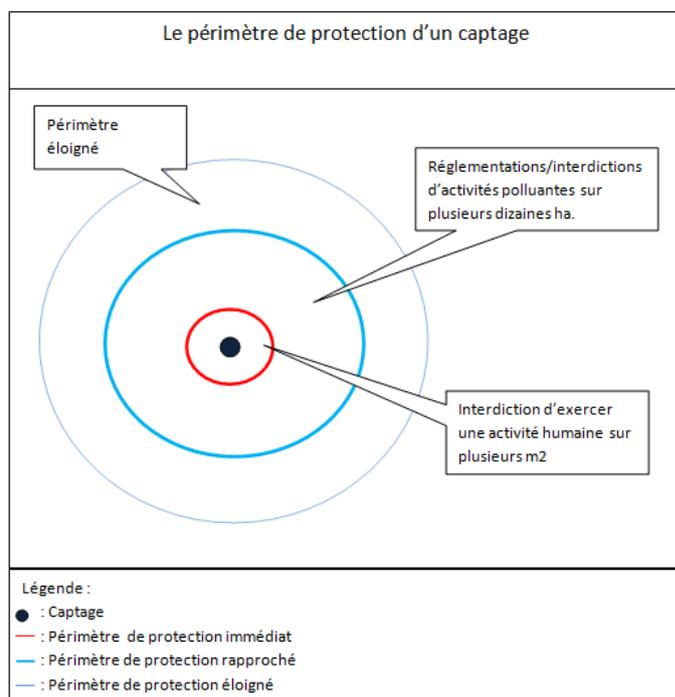


Figure 10 Périmètre de protection de captage (Source: DREAL Rhône Alpes, 2012. Réalisation : MJE Moana, 2015)

Besoin d'un outil de gestion:

La future création d'un périmètre de protection ne semble pas être une mesure suffisante pour les acteurs: Il existe « *un réel besoin d'un outil de gestion pour la rivière Capot* » (Collectivité territoriale), les élus locaux veulent une démarche pour protéger la rivière (Collectivité

territoriale) un outil pour fédérer les acteurs (Collectivité territoriale), qui permettrait de développer la communication (Institution publique).

De nombreux acteurs, restent en faveur d'un contrat de rivière ou de captage (Collectivité territoriale/Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale/ Service d'état) d'autres ont peur que l'outil, bien qu'intéressant, soit trop lourd (Institut de recherches et Personne qualifiée). Le Conseil Général est l'actuel propriétaire du captage (Service d'état) et souhaite mettre en place un contrat (Collectivité territoriale). Cependant sa mise en place risque de prendre du temps. En effet il faudra attendre la mise en place de la CTM et des nombreuses négociations l'accompagnant (Institution publique). Ce captage étant l'un des plus importants de l'île (Institut de recherches et Personne qualifiée), il serait fort probable que le Conseil Général soutienne CAP Nord dans ce futur projet.

5.2.4.3.3 Questionnement concernant la rivière Capot

La mise en place d'un contrat au niveau de la rivière Capot semble une nécessité au vue des besoins de gestion concertée. Mais cette nécessité n'est-elle pas due au manquement par l'absence du périmètre de protection de captage ? Si le périmètre de protection de captage prioritaire de la loi Grenelle rentrait en action, ne suffirait-il pas à être en adéquation avec les enjeux du milieu ? La mise en place d'un contrat de milieu n'entraînerait-elle pas l'apparition d'un outil lourd et supplémentaire alors qu'une réponse aux besoins aurait déjà été apportée ?

5.2.4.3.4 Propositions sur les outils et articulations possibles entre les différents acteurs

Dans le but de comparer la pertinence des deux outils de gestions (captage Grenelle et contrat de captage), le tableau suivant présente un récapitulatif de chaque outil.

Composantes de l'outil	Le captage Grenelle	Le contrat de captage/rivière
Comité de pilotage + animateur	x	x
Mobilisation d'acteurs	x	x
Sensibilisation de la population	x	x
Engagement moral des acteurs	x	x
Diagnostic des pressions et création d'un programme d'actions	x	x



Multithématique	x	x
Bilan annuel	x	x
Portée juridique	x	

Tableau 12 Comparaison entre la portée d'un contrat et d'un captage Grenelle (Source: MJE Moana, 2015)

On observe via le tableau ci-dessus que les points communs entre le captage Grenelle et le contrat de captage/rivière sont nombreux.

Comme vu précédemment, le captage Grenelle du Capot n'est actuellement pas finalisé, il n'y a toujours pas de réel périmètre de protection et la lenteur de sa mise en place donne des doutes sur la motivation des élus (Service d'état). Ce qui entraîne le mécontentement de certains acteurs qui estiment comme primordiale la création d'un outil de gestion qui, à l'heure actuelle, n'est pas opérationnel.

Scénario:

Il faut tout d'abord mettre en place un périmètre de protection complet rapproché et éloigné (Service d'état). Si le captage Grenelle et son périmètre se réalisaient de façon pertinente, avec une mobilisation des acteurs, une sensibilisation de la population efficace et une identification des problématiques, un contrat ne devrait pas être nécessaire.

Des acteurs inévitables seraient alors à prioriser tels que :

- Les communes de Morne-Rouge et d'Ajoupa Bouillon
- Le monde agricole
- Les industries : Chanflor
- Le CG et collectivités qui investissent pour le contrat
- Les syndicats
- L'état : DEAL, ARS, DAAF, ...
- Les associations

En vue des événements politiques actuels cités précédemment, on peut deviner que la mise en place d'un contrat futur prendra un certain temps, suffisamment long pour permettre au captage Grenelle de montrer son efficacité.

Les objectifs du captage Grenelle sont fixés sur 3 ans, si les objectifs ne sont pas atteints, le Préfet peut rendre obligatoire certaines mesures du programme d'action (Bilan captage Grenelle de la Somme, 2011). Dans l'hypothèse que, malgré ces démarches, le captage grenelle reste inefficace, il sera intéressant de proposer un contrat en addition au périmètre de protection. Ce dernier rencontre généralement souvent le problème de la "mobilisation des acteurs", le contrat qui prend une posture moins réglementaire, pourra être plus adapté pour convaincre les acteurs de la nécessité de la protection de ce captage (Laurent Radison, 2013).

Le cas des tensions autour du captage de Pécol a montré que la population martiniquaise n'était pas sensible aux outils de gestions réglementaires, une démarche avec un

engagement plus moral des acteurs serait peut-être plus efficace.

Les bilans annuels réalisés par le captage Grenelle et le périmètre de protection pourront être complémentaires à la création de ce futur contrat.

Les enjeux du bassin versant de la rivière Capot étant nombreux, il serait alors judicieux de cibler des thématiques précises auxquelles le contrat pourrait répondre (*Institution publique*) de façon prioritaire, en développant l'outil de gestion pour une prise en compte d'enjeux de plus en plus nombreux selon les besoins (et ainsi de discuter sur le maintien et la pertinence de l'outil).

Avec l'expérience acquise via l'ensemble des contrats de Martinique et plus spécifiquement via le contrat de la rivière du Galion, CAP Nord (structure porteuse) semble posséder les moyens de mener à bien ce projet.

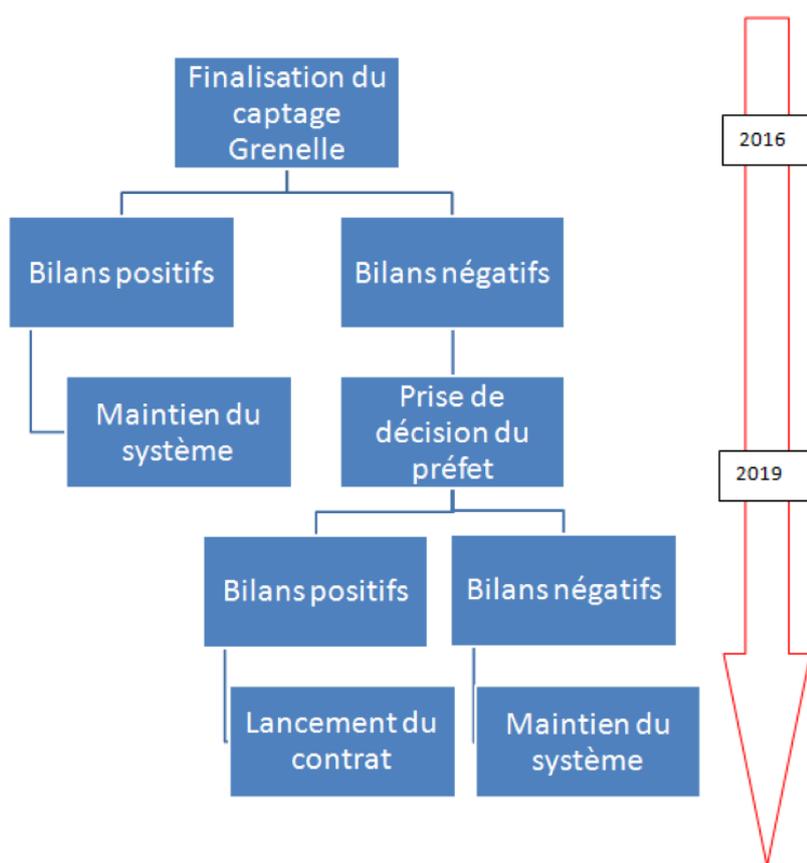


Figure 11 Schéma récapitulatif du scénario proposé (Source: MJE Moana, 2015)

5.2.4.4 Projet de réserve naturelle régionale de la baie de Génipa

5.2.4.4.1 Caractéristique de la baie de Génipa : fond de baie de Fort-de-France et sa mangrove remarquable

Les mangroves à plusieurs rôles importants et produit des bénéfices éco-systémiques (biotope, nurseries et nourriceries pour la faune aquatique, rôle de filtration, protection du rivage, accrétion du trait de côtes (Meur-Ferec C. et al., 2015). Il est toutefois important de

rappeler que le complexe mangrove, herbier, récifs fonctionne en synergie; ainsi la santé des récifs coralliens est intimement liée à la santé des mangroves, tout comme les herbiers et vice versa. Les éléments du complexe sont difficilement dissociables les uns des autres. Ainsi la vigilance est de rigueur lorsqu'on aborde le sujet de l'un de ces éléments de façon spécifique.

Ainsi, lorsqu'une attention particulière est apportée aux mangroves, l'initiative est particulièrement bien accueillie par les organismes de gestion de l'environnement et de l'aménagement. Ce sont les premières personnes à reconnaître le statut des mangroves en milieu tropical insulaire en tant que pilier du fonctionnement éco-systémique de l'île, offrant des bénéfices sociétaux (barrière d'érosion et protection du littoral particulièrement lors d'évènements climatiques). Les mangroves permettent de « maintenir l'équilibre de l'île » (Service d'Etat). Il apparaît ainsi essentiel de « valoriser les mangroves pour les services rendus » (Institution publique).

En Martinique, il est difficile de parler de mangroves sans citer celle de Génipa. Elle couvre une superficie de 1 200 ha, ce qui représente 65 % des mangroves de Martinique (Parc naturel régional de la Martinique, 2009). Outre sa couverture, elle est considérée comme l'un des espaces botaniques remarquables du territoire martiniquais, décrite comme exceptionnelle car réunissant un grand nombre d'espèces rares ou protégées (Office de l'Eau Martinique, 2014). Ce caractère particulier a été rapporté lors des entretiens de façon notable par les associations et les experts de l'environnement, nous pouvons par exemple citer :

« Une des plus belles mangroves du monde ! » (Institut de recherches et Personne qualifiée).

« La préservation de la mangrove de Génipa est primordiale et apparaît comme une priorité au vu des bénéfices écologiques » (Association).

La prise de conscience de la population, du fait de l'acquisition des connaissances, des efforts de communication, des premières discussions portant sur les milieux remarquables de la baie de Génipa, font de façon évidente ressortir cet espace comme une zone à enjeux. Le besoin d'un outil de conservation d'un tel espace apparaît d'autant plus primordial, que le fond de baie de Fort-de-France fait face à de nombreuses pressions (Meur-Ferec C., 2015) (Annexe 11).

D'un point de vue global, la baie de Génipa, comme tout milieu naturel, va devoir s'adapter aux changements climatiques dont les tendances annoncent en mer caraïbe une augmentation du niveau de la mer de 40 à 100 cm d'ici la fin du siècle, ainsi qu'une évolution des paramètres climatiques et marins tels que l'acidification ou l'augmentation de la température.



Principe de résilience

La résilience désigne la capacité d'un système quelconque à retrouver ses propriétés initiales après une altération.

Ainsi la résilience écologique est la capacité d'un écosystème, d'un habitat, d'une population ou d'une espèce à retrouver son fonctionnement et son développement normal après avoir connu des perturbations importantes du fait d'un ou plusieurs facteurs de l'environnement.

La dégradation d'un écosystème réduit sa résilience par la perte de groupe fonctionnel (groupes d'espèces aux traits et milieux de vie similaires remplissant des fonctions clefs).

La capacité de résilience des écosystèmes naturels de la baie de Génipa présente le risque d'être entravée par une addition de pressions anthropiques qui tendent à s'intensifier.

Premièrement, la baie de Génipa est située en partie sur la commune du Lamentin dont la culture des bananiers occupe une place importante (risque de pollution agricole). (Acteur socioprofessionnel). De plus, on trouve en périphérie d'importantes agglomérations : la baie de Fort-de-France concentre 70 % de la population totale de l'île (Document contractuel, 2010). S'ajoute à ces différentes pressions la présence du port de commerce de l'île.

Ainsi, c'est parce que l'espace de la baie de Génipa est confronté à des difficultés croissantes, qu'il est étendu sur plusieurs territoires et milieux disparates et que la volonté de préservation est explicitée, qu'il est essentiel que cet espace soit doté d'un outil adéquat pour préserver ses richesses.

5.2.4.4.2 Le projet de réserve de la baie de Génipa : un processus d'élaboration long à clôturer.

Caractéristique des démarches de milieu, la période entre les premières réflexions et la mise en place d'un outil effectif est longue, car la complexité de son élaboration est accentuée par des disparités d'agendas. Le cas du projet de baie de Génipa n'en est pas exclu, avec des périodes de latence (de 2007 à 2014 par exemple), bien que cette démarche s'inscrive dans la durée de façon notable.

« Génipa est l'un des dossiers qui prend beaucoup de temps » (Institution publique)

Ainsi, initiée depuis une quinzaine d'années, la concertation s'est étendue dans le temps pour se fixer sur la volonté d'une mise en réserve régionale. Le temps dédié à la concertation entre acteurs est une des causes essentielles de ce processus laborieux d'élaboration. En effet, le premier dossier de réserve proposé a fait l'objet de vives critiques pour ne pas avoir pris en compte l'avis de la population. Suite à une période de débat, le projet et la commune de Ducos ont également été critiqués vis-à-vis des périmètres établis.



Il apparaît que, outre les facteurs de ralentissement et de blocage propre aux démarches de territoire, la commune de Ducos soit identifiée comme l'un des freins à l'élaboration de la démarche. Cette dernière, en charge d'une partie du périmètre du projet, est l'un des acteurs essentiel à l'aboutissement de la démarche. Pour expliquer ce constat, la commune de Ducos avance que sa volonté de développer le tourisme au sein de la réserve véhicule une image d'opposition au projet. Toutefois, la commune revendique sa volonté de voir aboutir la démarche (réalisation d'une étude hydraulique) mais à certaines « conditions » (Collectivité territoriale). Ces conditionnalités ont entraîné une situation de mésentente sur les conditions de préservation de la mangrove entre le maire de Ducos et le maire du Lamentin. (Institut de recherches et Personne qualifiée)

Une revendication mise en place "sous conditions" est louable et non contradictoire car au sein d'une réserve *"il n'est pas interdit de faire des activités de loisirs, professionnels, un grand port"* (Institution publique). L'aspect complexe du contexte rend difficile cette conciliation d'usages : *« Il y a trop d'acteurs, trop d'usagers, trop d'enjeux divergents. Faire du développement économique et de la promotion touristique dans une zone que vous voulez protéger, c'est [...] difficilement compatible. »* (Collectivité territoriale).

Ces questionnements sont posés aux parties prenantes durant la concertation et sont sous la responsabilité du conseil de gestion qui s'assure de l'adéquation entre les impacts des activités au sein du périmètre et les actions du projet face à ses objectifs. C'est pourquoi il est essentiel de clairement expliciter les causes de désaccord ou de mésentente (parfois difficile à appliquer dans la stratégie politique).

Aujourd'hui, il semble que la démarche soit prête à aboutir car la constitution du dossier provisoire de classement a été validée par le parc naturel régional de la Martinique (porteur de la démarche par convention avec le conservatoire du littoral, propriétaire d'une importante partie de la mangrove) lors de la réunion de Juillet 2015. Ce dernier doit encore être présenté à l'ensemble des partenaires réunis au sein du COPIL. Si le projet de création obtient un avis favorable, il pourra alors être transmis au conseil régional pour validation (Service d'Etat).

Le projet de réserve de Génipa est populaire et véhiculé favorablement par de nombreux acteurs. Si le dossier de création reflète un accord mutuel entre parties prenantes, il a de fortes chances d'être approuvé et d'aboutir car tout ce qui semble être proposé répond aux engagements du SDAGE (propositions faites dans le cadre du SDAGE 2016-2021 soit avec accord de Monsieur Chômet, président du comité de bassin et du PNRM, traduisant un indice favorable). De plus, la mise en valeur de la mangrove devrait être un atout pour les activités touristiques et de loisirs de la zone avec la mise en place de bonnes pratiques et d'usages (éco-label). La volonté politique locale de répondre à des engagements de longue date est présente.

Bien que la démarche de création semble arriver à son terme, des actions bénéfiques doivent être entreprises sans délais (telles que la mise en place de zones tampons) car les pressions sur le milieu sont déjà impactantes, d'autant que les objectifs sont ambitieux : *"D'ici deux-trois ans si tout ce passe bien, on aura une eau dans le bassin hydrographique de bonne*



qualité" (Collectivité territoriale).

5.2.4.4.3 Recommandations pour une amélioration continue de la démarche.

Comme pour tout projet, il est important de clairement identifier les moyens disponibles, pour que ce dernier puisse mener à bien les objectifs fixés : *"Quelles sont les sources de financement"* (Institution publique).

C'est le porteur de projet, le PNRM ici, qui s'assure de la fiabilité de réalisation des actions par le niveau de précisions des engagements pris et donc des moyens mis à disposition. Le porteur de projet n'ayant pas fait part d'inquiétudes particulières, il nous est possible de conclure sur le bon devenir des réalisations une fois la démarche devenue effective, bien que cet aspect soit à considérer comme un point de vigilance universelle à toute démarche.

Il semble aussi important d'offrir d'autres perspectives à ce projet comme une valorisation plus prononcée de la biodiversité associée au site (Institution publique) car il est focalisé sur la mangrove. De même, une prise en compte de l'ensemble de la baie est souhaitable (car dans un principe de conservation, il est de rigueur de chercher la maximisation de la surface mise en réserve pour répondre aux besoins de conservation). Ceci posera alors le problème du portage. A ce titre, le comité de baie du contrat de Fort-de-France semble pertinent (plus de représentativité et des propositions concrètes). (Institution publique). Le PNRM pourra conserver son rôle de porteur de la réserve mais avec une extension marine. Il est judicieux de se questionner sur le domaine de compétence qui lui est localement accordé (notamment en ressource humaine). Une articulation serait possible avec le Parc Marin, encore dans sa phase d'étude.

Dans une réflexion plus globale, nous avons souhaité mettre en relief les liens de causes à effet que peuvent présenter certaines démarches liées, dont le cas traité ici est un exemple probant. En effet, le projet de création de la réserve de Génipa est l'une des actions phare du contrat de baie de Fort-de-France. Ainsi l'aspect bénéfique de la co-construction pour les deux parties s'inverse à la défaveur d'une des parties si l'autre ne "coopère pas" dans le cadre des engagements initialement conclus.

"On servira via notre réseau, à la valorisation de la réserve une fois qu'elle sera mise en place mais aujourd'hui s'il y a un blocage politique... On ne peut rien faire. Nos politiques peuvent pousser certaines actions dans le sens du contrat de baie" (Collectivité territoriale).



Dilemme du Prisonnier

Le dilemme du prisonnier (concept de la théorie de jeux) illustre de manière imagée une structure d'interaction sociale type.

Le cas de figure met en jeu deux antagonismes s'étant entendus au préalable mais se retrouvant séparés et face à un dilemme par incitation d'un tiers. Deux choix s'offrent alors aux protagonistes soit : continuer à coopérer ou jouer « cavalier seul » en rompant l'entente initiale.

Tableau standard des résultats statistiques

Choix respectif	Coopère	Rrompt l'entente
Coopère	(3 ; 3)	(0 ; 5)
Rrompt l'entente	(5 ; 0)	(1 ; 1)

Les résultats montrent que rompre l'alliance offre toute liberté à celui qui l'exécute, tant que son homologue continue de suivre les négociations initiales, dans ce cas de figure, ce dernier perd tout. Si les deux ne coopèrent plus, la perte est totale et partagée. Ainsi les risques étant de tout perdre ou de ne rien gagner, la situation la plus favorable (minimisant les risques) face au dilemme est l'entente : situation de gagnant-gagnant

A RETENIR

- Un espace remarquable
 - Présence d'une mangrove de grande ampleur particulièrement riche.
 - La baie de Génipa est dotée d'un espace naturel diversifié (mangrove, récifs, herbiers) dont les bénéfices sociétaux induits par la conservation sont nombreux.
- Des pressions croissantes
 - Risques accrus de dégradation du fait des impacts potentiels du changement climatique.
 - Résilience plus difficile du fait des pressions anthropiques (accentuée par l'augmentation de la population et des activités économiques et de loisirs limitrophes).
- Un outil de conservation proche de l'aboutissement
 - Une construction lente mais offrant un outil adéquat avec de bonnes perspectives d'avenir.



5.2.4.5 Projet contrat de Littoral Sud : Quel avenir pour l'émergence d'une démarche concertée sur le littoral sud martiniquais

5.2.4.5.1 Les spécificités de la région sud martiniquaise et de son littoral

La région sud martiniquaise offre une richesse naturelle locale dont premièrement une végétation xérophyte, caractéristique de son contexte thermo-climatique, des paysages remarquables tels que la savane des pétrifications et son littoral rocheux. L'Espace Sud peut être fier d'abriter des plages réputées pour leur beauté telles que les Anses d'Arlet, Dufour et des Salines ou encore des zones protégées telles que les Ilets Sainte-Anne.

Il est donc normal que le littoral sud martiniquais soit fortement caractérisé par son activité touristique avec la présence des principaux complexes hôteliers de l'île, ainsi que de la marina du Marin d'envergure remarquable (l'une des plus grandes de la région caraïbe). L'importante activité de plaisance dans le sud constitue une pression anthropique sur les masses d'eaux côtières et les écosystèmes associés, tels que les problématiques de mouillages permanents (au sein de l'espace de mangrove) ou ponctuels. De même l'influence des activités terrestres peuvent impacter les écosystèmes marins, comme l'influence des rejets d'assainissement sur la biodiversité récifale³.

Le territoire du sud est aussi connu pour son paysage agricole avec des plaines d'élevage (dont les petites exploitations caractéristiques de la côte caraïbe, actuellement dans une dynamique de disparition face à la pression foncière). Les exploitations de la côte atlantique contribuent à l'hypersédimentation par érosion des sols et aux problèmes de ruissellement des substances chimiques (causes hypothétiques: itinéraire techniques, techniques culturelles et l'ampleur du secteur agricole) (Service d'état).

Le sud martiniquais est marqué par un besoin en eau important, notamment lié à ses activités (tourisme, agriculture, population), et par une dépendance aux ressources du Nord et donc aux infrastructures hydrauliques (barrage de la Manzo, réseau de distribution).

De manière générale, les rivières martiniquaises présentent un état écologique bon. Cependant, les rivières du Sud peuvent localement présenter un état plus préoccupant en raison de la faible capacité auto-épuratoire liée au débit plus faible, et ce particulièrement durant le carême (Agence D'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique, 2015.).

Du fait de l'importance de l'activité touristique et balnéaire, l'espace sud martiniquais est dépendant de la qualité paysagère et des sites de baignades. A ce titre, il existe un outil réglementaire pour le suivi des eaux de baignade et ainsi prévenir des risques pour les usagers: le profil de baignade. La qualité des résultats des profils de baignade, ainsi que ceux des eaux côtières (clarté, biodiversité) est fortement dépendante du bon fonctionnement des

³ La "vérole blanche" (White Pox) est une maladie dévastatrice pour les coraux (tels que les cornes d'élangs, *Acropora palmata*, espèce remarquable et présente en Martinique) qui a pour origine une bactérie intestinale commune (*Serratia marcescens*). (Kathryn et al, 2002)



écosystèmes aquatiques et du niveau des pressions anthropiques (hypersédimentation, assainissement et station d'épuration)⁴.

Qualité et profil des eaux de baignade

Application des dispositions de la directive 2006/7/CE, traduit dans les articles L.1332-3 et D. 1332-20 du code de la santé publique.

Les personnes responsables d'eaux de baignade, qu'elles soient publiques ou privées, ont la charge d'établir pour chacune des eaux concernées des profils de baignade. Ceci dans le but de rendre compte du suivi des risques liés à la santé publique.

Les profils de baignade ne s'intéressent spécifiquement qu'à deux indicateurs sanitaires (taux en *Escherichia coli* ou entérocoques intestinaux*), mais la description du milieu est aussi souhaitée permettant d'identifier les pollutions diffuses ou ponctuelles (dont indicateur biologique).

Les résultats des profils permettent de classer les eaux de baignade selon plusieurs typologies (bonne, suffisante ou insuffisante). Les résultats obtenus induisent la fréquence et l'ampleur des examens à effectuer.

Si l'évaluation des sources de pollution laisse apparaître un dépassement des seuils de pollution (cyanobactéries mais aussi macroalgues, phytoplancton ou déchets), cela peut entraîner une interdiction ou décision de fermeture du site de baignade durant une période définie (saison balnéaire au moins).

* reflet de la performance de l'assainissement

(Ministère de la santé et des sports, 2009.)

On peut donc constater que les liens entre les besoins des activités économiques et la ressource en eau, comme la qualité des milieux aquatiques tant terrestres que maritimes (valeur paysagère, disponibilité de la ressource en eau, capacité épuratrice du milieu) sont intimement liés.

5.2.4.5.2 La gestion des ressources en eaux, des milieux aquatiques et des espaces naturels du territoire sud martiniquais

⁴ Résultats diffusés lors du forum BodLanmé 2015, Didier Camy, Pascal Saffache.



Rappel des spécificités de l'espace Sud Martiniquais

Climat :

- Pluviométrie inférieure à 2 000 mm/an (Contre plus de 4 000 mm/an sur les massifs du Nord de l'île).

Environnement :

- Végétation xérophyte (plantes adaptées au milieu sec).
- Importante présence de zones humides
- sites remarquables : réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne

Population :

- Deuxième zone urbanisée de la Martinique après le centre.

Économie :

- Forte activité agricole
- Principale zone touristique de l'île

Le sud de la Martinique est représenté par la CAESM et regroupe 12 communes (Ducos, Le François, Le Vauclin, Saint-Esprit, Rivière-Salée, Les Trois-îlets, Les Anses-d'Arlet, Le Diamant, Sainte-Luce, Rivière-Pilote, Le Marin et Sainte-Anne). Le SICSM-SME assure la compétence eau et assainissement, mais cette compétence tend à être transférée à la CAESM, comme pour les autres EPCI.

Évidemment, les autres acteurs martiniquais de la gestion et de la préservation de l'environnement (DEAL, ODE, Associations, etc) participent au développement local dont le Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM) ou l'espace sud concentre sa deuxième aire de compétence après celle de la montagne Pelée (Annexe 12).

L'Agence des Aires Marines Protégées a aussi contribué à décrire les richesses et les enjeux du littoral sud martiniquais dans le cadre de sa mission d'étude; d'autant que les premiers résultats d'analyse des besoins de gestion de l'espace marin martiniquais ont identifié différentes zones remarquables dont, entre autres, les formations coralliennes entre les communes du Marin et de Sainte-Luce (Annexe IV). Il est aussi important de noter la présence de la Réserve Naturelle Nationale des Ilets de Sainte-Anne.

En ce qui concerne les contrats de milieu, l'espace sud a abrité une initiative de contrat de baie de Marin/Sainte-Anne (cf. frise chronologique partie 6.2). Cependant le processus d'élaboration a été avorté par mésentente entre les maires des communes concernées.

Aujourd'hui l'espace sud tente de se doter d'un contrat de milieu particulier par sa forme car ne prenant en compte que le littoral mais sur un large périmètre, soit l'ensemble du littoral sud martiniquais (de la commune de Ducos jusqu'à la commune du François) : "C'est un Contrat innovant de par sa taille et par son type" (Institution publique).



Une première réflexion sur la pertinence de l'outil choisi semble de rigueur, car les contrats de milieu portant uniquement sur une bande littorale sont rares. Compte tenu des besoins de gestion de l'espace sud martiniquais avec une prise en compte du fonctionnement des systèmes hydriques et environnementaux, une prise en compte des bassins versants serait à suggérer. En parallèle, si les intérêts semblent porter spécifiquement sur la qualité des sites de baignade ou sur la qualité écologique et physique des masses d'eau côtière, les outils tels que GIZC ou moins complexe tel qu'une charte du littoral auraient pu être envisagés. Toutefois, les présentations et synthèse du comité de pilotage, reflètent des réflexions entreprises à ce sujet et comme nous le verrons plus tard, l'outil contrat de littoral apparaît judicieux.

5.2.4.5.3 Analyse du projet de contrat Littoral Sud

Au vu des nombreuses richesses de l'espace sud martiniquais et des enjeux liés à la ressource en eau dont l'activité économique locale est fortement dépendante, il semble indispensable de voir apparaître un système de gestion adéquat permettant de concilier les usages et la préservation des milieux naturels.

Le projet de contrat Littoral Sud est issu d'une initiative locale impulsée politiquement: *"Sa mise en place découle d'une volonté politique pour qu'il y ait une démarche de gestion intégrée sur le territoire de l'Espace Sud"* (Collectivité territoriale).

La CAESM s'est engagée à porter la démarche. Dans ces premières propositions, le contrat s'est orienté vers 3 objectifs⁵ :

- Orientation 1 : Protection et restauration des milieux aquatiques et marins
- Orientation 2 : Valorisation des paysages littoraux, des milieux aquatiques et marins.
- Orientation 3 : Transmission du savoir et des usages du patrimoine naturel de l'Espace Sud.

Ces orientations semblent concourir à répondre aux enjeux locaux de préservation des espaces naturels tant marins que terrestres portés par les activités touristiques de la région (Orientation 1 et 2). Au sein de ces orientations, sont prises en compte les problématiques d'assainissement (collectifs et non collectifs) dont les effets ont été décrits. Cela démontre une compréhension des interactions fortes, propres au milieu insulaire, entre les milieux terrestres et marins.

En valorisant l'importance de la communication, facteur majeur du bon fonctionnement d'une démarche de territoire, par attribution d'une orientation dédiée à ce sujet (orientation 3), la volonté affichée est de clairement assimiler la vision de la population : *"Ce qui nous permettra de rendre le contrat du littoral vivant et on veut vraiment que ça soit quelque chose qui corresponde à la réalité du terrain"* (Collectivité territoriale).

Ces premiers résultats font ressortir que le projet Littoral Sud a un fort potentiel de mutualisation des actions pour concourir à un développement durable de l'espace sud

⁵ Présentation du Contrat Littoral de l'Espace Sud. Comité de pilotage du 8 septembre 2015

martiniquais, ce qui est confirmé par les recommandations positives émises par les acteurs à son propos⁶.

L'aboutissement du processus d'élaboration d'une démarche de milieu est un processus long, notamment les phases de concertation et de définition des actions. De ce fait, le projet sera inévitablement amené à évoluer par rapport à sa forme actuelle. C'est pourquoi, la suite du rapport s'intéressera à formuler des recommandations destinées à l'animation et aux acteurs, seules entités compétentes dans l'élaboration d'une démarche répondant à leurs attentes et aux besoins des milieux et contextes locaux.

5.2.4.5.4 Recommandations et points de vigilance permettant d'enrichir l'élaboration du contrat Littoral Sud.

Premièrement, le contrat sous sa forme actuelle semble judicieux et approuvé par les acteurs du territoire. Il est cependant important de relever que la non prise en compte des bassins versants présente un premier frein à la réalisation des orientations 1 et 2, par une limite du périmètre d'action face aux besoins nécessaires à la réalisation des objectifs fixés selon le principe de prise en compte d'une unité hydrographique cohérente.

Unité hydrographique cohérente

Un bassin hydrographique ou bassin versant est une portion de territoire dont l'ensemble des eaux (souterraines, superficielles, de ruissellements) convergent vers un même point de sortie appelé exutoire (cours d'eau, lac, mer, océan). Le bassin versant est ainsi limité par des frontières naturelles, soit les lignes de crêtes ou les lignes dites de partage des eaux.

Le district hydrographique se définit comme l'échelle géographique supérieure. Un district hydrographique, selon la DCE, est une "zone terrestre et maritime, composée d'un ou plusieurs bassins hydrographiques ainsi que des eaux souterraines et côtières associées, identifiée comme principale unité aux fins de la gestion des bassins hydrographiques".

La définition du périmètre d'une unité hydrographique cohérente dépend donc de la prise en compte des caractéristiques écologiques et hydriques du milieu concerné par des objectifs de gestion.

Des ambitions affichées :

Toutefois, des atouts peuvent être identifiés au périmètre délimité par le projet contrat Littoral Sud.

⁶ Compte-rendu COPIL Contrat Littoral Sud de la réunion du 8 septembre 2015

Le projet de contrat était déjà considéré comme trop ambitieux par certains acteurs, c'est dans cette continuité qu'il est difficile d'imaginer une extension du projet de contrat (par extension sur les bassins versants concernés) sur l'ensemble du territoire de l'Espace Sud.

Les ambitions du projet de contrat sont de fédérer l'ensemble des communes de l'Espace Sud autour des enjeux des espaces naturels marins, en lien avec un soutien aux facteurs bénéfiques des activités économiques phares de la région (valeurs paysagères, écolabel, suivi réglementaire des profils de baignades, etc). Ces ambitions concordent toutes avec la focalisation sur l'ensemble du littoral sud martiniquais, bien qu'il ait été démontré le besoin d'établir un périmètre d'actions cohérent (unité hydrographique).

Nécessité de partenariats forts :

Ainsi, sous la forme actuelle du projet, le bon déroulement des actions répondant aux objectifs fixés ne pourra se faire sans la mise en place de partenariats forts dès aujourd'hui permettant d'établir une co-construction le plus en amont possible. Les principaux partenariats à établir sont :

- Un partenaire fort pour la reconquête et la préservation des richesses naturelle terrestre.
- Un partenaire fort pour la reconquête et la préservation des richesses naturelles marines
- Des partenariats transversaux pour les objectifs sous-jacents (profil de baignade, restauration et suivi de la qualité des eaux, etc)

Le PNRM, un acteur compétent

En ce qui concerne les richesses naturelles terrestres le PNRM apparaît comme l'acteur le plus à même d'accompagner les objectifs du contrat de par ses compétences sur les problématiques concernées et de par son périmètre d'action comprenant pratiquement l'ensemble des bassins versants de l'Espace Sud (Annexe 12: Périmètre du PNRM). Les périmètres restants pourront être complétés par des actions mutualisées avec le contrat de la Baie de Fort-de-France ou par la mise en place d'actions territorialisées (Sainte-Luce et Le Marin).

Le futur Parc Marin, acteur pour le milieu marin

Concernant les richesses naturelles marines, les possibilités sont plus délicates à identifier par le fait qu'il n'existe encore aucun acteur fort quant à la gestion des espaces et ressources remarquables pour le milieu marin en Martinique (hors Direction de la Mer). Face à ce questionnement, il est intéressant de mettre en lumière la mission d'étude du Parc Marin en Martinique ; car si cet outil devient effectif en Martinique, il pourra jouer le rôle d'acteur de référence en ce qui concerne l'appui aux objectifs à caractère marin. Et c'est ce vers quoi semble tendre l'avenir. Ainsi, la mise en place du contrat devra suivre de près l'évolution de la mission d'étude de l'Agence des Aires Marines Protégées, en menant des actions localisées avec la DM, les associations de préservation et professionnels du milieu marin.

Des partenariats transversaux, autres piliers de la mise en place du contrat Littoral Sud

Quant aux partenariats transversaux, dans la continuité de toute élaboration de contrat



de milieu, des liens forts devront être créés, dans ce cas particulier avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Office De l'Eau (ODE 972), la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) ainsi que tous les autres acteurs de la gestion de l'eau et du territoire martiniquais.

De même, il est évident que la mise en place de partenariats forts avec les opérateurs touristiques locaux doit être l'un des piliers de la mise en place, tout comme les acteurs économiques du monde agricole.

Le projet de mise en place du contrat Littoral Sud semble correspondre aux besoins de gestion et de cohérence face aux enjeux du littoral sud martiniquais. La volonté locale des élus, qui est une force, doit le rester pour permettre de répondre aux objectifs du contrat.

Les propos suivants n'ont pas comme volonté de proposer une autre forme au contrat car seuls les acteurs locaux et partenaires ont cette légitimité. De plus, la démarche apparaît pertinente et son élaboration doit être sans délais supplémentaires au temps déjà normalement nécessaire à la mise en place d'un contrat de milieu, car les besoins sont présents.

Nos propos s'intéressent à mettre en relief des spécificités du territoire pour fournir des clefs pour une gestion plus riche et plus complète.

Il a été relevé durant les entretiens que des spécificités territoriales résident au sein du périmètre du contrat Littoral Sud, et notamment que les besoins en gestion doivent sortir du domaine de compétence de la démarche.

Trois zones présentant un contexte et des enjeux environnementaux propres :

- Le littoral Sud-Ouest (littoral Caraïbe) : caractérisé par des sites touristiques majeurs et des espaces naturels remarquables, soumis aux pressions de la baie de Fort-de-France et à de plus en plus de pressions anthropiques (notamment foncière) ;
- Le littoral Sud-Est (littoral Atlantique) : caractérisé par une grande superficie corallienne et une forte pression agricole. Les actions locales devront s'articuler avec les actions menées sur les baies du Robert et de Galion ;
- La baie du Marin : caractérisée par sa marina de grande ampleur (affichant une conscience de développement durable, labellisée pavillon bleu⁷ et donc une volonté de s'impliquer dans les initiatives locales à ce sujet). Espace naturel marin particulièrement remarquable (Annexe 14).

Une réflexion sur la territorialité devrait donc apparaître durant la définition des actions à mener.

Dans une perspective d'avenir à moyen/long terme, lorsque la démarche sera effective, et que ses applications seront bien maîtrisées par capitalisation d'expérience : il ne serait pas

⁷ Le Pavillon Bleu est un label à forte connotation touristique, symbole d'une qualité environnementale exemplaire. Chaque année, la Fondation pour l'Education à l'Environnement (UE) valorise les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable.

étonnant de voir le contrat Littoral Sud s'étendre (ou sous d'autre forme) sur l'ensemble du territoire de la CAESM.

"Le projet doit intégrer les bassins versants" (Service d'état)

"Il faut attendre le retour d'expérience de ce contrat pour lancer d'autres démarches du même type, fédératrices" (Institution publique)

De même une prise en compte des masses d'eaux côtières (dont certaines baies à enjeux forts) est nécessaire à une gestion d'ensemble de la ressource en eaux et des milieux aquatiques du territoire. Selon l'évolution du contrat de baie de Fort-de-France, une articulation pertinente entre les deux démarches devra être engagée. L'aspect d'un découpage territorial sera, dans ce cas, d'autant plus marqué. La mise en place de plusieurs contrats sur l'ensemble du territoire de l'Espace Sud fonctionnant en synergie est également envisageable.

	Positif (pour atteindre les objectifs)	Négatif (pour atteindre les objectifs)
Origine Interne (Organisationnelle)	Forces <ul style="list-style-type: none"> - Un engagement des acteurs privés et publics - Des actions mutualisables pour des problématiques communes - Une connaissance de plus en plus approfondie du milieu 	Faiblesses <ul style="list-style-type: none"> - Une concertation encore naissante - Des enjeux locaux très variables
Origine externe (Origine = environnement)	Opportunités <ul style="list-style-type: none"> - Présence de partenaires variés et compétents - Un enrichissement des connaissances des outils de gestion territoriale déjà mis en place 	Menaces <ul style="list-style-type: none"> - Un environnement de plus en plus perturbé (changements climatiques, résilience affaiblie)

Tableau 13: Analyse AFOM du contrat Littoral Sud (Source: MJE Moana, 2015)



A RETENIR

Les spécificités du contexte du Sud Martiniquais :

- Environnement distinct du reste de l'île
- Pression foncière importante et forte densité de population
- Activités touristiques et agricoles très développées

Une démarche initiée mais de nombreux aspects à considérer dans sa construction :

- Une mise en place de partenariats forts pour une cohérence territoriale
- Un regard sur les spécificités locale du territoire : (Sud-Ouest; Baie du Marin et environs; Sud-Est)

Des perspectives d'avenir riche après capitalisation d'expérience et mise en place d'une routine dynamique.

5.3 Quel avenir pour l'ensemble du territoire de la Martinique

« La Martinique c'est la zone à enjeux »

« On doit s'intéresser à toutes les rivières »⁸

Au premier regard, le territoire martiniquais semble présenter peu d'outils de gestion des milieux aquatiques et par comparaison avec la couverture métropolitaine, accuse un certain retard (cas de tous les territoires ultra-marins).

Toutefois, par cumul des espaces dotés de contrats de milieu effectifs ou proches de l'aboutissement (Contrat de baie de Fort-de-France, Contrat de rivière du Galion) avec les zones décrites dans ce chapitre (Caravelle, Galion, Robert ; Saint-Pierre, Carbet, Prêcheur ; Le bassin versant de la rivière Capot, Le fond de baie de Fort-de-France et le Littoral sud), il apparaît que la Martinique est en voie d'être pourvue de contrat de milieux sur une large partie de son territoire

De plus, si à ce cumul sont superposés les périmètres des différents démarches de territoire (PNRM, Réserve Naturel National, GIZC du Robert) ainsi que les projets en cours (Mission d'étude du parc marin, site classé UNESCO...) l'ensemble de l'île est couverte par un outil de gestion ou de conservation.

L'avenir de la gestion du territoire martiniquais, et plus précisément des milieux aquatiques, s'avère prometteur par la mise en place et la construction d'un tissu organisationnel du territoire. Ceci en conciliant les usages face aux contraintes environnementales, par la concertation et l'intégration des parties prenantes et la réalisation d'actions ciblées et cohérentes. La construction de ce tissu s'enrichira de l'acquisition d'expériences, du principe d'émulation entre les démarches d'où l'importance des réseaux d'échanges.

⁸ Propos recueillis durant les entretiens



Emulation

Sentiment qui pousse à faire aussi bien ou mieux qu'un ou plusieurs autres dans diverses activités*.

Ce sentiment peut être volontaire ou être influencé par un tiers ou un phénomène (social, électoral, organisme de contrôle ou de financement)

* Source : Dictionnaire Larousse de la langue française

Discuter du potentiel d'autres démarches à venir (vision très long terme car supérieur à 10 ans) basé uniquement sur des pistes faibles (peu de dires d'acteurs) présente un risque de variabilité. Il est aussi important de rappeler que seuls les acteurs ont la légitimité d'entamer ou de porter les réflexions sur la pertinence d'un outil (initiative locale) ou la réalisation d'un diagnostic sur un territoire dont ils sont les premiers bénéficiaires.

Notre propos va donc s'intéresser, ici, à mettre en lumière certains éléments que nous considérons comme "à souligner" et à destination des acteurs des territoires (Élus, aménageur, personelles d'administrations publics, etc.).

Comme nous avons pu l'observer dans ce chapitre ou dans l'ensemble du rapport le temps est un facteur important de la mise en place d'une démarche adéquate et efficace. Ainsi, sans précipitation, il est important d'entamer au plus vite les réflexions et le processus d'élaboration (la principale difficulté étant identifiée lors de la concertation et de l'élaboration des actions partenariales).

Toutefois, le parallèle entre une certaine inertie dans l'élaboration et la dégradation des milieux sont des sources d'inquiétude. Le temps administratif, n'est pas le temps écologique. Ainsi des actions sans regrets peuvent être entreprises dès aujourd'hui (valorisation des berges ripisylves, sensibilisation, réduction des rejets).

Actions sans regrets

Actions dont on sait qu'elles agiront bénéfiquement sur l'environnement sans avoir besoin de réaliser d'études préalables.

L'écoute et la prise en compte de l'ensemble des parties prenantes (usagers, associations, etc.) est essentiel (universalité dans la concertation). Cela permet d'offrir une démarche complète (car en réponse au plus grand nombre d'attentes) et de prémunir les porteur et les partenaires des risques de critique et ainsi assurer l'avenir, soit les principes de l'éthique des organismes.



Éthique des organismes¹

La réponse aux attentes des parties prenantes

Généralité :

- **Une partie prenante** est un acteur, individuel ou collectif (groupe ou organisation), activement ou passivement concerné par une décision ou un projet ; c'est-à-dire dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement à la suite de son exécution (ou de sa non-exécution). La notion de partie prenante est centrale dans les questions de responsabilité sociétale, de démocratie participative et de transformation écologique et sociale.
- **L'éthique** est l'ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un d'une entreprise, d'un organisme, d'un groupement)
- **La morale** est dite relative car spécifique à une entité propre dont la composante est le relativisme culturel. Ainsi, il n'est pas possible de déterminer une morale absolue ou universelle car les valeurs morales ne valent qu'à l'intérieur de frontières culturelles. D'où l'existence d'un code moral qui peut être défini comme un ensemble de normes conformes à un groupe et qui s'imposent à tous.

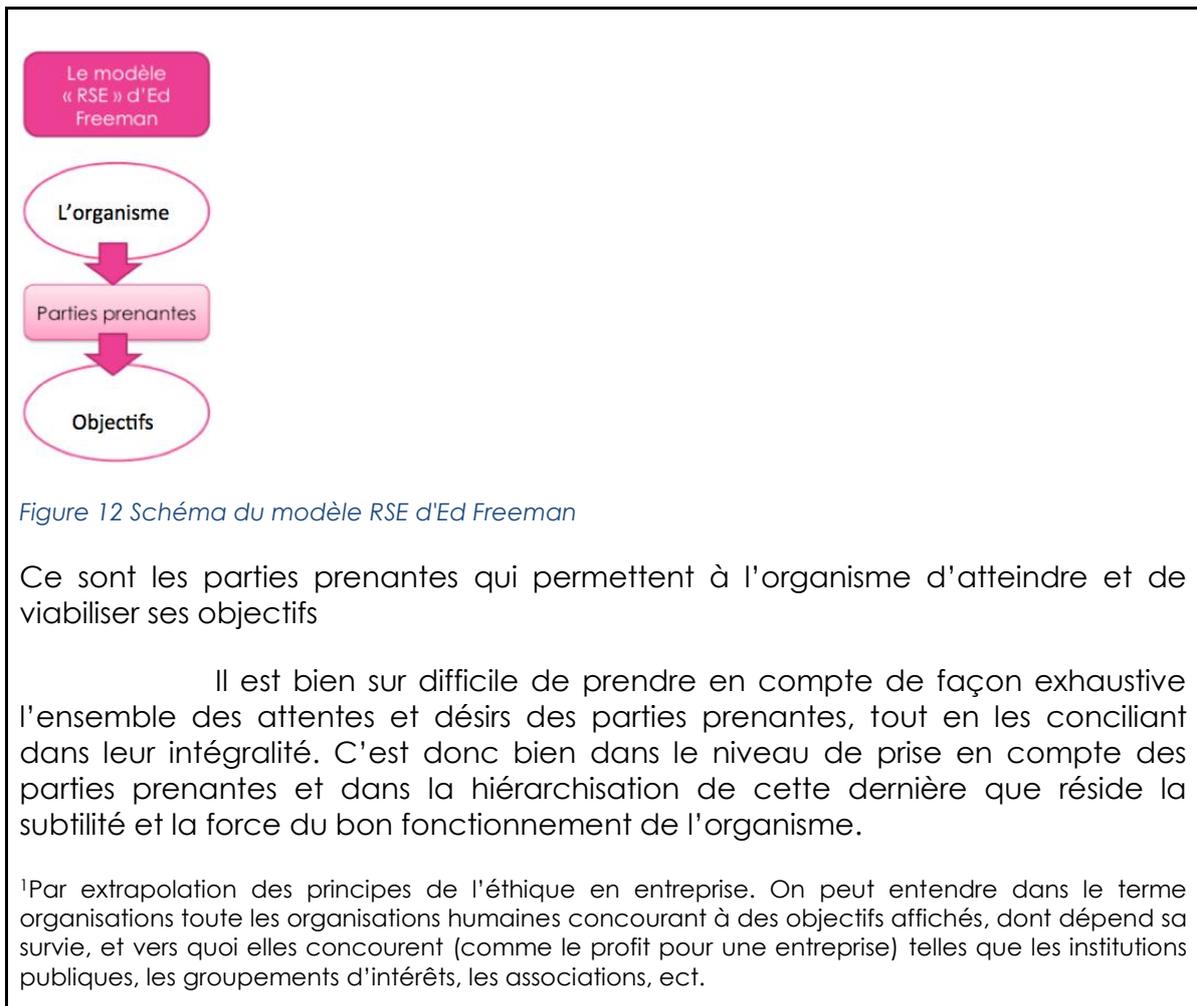
Plus largement, la déontologie renvoie à un ensemble de règles dont se dote une profession. Elle a toujours un caractère obligatoire, tout manquement pouvant faire l'objet de sanctions.

Application :

Selon Ed Freeman, c'est la prise en compte des attentes (désir, volonté) des parties prenantes qui permet à l'organisme d'identifier clairement ses objectifs pour répondre aux missions qui lui sont confiées et de se prémunir du risque de critique, blocage ou toute forme d'opposition de tiers (non identifié ou non entendu). Au contraire, plus l'écoute des parties prenantes est large est plus l'organisme s'assure, si ses objectifs concordes avec ceux des parties prenants, d'un soutien de ces derniers.

Dans le cadre des démarches de territoire, le cadre réglementaire s'apparente le plus au code moral (sans être exhaustif car est aussi fixé par des codes locaux et propres aux acteurs du territoire). C'est l'ensemble des acteurs (privés, publics, associations, scientifiques) qui délimitent les normes conformes vers quoi les objectifs de l'organisme doivent tendre.





6 Gouvernance

6.1 Introduction autour de la notion de gouvernance

Il n'existe pour l'instant pas de définition universellement admise du concept de « gouvernance de l'eau ». Les enjeux éthiques et la dimension politique de la gouvernance de l'eau font l'objet de nombreux débats sur le plan national et international. La gouvernance de l'eau peut être perçue, dans son sens le plus large, comme impliquant toutes les organisations et institutions sociales, politiques, économiques et administratives, mais aussi les rapports que celles-ci entretiennent avec le développement et la gestion des ressources hydriques. Plus spécifiquement, la gouvernance de l'eau représente donc l'ensemble des systèmes permettant de maîtriser la prise de décisions concernant le développement et la gestion des ressources hydriques. Dès lors, elle concerne davantage la façon dont les décisions sont prises, c'est-à-dire par qui et dans quelles conditions, que les décisions elles-mêmes (Moench et al., 2003).

Nous allons tenter d'analyser ici la gouvernance de l'eau en Martinique, ses freins et ses leviers, en vue de proposer des pistes d'amélioration pour atteindre une gouvernance de l'eau efficace.

À partir des dires d'acteurs récoltés au cours des différents entretiens, nous commencerons par réaliser un état des lieux de la gouvernance martiniquaise de l'eau selon quatre grands axes. Ainsi, dans un premier temps nous commencerons par analyser en quoi elle constitue un vrai "millefeuille administratif" aux yeux des acteurs impliqués. Dans un second temps, nous tâcherons d'exposer comment les divergences d'intérêts limitent actuellement son efficacité. Dans un troisième temps, nous prouverons l'importance de l'implication de chacun au sein du système en place. Nous finirons, dans un dernier temps, par présenter les différents facteurs influençant la gouvernance.

Nous tenterons ensuite de déterminer ce que pourrait constituer une gouvernance de l'eau efficace afin de proposer des pistes d'amélioration éventuelles, provenant de dires d'acteurs et de nos idées personnelles, construites tout au long de la mission d'étude.

Nous concluons finalement cette analyse par une projection sur l'avenir présentant les modifications à venir de la gouvernance.

6.2 Évolution de la dynamique locale en terme de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Afin d'avoir une vision plus claire du contexte dans lequel s'inscrit notre mission, nous avons réalisé une frise chronologique reprenant les grandes directrices européennes ayant affectées la gestion de l'eau en Martinique et les différents événements liés aux contrats. Au cours des entretiens menés, nous avons montré la frise aux différents acteurs impliqués dans la gestion de l'eau en Martinique. Ces derniers y ont apporté commentaires et modifications. Vous trouverez ici la version finale de cette frise. La principale limite de cette frise est qu'elle ne prend pas en compte le développement économique et social de l'île. La mission était vaste et il nous a manqué de temps pour compléter la chronique avec de telles informations. La frise a surtout été construite dans le but de mieux comprendre le cadre de notre étude.



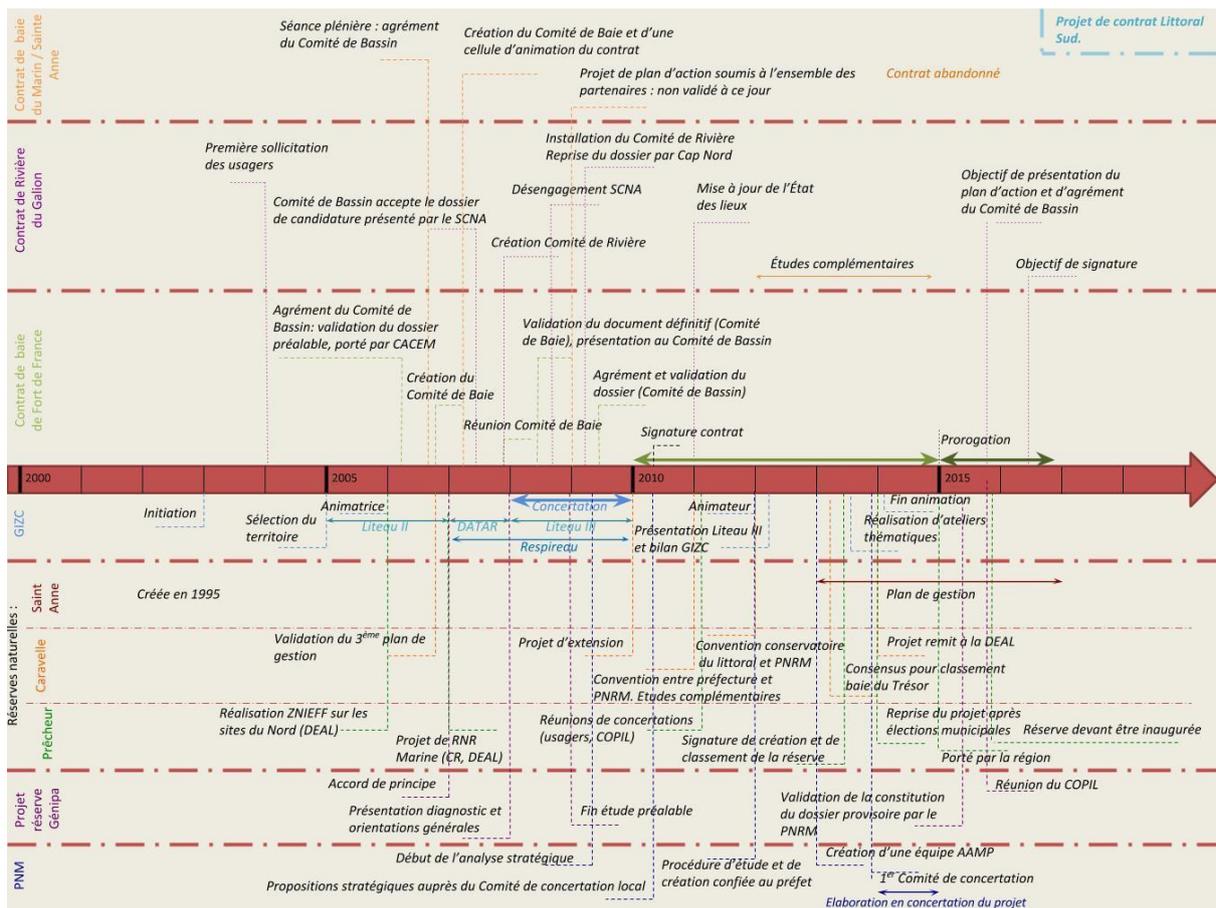


Figure 13 Frise des démarches de territoire en Martinique (Source: MJE Moana, 2015)

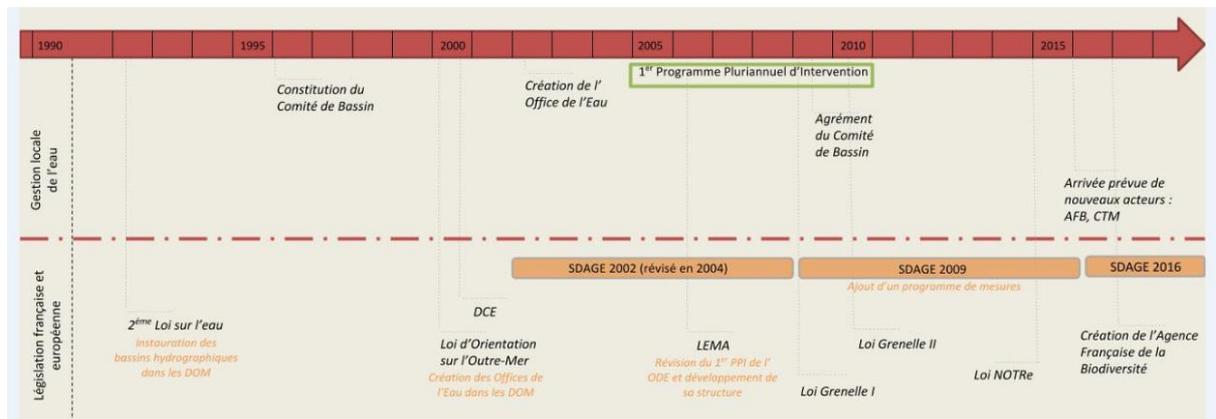


Figure 14 Frise de l'évolution des cadres de la gestion de l'eau en Martinique. (Source: MJE Moana, 2015)

6.3 État des lieux de la gouvernance en Martinique

Afin d'y voir plus clair au sein de la gouvernance de l'eau martiniquaise, nous avons réalisé un schéma présentant le positionnement des différents acteurs de l'eau à l'échelle de la Martinique.



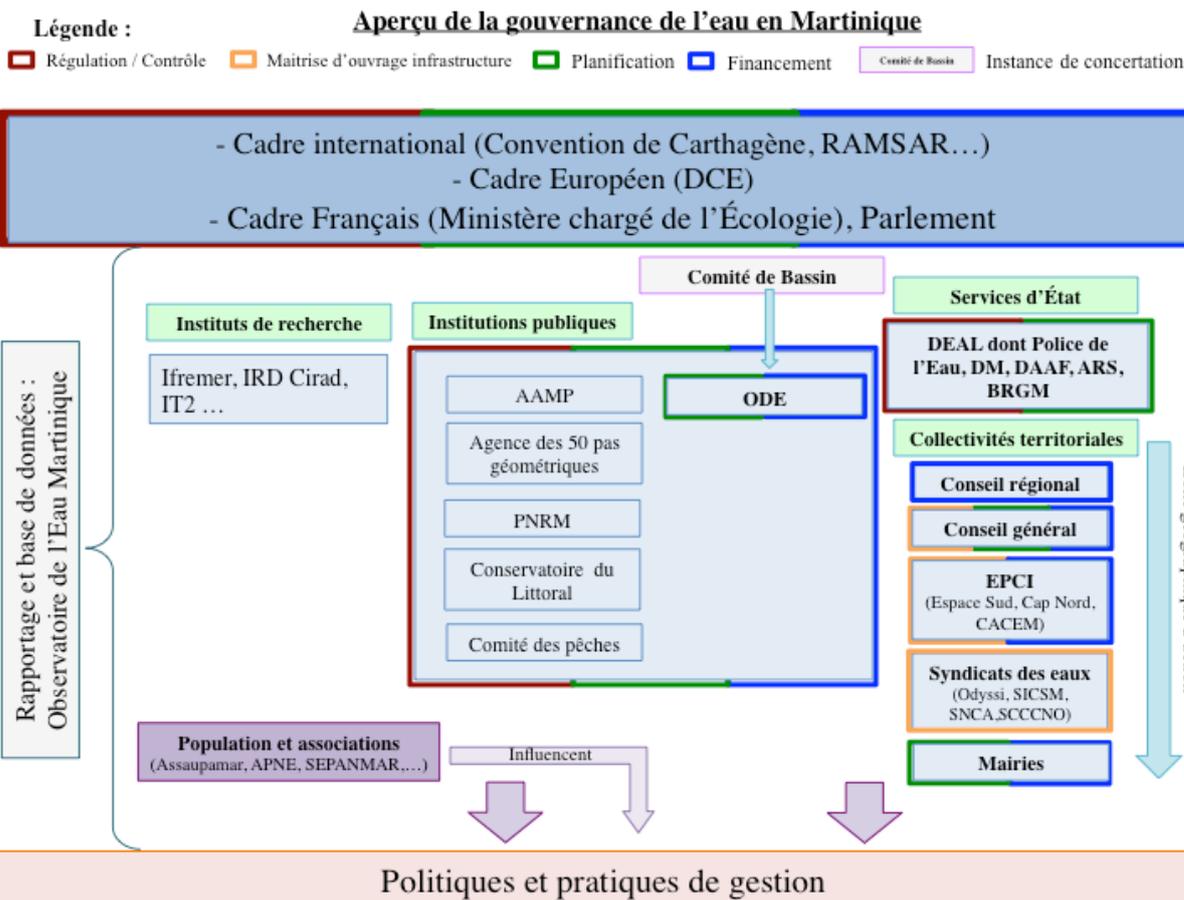


Figure 15 Schéma représentant la gouvernance de l'eau. (Source: Lafranchi, G., Janvier 2008. Chia E., et al., ONEMA, Décembre 2013. Réalisation : MJE Moana, 2015)

La réalisation de ce schéma nous a en partie été rendue possible grâce aux sociogrammes réalisés par certains acteurs au cours des différents entretiens que nous avons menés. Ces sociogrammes, tellement différents les uns des autres puisque réalisées à des échelles totalement différentes, ne nous ont pas réellement servis dans l'analyse de gouvernance. Ils nous ont, cependant, permis de comprendre les relations entre les différents acteurs de l'eau et d'imaginer les interactions existantes entre ces derniers. L'ensemble des sociogrammes obtenu au cours des entretiens est disponible en annexe n°15.

Nous commencerons dans un premier temps par voir en quoi l'ensemble de ces acteurs s'intègre dans ce que nous pourrions qualifier de "millefeuille administratif".

6.3.1 L'intégration des acteurs dans un « millefeuille administratif »

6.3.1.1 Présentation :

Lorsqu'on aborde la question de la gouvernance de l'eau auprès des différents acteurs impliqués dans le domaine, il apparaît tout de suite évident qu'il s'agit d'une question complexe. En effet, le nombre d'acteurs impliqués dans cette gouvernance est tel que les enquêtés eux-mêmes parlent de "millefeuille administratif" (Institution publique).



Encadré visions d'acteurs:

“Il faut quelque chose de plus global, il y a trop d'acteurs qui agissent. Il faut un pilote clairement identifié, comme dans les avions.” (Association).

“ Entre le Comité de Bassin, l'ODE, la DEAL, il y a grand besoin de mettre un peu d'organisation là-dedans.” (Collectivité territoriale)

Et on comprend rapidement que ce « millefeuille » est perçu par de nombreux acteurs comme un frein à l'application d'une gouvernance efficace de l'eau: « *La meilleure manière pour que les choses n'avancent pas, c'est qu'il y ait trop de personnes qui s'occupent de la même chose.* » (Collectivité territoriale). Les acteurs sont si nombreux qu'on ne sait parfois plus à qui s'adresser ce qui entraîne de réels problèmes de communication (Institution publique). De la même manière, la prise de décision s'en trouve profondément ralentie, alors que les processus de gouvernance sont déjà bien assez longs (Acteur socioprofessionnel). La redondance des responsabilités, entraîne, elle aussi, des problèmes de gouvernance : «*Tout le monde intervient dans tous les sens et au final on ne sait pas qui fait quoi*» (Service d'état).

6.3.1.2 Chevauchement des zones d'action :

La multiplicité des acteurs est telle qu'il en devient parfois difficile de délimiter les rôles de chacun, laissant ainsi apparaître de nombreux chevauchements (Collectivité territoriale). Selon certains acteurs, l'emploi du terme “millefeuille” est d'autant plus justifié au niveau de la mer où la délimitation des rôles de chacun apparaît encore plus ambiguë que sur le reste du territoire (Collectivité territoriale/ Institution publique). Ces chevauchements peuvent d'ailleurs constituer une source de conflits potentielle, chacun voulant prouver qu'il est en mesure de remplir les objectifs qui lui sont confiés sans recevoir l'aide d'autrui. Ainsi, par exemple, la DM reproche à la DEAL de prendre en compte les masses d'eaux littorales dans le SDAGE alors que c'est supposé le travail de la DM (Service d'état/ Service d'état). Il y a un flou des responsabilités (Service d'état), les actions de la DM et de la DEAL par exemple se superposent (Institution publique). Le futur parc marin pourrait solutionner ces problèmes en constituant une instance qui permettra de rassembler la majorité des acteurs du milieu marin autour de la table, pour parler des problèmes (Institution publique). Mais il est sûr que quand le parc sera créé, de nouvelles tensions apparaîtront, liées à un sentiment de perte de pouvoir des organismes agissant déjà en mer (Institution publique).

S'il existe quelques chevauchements au niveau du milieu marin, à l'inverse, au niveau du littoral, l'articulation des différents acteurs semble bien s'opérer. Ainsi, le Conservatoire du littoral, l'Agence des 50 pas géométriques et l'ONF, qui ont chacun leur propre champs de compétences, arrivent à agir sur des questions transversales tout en respectant leur périmètre d'action respectif (Institution publique). Alors que l'Agence des 50 pas géométriques gère les sites à vocation urbaine, le Conservatoire du Littoral s'occupe des espaces naturels. Et lorsqu'il y a de “l'entre-deux”, ils communiquent entre eux pour éviter les problèmes d'empiètement de terrain (Institution publique).



6.3.1.3 Ambiguïté du rôle des acteurs :

Ce « millefeuille » administratif mène aussi à certains questionnements. Ainsi, certains acteurs s'interrogent sur la pertinence de la présence d'un acteur plutôt qu'un autre au sein d'un contrat et/ou d'un comité. Au sein de la CACEM, par exemple, les acteurs se questionnent sur la pertinence des partenaires présents au comité de baie de Fort-de-France: pourquoi la FREDON n'en fait-elle pas partie au contraire du Conservatoire du littoral qui a une action marginale ? (Collectivité territoriale), ou encore sur la légitimité quant au choix d'une association de protection de l'environnement depuis que la FEDAP n'existe plus (Collectivité territoriale). Un acteur pense que le CRPMEEM devrait faire partie du contrat du Galion afin de souligner l'importance du lien terre-mer (Institution Publique).

6.3.1.4 Atouts de ce « mille-feuille administratif » :

Ce terme de « millefeuille administratif », s'il apparaît péjoratif, n'est pourtant pas perçu comme tel par tous les acteurs. Ainsi, selon certains acteurs, concernant l'accumulation des acteurs, *“ le nombre d'acteur peut freiner mais ne pourra jamais bloquer une situation ”* (Collectivité territoriale). La multiplicité des acteurs assure parfois même le bon déroulement des projets, comme c'est le cas notamment pour le contrat Littoral Sud (Collectivité territoriale). L'organisation en « millefeuille » peut donc, dans certaines situations, influencer un certain dynamisme et constituer un véritable atout pour la mise en place de démarches. Le multi-positionnement des acteurs ne rajoute pas forcément de la complexité mais peut aussi être vu comme permettant de faire le lien et l'articulation de la gouvernance à différents niveaux : *“c'est plutôt des catalyseurs”* (Institut de recherches et Personne qualifiée).. Et, en conservant la plus grande diversité d'acteurs, on garantit la pluralité des idées (Institut de recherches et Personne qualifiée). Cette grande diversité peut même être source de bénéfices considérables. Ainsi, l'arrivée du nouveau parc marin, si elle est mal vue par un certain nombre d'acteurs, est particulièrement attendue pour d'autres. Pour la CAESM, l'interaction entre le contrat Littoral Sud et l'Aire Marine Protégée découlera du Comité de pilotage et permettra peut-être un meilleur accès aux subventions (Collectivité territoriale).

Alors que de nombreux acteurs trouvent la situation suffisamment complexe à l'heure actuelle et sont donc plutôt défavorables à l'apparition de nouvelles entités (Acteur socioprofessionnel), d'autres n'y voient pas d'inconvénients particuliers. Ainsi, concernant la création du nouveau parc marin, des acteurs s'accordent sur le fait qu'il ne devrait pas y avoir de réticence car il s'agit simplement d'une démarche complémentaire à celles déjà existantes: *“A priori il n'y a pas d'incompatibilité, il faut juste trouver une cohérence entre les différents outils”* (Institut de recherches et Personne qualifiée/Institut de recherches et Personne qualifiée).

En conclusion, *“il y a de la place en Martinique pour que plusieurs structures participent au maintien de la biodiversité marine. Le problème est qu'il faut trouver le bon fonctionnement pour que les uns et les autres ne se marchent pas sur les pieds, et qu'il n'y en ait pas un qui prenne la suprématie par rapport à l'autre.”* (Institution publique).



A RETENIR

Le « millefeuille administratif » peut représenter un frein important, avec principalement le chevauchement des zones d'actions des acteurs. Il devient donc difficile de délimiter les rôles de chacun et d'identifier les personnes clefs, causant des conséquences autres, telles qu'un flou des responsabilités pour les acteurs concernés ou encore des conflits. Cette gouvernance pose aussi des problèmes de communication, un ralentissement de la prise de décision et une mise en place de démarches de territoires efficaces beaucoup plus lente et complexe.

Cependant le « millefeuille administratif » ne peut être vu que d'un point de vue négatif. Il est relevé que c'est parfois la multiplicité des acteurs qui assurent un bon déroulement des projets, en apportant un certain dynamisme, une pluralité d'idées mais aussi en assurant le lien et l'articulation de la gouvernance.

6.3.2 Les conflits d'intérêts au centre de la gouvernance

La partie précédente le démontre : il existe de nombreux acteurs concernés et impliqués dans la gestion de l'eau en Martinique. Chaque acteur doit donc remplir son rôle, tout en atteignant les objectifs qui lui sont fixés. Or ces objectifs ne sont pas tous semblables et peuvent interférer avec les priorités propres à chaque acteur. En analysant la gouvernance nous observons donc de nombreuses divergences d'intérêts que nous avons choisi de présenter selon certaines catégories d'acteurs interrogés afin de présenter de manière plus précise les conflits d'intérêts pouvant exister.

Il est important de mettre en avant ces éléments car ils permettent d'expliquer la lenteur d'action mise en avant par certains enquêtés (Institution publique/ Acteur socioprofessionnel). Cette dernière étant parfois expliquée par certains comme de la priorisation d'intérêts particuliers, au détriment de l'intérêt général, lors de la prise de décisions qui s'en trouve alors alourdie.

6.3.2.1 Divergences d'intérêts :

État et services de l'État :

Pour commencer, l'État et les services de l'État imposent les cadres français et européen de la gestion de l'eau ainsi que les objectifs à atteindre. Mais leur place dans le contexte Martiniquais n'est pas toujours facile à trouver. On reproche souvent aux services de l'État de monopoliser la gouvernance, ou encore d'oublier de tenir compte du contexte antillais éloigné des enjeux de la métropole. Mais ces avis sont partagés, certains acteurs considèrent que l'État et ses services sont présents tout en essayant de ne pas déborder de leur rôle (Institut de recherches et Personne qualifiée).

Au-delà de ces services d'État on retrouve l'ODE, un établissement public local rattaché au conseil régional et donc aux politiques territoriales. Cet office a pour rôle de fédérer et d'assurer la liaison avec l'ensemble des entités et personnes ayant un intérêt dans la gestion de l'eau (Institution publique).



Décideurs politiques :

Les décideurs politiques font partie des acteurs devant être fédérés pour la gestion de l'eau : ils maîtrisent d'une certaine manière l'application des politiques de l'eau sur leurs territoires, mais leur rôle est très souvent remis en question. De manière générale les acteurs interrogés lors de nos entretiens révèlent que les fortes ambitions politiques des élus freinent la mise en place des démarches.

En effet, les maires et élus de Martinique ont été élus sur différents programmes politiques. Certains maires ayant des idées plus écologistes s'investiront dans un projet tandis que d'autres s'impliqueront plus par figuration, pour une certaine représentation et non par réel intérêt environnemental. Ces divergences sont aussi causées par les différences de calendriers : les contrats sont des programmes à moyen et long terme tandis que les politiques s'intéresseront en priorité à leurs prochaines élections donc au court terme. Selon le point de vue des acteurs (Institution publique/ Association/ Institut de recherches et Personne qualifiée) les représentants politiques favorisent les intérêts économiques, sociaux et politiques avant de s'occuper de l'écologie et de l'environnement, par intérêt mais aussi par frilosité (Institut de recherches et Personne qualifiée) car c'est ce à quoi s'intéresse leurs électeurs martiniquais aujourd'hui. Un acteur nous a justifié ces divergences par la difficulté que cela représente : les maires font de l'équilibrisme entre les projets de développements créateurs d'emplois, la dynamique territoriale et la préservation de l'environnement (Collectivité territoriale).

Au-delà de ces enjeux, il apparaît logique que les maires s'intéressent d'abord au développement de leurs communes et aux actions réalisées sur leur territoire, d'autant que les priorités des communes ne sont pas toujours les mêmes. Cette vision centrée sur leurs propres intérêts apparaît comme un frein à la mise en place de démarches sur un large territoire (Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale) mais aussi à la mise en place de démarches sur le long terme. En effet certains acteurs reprochent le manque de transparence sur les raisons de l'implication des élus (Collectivité territoriale/ Institution publique/ Service d'état/ Collectivité territoriale) et sur leur désengagement lorsque qu'ils craignent une perte de pouvoir ou encore un manque de reconnaissance (Institution publique). Cette limite est appréhendée par des acteurs des collectivités territoriales concernant la mise en place du Parc Marin: " *Le parc marin est porteur de dépossession du pouvoir de police du maire et du pouvoir d'aménagement du littoral marin du maire* " (Collectivité territoriale).

Il apparaît évident qu'il existe des liens fonctionnels entre les territoires dépassant les limites administratives (Institut de recherches et Personne qualifiée). Or les découpages ont tendance à être administratifs, politisés et ne prennent pas suffisamment en compte les réalités écologiques. De même, l'avancement des démarches est fait au rythme des administrations et des volontés politiques (Institut de recherches et Personne qualifiée/ Institut de recherches et Personne qualifiée), soit à un rythme relativement lent, incompatible avec l'urgence environnementale. Ces contraintes temporelles sont notamment remarquées en ce qui concerne la réserve de Génipa (Collectivité territoriale).

Suite à ces constatations, nous relevons que certains acteurs favoriseraient une gouvernance plus locale (Collectivité territoriale) pour décomplexifier la mise en place de démarches sur plusieurs communes et ainsi limiter les différentes oppositions politiques. Cela permettant aussi de porter une attention toute particulière aux portes d'entrées des élus dans une démarche (Institution publique). Une autre solution pour réduire les impacts des enjeux politiques serait de favoriser une bonne communication, appuyant l'aspect collaboratif et l'acceptabilité sociale (Institution publique), et aussi de permettre une formation et une



information des élus pour redéfinir leurs ambitions, leurs convictions et les centrer sur l'environnement afin qu'ils puissent concilier le développement économique avec la contrainte environnementale (Institution publique). Nous pouvons conclure cette approche des politiques avec une idée provenant d'un acteur de collectivité territoriale : la démarche de contrat est aujourd'hui connue des politiques mais ce n'est pas encore un outil de développement de politiques.

Instituts de recherche et personnes qualifiées :

On retrouve aussi dans la gouvernance de l'eau les instituts de recherche et les personnes qualifiées. Entre eux, il n'est révélé aucun problème de communication mais au contraire une bonne complémentarité (Institut de recherches et Personne qualifiée). Ils attendent une meilleure fédération avec les acteurs les entourant et notamment les acteurs politiques pour assurer plus de synergies lors de leurs prises de décisions et permettre ainsi un meilleur accompagnement (Institution publique).

Secteur de la pêche :

Le secteur de la pêche est évidemment lié aux démarches de gestion de l'eau. Tout d'abord on constate de manière globale qu'il faut faire la différence entre les pêcheurs et le CRPMM qui les représente. Certains acteurs révèlent un problème de communication, de négociation et donc de jeux de rôles entre les représentants du CRPMM et les aménageurs du territoire (Association/ Institut de recherches et Personne qualifiée). C'est donc bien la manière de communiquer avec les partenaires qui est remise en question et non la qualité du travail effectué par ce Comité.

De nombreux acteurs relèvent toutefois le manque de représentativité des pêcheurs au sein des différents comités sans oublier les difficultés qui accompagnent cette implication (Institut de recherches et Personne qualifiée). D'une part, les pêcheurs sont très éloignés des problématiques du Comité de Bassin, des contrats et des démarches de territoires qu'implique le SDAGE, ayant aussi tendance à considérer qu'il faut avant tout une mise au norme effective sur terre (Institution publique). Ils nécessiteraient alors une sensibilisation ciblée et individualisée. Cependant, outre cette conscientisation, le manque d'implication des pêcheurs est aussi engendré par des difficultés techniques: manque de temps pour assister aux réunions étant donné leurs activités (Institution publique). Il apparaît donc indispensable de faciliter l'implication des pêcheurs par une plus grande communication et une accessibilité facilitée au domaine de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau (Cf. partie 6.3.3.).

Ces constatations sont notamment valables en ce qui concerne les démarches pour la création du parc naturel marin (Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale / Institut de recherches et Personne qualifiée).

Martiniquais :

Pour finir nous retrouvons la population martiniquaise, qui a de nombreuses fois été présentée comme étant trop éloignée des problématiques environnementales et trop peu impliquée dans la question de la gestion de l'eau. Pourtant ce sont bien les citoyens et les acteurs économiques qui, par leurs volontés, représentent les leviers des politiques et le contrepouvoir de l'État (Collectivité territoriale), d'où l'importance des ambassadeurs pour la population (Institution publique). Celle-ci se veut représentée par de nombreux organes : les services de l'État, l'ODE, les associations et les élus. Certains acteurs se questionnent sur cette représentativité : ces acteurs reflètent-ils réellement la population locale de Martinique (Institut



de recherches et Personne qualifiée)?

Ces idées furent souvent suivies par le thème de la communication et de la sensibilisation de la population. Avec d'un côté les acteurs considérant que si ça n'intéresse pas la population, la communication n'apportera pas plus (Institution publique), et d'un autre les acteurs souhaitant une meilleure et plus grande sensibilisation (Institut de recherches et Personne qualifiée/ Collectivité territoriale/ Service d'état/ Institution publique). Pour cela il est nécessaire de trouver les bonnes passerelles et moyens (Institut de recherches et Personne qualifiée), les associations pouvant jouer ce rôle mais manquant de crédit et d'influence (Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale / Institution publique) (Cf. 6.3.3.).

Nous avons ainsi pu balayer les intérêts globaux des acteurs parmi l'ensemble de ces témoignages. De la sorte, nous avons pu relever deux principales divergences d'intérêts dans l'aménagement du territoire pour la gestion de l'eau.

6.3.2.2 Conflits d'intérêts :

Il ressort des entretiens que les tensions sont généralement assez fortes entre les institutions publiques, les élus locaux et les communautés d'agglomérations. Ces mésententes peuvent exister entre certains partenaires comme l'ODE, la DEAL, la CACEM et d'autres organismes se retrouvant principaux financeurs des démarches de territoires (Institut de recherches et Personne qualifiée). Étant chacun impliqués dans les mêmes projets et leurs attentes n'étant pas toutes semblables, chaque organisme recherche ses propres intérêts et donc des retours sur ses investissements qui ne sont pas toujours identiques aux attentes des autres partenaires.

Un second éloignement, plus présent, se retrouve entre les politiques, les services de l'État, l'État, les institutions publiques et les collectivités territoriales. Ces divergences entre les aménageurs et les politiques sont principalement dues à la vision recentrée de ces derniers, c'est à dire à la nécessité de leur parler des thématiques et du territoire qui les concerne (Collectivité territoriale). Mais elles sont aussi dues à leur vision à trop court terme de par leurs contraintes de réélections (Collectivité territoriale/ Acteur socioprofessionnel) ainsi qu'aux effets de concurrence entre communes ((Collectivité territoriale), chacun souhaitant avoir un territoire aussi aménagé et développé que les communes voisines. L'ensemble de ces facteurs complexifie la création de démarches de territoires et ralentit leur processus de mise en place.

Ces relations ne sont pas simplifiées par le contexte Martiniquais : de tout temps les relations entre les services de l'État et les politiques locales ont été délicates (Institution publique). Certains acteurs, comme le Conservatoire du Littoral, se trouvent à l'interface entre l'État et les collectivités locales et révèlent un problème d'appropriation des projets lorsqu'ils viennent de l'État. Ce manque d'appropriation peut provenir soit de l'imposition de projets non adaptés au contexte local, soit de la nécessité des initiatives locales de rentrer dans les normes de l'administration française et européenne.

Selon certains acteurs, ces contraintes freineraient la responsabilité des martiniquais pour l'organisation de leur pays et leur capacité à décider (Institut de recherches et Personne qualifiée). Cette idée permet de rendre compte de l'impression de tutelle de la part de la métropole, donc de l'État et des services de l'État.

Les conflits d'intérêts peuvent aussi découler de conflits d'usages. Prenons par exemple les industriels et les services de l'État. Leurs objectifs et leurs contraintes concernant l'environnement peuvent être très éloignés, entraînant alors, comme pour le captage du



Pécoul, des discordes sur la définition des périmètres de protection de captage car il n'y a pas un même souhait d'utilisation du territoire (Collectivité territoriale). Ce genre de mésentente peut se produire régulièrement et lorsque les terrains d'ententes sont difficiles à trouver cela exerce un frein à l'aménagement du territoire.

Pour finir sur les conflits d'intérêt, nous évoquerons un dernier élément ressorti lors des entretiens. Il existe dans la gouvernance Martiniquaise de nombreuses personnes accumulant les postes. Il apparaît que d'un côté ces "multi-casquettes" permettent une meilleure coordination entre les différents niveaux de gouvernance mais aussi entre les démarches de territoire. Un élu met par exemple en avant le fait qu'un élu pourra défendre les intérêts du contrat à plusieurs échelles et être sensible à la participation de structures dont il est élu (Collectivité territoriale). D'un autre côté ces "multi-casquettes" réduisent l'intérêt des démarches de réunir une multitude d'acteurs et donc différentes parties prenantes. L'objectif du nombre étant d'influencer fortement l'axe des démarches d'aménagement du territoire, cet avantage est donc perdu lorsque les postes occupés par une même personne, pouvant conduire à des ambiguïtés (blocage à l'entrée d'un nouvel acteur comme l'Agence des Aires Marines Protégées).

Cette réalité est donc à prendre en compte dans la gouvernance globale de l'eau en Martinique : c'est un élément qui nécessite d'être modéré. En effet, dans une certaine mesure, il permet de faciliter les relations et la coordination pour accélérer les processus d'aménagement du territoire. En revanche s'il est en excès il peut conduire à des blocages par l'induction de jeux de pouvoir.

De manière générale la gouvernance de l'eau est maîtrisée par les intérêts propres des acteurs, chacun visant ses objectifs tout en satisfaisant ses priorités. Un acteur met en avant le fait qu'il y a un consensus sur le diagnostic, c'est ensuite la temporalité qui pose problème car chaque acteur joue sur des échelles différentes étant donné ses intérêts particuliers (Institution publique). Ce ne sera qu'une fois ces intérêts personnels dépassés que l'on pourra obtenir une vision plus homogène de la gestion de l'eau. Il sera alors possible de limiter les blocages qu'impose la gouvernance en termes de divergences d'intérêts des acteurs, tout en prenant en compte les autres facteurs (leviers et freins) de cette gouvernance de l'eau en Martinique.

A RETENIR

La gouvernance regroupe de nombreux acteurs ayant à la fois des ambitions similaires et très éloignées. Chaque acteur se doit de remplir son rôle tout en atteignant les objectifs qui lui sont imposés face à ses contraintes propres. C'est ici que l'on retrouve les divergences d'intérêts pouvant amener des conflits. On retrouve différents groupes d'acteurs présentant des divergences d'intérêt. De ces groupes d'acteurs ressortent des conflits d'intérêts, par exemple entre les institutions publiques, élus locaux et communautés d'agglomération. Mais on retrouve aussi un éloignement entre les aménageurs et les décideurs politiques.

Le manque d'appropriation des locaux face à ces démarches est aussi à prendre en compte, faisant ressortir des projets non adaptés au contexte local, ou la difficulté des initiatives locales de rentrer dans les normes françaises et européennes.

Pour finir, la présence de personnes accumulant les postes apparaît comme un élément pouvant être source de conflits d'intérêts. Si dans une certaine mesure les « multi casquettes » permettent une meilleure coordination entre les différents niveaux de gouvernance, c'est un élément qui doit être modéré car il réduit la pluralité des acteurs et des parties prenantes dans la mise en place d'une démarche pouvant amener des blocages par l'induction de jeux de pouvoirs.

Il apparaît donc indispensable d'obtenir une vision plus homogène de la gestion de l'eau pour limiter les blocages qu'impose la gouvernance en termes de divergence d'intérêts.

6.3.3 L'implication des acteurs, un élément clef de la gouvernance

Malgré ces importantes divergences d'intérêts, il est ressorti très rapidement que pour appliquer une gouvernance de l'eau efficace, il fallait des acteurs impliqués.

6.3.3.1 L'implication des acteurs: indispensable au bon fonctionnement des démarches de territoire :

Ainsi, pour qu'un contrat de territoire fonctionne correctement, l'implication des différentes parties prenantes s'est très vite révélée indispensable.

L'élément clef de réussite d'un contrat semble reposer, dans un premier temps, sur une animation rigoureuse (Service d'état/ Institut de recherches et Personne qualifiée). Si on prend l'exemple du contrat de la baie de Fort-de-France, le manque d'animation durant deux années consécutives suite au départ de Mme Mbolidi Baron a entraîné la démotivation de certains partenaires (Collectivité territoriale/ Institution publique). M. Jérémie, qui s'est alors retrouvé seul en charge de l'animation, n'a pas été en mesure de réanimer le réseau, faute de temps. L'animation tenait beaucoup à Mme Mbolidi Baron qui présentait des aptitudes personnelles propres au métier d'animatrice (Institut de recherches et Personne qualifiée). Son départ a donc inévitablement entraîné un essoufflement de la démarche. Et comme le souligne certain : *« certes il y a eu un manque d'animation, mais c'est une tâche qui doit être difficile à mener »*



(Institut de recherches et Personne qualifiée). Selon Institut de recherches et Personne qualifiée, si le contrat est redynamisé par une nouvelle animation ses actions le seront aussitôt. Dans ce sens, la CACEM a récemment recruté (Avril 2015) M. Villard-Maurel afin d'épauler M. Jérémie dans son travail d'animateur. Ces deux personnes sont des animateurs impliqués et dynamiques (Institution publique).

Le contrat de la rivière du Galion est jugé comme étant le plus fonctionnel à l'heure actuelle. Et quand on écoute les différents acteurs, il apparaît très clairement que son animatrice y joue un rôle prépondérant. Elle est considérée comme une très bonne animatrice (Institut de recherches et Personne qualifiée), performante (Acteur socioprofessionnel) et dynamique (Collectivité territoriale). C'est essentiellement grâce à elle que la fédération des différents acteurs est réussie (Institut de recherches et Personne qualifiée)..

Concernant la GIZC maintenant, si elle est actuellement en suspens, c'est en très grande partie dû au départ de l'animateur selon certains (Institut de recherches et Personne qualifiée/ Institut de recherches et Personne qualifiée). Pour d'autres, l'animateur savait faire preuve de tact avec les élus et la mise en confiance y était. Le problème venait de la structure portant l'animateur qui a été défailante (Institution publique).

La réussite d'un contrat ne doit donc pas tenir qu'à l'animateur. Il est aussi nécessaire qu'il y ait des relais, que chaque signataire intègre ce contrat et en devienne un de ses relais. Et les choses ne se sont pas vraiment passé de la sorte pour le contrat de baie de Fort-de-France, aucun Maire ne s'est vraiment impliqué dans le contrat et il y a aussi eu un manque d'implication du président (Institution publique). Or l'implication de ce dernier est indispensable pour qu'une démarche fonctionne correctement (Service d'état). Une personne (Collectivité territoriale) souligne elle aussi l'importance de la volonté politique dans la mise en place des démarches de territoire. Selon elle, le contrat Littoral Sud devrait d'ailleurs être une réussite car il découle d'une réelle volonté politique pour une gestion intégrée sur le territoire d'Espace Sud.

Dans l'idéal, pour qu'une démarche de territoire fonctionne bien, il faut donc l'implication de l'ensemble des partenaires (Collectivité territoriale), de l'animateur, des privés, de la population et des politiques; *"Si ils réfléchissent ensemble, ça peut fonctionner"* (acteur socioprofessionnel). Un autre acteur souligne aussi l'importance des services de l'état et de l'ODE pour *"mettre la barre plus haut et appliquer les réglementations"* (Collectivité territoriale).

Mais là encore, dans un système prenant en compte autant d'acteurs, l'implication de tous ne suffit parfois pas. Pour une gouvernance de l'eau efficace, il faut en plus une bonne communication: *"La communication est un élément à revigorer pour que l'on sache ce qu'il se fait"* (Collectivité territoriale).

6.3.3.2 Enjeux de la communication et de la concertation :

Selon de nombreux acteurs, l'outil "contrat" est utile pour permettre l'échange d'information et la communication (Institut de recherches et Personne qualifiée/ Institution publique/ Institut de recherches et Personne qualifiée/ Institution publique/ acteur socioprofessionnel). Il permet, en effet, de réunir l'ensemble des acteurs concernés afin de réfléchir ensemble à une gestion concertée et durable. Cependant, malgré cela, la communication reste, à aujourd'hui, totalement insuffisante: *"Il y a un vrai manque de communication officielle, seuls les financeurs (ODE, DEAL) ont une vision d'ensemble"* (Institut de recherches et Personne qualifiée). L'ODE fait beaucoup d'efforts sur la communication sur l'eau (Institut de recherches et Personne qualifiée), mais ce n'est pas suffisant.



Il y a un vrai manque de communication auprès de la population : "En fait [...] c'est un problème de communication. Il faut être honnête, il nous a manqué des moyens pour communiquer autour du contrat. On n'a pas suffisamment fait savoir au grand public tout le travail de fond qui a été réalisé." (Institution publique). Les gens ne sont pas au courant des projets mis en place (Acteur socioprofessionnel). Le problème c'est qu'il faut qu'ils s'y intéressent. Sinon, la communication ne servira à rien (Institution publique). De manière générale, il faut sensibiliser la population aux enjeux environnementaux mais aussi, et surtout, il faut la tourner vers la mer. Les martiniquais, aujourd'hui, ne sont que très peu conscients de la nécessité d'agir pour la protection des milieux aquatiques (Acteur socioprofessionnel). Une fois sensibilisée aux enjeux actuels, la population s'intéressera davantage aux actions mises en place par l'ensemble des acteurs. Il sera alors plus facile de communiquer avec elle. La communication de masse ne marchant pas ici, il faudra faire de la sensibilisation scolaire ou alors entrer directement en contact avec la population le week-end, sur les plages, ou lors des soirées (Association). Selon un acteur rencontré, il faudra surtout des jeunes pour communiquer via les réseaux sociaux car c'est la sensibilisation de l'avenir (Association). Un autre est, lui, beaucoup plus pessimiste. Selon lui, l'éducation des gens ne suffira pas: « les gens s'en foutent » (Association).

Il y a aussi un gros manque de communication et d'information avec les industriels concernant les contrats. A ce jour, nombreux sont les industriels engagés, ou non, dans une démarche de préservation de l'environnement à ne pas être au courant des avancées des différents contrats (Acteur socioprofessionnel/ Acteur socioprofessionnel).

On note aussi un gros problème de communication avec les pêcheurs. Au cours des entretiens, on a souvent entendu parler du phénomène de "la chaise vide" pour évoquer la désertion du CRPMEEM et/ou des pêcheurs aux réunions. C'est le principal problème des réunions, elles ne sont pas accessibles à tous (Institut de recherches et personne qualifiée). D'après lui, si les pêcheurs ne viennent pas, ce n'est pas parce qu'ils ne souhaitent pas s'impliquer, mais parce qu'ils n'ont pas les moyens de le faire. En assistant à une telle réunion, ils perdent du temps qu'ils auraient dû passer en mer, et donc de l'argent. A l'instar des autres acteurs, ils ne sont pas rémunérés pour le temps passé en salle de réunion. Cela ne fait pas partie de leur travail à proprement parler. De plus, en allant à ces réunions, ils se retrouvent au milieu de gens qui connaissent parfaitement leur sujet, qui maîtrisent la langue, le langage et les codes de la réunion. Ils ne peuvent pas comprendre les jeux d'acteurs, cela ne fait pas partie de leur quotidien. Malheureusement, malgré tout cela, on peut émettre des doutes quant au réel désir d'implication des pêcheurs dans cette démarche de préservation des milieux aquatiques. À travers cette étude, le président du CRPMEEM aurait pu avoir la chance de faire passer un message, de communiquer sur ce qui le dérange réellement. Mais il a refusé de nous rencontrer. C'est dommage car la voix des pêcheurs pourrait permettre de faire comprendre à la population pourquoi on lui demande de faire certaines choses. Si les martiniquais doivent payer pour la dépollution de l'eau, c'est parce qu'en aval, il y a des gens qui perdent leur travail à cause de cela. Malheureusement, la majorité des gens n'en ont pas conscience. En communiquant plus, les pêcheurs pourraient peut-être faire avancer les choses (Institut de recherches et Personne qualifiée). Une meilleure gestion de la ressource n'est pas une contrainte pour eux, mais un réel avantage: "*Pourquoi les représentants de la profession ne font pas l'effort de leur expliquer que c'est dans leur intérêt? Si on veut changer les choses, on sait qu'il faut passer par l'information des pêcheurs*" (Institut de recherches et Personne qualifiée). Il espère que la création du parc marin pourra régler ces problèmes de communication, mais pour l'instant le CRPMEEM semble complètement braqué sur sa position.



Pour pallier aux problèmes de communication, de nombreux changements ont déjà été réalisés. Ainsi, l'ITB est devenu l'IT2 pour un souci de communication entre la recherche et la production bananière (Institut de recherches et Personne qualifiée); le contrat de la rivière du Galion s'est doté d'une agence de communication propre au contrat. Axée sur l'implication de la population, elle pourrait réellement être actrice du changement (Collectivité territoriale).

Mais il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la fédération des acteurs. La mutualisation des travaux étant primordiale pour une gestion concertée à l'échelle d'un territoire tel que la Martinique (Institut de recherches et Personne qualifiée), il faut continuer à faire des réunions régulières (globales de cadrage et thématiques avec des experts) tous les 6 mois/1 an (Institut de recherches et Personne qualifiée). De même, il faut continuer les efforts pour y intégrer le maximum d'acteurs. Il faut aussi poursuivre la démarche de l'ODE de création et d'animation du réseau des démarches de territoire, vu comme un lieu de dialogue, de transversalité, de conseils et donnant une vision aux services de l'État de ce qu'il se passe sur le territoire (Service d'état). Afin de cerner les difficultés en amont, la mise en place d'un comité de pilotage pour chaque projet mené pourrait constituer une solution intéressante (Collectivité territoriale). Le réseau des démarches de territoires a été créé pour augmenter la communication entre les animateurs (Institution publique). Il permet l'échange donc l'entraide. Les réunions du réseau devraient être plus fréquentes: "*Il faut améliorer le réseau des démarches de territoires*" (Collectivité territoriale).

La création du Parc Marin pourra aussi pallier au manque de communication puisqu'il va permettre la réunion des différents acteurs autour de la table (Institut de recherches et Personne qualifiée): "*Avec le parc on aura une meilleure concertation des différents acteurs à l'échelle de la Martinique*" (Institut de recherches et Personne qualifiée).

En conclusion, si chaque acteur s'implique réellement dans la démarche et poursuit ses objectifs avec rigueur, alors l'organisation en « millefeuille », à l'origine de nombreux conflits d'intérêts, n'empêchera pas la mise en place d'une gouvernance de l'eau efficace. La communication entre les différentes parties prenantes étant la clef de réussite d'une telle démarche.

6.3.3.3 Un besoin d'implication des élus :

Malheureusement, il y a aujourd'hui un vrai manque d'implication des acteurs et des politiques (Service d'état / Institution publique). Au cours des entretiens, nombreux sont les acteurs à avoir pointé du doigt un manque d'implication de certains partenaires : « *Tout le monde donne des conseils avec des intentions mais qui fait quoi ? Qui met en œuvre ? Qui se retrousse les manches ?* » (Institution publique). Les élus ont été spécifiquement montrés du doigt. Il est primordial de les impliquer car ils sont directement concernés par les actions des contrats (Collectivité territoriale). Ils ont un grand pouvoir sur les collectivités et devraient normalement permettre de faire bouger les choses (Collectivité territoriale). Or, il ressort des différents entretiens que ces derniers ne sont pas assez impliqués dans la vie du territoire. Leur présence dépend essentiellement des enjeux politiques (Institut de recherches et Personne qualifiée). Ainsi, ils sont présents dans les démarches initiées par la région mais pas, ou peu, dans les autres. Ils sont aussi peu présents aux réunions liées aux contrats (Service d'état).

Ce manque de soutien des élus peut s'expliquer de différentes manières. Leur agenda politique complexe, d'une part, ne leur permet peut-être pas de s'investir autant qu'ils le



devraient. En effet, nombre d'entre eux assurent plusieurs fonctions en même temps et sont donc débordés, notamment en période d'élections (Collectivité territoriale). D'autre part, leurs problématiques ne sont pas toujours les mêmes que celles des autres acteurs. Ils souhaitent avant tout rester proches de la population pour des raisons électorales. La population n'étant pour l'instant pas réellement soucieuse de l'environnement, mais plus focalisée sur le court terme, les élus ont donc d'autres priorités (Institution publique) (Cf. partie 6.3.2.1.). Pour un acteur ce manque d'implication pourrait être solutionné par une meilleure communication: "Je crois que c'est à nous de dynamiser cette communication avec les élus" (Collectivité territoriale). Il a d'ailleurs pour projet de signer une charte avec le Maire de chaque commune pour qu'il y ait "une implication totale de chaque commune et des élus". Pour l'instant seules les communes du Robert, de Trinité, et de Gros-Morne ont signé la charte. Selon certains, le poids des élus est trop important, ils sont très têtus et ne séparent pas leurs problèmes personnels des problèmes d'ordre public : "il faudrait que la politique de l'eau ne soit pas politisée, qu'elle entre dans une gestion normale de la mairie" (Institution publique).

Comme nous l'avons vu, l'implication des différents acteurs de la politique de l'eau est absolument indispensable au bon fonctionnement des démarches de territoire, et donc, plus largement, à la mise en place d'une gouvernance efficace. Liée à une communication rigoureuse, elle peut limiter considérablement les multiples problèmes engendrés par l'organisation en "millefeuille". Seulement, cela ne suffit parfois pas. On peut citer l'exemple de la GIZC du Robert : le fait d'ajouter un animateur pour tout arranger et relancer la démarche est peut être illusoire (pourtant la commune plébiscite ce discours) : il y avait un animateur au départ mais les moyens mis à disposition n'étaient pas suffisants (Institut de recherches et Personne qualifiée). Ainsi, d'autres facteurs sont à prendre en compte dans l'analyse de la gouvernance.

A RETENIR

Malgré ces importantes divergences d'intérêts, il est ressorti très rapidement que pour appliquer une gouvernance de l'eau efficace, il fallait des acteurs impliqués. Comme nous l'avons vu dans la partie Bilan, pour qu'une démarche de territoire fonctionne, l'implication des parties prenantes est indispensable, avec en son centre le rôle clef de l'animateur et de l' élu. Les démarches de territoires permettent une sensibilisation et une concertation d'un grand nombre d'acteur, mais doit s'appuyer sur une communication efficace et de qualité, afin que tous les acteurs impliqués aient une vision d'ensemble. Il ressort des entretiens la nécessité de bien communiquer auprès de la population, en passant par la sensibilisation scolaire et en abandonnant la communication de masse. Une sensibilisation auprès des pêcheurs est aussi ressortie comme indispensable étant donné leurs éloignements aux problématiques du SDAGE. Concernant les élus, il leur est souvent reproché de ne pas s'impliquer assez dans ces questions qui les concernent pourtant directement. Nous l'avons vu plus tôt, les divergences d'intérêts peuvent être la raison de cette absence, mais elle pourrait être palliée par une plus grande sensibilisation des élus.

La communication doit assurer le pallier pour l'implication des acteurs, et permettre une implication réelle et durable.



6.3.4 Les facteurs de la gouvernance en Martinique

La gouvernance de l'eau en Martinique, comme nous l'avons vu plus tôt est confrontée en premier lieu à la volonté des acteurs ainsi qu'à leur implication. Cependant d'autres facteurs ont été identifiés durant la phase terrain : le facteur technique/humain, le facteur temporel, le facteur financier, le facteur réglementaire et pour finir le contexte local martiniquais. Tous ces éléments encadrent la gestion de l'eau en Martinique et définissent ses particularités.

6.3.4.1 Le facteur technique/humain:

Il correspond aux contraintes des acteurs sans que leur volonté d'implication soit liée à ce facteur.

Concernant ce point, les acteurs révèlent en premier lieu le phénomène du turn-over, c'est à dire le renouvellement du personnel de manière régulière. Par exemple, dans la fonction publique des régions d'outre-mer, ce renouvellement a lieu tous les quatre ans. Cet aspect peut être vu de manière positive ou négative. Lorsque le phénomène de turn-over est perçu négativement (Institution publique/ Institution publique/ Institut de recherches et Personne qualifiée), c'est en premier lieu à cause du temps de réadaptation que nécessite la prise d'un poste dans un nouvel environnement : les méthodes de travail sont parfois revues lors de turn-over. Ces changements de poste se ressentent aussi par manque de continuité entre les dossiers et projets qui passent de main en main provoquant parfois une diminution de l'implication des acteurs qui auront alors tendance à délaisser le projet ou alors à le modifier et le redéfinir (Institution publique/ Collectivité territoriale). Ce manque de continuité ainsi que les divergences d'intérêts qui parfois en découlent, provoqueraient des ralentissements importants dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau.

D'autres acteurs font ressortir l'idée que le turn-over dans les services de l'état est un argument utilisé par facilité (Institut de recherches et Personne qualifiée). En effet, s'il peut poser problème, il peut aussi solutionner des situations (lors par exemple de blocages avec une personne ayant un certain pouvoir), favoriser la rotation des personnes et apporter une "respiration politique" (Institution publique). Il apporte ainsi différentes visions sur une situation, un projet et permet de faire évoluer les visions, ou encore de faire avancer des projets qui auraient pu être stoppés.

Les démarches sont donc impactées par le rythme de vie des institutions, mais l'on retrouve les mêmes effets évoqués plus haut concernant le rythme de vie politique (évolutions politiques, changements d'élus, réélections) (Institution publique/ Collectivité territoriale).

Ces évolutions de postes entraînent régulièrement des réadaptations, des perturbations. S'il peut apparaître en premier lieu comme un frein il ne faut pas négliger les solutions qu'il peut apporter en débloquent des situations notamment au niveau des problèmes relationnels entre certaines personnes (Institution publique). Ce turn-over peut aussi apporter une certaine richesse en invitant différentes personnalités à occuper un même poste : un enquêté nous l'a évoqué avec l'exemple de CAP Nord et d'Espace Sud, qui ont eu des visions plus ou moins tournées vers la mer selon la personnalité des présidents (Collectivité territoriale). Ces changements font donc évoluer les idées et les directions des institutions qui sont souvent orientées par les visions de leurs représentants.



Pour finir sur le plan de ces facteurs, certains acteurs relatent le manque de moyens humains. Ce manque de personnel peut se ressentir à deux niveaux. Sur celui de la compétence des acteurs dans un premier temps, il ressort que certains ne peuvent pas assumer l'ensemble des compétences que l'on attend d'eux (*Service d'état*). Les élus ne peuvent, par exemple, pas être compétents sur tous les fronts et peuvent manquer de compétences techniques.

Le second niveau se situe sur les postes à enjeux accumulant beaucoup de responsabilités et nécessitant beaucoup de temps, comme les postes d'animateurs (*Institution publique*).

Dans ces deux cas il pourrait être nécessaire d'avoir du personnel technique à disposition afin de combler les lacunes pouvant exister.

Ce facteur humain rejoint un autre élément clef de la gouvernance qui est le facteur temporel correspondant au manque de temps et à la disponibilité des acteurs.

6.3.4.2 Le facteur temporel :

Cet élément impacte l'ensemble de la gouvernance. En effet, l'absence de certains acteurs peut être interprétée comme un manque d'intérêt ou encore un manque d'implication alors qu'elle peut tout simplement être le résultat d'une contrainte extérieure pour l'acteur. Certains freins identifiés plus haut comme le manque d'implication des élus ou encore l'éloignement des pêcheurs sont ici en partie justifiés. On retrouve ainsi les animateurs du contrat de la baie de Fort-de-France (*Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale*) qui notent que les disponibilités de chacun, les problèmes d'agendas (notamment politiques) ont tendance à exercer un frein sur les actions et ainsi bloquer leur avancement. Le comité des pêches fait, lui aussi, remonter la difficulté de mobiliser les pêcheurs dans leur quotidien.

Ces éléments peuvent causer des conséquences directes sur la communication et la coordination des acteurs et donc sur la gouvernance (cf. partie 6.3.3.1)

6.3.4.3 Le facteur financier

Aujourd'hui le facteur financier est la base de tout projet et de toute politique, y compris celle de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau. Le contexte économique actuel étant peu favorable, les besoins financiers de chaque structure sont soumis aux restrictions budgétaires.

Le Comité de bassin définit les grands principes sans accompagner les acteurs concernés, ce qui peut être perçu comme une carence à son action (*Collectivité territoriale*) car la partie soutien est donc reléguée à d'autres acteurs.

En Martinique c'est principalement l'ODE qui supporte les démarches de territoires en vue de la gestion de la ressource en eau, avec la participation des partenaires impliqués (Communes, EPCI Conseil Général et Régional). Dans ce contexte l'Office possède à la fois un point fort en ayant une forte influence et un poids non négligeable auprès des acteurs concernés, mais aussi un point faible car beaucoup d'aides sont accordées sans qu'il n'y ait de suivi des subventions ni de contrôle des aides (*Institution publique*).

Cependant, même si de nombreuses aides sont accordées, les acteurs considèrent le levier financier comme étant un frein important à la mise en place des mesures pour une meilleure gestion de l'eau.



Selon certains acteurs, les communes ne peuvent pas assumer tout ce que l'on attend d'elles notamment d'un point de vue financier (Service d'état). Selon d'autres acteurs, certaines thématiques peuvent largement l'être (financement du programme d'eau potable), en revanche le programme d'assainissement serait trop lourd à porter (Collectivité territoriale). D'autres acteurs ne considèrent pas que les budgets soient insuffisants mais plutôt que les priorités d'investissements ne sont pas les mêmes pour tous. On retrouve ici l'idée que les divergences d'intérêts conditionnent l'avancement des démarches. Ainsi les thématiques de l'eau ne sont pas prioritaires pour les usagers et les collectivités, ce qui explique le peu de financement qui leur sont alloués (Collectivité territoriale).

Afin de palier à ce problème, un acteur proposait de créer une SPL (Société Publique Locale) pour pouvoir prendre le relais sur les financements : c'est-à-dire utiliser la trésorerie de la région plutôt que la trésorerie de la mairie (Collectivité territoriale).

Les collectivités apparaissent comme ayant peu de moyens financiers et devant donc être épaulées par d'autres organismes (Institution publique/ Collectivité territoriale). Les financements limitent donc ici leurs investissements et la réalisation des projets en cours.

Nous parlions plus tôt du rôle de sensibilisation des associations auprès de la population, mais l'on retrouve ici aussi les limites posées par les financements. La communication de masse ne marchant pas il est nécessaire de faire de la sensibilisation assez ciblée, auprès des écoles par exemple, mais ce genre de communication est trop lourd à porter par les associations martiniquaise qui sont trop petites et ne possèdent pas assez de fonds (Association/ Association).

6.3.4.4 Le facteur réglementaire :

L'État français, au niveau national mais aussi par le biais de l'Europe, se doit d'appliquer de nombreuses réglementations. Il impose ainsi de nombreuses directives à l'ensemble de son territoire, Martinique comprise. Il est alors reproché aux services de l'état d'imposer des démarches et des outils d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau non adaptés au contexte local martiniquais (Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale). Une personne nous a fait remonter qu'il souhaiterait, par exemple, que l'État ne s'arrête pas à dire quoi faire, mais au contraire qu'il apporte la manière de le faire (Collectivité territoriale). Cependant, ces attentes apparaissent assez paradoxales face à d'autres idées, comme celles de la trop grande présence de l'état dans la gouvernance martiniquaise.

Les directives européennes et françaises sont appliquées au travers de différents schémas : le SDAGE, le SAR, le SCOT, mais aussi des PLU et PLUI. Certains acteurs reprochent une trop grande accumulation de ces schémas et outils ainsi qu'un manque de compatibilité entre eux, créant dans leur foulée de nombreuses démarches semblables, à la différence qu'elles remplissent une fonction propre au cadre dont elles découlent. Il serait attendu que les outils d'aménagements puissent se retrouver et assurer une cohérence d'ensemble entre les démarches et les actions au niveau du territoire (Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale/ Institution publique/ Association). Cela permettrait d'éviter la superposition d'actions, d'assurer un fonctionnement commun de l'ensemble des schémas (cf. partie 6.3.3), et aussi de vérifier qu'ils ne soient pas obsolètes et toujours en cohérence avec les problématiques et les enjeux actuels de l'aménagement du territoire. La DCE est le cadre principal de la gestion de l'eau. Elle permet de créer une homogénéité dans les protocoles de surveillance et d'assurer une transparence des données récoltées pour les suivis de la qualité des eaux (Institut de recherches et Personne qualifiée).



Les démarches découlant des directives imposent des règles environnementales. Cependant, certains acteurs mettent en avant la nécessité d'intégrer la notion de développement économique. En effet, la prise de conscience environnementale en métropole se serait faite après un développement économique important, ce qui n'a pas été permis à la Martinique (Institution publique). Aujourd'hui, selon certains acteurs, les règles imposées pourraient entraver le développement économique de l'île.

Outre ces directives européennes et françaises, et pour revenir à la gestion de l'eau : la question d'une plus grande réglementation pour la gestion de l'eau en Martinique et donc par le biais des démarches de territoires se pose. Certains acteurs reconnaissent le SDAGE comme un outil qui ouvre la concertation et le débat sur les milieux aquatiques, et qui permet de fédérer autour de lui un grand nombre d'acteurs sur la question de l'eau (Association/ Service d'état / Collectivité territoriale). Cet outil de concertation trouve ses limites dans son application. Le SDAGE se repose seulement sur les politiques de territoires et ne possède aucune mesure incitative ou répressive, ce qui peut limiter son action (Service d'état / Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale). Face à ce constat deux pensées se confrontent : rester dans une démarche volontariste ou augmenter les réglementations.

L'imposition d'un cadre réglementaire plus strict pourrait avoir lieu soit à la base d'une démarche (Institut de recherches et Personne qualifiée), soit suite à sa mise en place effective, une fois que la concertation et l'adhésion des acteurs est faite (Service d'Etat). Elle aurait pour but d'assurer la continuité de l'implication des acteurs qui peuvent avoir tendance à se désengager et diminuer leurs investissements au fur et à mesure de l'avancée des démarches. Ce souhait pourrait être traduit par la mise en place d'un SAGE, ce qui implique des actions imposées et plus de contrôle (Institution publique/ Collectivité territoriale/ Institution publique). Il pourrait aussi être assuré par la police de l'eau qui aurait un plus grand rôle et une plus grande présence dans le suivi de ces démarches. Elle nécessiterait pour cela de plus grands moyens (Institution publique/ Institution publique/ Service d'état).

Cependant certains acteurs restent sceptiques quant à ces contraintes réglementaires qui pourraient ne pas être pertinentes et limiter l'adhésion des acteurs (Collectivité territoriale), reposant sur l'engagement volontaire et permet de générer des débats, dialogues pour engager progressivement différents partenaires à intervenir sur des objectifs précis (Institut de recherches et Personne qualifiée). La réglementation apparaît être une solution pour accélérer les choses et permettre d'observer des résultats plus rapidement par le biais des démarches de territoire. Cependant, le caractère coercitif pourrait freiner l'implication des acteurs et annuler ainsi l'effet escompté.

6.3.4.5 Le contexte local :

Nous avons pu nous rendre compte au fur et à mesure des entretiens de l'importance du contexte martiniquais. Pour être menée à bien, la politique de l'eau est basée sur la population. C'est bien elle qui va diriger les orientations des programmes politiques et donc permettre de faire ressortir un besoin tel que la préservation de l'environnement et la gestion de l'eau. Or il apparaît que les martiniquais ne se sentent pas forcément concernés par ces problématiques, étant principalement tournés vers la terre. L'éducation en terme environnemental ne serait pas encore assez importante (Acteur socioprofessionnel/ Acteur socioprofessionnel/ Institution publique/ Institution publique) car elle ne constitue pas une source de préoccupation actuelle.

Face à cela, certains acteurs se remettent à une plus grande sensibilisation de la population, par le biais de campagnes mais aussi par le biais d'associations



environnementalistes (Acteur socioprofessionnel/ Collectivité territoriale). Malheureusement, le faible support de la population ne leur permet pas d'avoir un impact fort. Certains pensent qu'il est nécessaire de faire respecter la loi aux citoyens avant de mettre des mesures réglementaires dans les contrats (Service d'Etat).

Pour finir sur le contexte local martiniquais, on a pu noter en début de partie la méfiance que possèdent les martiniquais à l'égard des services étatiques ainsi qu'un souhait d'indépendance vis à vis de la métropole. Ces enjeux posent des problèmes de gouvernance, que l'on retrouve par exemple avec la mise en place de l'Aire Marine Protégée.

A RETENIR

- Le facteur technique/humain : on retrouve le phénomène de turn over qui impose d'un côté des réadaptations, un manque de continuité, des variations d'implication et donc des ralentissements importants dans l'aménagement du territoire. D'un autre côté il assure une pluralité des idées en apportant différentes visions d'acteurs, et permet une respiration politique pouvant débloquer de nombreuses situations.
- Le facteur temporel : Il ressort des entretiens la difficulté des disponibilités de chacun et les problèmes de coordination d'agenda. Ce facteur exerce un frein important sur la communication et la coordination des acteurs.
- Le facteur financier : il est la base de tout projet. En Martinique c'est principalement l'ODE qui supporte les démarches de territoires, cependant il ressort des autres acteurs (communes, collectivités) un manque de budget pour assurer la réalisation de ces projets. Pour d'autres acteurs c'est simplement les choix d'investissements qui conditionnent la mise en place de ces démarches.
- Le facteur réglementaire : de nombreux schémas et programmes découlent des directives européennes et françaises. Il remonte des entretiens qu'il existe une trop grande accumulation et un manque de compatibilité de ces démarches. Il serait attendu de ces outils une plus grande cohérence. Un second frein pourrait être levé par la mise en place de mesures réglementaires afin d'accélérer leur mise en place. Cependant ce caractère coercitif pourrait avoir des effets non escomptés.
- Le contexte local martiniquais : il ressort de ces entretiens une méfiance des martiniquais à l'égard des services étatiques, ainsi qu'un souhait d'indépendance. Ces enjeux posent de gros problèmes de gouvernance, d'autant que la population martiniquaise apparaît comme très tournée vers la terre et donc peu sensible aux politiques de gestion.

6.4 Pistes d'améliorations

6.4.1 Qu'est-ce qu'une gouvernance efficace de l'eau?

Le développement d'une bonne gouvernance passe par la mise en place de conditions globales et d'un environnement général favorable : en d'autres termes, les parties concernées



doivent être prêtes à prendre des décisions de manière collective; il faut développer des organisations efficaces et fonctionnelles ; enfin, les dispositifs publics, juridiques et politiques doivent être adaptés aux objectifs poursuivis pour le bien commun (Rhodes, 1996). Afin de rendre possible la mise en place de ces liens complexes, il faut tenir compte du fait que tous les acteurs sont interdépendants les uns des autres, et qu'aucun secteur, qu'il soit public ou privé, ne possède les connaissances, les informations ou la capacité nécessaires pour résoudre seul des problèmes sociaux qui évoluent sans cesse. Aujourd'hui, il est clairement établi, à la fois sur le plan politique et technique, que la sécurité d'accès à une eau de qualité, la sécurité alimentaire et la durabilité de l'environnement ne seront garanties que si le monde se dote d'une bonne gouvernance de l'eau.

Les dires d'acteurs et notre analyse de la gouvernance nous ont permis de dégager des idées clefs qui permettraient d'assurer un meilleur fonctionnement de la gouvernance actuellement mise en place.

6.4.2 Logique ascendante

Il est ressorti de cette étude qu'il y avait une tendance à superposer les démarches, qui se retrouvaient alors bloquées les unes par rapport aux autres. Pour contrer ce frein certains acteurs revendiquent la mise en place de projets à échelle humaine (*Collectivité territoriale*), en commençant par des projets locaux plus petits qui s'intégreront dans une démarche plus large. Il faut aider à porter la dynamique et non l'inverse. Ce pourrait être le cas de la réserve du pêcheur, intégrée au parc naturel marin (*Collectivité territoriale*). On peut en effet considérer que les petites initiatives locales, et les plus petits projets seront mis en place plus rapidement, et subiront moins les effets négatifs de la gouvernance, comme le problème de coordination des acteurs. Un acteur soumettait l'idée de subdiviser le SDAGE en déclinaison territoriale de "micro espaces de gestion autonomes" autour d'une rivière, d'une commune, d'un littoral (*Collectivité territoriale*). Mais cette volonté de réduire les projets, pour soit disant alléger la gouvernance, peut poser certains problèmes. Par exemple, les décisions qui seront prises à un niveau inférieur pourront causer des inégalités sur le territoire en entraînant la mise en place d'actions contraires, ce qui sera vite visible sur un territoire comme la Martinique. D'autant que les logiques actuelles (arrivée de la CTU, de l'AFB) tendent vers une homogénéisation des démarches sur l'ensemble des communes de la Martinique. Ces évolutions pourraient permettre de favoriser les démarches locales tout en imposant une cohérence commune.

De manière générale, les démarches de territoire devraient découler d'une logique ascendante plutôt que descendante. C'est à la population elle-même de comprendre les enjeux de son territoire et de prendre la décision de le préserver. La prise de conscience risque de prendre du temps, mais en découlant d'une initiative locale, les démarches de territoire, et notamment les contrats, seraient certainement beaucoup plus performantes.

6.4.3 Nécessité d'un consensus entre les institutions

Le nombre d'acteurs actifs en Martinique pour la gestion de l'eau est vaste, il est très difficile de s'y retrouver, de savoir à qui s'adresser et donc de créer une uniformité entre les institutions (*Collectivité territoriale*). Pourtant un consensus, une homogénéisation des actions, des acteurs et de leurs objectifs est indispensable pour mettre en place un aménagement du territoire et une gestion de l'eau optimale en Martinique. Pour cela des idées ressortent: le travail concerté des acteurs travaillant sur les mêmes problématiques et sur des territoires proches (*Service d'état*); le regroupement des compétences, par exemple au sein des EPCI (*Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale*) ou encore la mise en place d'outils permettant de faire

remonter ou redescendre facilement les informations vers les acteurs concernés (Institution publique), sont autant de démarches qui pourraient faciliter ce consensus.

6.4.4 Communication et information : ciblées et de qualité

De manière générale la question de l'information et de la communication est régulièrement soulevée, prônant souvent une sensibilisation plus importante des pêcheurs et de la population (Institution publique / Institut de recherches et Personne qualifiée / Institut de recherches et Personne qualifiée/ Association).

Les moyens de communication sont multiples et variés, l'objectif étant d'intéresser la population à son environnement et de lui faire prendre conscience des enjeux actuels en Martinique. Une fois la population sensibilisée à ces problématiques, les politiques et élus pourront alors réorienter leurs politiques dans un objectif commun : allier la préservation des ressources naturelles au développement économique. Et pour ce faire, il est indispensable de mener une campagne de communication intensive auprès des jeunes (établissements scolaires, centres de loisirs, associations de jeunes) car c'est à eux qu'appartient l'avenir de cette île.

La communication et la sensibilisation notamment des jeunes doit se faire de manière ludique afin que la riche biodiversité de Martinique soit exposée à tous. Institut de recherches et Personne qualifiée, a débuté la mise en place d'une école de la mer située sur les fonds blancs des îlets du François. Ce type de démarche permet de sensibiliser largement la population car ce sont des installations que l'on retrouve dans les lieux de vie des martiniquais tout en étant adaptés au milieu où ils sont mis en place. Les écosystèmes sont ainsi présentés et mis en valeur tout en étant accessibles à l'ensemble de la population. Il pourrait donc être intéressant de développer ce genre de démarche sur terre proche des rivières, cascades et zones à fort intérêts écologiques.

6.4.5 Dépolitisation des démarches de gestion de l'eau

L'ensemble des entretiens que nous avons pu réaliser ainsi que l'analyse de la gouvernance effectuée fait ressortir la main mise de la politique et des politiciens sur la gestion de l'eau. Les démarches de territoires sont liées aux communes, donc aux maires et élus des frontières administratives définies. La mise en place de consensus entre toutes les divergences animant ces relations humaines est largement complexe. D'autant qu'elles doivent s'articuler avec les institutions et organismes d'état qui imposent les cadres d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau. Les contraintes que pose la politisation de la gestion de l'eau peuvent cependant être diminuées par l'amélioration des échanges et de la communication mais aussi l'implication de la population martiniquaise dans ces questions.

6.5 Ouvertures

La gouvernance de l'eau est en perpétuel mouvement, que ce soit dû aux évolutions administratives (fusion d'organismes, renouvellement des acteurs lors du turn-over, arrivées de nouveaux acteurs), ou aux évolutions politiques (élections régulières). Dans cette partie nous tacherons de rendre compte des évolutions à venir au niveau de la gouvernance de l'eau en



Martinique ainsi que de représenter les leviers et les freins que ces évolutions pourront engendrer.

6.5.1 Collectivité Territoriale Unique de Martinique

Pour commencer, il est prévu en 2015, la mise en place de la Collectivité Territoriale Unique de Martinique (CTM). Elle regroupera le Conseil Régional et le Conseil Général. Cette évolution modifie la gouvernance martiniquaise en amenant la fusion de plusieurs acteurs et en posant la question du devenir de certains d'entre eux.

Certains acteurs voient cette évolution comme une réelle simplification des relations : diminution du problème de la multiplication des financeurs, réduction des doublons et réunification de la région permettant d'y voir plus clair concernant les actions menées sur le territoire (Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale). Sa formation devra permettre la cohésion des structures existantes et la continuité des projets des structures englouties par sa formation. Un acteur note le fait qu'il ne faut pas oublier les problématiques propres à chaque territoire de la Martinique (Collectivité territoriale).

Outre les questions d'organisation et de prise de pouvoir que représente la mise en place de la CTM, ce changement majeur dans la gouvernance martiniquaise entraîne quelques conséquences. Pour commencer, le temps de mise en place de la CTM impose une période de transition, mais aussi un temps de mise en place avant son fonctionnement optimal. Ces délais ralentissent les projets et démarches actuelles (Institution publique/ Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale/ Service d'état). L'arrivée de la collectivité impose un futur quelque peu incertain mais aussi des périodes d'élections et donc des tensions politiques (Collectivité territoriale). Un acteur nous a fait part de sa crainte vis-à-vis de la création d'une disproportion entre les acteurs, personne ne sachant à quoi il doit se conformer (Institut de recherches et Personne qualifiée).

Nous pouvons citer l'exemple de la Réserve du Prêcheur : l'inauguration avait été prévue mi-septembre mais le maire craint un retard en raison de l'arrivée de la CTM et de l'émergence du Parc Naturel Marin (Collectivité territoriale). Il faut cependant noter que l'arrivée de la Collectivité Unique ne doit pas être une excuse facile pour freiner les démarches en cours (Collectivité territoriale).

6.5.2 L'Agence Française de la Biodiversité

La Martinique va devoir accueillir sous peu la création d'un nouvel organisme : l'antenne locale de l'Agence Française de la Biodiversité (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Lecthimy S. et al. Juin 2015.).

La composition de cette agence n'est pas encore définie, bien qu'elle intégrera les acteurs concernés présent sur le territoire martiniquais (tels que l'ODE et AAMP). Cette agence est encore très abstraite mais elle pose de nombreuses interrogations sur le devenir de certaines institutions. Elle nécessitera de poursuivre la collaboration avec l'ensemble des acteurs, notamment par l'intégration des acteurs de la mer. L'agence pourrait régler de nombreuses questions de gouvernance en regroupant les fonctions de plusieurs organismes, comme les questions concernant la création du Parc Naturel Marin (Institution publique). Cependant, elle en pose aussi de nouvelles, concernant, par exemple, l'incertitude des acteurs qui entraînent un frein dans la réalisation des projets en cours, que nous avons pu voir plus haut.

6.5.3 Syndicat unique de l'eau :

Depuis quelques années se pose la question de la mise en place d'un Syndicat Unique de l'Eau : l'apparition d'un tel acteur pourrait apporter de nombreux avantages. Aujourd'hui 5 institutions gèrent l'eau en Martinique : le SICSM, le SCNA, le SCCNO, Morne Rouge et Odyssi, impliquant des gestions différentes, des prix de l'eau assez variables, et exorbitants d'une commune à l'autre (Collectivité territoriale). Un tel syndicat trouverai de nombreux avantages, en premier la mise en place d'un prix unique de l'eau en Martinique (Collectivité territoriale), pouvant peut être permettre une baisse de celui-ci, bien que les coûts d'investissement en assainissement soient élevés. Le syndicat unique permettrait aussi une meilleure coordination et donc une meilleure cohérence pour les compétences production et assainissement, assurant une gestion logique sur l'ensemble de la Martinique (Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale). De plus des économies pourraient être faites en regroupant les moyens de l'ensemble des syndicats, mais aussi en conférant plus de pouvoir aux communautés d'agglomérations qui possèdent plus de moyens que les communes (Institution publique).

La mise en place de ce syndicat avait été réfléchi en 2009 pour une mise en place effective en 2014, seulement la complexité des débats et des accords à trouver ont conduit à de nouvelles réélections en 2014, annulant tout le travail d'unification prévu. Parallèlement à cela, la loi NOTRe (Gouvernement, 5 août 2015) prévoit de conférer les compétences "eau et assainissement" aux EPCI en 2018 (Collectivité territoriale). Tous ces changements ont un impact important sur de nombreux organismes, actuellement un peu perdus sur le devenir, les évolutions et les directions que va prendre la gestion de l'eau.

De manière générale, il ressort que la création d'un syndicat unique de l'eau apporterait de nombreuses améliorations. Cependant, c'est au niveau politique que se trouvent les principaux blocages. Il est nécessaire de concilier les agendas politiques (Collectivité territoriale), et les divergences d'intérêts (Collectivité territoriale). Une personne concernée propose, pour éviter le blocage des élus sur des projets en cours, de travailler sur sa mise en place mais de la rendre effective seulement en 2020 (Collectivité territoriale).

La mise en place d'un organe unique de l'eau se fera obligatoirement, que ce soit par les lois, sous forme d'un syndicat unique ou encore par le biais de la collectivité territoriale unique de Martinique qui intégrera cette gestion de l'eau. Aujourd'hui les problèmes se posant sont les blocages possibles auxquels cette unification doit faire face (questions organisationnelles, de conformité ou encore freins politiques), mais elle apparaît comme étant une solution idéale pour une gestion cohérente. Du point de vue de la gouvernance on retrouve une incertitude des acteurs quant au devenir de certains projets et donc de leurs porteurs influençant la mise en place et l'avancée des démarches de territoires.

6.5.4 L'Agence des Aires Marines Protégées

Pour finir, nous observons l'arrivée récente d'un nouvel acteur : l'Agence des Aires Marines Protégées avec le projet de mise en place d'un Parc Naturel Marin sur l'ensemble de la zone économique exclusive (ZEE) de la Martinique. L'arrivée de cette agence fait controverse car elle modifie l'organisation des acteurs travaillant sur le milieu marin en ajoutant un acteur de plus dans ce secteur où ils sont déjà nombreux.

Certains acteurs considèrent sa venue comme positive. L'agence devrait, en effet, favoriser la concertation des acteurs, mais aussi la recherche, pour apporter une meilleure connaissance de l'environnement marin martiniquais et permettre une sensibilisation du grand



public optimale (Institut de recherches et Personne qualifiée).

L'agence est très représentative de l'ensemble des usagers permettant une organisation et une fédération des acteurs de la mer : c'est un outil censé imbriquer la conciliation d'usages (Acteur socioprofessionnel/ Institution publique). Mais son intégration auprès des différents acteurs est freinée par la casquette "Organisme d'Etat" qu'elle possède.

En terme de gouvernance, l'AAMP représente la supra gouvernance de la politique des milieux aquatiques qui aura un pouvoir exécutif avec un pouvoir de police qu'il manque aujourd'hui pour appliquer le SDAGE (Institution publique). Ce rôle que l'agence se doit de jouer est appréhendé par certains acteurs, craignant une nouvelle forme d'intervention de l'État en Martinique et une perte de pouvoir sur son milieu marin. « *Le parc marin est porteur de dépossession du pouvoir de police du maire et de pouvoir d'aménagement du littoral marin des maires.* » « *Je pense qu'il faudrait communiquer sur la gouvernance et les questions institutionnelles.* » (Collectivité territoriale).

Aujourd'hui il y a donc une demande de prise de décision locale pour éviter une gouvernance éloignée pouvant poser problème avec les interlocuteurs locaux (Institution publique), même si l'Etat est minoritaire dans le Comité du Parc Naturel Marin.

A RETENIR

La gouvernance de l'eau est en perpétuel mouvement, nous pouvons d'ores et déjà identifier les évolutions à venir dans la gouvernance de l'eau en Martinique. Tout d'abord nous observons l'arrivée récente d'un nouvel acteur : l'Agence des Aires Marines Protégées avec le projet de mise en place d'un Parc Naturel Marin sur l'ensemble de la zone économique exclusive (ZEE) de la Martinique. En second lieu l'arrivée de la Collectivité Territoriale Unique de Martinique (CTM) est prévue en 2015 et doit naître de la fusion du Conseil Général et du Conseil Régional. Pour finir, l'Agence Française de la Biodiversité doit aussi émerger pour prendre place début 2017, cette agence regroupera différents organismes et institutions de Martinique (tel que l'ODE, l'AAMP). L'ensemble de ces évolutions apportent des points positifs, comme la simplification de la gouvernance, la suppression des doublons. En revanche, ces évolutions créent également un inconnu, entraînant de nombreux questionnements chez les acteurs et pouvant produire une inactivité, notamment un ralentissement des démarches et projets en raison d'un avenir incertain.



7 Contexte du littoral et du milieu marin Martiniquais

7.1 Rapide état des lieux

La Martinique possède un écosystème marin remarquable très riche avec pour socle les mangroves, les herbiers et les récifs coralliens.

Il y a sur l'île deux réserves naturelles nationales et littorales qui sont : la réserve de la presqu'île de la Caravelle et celle des îlets de Sainte-Anne. Au Prêcheur, une réserve marine régionale va bientôt voir le jour sous le nom d'Albert Falco (lieutenant de Cousteau) et aura une portée de 500 mètres après les terres.

La vision martiniquaise du milieu marin est scindée en deux, celle des professionnels pour qui la mer et le littoral sont un moyen de revenu. Dans cette catégorie, on retrouve les pêcheurs, les organismes de plongée, les organismes touristiques. D'autre part, il y a la vision de la population et des touristes plus littorale orientée loisirs avec la pratique des activités nautiques (telles que le snorkelling, le jetski, la plaisance). La vision globalisée du lien entre la terre et la mer semble de plus en plus se répandre, notamment par le biais de l'éducation et des activités destinées à la sensibilisation du public. Lors de la consultation public pour la révision du SDAGE, à la question numéro 6 : « Comment évaluez-vous l'impact des pollutions terrestres sur le milieu marin ? », plus de 94,03% des enquêtés (sur internet), ont répondu « fort ». Il reste néanmoins une partie de la population peu sensibilisée à l'impact des actions terrestres sur le littoral et la vie maritime (propriétaires de VHU, personnes rejetant des eaux usées dans les rivières, certains agriculteurs et industriels...).

7.2 Gouvernance du milieu marin

Au niveau de la gouvernance de la mer en Martinique, on distingue plusieurs institutions que l'on peut découper en deux groupes : les organismes gestionnaires de l'espace marin et les organismes de recherche sur le milieu marin.

7.2.1 Gestion de la mer :

❖ **DM : Direction de la Mer**

Ce service déconcentré de l'état a comme périmètre d'action toute la ZEE (Zone Économique Exclusive) de la Martinique. La mission principale de la DM est d'appliquer les politiques publiques dans le domaine de la mer. Elle est chargée de la coordination des politiques maritimes et littorales, du développement durable des activités maritimes et du maintien de la sécurité en mer. Plus spécifiquement en Martinique, cet organisme est aussi chargé de réglementer les mouillages sur corps morts, gérer le repérage d'épaves, et le plan "PolMar" relatif à la pollution en mer.

❖ **DEAL : Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement**

Outre ses missions sur la terre, la DEAL (service déconcentré de l'état) possède des compétences en mer. Sa zone d'action englobe la ZEE. La DEAL a un rôle de contrôle sur la mer par le biais de son service de police de l'eau. Cet organisme se charge également de la lutte contre la pollution en mer, de la police de la pêche et de la mise en œuvre de la politique



pisicole. La DEAL gère également les pontons de Martinique.

❖ **AAMP : Agence des Aires Marines Protégées**

C'est un établissement public à caractère administratif, créé en 2006 qui a pour objectif principal l'appui aux politiques publiques de création et de gestion d'AMP. Elle a comme rôle d'animer le réseau de gestionnaires des AMP, de connaître et suivre les eaux françaises et les aires marines protégées, de renforcer la présence française à l'international. Elle a également un rôle de réglementation et de contrôle. La gouvernance du parc s'articule autour de deux personnes clefs. La première est le directeur, local et qui ne dépend que de son conseil de gestion et ne reçoit aucun ordre du siège mais est surveillé par ce dernier. Il a trois contre-pouvoirs : le Conseil d'Administration, le préfet (assure la loi et la légalité des décisions) et la justice. L'autre personne clef est le président nommé par le directeur de l'AAMP et co-choisi par le conseil de gestion et l'AAMP (future AFB). Le parc marin aura également un droit de regard sur les réserves marines ou naturelles.

7.2.2 Recherche :

❖ **IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER**

C'est un Institut Public Industriel et Commercial (EPIC), ses agents sont des contractuels. Cet institut a plusieurs objectifs : le développement technologique, la surveillance, l'expertise et la recherche sur les ressources biologiques, énergétiques et minérales marines, l'étude sur la circulation et le mode de fonctionnement de l'océan. En Martinique, il y a également un pôle biodiversité et environnement basé sur l'étude des ressources exploitées et l'environnement du littoral.

❖ **L'OMMM : L'Observatoire des Milieux Marins Martiniquais**

C'est une association créée selon la loi de 1901 qui a pour objectif, d'élaborer et de conduire en partie le programme d'actions IFRECOR (Initiative Française pour les Récifs Coralliens) pour la Martinique. L'association pilote chaque année plusieurs projets selon trois objectifs majeurs : mieux connaître l'écologie des récifs coralliens de la Martinique, suivre leur évolution dans le temps et sensibiliser la population martiniquaise et touristique à la protection de l'environnement marin. Cette association travaille en partenariat avec la DEAL Martinique.

7.3 Gouvernance du littoral

Nous allons ici nommer seulement les organismes spécifiques à la gouvernance du littoral en Martinique, qui nous ont semblé les plus importants lors de la réalisation de notre étude. On peut découper la gouvernance du littoral en deux grandes catégories : la gestion et la protection.

7.3.1 Gestion :

❖ **L'Agence des 50 pas géométriques**

C'est un établissement public d'État qui conduit prioritairement le dispositif de régularisation de la zone urbanisée. Son domaine d'action est la bande des 50 pas, soit 81,20 mètres sur le littoral et la bande des 300 mètres en mer. Elle a plusieurs sous-missions qui sont : mettre en place



un observatoire de l'occupation, conduire des programmes d'équipement, accompagner les occupants, réaliser des formalités permettant la cession et contribuer au relogement des personnes qui ne sont pas régularisées.

❖ **Les Communes/ Communautés d'agglomérations**

Le domaine d'action des mairies est limité à la commune et à la bande des 300 mètres. Elles ont comme compétences : la réglementation de la baignade ou de la navigation des engins de plage non immatriculés et non motorisés (ex: planches à voile), et elles sont également responsables de la qualité des eaux de baignade. Elles sont, entre autres, en charge d'appliquer le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) qui définit l'aménagement du territoire d'une région. Il y a une particularité au niveau des DOM : le SMVM (Schéma de Mise en Valeur de la Mer qui fait un descriptif de la situation existante, notamment l'état de l'environnement et des conditions de l'utilisation de l'espace marin et littoral et les principales perspectives d'évolution de ce milieu) est rattaché au SAR.

Les communautés d'agglomérations ou EPCI, peuvent prendre des compétences des mairies pour centraliser leur gestion et faciliter leur mise en œuvre et la communication entre les communes. Les EPCI peuvent également produire des SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

7.3.2 Protection :

❖ **Conservatoire du littoral :**

C'est un établissement public à caractère administratif conduisant la politique foncière pour conserver les espaces naturels, y créer des projets, pour ensuite léguer la gestion à un tiers (communes, PNRM...). Son domaine de compétence comprend la zone des 50 pas et le domaine public maritime qui s'étend à 12 miles. Dans ce dernier, le conservatoire peut intervenir dans la continuité de son intervention terrestre sur des enjeux côtiers par la mise en œuvre de son propre dispositif de gestion intégrée. Le conservatoire est également en charge de la protection des mangroves en partenariat avec le PNRM.

❖ **PNRM : Parc Naturel Régional de Martinique**

Les parcs naturels régionaux de Martinique sont gérés par un syndicat mixte qui s'appuie sur une gouvernance en coopération avec les collectivités territoriales, les EPCI et les communes. Ils ont comme objectifs de protéger les paysages, le patrimoine naturel et culturel, de contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique et social. Ils ont également un rôle de sensibilisation du public. En Martinique, le PNRM s'occupera au niveau littoral et/ou maritime de la future réserve marine du Prêcheur mais également de la réserve de Génipa. Il est actuellement en charge de la réserve naturelle de la Caravelle et celle des îlets de Sainte-Anne (en coopération avec l'ONF pour cette dernière). Le parc marin et le PNRM travailleront donc d'une manière concertée pour la gestion de ces zones protégées. Les PNR peuvent agir sur l'ensemble du territoire terrestre ou marin.



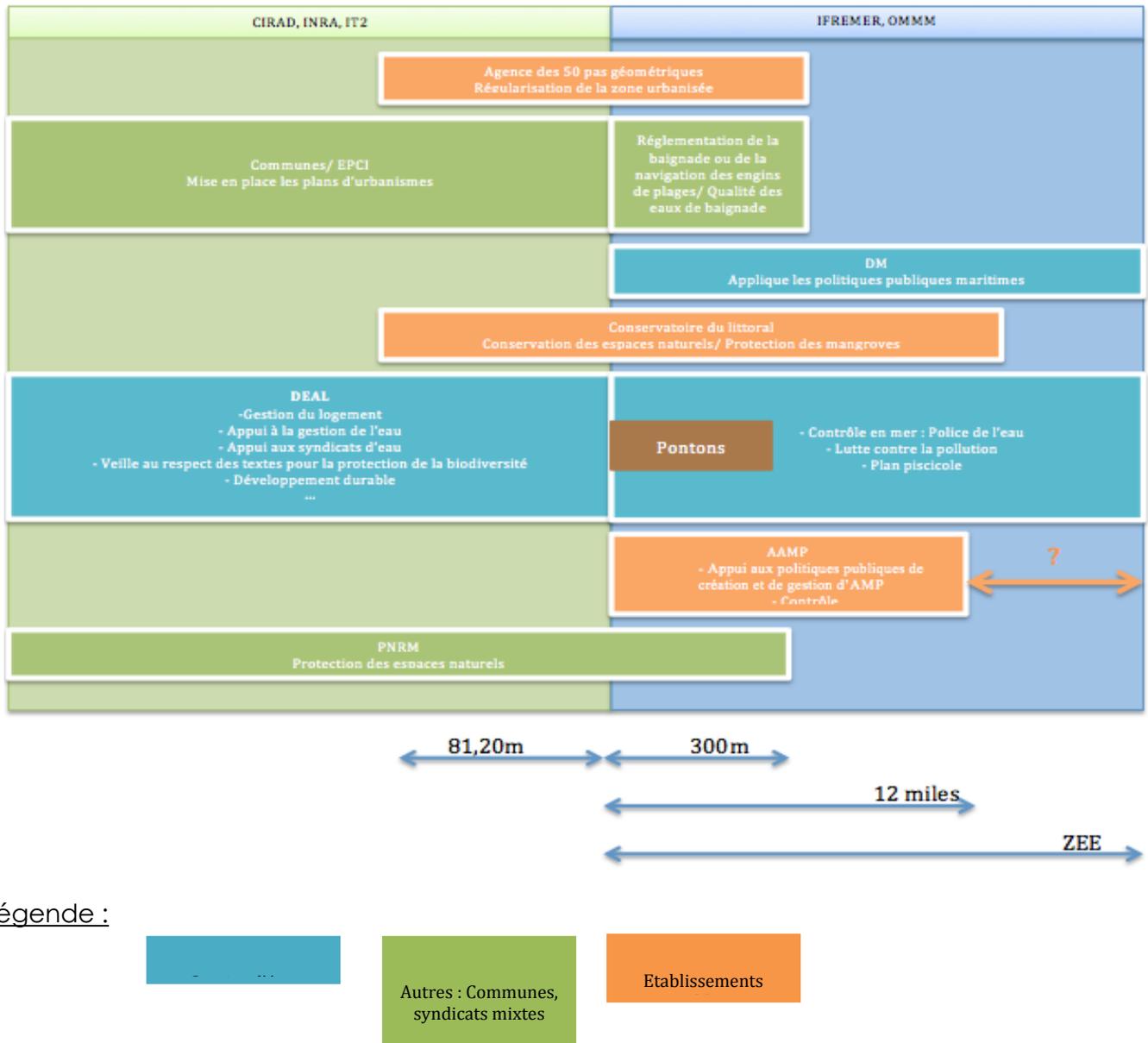


Figure 16 Schéma récapitulatif de la gouvernance littoral et marine en Martinique (Source : MJE Moana, 2015)

En vert est représenté la terre, en bleue la mer. Au-dessus de chaque espace sont notés les organismes de recherche intervenants dans le milieu.

7.4 Création d'un nouvel outil pour la gestion du milieu marin : le projet de parc naturel marin

7.4.1 Présentation de l'outil

Créé par la loi du 14 avril 2006, le parc marin constitue l'une des quinze catégories d'aires marines protégées. Adapté à de grandes étendues marines, un parc naturel marin vise à la fois le bon état des écosystèmes, des espèces et habitats patrimoniaux ou ordinaires, le bon état



des eaux marines, mais aussi l'exploitation durable des activités, les valeurs ajoutées (sociale, économique, scientifique, éducative) ou encore le maintien du patrimoine maritime culturel. (AAMP, 2015)

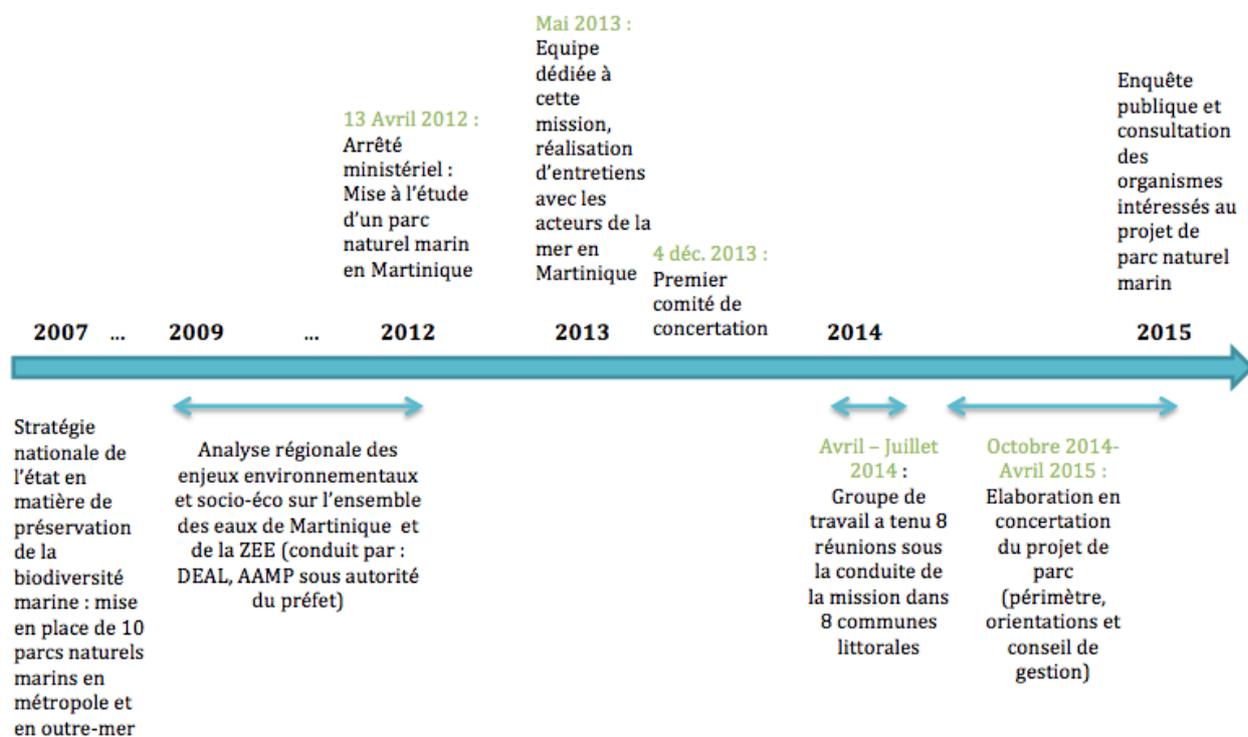


Figure 17 Historique de l'outil Parc Marin en Martinique (Source : MJE Moana, 2015)

7.4.2 Recoupement des orientations entre l'aire marine protégée et le SDAGE 2016-2021

Ci-dessous, est présenté le tableau comparant les dispositions du SDAGE et les orientations du parc marin. Le SDAGE comparant quelques dispositions en lien avec les sept orientations du parc.

Orientations du Parc Marin	Dispositions du SDAGE	Précisions dispositions SDAGE 2016-2021
<p>Orientation 1. Mieux connaître les écosystèmes littoraux et marins, notamment les embouchures de rivières,</p>	<p>Disposition III-B-1 : Préserver les herbiers de phanérogames marines et les récifs coralliens</p>	

<p>mangroves, herbiers et récifs, leur biodiversité, leurs fonctionnalités, leurs potentialités ainsi que les savoir-faire traditionnels et les sites archéologiques afin de gérer, préserver et valoriser les patrimoines marins martiniquais.</p>	<p>Disposition IV-A-5 : Actualiser et compléter la cartographie des biocénoses marines et des inventaires d'espèces</p>	<p>« Dans un délai de cinq ans, une amélioration des connaissances sur les biocénoses marines et les espèces associées est menée en partenariat avec la DEAL, l'Université Antilles-Guyane, l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) et les associations environnementales. »</p>
<p>Orientation 2.</p> <p>Faire connaître au plus grand nombre et éveiller dès le plus jeune âge à la spécificité de l'espace maritime insulaire pour l'appropriation et la préservation du milieu marin martiniquais et soutenir les initiatives de connaissances et de sensibilisation dans la Caraïbe.</p>	<p>Disposition IV-A-1 : Soutenir la coopération interrégionale dans la Caraïbe dans le domaine de l'eau</p>	<p>« La coopération interrégionale dans la Caraïbe dans le domaine de l'eau doit être valorisée pour partager avec les autres îles les connaissances sur les milieux aquatiques tropicaux et insulaires. »</p>
<p>Orientation 3.</p> <p>Protéger les espèces et les espaces marins, tout en participant à l'évaluation des impacts des pratiques, des pollutions et des dégradations des habitats, particulièrement dans le fond des baies et contribuer à la veille sur les risques naturels et technologiques et sur les changements globaux.</p>	<p>Disposition IV-C-6 : Informer et sensibiliser sur la fonctionnalité et la fragilité des fonds marins</p>	
	<p>Disposition II-A-11 : Réévaluer le classement en zone sensible de tout ou partie du littoral</p>	
	<p>Disposition III-B-4 : Diagnostiquer les flux de matières dangereuses et les dispositifs de collecte en zone portuaire</p>	
	<p>Disposition III-B-8 : Mettre en œuvre une réflexion sur les filières de gestion des boues de dragage portuaire</p>	<p>« En complément de la disposition précédente, il est élaboré dans les six prochaines années un <u>schéma de gestion des sédiments de dragage marin</u> piloté par la DEAL, [...] Ce schéma aura pour fonction de dresser un état des lieux des filières de gestion et de traitement existantes, adaptées au contexte insulaire tropical... »</p>
	<p>Disposition III-B-9 : Étudier l'impact de l'extraction de granulats sur le milieu marin</p>	



	<p>Disposition III-D-7 : Intégrer systématiquement un volet "incidence sur le milieu marin" dans les dossiers réglementaires</p>	
	<p>Disposition IV-A-2 : Maintenir et développer les réseaux de mesures ainsi que les indicateurs propices à la surveillance des milieux aquatiques marins (dont la DCE)</p>	<p>« Ces indicateurs ne sont pas limités au strict cadre du Réseau de Contrôle de la Surveillance de la DCE; ils peuvent être élargis à d'autres composantes/compartiments du milieu marin afin de répondre à des problématiques plus spécifiques (études d'incidences, pollutions, état de santé d'une biocénose particulière, bio-indicateurs spécifiques, etc...). »</p>
	<p>Disposition IV-A-6 : Renforcer la connaissance des aléas littoraux, identifier les territoires à risque important d'érosion et construire une stratégie locale de gestion du risque érosion sur ces territoires</p>	
<p>Orientation 4.</p> <p>En tenant compte du fort lien terre-mer en Martinique, soutenir une gouvernance participative dans les projets de développement qui vise à concilier les usages et qui intègre la gestion des espaces naturels, la restauration de la qualité des eaux des mornes à l'océan et les services rendus par les écosystèmes marins.</p>	<p>Disposition III-D-6 : Poursuivre la mise en place d'aires marines protégées</p>	
	<p>Disposition III-D-7 : Intégrer systématiquement un volet "incidence sur le milieu marin" dans les dossiers réglementaires</p>	
<p>Orientation 6.</p> <p>Engager les activités de tourisme, de sport, de loisirs et les filières économiques dans des pratiques responsables et</p>	<p>Disposition III-B-5 : Mettre en place des filières de récupération et de traitement des eaux noires et grises en zones portuaires</p>	



<p>durables, participer à la formation des acteurs de la mer et inciter à la mise en place d'équipements adaptés, notamment de mouillages et portuaires, tout en associant les collectivités territoriales.</p>	<p>Disposition III-B-6 : Mettre en place un règlement Sanitaire Portuaire (RSP) pour le Grand Port Maritime (GPMLM) et les marinas de la Martinique</p>	
<p>Orientation 7.</p> <p>Accompagner une pêche artisanale et promouvoir une production aquacole respectueuses des milieux, du littoral jusqu'au large, pour l'exploitation durable des ressources halieutiques au bénéfice des acteurs de ces secteurs.</p>	<p>Disposition III-D-10 : Élaborer le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)</p>	<p>« Ce document a pour objectif d'assurer une meilleure gestion de la ressource piscicole »</p>

Tableau 14 Recoupement des orientations du Parc Marin et des dispositions du SDAGE (Source: MJE Moana, 2015)

7.4.3 Analyse

Dans le tableau précédent, on ne retrouve pas l'orientation 5 du Parc Marin qui est de "Contribuer à l'adoption par les autorités compétentes d'une réglementation adaptée et en assurer le respect, soit directement, soit au moyen de partenariats avec les administrations intervenant en mer". Cette orientation n'a pas de lien avec le SDAGE, en effet, plusieurs organismes tels que la DM et la DEAL participent à l'écriture du SDAGE et ont un pouvoir sur le milieu marin. Mais ce n'est pas le rôle du SDAGE que d'imposer des contrôles ou des interdictions.

Pour conclure le tableau ci-dessus, les thématiques du SDAGE en lien avec le Parc Marin sont les suivantes :

- Orientation III-B (dispositions 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9) qui est "Préserver le milieu Marin". Cette thématique comporte 9 dispositions, séparées en quatre classes qui sont : les écosystèmes marins, les zones de plaisance et de baignade, la qualité des eaux portuaires et l'extraction en mer,
- Orientation III-D (dispositions 6, 7, 10) "Favoriser la gestion concertée et la bonne gouvernance",
- Orientation IV-A (dispositions 1, 2, 5, 6) "Mieux connaître le fonctionnement des milieux aquatiques",
- Orientation IV-C (disposition 6) "Pour mieux communiquer et agir efficacement sur les comportements".

Globalement, on peut voir au travers de ce tableau que les actions souhaitées par l'ODE et l'AAMP ne sont pas contraires. Le travail concerté de ces deux organismes pourrait permettre une synergie entraînant une augmentation des savoirs, une meilleure protection des espèces et espaces marins, un meilleur suivi des impacts/pressions sur le milieu marin, une action de sensibilisation et un accompagnement vers une gouvernance participative. Cette collaboration apparaît comme essentielle d'autant que ces organismes risquent d'être amenés à fusionner

avec l'arrivée de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB).

7.4.4 Comment articuler le parc marin et les contrats ?

Si on pense le territoire en terme d'unités géographiques environnementales et continues, d'amont en aval : la mer est le réceptacle de la terre, d'autant plus pour les territoires insulaires. D'après le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), plus de 80 % des pollutions marines proviennent de la terre via les fleuves ou encore par ruissellement et déversement vers des zones côtières. Il est donc nécessaire que le lien terre-mer soit pris en compte lors de démarches environnementales.

Les contrats de territoires ont des actions qui touchent directement le milieu marin, mais pour un petit périmètre (échelle du littoral, de la baie). Nous avons pu voir plus haut que des dispositions du SDAGE et les orientations du Parc Marin se révèlent être complémentaires si ces deux organismes travaillent ensemble et non chacun de son côté. Comme dit précédemment ce problème de gouvernance va bientôt être résolu avec la création de l'AFB. Celle-ci rassemblera plusieurs organismes travaillant sur terre et en mer pour une meilleure coordination des actions. L'AAMP est déjà, en Martinique, conviée aux plénières des comités de contrat (rivières et baies) et est donc intégrée aux démarches de territoire par ce biais.

Il serait intéressant de regarder comment l'outil Parc Marin peut être intégré dans une continuité territoriale globale. Pour cela, nous allons prendre l'exemple du Parc Naturel Marin de la mer d'Iroise (Finistère). Ce parc a été créé en 2007, c'est le premier Parc Marin français à voir le jour. Il existe en plus dans ce département, le Parc Naturel Régional d'Armorique datant de 1969. Mais aussi, depuis 2010, un contrat de territoire porté par le Conseil Général du Finistère et la Communauté de communes de la presqu'île de Crozon. Ce contrat est couvert par le Parc Naturel Régional d'Armorique et s'ouvre sur le Parc Naturel Marin. Il y a donc trois outils de protection territoriale entremêlés.

En 1988, l'UNESCO désigne la mer d'Iroise comme Réserve de la Biosphère. Une réserve de la biosphère est une zone comprenant des écosystèmes terrestres, marins et côtiers. « Elles sont des sites de soutien pour la science au service de la durabilité – des lieux spéciaux où tester des approches interdisciplinaires afin de comprendre et de gérer les changements et les interactions entre systèmes sociaux et écologiques, y compris la prévention des conflits et la gestion de la biodiversité » (UNESCO, 2015)⁹.

À l'époque, la réserve de la biosphère de la mer d'Iroise est essentiellement terrestre, c'est pourquoi elle est gérée par le Parc Naturel Régional. Cependant en 2012, l'UNESCO renouvelle cette réserve pour 10 ans en étendant son périmètre sur le territoire marin. Ce renouvellement a entraîné une gouvernance conjointe entre le Parc Naturel Marin et le Parc Naturel Régional.

Le contrat s'insère donc dans cette gouvernance partagée, il possède trois objectifs : agir pour un environnement naturel préservé, dynamiser l'offre touristique par une gouvernance renforcée et consolider le lien social. Dans le premier objectif, il y a trois thématiques : « protéger un espace naturel exceptionnel mais fragile, préserver la qualité de l'eau et optimiser la gestion des déchets, encourager les aménagements portuaires exemplaires. » Ces trois structures : Parc

⁹ Il existe 651 réserves de biosphère dans 120 pays. Ces réserves ont été mises en place dans le cadre du programme sur l'Homme et la biosphère (MAB). « C'est un programme scientifique intergouvernemental visant à établir une base scientifique pour améliorer les relations Homme-nature au niveau mondial. » (UNESCO, 2015)



naturel Marin, Parc naturel régional, contrat de territoire, s'articulent donc sous le regard de l'UNESCO. C'est un exemple de gouvernance partagée et de gestion territoriale fonctionnelle.

A RETENIR :

Les actions des différents organismes se recoupent sur certains points mais ne sont jamais les mêmes. Si c'est organismes travaillent ensemble et de la manière concertée, les actions réalisées ne seront que plus efficaces. Il est possible de regrouper les différents acteurs sous l'égide d'un même projet qui a une échelle plus grande ou au sein d'un même établissement pour que la communication et les actions soient plus efficaces.

7.5 Vision des acteurs de la venue du Parc Marin

7.5.1 Analyse des avis par opinions

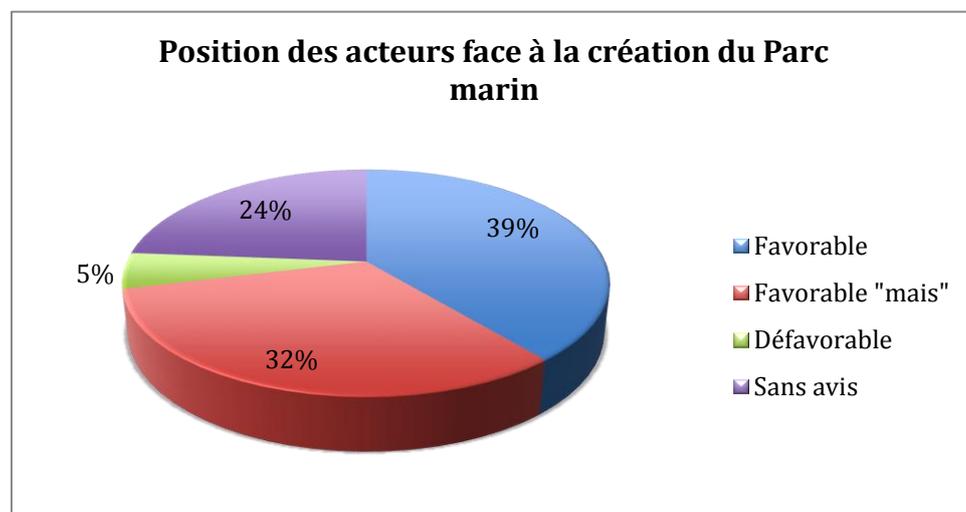


Figure 18 Position des acteurs face à la création du Parc Marin (Source: MJE Moana, 2015)

Les avis par opinions sont repris dans l'annexe 15.

Favorable

Dans la catégorie des acteurs favorables à la venue du parc, plusieurs points ont été soulevés sur l'apport de l'AAMP sur le milieu marin.

En premier lieu, cela va permettre une **protection** des ressources « *Il faut protéger ce qui est encore protégeable* » (Institution publique), cela passe par plusieurs éléments :

- La protection nécessite en premier lieu une meilleure **connaissance** de l'écosystème marin, « *Une AMP, moi je vois ce que ça peut apporter en étude et en protection d'espèces* » (Institut de recherches et Personne qualifiée),
- Une **gestion** des ressources naturelles « *La première protection c'est la gestion* » (M. Reynal, IFERMER),

- Un apport de moyens de surveillance et de **contrôle** du milieu marin par le biais d'une réglementation. *"Très bien pour avoir une vision aval du problème."* (Institut de recherches et Personne qualifiée).

Selon certains des acteurs "favorables", le parc n'aura pas de problèmes pour s'intégrer parmi les acteurs déjà en place, *« Il n'y a pas d'incompatibilité (à priori), au contraire, il faut trouver une cohérence entre les différents outils »* (Institut de recherches et Personne qualifiée). Il permettra également, une meilleure **communication/coordination** entre les acteurs.

Pour finir, le parc aura une action de **sensibilisation** du grand public permettant une prise de conscience de ces derniers sur l'environnement et des effets de leurs actions sur ce dernier. La connaissance du milieu marin sera également accrue par cette sensibilisation *« Parce qu'à chaque fois ça permet de rappeler l'importance de notre environnement »* (Collectivité territoriale).

Favorable mais

Dans le cortège d'acteurs identifiés comme favorables "mais", plusieurs grandes catégories d'idées ont été identifiées. Celles-ci sont classées et développées ci-dessous dans un ordre décroissant.

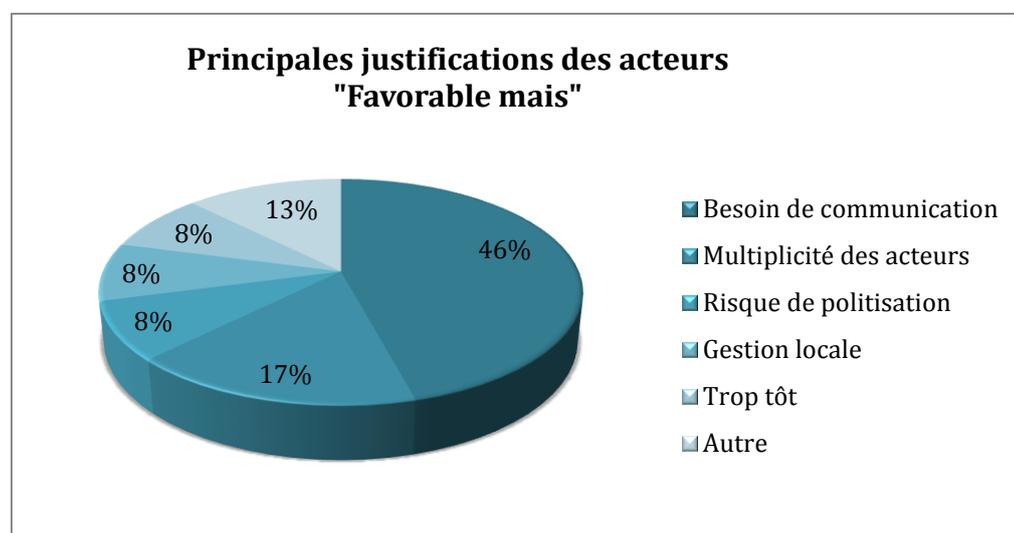


Figure 19 Principales justifications des acteurs "Favorable Mais" (Source: MJE Moana, 2015)

- ❖ Besoin de communication du parc au sein de la population et des acteurs concernés (surtout des pêcheurs)

Selon ces acteurs, le parc ne fait pas assez de communication à propos de sa venue, il faudrait faire passer d'avantage le message. *« Ne pas parler mais communiquer, faire passer un message »* (Collectivité territoriale). Néanmoins, il ne faut pas que celui-ci soit imposée mais doit être accepté par l'ensemble de la population, pour cela, il faut que les habitants se l'approprient et surtout le comprennent. *« La population n'est pas assez informée de la nécessité, des avantages, de cette vision de la mer. »* (Association). Cela dépendra également de la qualité de l'animation mise en place par l'AAMP.

Dans cette catégorie, les pêcheurs et les maires ont été identifiés comme nécessitant plus d'informations de la part de l'AAMP.

Cas particuliers :

- Pêcheurs :

Synthèse rapide sur les freins au développement de la filière :

Le scandale de la chlordécone, l'envahissement des sargasses et du poisson lion ont induit des cantonnements de pêche sur certaines zones de l'île réduisant les zones de pêche. De plus, il y a une surexploitation du plateau avec une diminution de la biomasse de 1500 T/an à 500 T/an, entre 1980 et 2009. Cela peut s'expliquer en partie par le fait qu'en Martinique, plus d'un quart des pêcheurs sont retraités et ont besoin d'un revenu supplémentaire qu'ils trouvent dans la pêche. Mais aussi par le fait que leurs embarcations sont peu adaptées à la haute mer, favorisant la pêche à la nasse en bord de côte. Ainsi ces pêcheurs s'éloignent moins de la côte et restent sur le plateau, d'où le développement d'une pêche de subsistance. Il y a également beaucoup de concurrence avec des pêcheurs étrangers venant prélever dans les eaux martiniquaises, mais aussi avec l'importation de poisson venant des pays continentaux.

De plus, des problèmes logistiques sont à noter. Premièrement, les pêcheurs n'ont pas de système de recensement adapté. Auparavant, ils avaient mis en place une base de données peu adaptée par manque de moyens. L'Ifremer a ensuite créé le SIH (Système d'Information Halieutique) mais la prise de données auprès des pêcheurs est faible ce qui induit un faussement des résultats entraînant une adaptation ou redistribution des politiques européennes et des fonds européens (Institution publique).

Manque de communication/information :

Il y a un problème d'information des pêcheurs qui croient que l'AMP s'apparente à un cantonnement de pêche « Il faut beaucoup de discussion, d'échange et de concertation pour leur faire comprendre que ça n'impacte pas leur rémunération » (Collectivité territoriale). Il y a donc nécessité d'une communication ciblée, personnalisée et individualisée auprès des pêcheurs « À un moment il faudrait quand même réussir à se dire : on va mettre tout le monde autour de la table et puis on va résoudre les problèmes les uns après les autres. » (Institut de recherches et Personne qualifiée). Il est très important d'impliquer les pêcheurs dans la démarche.

Ce manque d'information peut être justifié par une mauvaise représentation des pêcheurs qui ne transmet pas forcément bien l'information au reste de la profession. « Le problème n'est pas avec les pêcheurs mais avec celui qui les représente » (Association). Pour faire passer les informations et savoir quel est le ressenti dans l'ensemble de la profession, il faudrait aller voir chaque groupement de pêcheurs ce qui permettrait peut-être de débloquer la situation.



De plus, les pêcheurs ne sont pas impliqués dans les réunions et pratiquent la "politique de la chaise vide", car selon eux, aller aux réunions est un manque à gagner car ils ne peuvent pas travailler en même temps. En effet, les pêcheurs vont perdre leur journée pour aller dans des réunions (politisées) avec des gens qui connaissent parfaitement leur sujet, qui maîtrisent la langue et le langage ainsi que les codes de la réunion. Ils ne vont pas comprendre les jeux d'acteurs : « C'est un problème de la démocratie, on a beau dire on est en démocratie, on peut s'exprimer certes mais je crois qu'il y a des gens qui s'expriment moins bien que d'autres ou qui ont moins la possibilité de le faire. Il y a des maillons faibles dans la démocratie » (Institut de recherches et Personne qualifiée).

- Maires :

Les mairies de communes situées sur le littoral ne sont pas très bien informées, leurs maires ont peur que cette nouvelle institution (AAMP) soit opposable sur leur pouvoir donné. « Le parc marin est porteur de dépossession du pouvoir de police du maire et de pouvoir d'aménagement du littoral marin des maires », « Je pense qu'il faudrait communiquer sur la gouvernance et les questions institutionnelles » (Collectivité territoriale). Le Parc Marin peut aussi être vu comme une action de l'État en Martinique réduisant leur pouvoir.

Exemple de questions pour l'AAMP :

- « Quelles seront les contraintes en terme d'utilisation du littoral ? Est-ce que ce document va venir impacter les documents d'aménagement des communes littorales ? On ne sait pas ».
- « Est-ce que l'AMP va demander de mettre en conformité le PLU et l'aire marine ? C'est une contrainte supplémentaire. »
- « Le SAR SMVM prend-il en compte l'aire marine et a-t-elle une contrainte sur lui ? »

(Collectivité territoriale)

❖ Nécessité d'une bonne articulation entre les différents acteurs

Le rôle de chaque acteur et sa compétence géographique, ses spécificités ne sont pas évidentes à visualiser pour un bon nombre de personnes. La venue du parc ajoute un acteur supplémentaire. « Le risque c'est vraiment d'augmenter encore le mille-feuille institutionnel » (Institution publique). Il faut « Trouver le moyen de mettre en place des actions sans qu'il n'y ait de doublons, et qu'on puisse travailler ensemble » (Collectivité territoriale). Le changement organisationnel que devront faire certains acteurs sera sûrement problématique. « On se sent toujours lésé quand on fait des consensus, ça peut amener beaucoup de frustration. Mais en tout cas, c'est un outil qui est censé imbriquer la conciliation d'usage » (Institution publique).



❖ Risque de politisation du parc marin

L'AAMP découle d'une volonté de l'État ce qui induit une crainte que cet acteur soit « {...} une manière camouflée qu'a l'État de venir faire encore de l'ingérence. Même si sur le papier quand on connaît bien le sujet, à priori ça ne doit pas être le cas.» (Institution publique). Le Parc peut créer sa propre structure alors que l'État ne peut donner que des subventions avec une embauche locale bien qu'au final, c'est le préfet qui prendra les décisions finales. De plus, parmi les personnes figurant au comité du Parc National Marin certains élus auront sûrement une double casquette, ce qui induit un risque supplémentaire de politisation du parc.

❖ La condition d'une gestion locale

Il y a en Martinique, notamment au niveau des politiques territoriales, une certaine méfiance des acteurs face aux décisions de l'État qui est considéré comme trop éloigné. Les décisions prises sont adaptées au contexte Français métropolitain et Européen et ne prendraient pas en compte les spécificités de chaque territoire. La seconde appréhension reprend l'idée précédente qui est un risque de politisation du parc qui peut être vécu comme une appropriation de la mer martiniquaise par Paris. Certains acteurs accentuent donc leurs propos par le fait que la gestion du parc doit être locale pour pouvoir fonctionner « *Il faut que localement il y ait un bénéfice et qu'il soit partagé par tous les partenaires nationaux et régionaux. La région d'abord (Caraïbe) et puis l'hexagone. Si ce projet-là apporte cette plus-value-là alors moi je serais extrêmement satisfait.* » (Collectivité territoriale).

❖ Un parc trop prématuré

Pour certains acteurs, le parc marin arrive trop vite, la Martinique n'est pas prête, dans l'immédiat, à accueillir un projet comme celui-là. Il y a d'autres problèmes à gérer avant, comme celui des pêcheurs ou des sargasses. De plus, il serait judicieux d'expérimenter en premier lieu sur des projets pilotes, plus petits, comme des réserves marines. L'important est de convaincre la population et les acteurs en amont pour que ceux-ci s'impliquent et que le projet prenne vie.

❖ Autres

Il y a eu plusieurs autres idées moins citées dans la catégorie "Favorable mais" que l'on ne va pas développer ici, car elles n'ont pas été très appuyées. Nous allons néanmoins les nommer :

- Le parc doit avoir un rôle de conseil, de coordination des acteurs, de police (Institution publique)
- Un « parc marin » ne pourra répondre à ses objectifs que si les moyens mis en place sont à la hauteur (Institut de recherches et Personne qualifiée)
- Le parc est-il compatible avec le bateau le « Cosette », coulé au large de Saint-Pierre ? (Collectivité territoriale)



Défavorable

Dans cette catégorie, il n'y a que trois acteurs qui ont émis des avis différents et qui vont être cités ici.

❖ Aucun intérêt

« Qu'est-ce que ça a comme plus-value? Ça c'est vraiment la France, on paye encore des gens pour... »

« Si on travaille bien sur les mangroves, on n'a pas besoin de faire ça. C'est encore un outil supplémentaire. »

(Association)

❖ Trop de réglementations, problèmes de gouvernance, doute sur l'autorité

« C'est typique du « je rajoute une couche ». Personnellement, je ne vois pas trop ce qu'ils vont rajouter. [...] On ne va pas rajouter de la réglementation, les pêcheurs sont saturés de réglementation. Il faudrait déjà qu'ils l'appliquent. »

« Je trouve que c'est plutôt un frein au développement. Les personnes, les administrés ne vont plus savoir vers qui se tourner ». « Et finalement, les gens qui se font contrôler ne savent plus à qui ils ont affaire. Ça enlève le sérieux du contrôle. [...] Donc si on rajoute encore les gardes du parc, ça va faire beaucoup. »

« Moi j'ai un doute sur son autorité. Je vois mal le pêcheur aller interroger le parc sur ça. Il y a une culture qui a du mal à évoluer. »

« Je ne vois pas trop ce qu'ils vont rajouter, sinon peut-être des surveillants, des contrôleurs supplémentaires. Ce qui nous aiderait bien sûr. »

(Service d'état)

❖ Pas concret, priorité sur d'autres démarches

Lors de l'entretien, le maire de Ducos et ses élus nous ont détaillé les positions de la commune de Ducos. La mairie ne voit pas de concret dans la venue du Parc Marin, elle priorise le contrat de baie de Fort-de-France et la réserve de Génipa. Le maire a aussi une crainte pour les impacts sur l'économie de la commune (projet de développement d'un tourisme vert en relation avec la mangrove) et la réglementation à suivre suite à la venue de l'AAMP. La bonne articulation des structures avec le parc a aussi été remise en question (Collectivité territoriale). Cet avis assez catégorique, découle peut être d'un jeu d'acteur : il existe des tensions entre le PNR et l'AAMP, d'autant que la réserve de Génipa a été validée par le PNRM.



Sans avis

- ❖ Aucune connaissance
- ❖ Nécessité d'une bonne articulation entre les différents acteurs

Cette idée se retrouve ici car les acteurs qui l'on cité sont classés comme "Sans avis" et non "Favorable mais", néanmoins, l'explication est la même.

- ❖ Autre :
 - Lier économie et environnement (Acteur socioprofessionnel)
 - Récupérer les réserves marines, ce qui n'est pas politiquement correct (Collectivité territoriale).
 - Il faut régler les problèmes de la terre avant de s'occuper de ceux de la mer (Institution publique)

7.5.2 Analyse des avis par collège d'acteurs

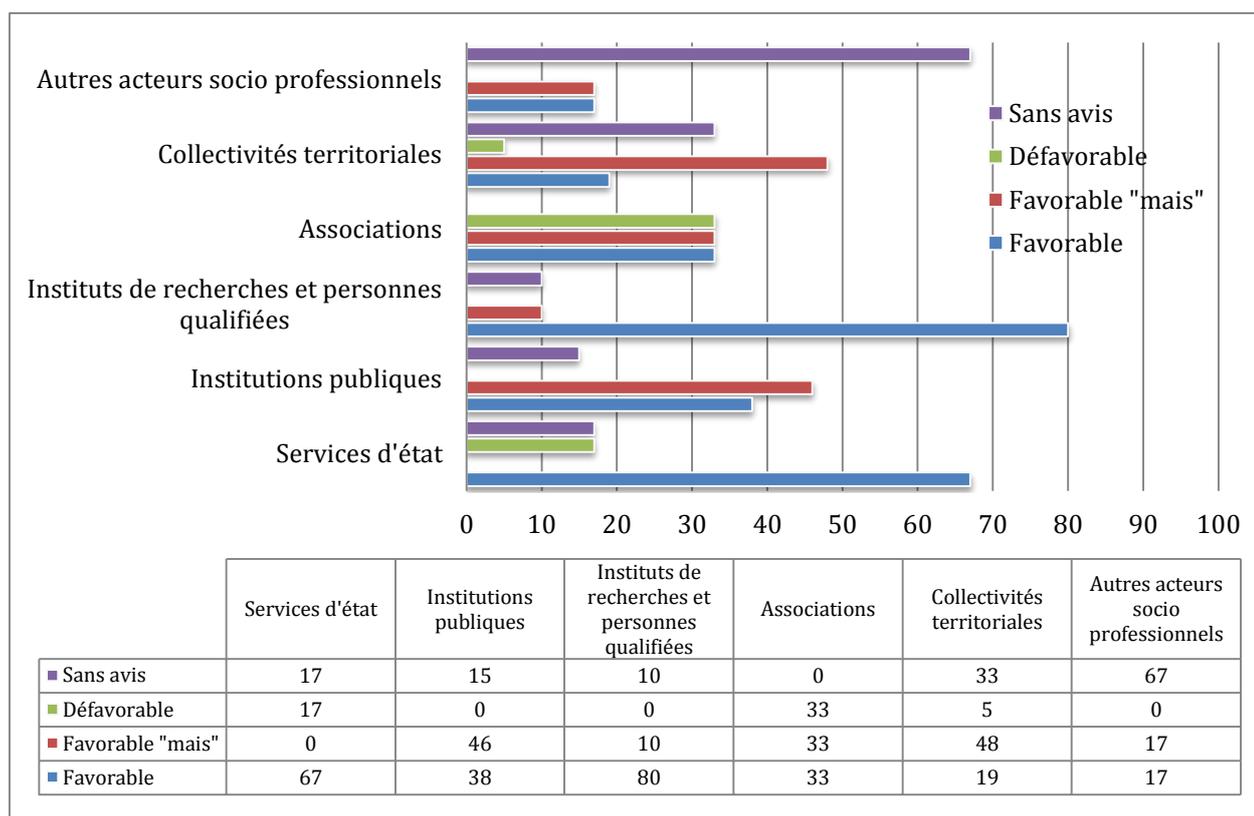


Figure 20 Analyse des avis par collège d'acteurs (Source: MJE Moana, 2015)

L'axe des abscisses est en pourcentage, tout comme le tableau de données sous le graphique. Il faut savoir que le nombre de personne interrogées n'est pas proportionnel selon les catégories d'acteurs comme vu précédemment. De plus, il faut préciser qu'un acteur n'a pas été pris en compte dans le traitement de données car il n'a pas pu répondre à cette problématique durant l'entretien par manque de temps (RDV non prévu à l'origine). Seulement 13 acteurs d'institutions publiques ont donc été traités.

Les données ont été analysées à l'aide du tableau suivant : les numéros correspondent au nombre d'acteur par collège qui ont répondu favorable, favorable « mais », sans avis, défavorable et la ligne en dessous est le total des acteurs par collège.

	Services d'état	Institutions publiques	Instituts de recherches et personnes qualifiées	Associations	Collectivités territoriales	Autres acteurs socio professionnels
Favorable	4	5	8	1	4	1
Favorable "Mais"	-	6	1	1	10	1
Défavorable	1	-	-	1	1	-
Sans avis	1	2	1	-	6	4
Total	6	13	10	3	21	6

Tableau 15 Avis concernant le parc par collège d'acteurs (Source: MJE Moana, 2015)

Au niveau du positionnement des enquêtés en fonction du collège d'acteurs, nous voyons que les **instituts de recherches et personnes qualifiées** sont en grande majorité (80%) favorable à la venue du parc marin. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les personnes au sein de ce collège, ont une très bonne connaissance du milieu et suivent son évolution. Ils sont donc témoins des impacts que subissent les écosystèmes marins.

De même, les **services d'Etat** sont favorables (67%) à la venue du parc marin. Cela peut s'expliquer par le fait que le parc soit une initiative portée par l'État. La personne classée dans défavorable est de la Direction de la Mer, cette dernière appréhende peut être une perte de pouvoir de son organisme sur la mer car il est pour le moment un des seuls gestionnaire.

Les **collectivités territoriales** sont en majorité favorables "mais" (48%), les justifications données sont, pour 60% de ces acteurs, un besoin de communication du parc au sein de la population et des acteurs concernés, puis 30% se demandent comment le parc va s'articuler avec les acteurs et outils déjà présents. Les collectivités territoriales travaillent globalement à l'interface entre la population, l'Etat et les institutions publiques. Elles sont donc en relation avec beaucoup d'acteurs et suivent plusieurs directives étatiques. Cela explique les deux points soulevés par les personnes interrogées face à la venue du parc. Parmi ce collège d'acteurs, 33% sont sans avis.

Les **institutions publiques** sont séparées en favorable "mais" (46%) et favorable (38%) avec comme remarque (50% des favorables "mais"), le fait que le parc nécessite de faire plus de communication. Les institutions publiques rencontrées dans le cadre de l'étude sont très préoccupées par l'environnement, c'est pourquoi personne n'est défavorable à la venue du parc.

Les **acteurs socio-professionnels** sont pour la majorité sans avis (67%). La totalité des

acteurs sans avis n'ont aucune connaissance de ce qu'est une aire marine protégée. Cela se comprend par le fait que ces acteurs ne travaillent pas forcément dans le milieu de l'environnement et n'ont pas été informés sur ce qu'est un parc marin.

Les **associations** ont un avis favorable ($\frac{1}{3}$), favorable "mais" ($\frac{1}{3}$) et défavorable ($\frac{1}{3}$), l'avis recueilli doit être fonction de la personne interrogée et non de la catégorie. Cela montre que les associations environnementales martiniquaises, ne communiquent pas assez entre elles. C'est pourquoi leurs discours sont donc très divergeant sur certains sujets, ce manque de cohésion peut diminuer la force du contre-pouvoir qu'elles représentent lors de décisions.

A RETENIR :

Il y a 71% d'acteurs majoritairement favorables à la venue du parc (« Favorables » + « Favorables mais »). Ce qui se retrouve le plus souvent est le besoin de communication et d'implication du parc marin au sein de la population, par une approche plus participative pour une meilleure appropriation de cet outil par le plus grand nombre.

7.6 Vision évolutive des acteurs sur le littoral et la mer

7.6.1 Vision actuelle des enjeux

Le littoral subit actuellement de nombreuses pressions telles que l'urbanisation, l'assainissement, les activités de loisirs ou encore touristiques. De plus, le littoral est l'interface entre la terre et la mer et c'est donc un lieu de grande diversité biologique et paysagère. Néanmoins, celui-ci subit une pression toujours plus forte et il est nécessaire de le protéger dès maintenant pour garder l'équilibre précaire qu'il existe (Institut de recherches et Personne qualifiée/ Service d'état). Il est nécessaire de prendre en compte la continuité écologique en Martinique car le territoire est petit « *Nous sommes sur une île, tout ce qui sort de la montagne va à la mer* » (Collectivité territoriale). De plus, un acteur nous a fait remarquer que toutes les espèces de poisson de Martinique font un passage en mer et peuvent ainsi changer de rivières ce qui propage des molécules polluantes sur le littoral (comme la chlordécone) (Institut de recherches et Personne qualifiée). C'est pourquoi, un bon nombre d'acteurs ont souligné le fait qu'il serait judicieux d'intégrer le parc marin aux démarches de territoires (Institut de recherches et Personne qualifiée/ Institution publique/ Collectivité territoriale/ Collectivité territoriale / Institut de recherches et Personne qualifiée). « *Le milieu marin est le récepteur de tout ce qui se fait au niveau de la terre* » (Institut de recherches et Personne qualifiée).

7.6.2 Projection sur 10, 30, 50 ans

Le schéma suivant reprend la vision des acteurs sur le littoral et la mer à différentes échelles de temps. Les rectangles orange correspondent plus à une vision pessimiste et les rectangles verts, à une vision plutôt optimiste de l'avenir. Les idées sont rangées selon l'échelle de temps que l'acteur a donné durant l'entretien.



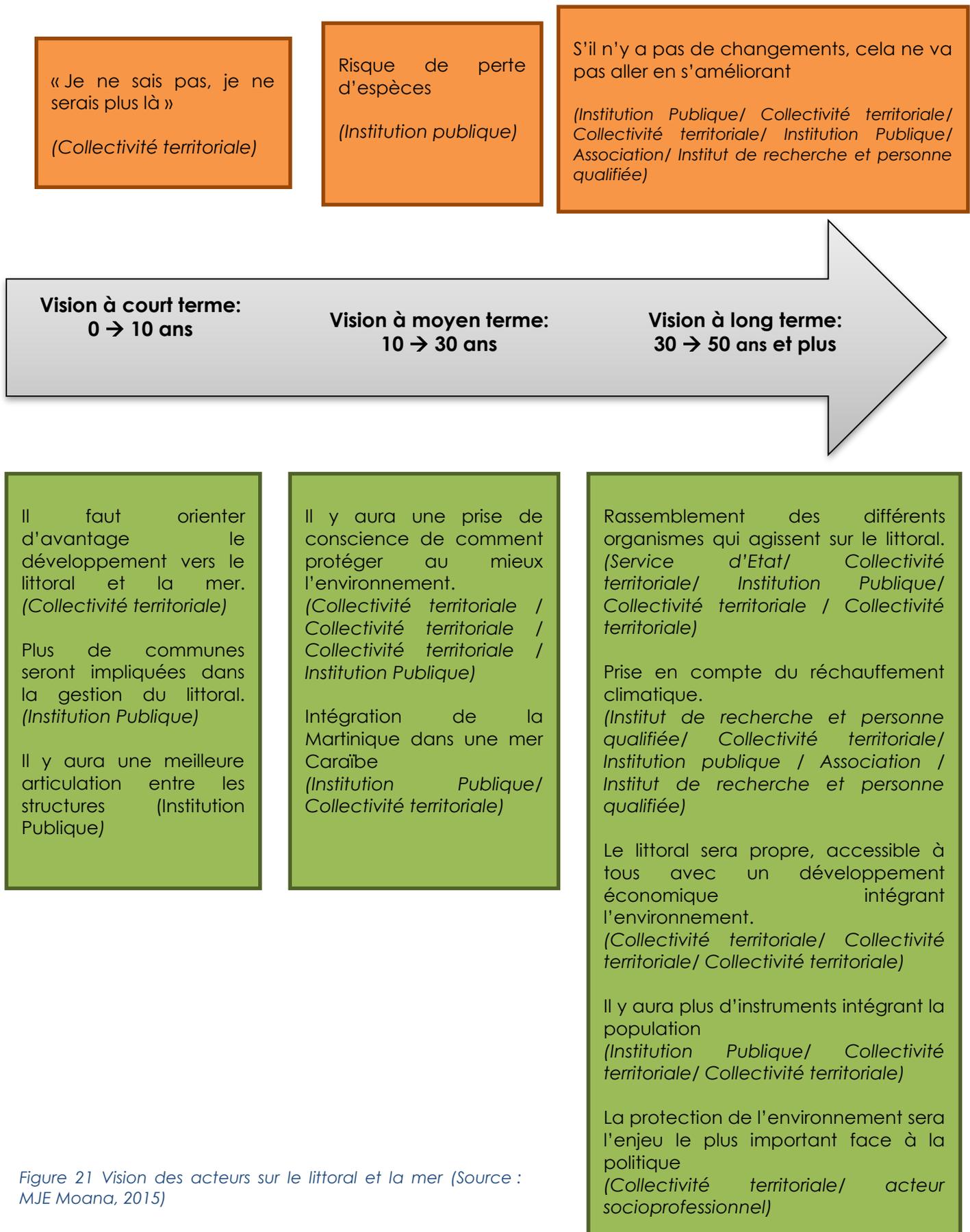


Figure 21 Vision des acteurs sur le littoral et la mer (Source : MJE Moana, 2015)

7 Conclusion

Cette étude, commande du comité de bassin figurant dans le PDM 2016-2021, a pour objectif d'apporter une vision globale sur l'état d'avancée des différentes démarches de territoire, leurs évolutions possibles et leur fonctionnement au sein de la gouvernance de l'eau. Elle permet de faire un point sur les démarches déjà mises en place, afin d'en tirer des apprentissages pour les prochaines qui seront mises en place : les nouveaux contrats, mais également le Parc Marin.

Un contrat n'ayant pas abouti est celui de la baie de Marin - Sainte Anne. En effet, cette baie est remarquable et présente des enjeux environnementaux. Le contrat présentait un périmètre en cohérence avec ces enjeux mais qui impactait trop personnellement les élus concernés. Leur mécontentement a causé l'abandon de cette démarche. L'un des maires reprochait notamment au contrat de ne pas assez prendre en compte les dimensions économiques et sociales.

Cela est également reproché au Contrat de la Baie de Fort-de-France et peut expliquer le manque d'implication de certains acteurs. Ce manque d'implication est l'un des principaux freins de ce contrat. Il est également expliqué par un manque d'animation et de communication, mais aussi par la manière dont le contrat a été créé. En effet, l'intégration des acteurs socio-professionnels du territoire n'a pas été faite à l'initiation de la démarche. Le périmètre large et complexe du contrat fait qu'il implique un grand nombre d'acteurs variés, ne simplifiant donc pas la réunion et la concertation de ces acteurs.

Le Contrat de Rivière du Galion présente un périmètre plus petit, il implique donc un moins grand nombre de communes et d'acteurs ce qui facilite leur concertation. On observe une réelle implication de ces acteurs, et ce dès l'initiation de la démarche, mais également du trio élu - animatrice - technicien rivière qui est très dynamique. Ce contrat semble donc être très bien parti, nous attendons maintenant de voir son passage en phase opérationnelle.

Cependant, le contrat ne prend pas en compte la baie. Il serait donc intéressant d'extrapoler cet outil afin de le rendre commun aux territoires terrestres et maritimes ou d'en créer un nouveau spécifiquement maritime. Ce dernier pourrait alors englober un périmètre plus large comprenant la baie du Galion et celle du Robert. Cela serait cohérent d'un point de vue de l'hydrologie, des écosystèmes et des activités de pêche et de nautisme.

La baie du Robert a fait l'objet de nombreuses études et bénéficie donc d'une bonne connaissance de son réseau hydrique et des bassins versant l'entourant. Cela a été permis par l'outil GIZC, reposant sur une initiative scientifique. Cet outil semble aujourd'hui freiné par un manque de portage politique et n'est actuellement pas mobilisé. La création d'un outil commun aux baies du Robert et du Galion permettrait donc un meilleur portage en plus de la cohérence écologique. Cette zone a de plus été citée à plusieurs reprises comme une zone à enjeux.

Une autre zone à enjeux du Nord Atlantique de la Martinique est le captage de la rivière Capot, principale source d'alimentation en eau potable de l'île. Un périmètre de protection va tout d'abord être mis en place, mais il y a également nécessité de voir apparaître un réel outil de gestion tel qu'un Contrat de Captage ou un Captage Grenelle.

Dans le Nord Caraïbe, la principale zone à enjeux identifiée est la baie de Saint Pierre. On pourrait y voir apparaître un contrat de baie, un contrat littoral ou encore une GIZC si le périmètre est plus large que celui de la baie. Il pourrait alors s'étendre du Carbet ou de Bellefontaine au sud, au Prêcheur ou Grand' Rivière au nord.



Il y également plusieurs zones à enjeux dans le sud de la Martinique qui présente des sites remarquables mais également des pressions agricoles et touristiques. Le contrat Littoral Sud est un outil de gestion naissant sur cette zone. Il couvre l'ensemble du littoral de l'Espace Sud. Cela représente donc un territoire vaste, impliquant de nombreux acteurs, mais il est ciblé sur des problématiques littorales telles que la qualité des eaux de baignade. Il n'est pour l'instant pas prévu de prendre en compte les bassins versants, même si cela semble compliqué au vu de la thématique. Il est à un stade d'incitation, peu d'acteurs interrogés en connaissent l'existence.

Il apparaît que de nombreuses zones à enjeux de la Martinique sont couvertes, ou sont en cours de couverture, par des outils de gestion ou de conservation du territoire. Plusieurs acteurs l'ont relevé : la zone à enjeux est la Martinique. Aucune zone n'est donc à négliger et l'ensemble du territoire mériterait d'être couvert par des démarches afin de mettre en place une gestion de l'eau efficiente.

L'identification de zones plus précises permet de poser le doigt sur les points d'intérêts terrestres, cependant la Martinique est une île : le continuum écologique fait de la mer, le réceptacle de la terre. On retrouve un lien terre/mer extrêmement fort sur l'ensemble de la Martinique. C'est aussi pour ces raisons que la mise en place d'un Parc Naturel Marin est étudié par l'Agence des Aires Marines Protégées depuis 2007.

La mise en place du Parc Marin doit donc s'articuler avec la gestion de l'eau actuelle : soit en se fondant dans les démarches en place et apportant son expertise maritime, soit en se positionnant comme l'organisme superviseur assurant l'homogénéisation de l'ensemble des démarches, en insistant sur l'aspect marin.

C'est plus vers le second aspect que l'on perçoit l'intégration du Parc Marin et de l'acteur AAMP : en premier lieu l'arrivée future de l'Agence Française de la Biodiversité, se devant de regrouper les aspects terrestres et marins orientent cette intégration. Mais l'on retrouve aussi cette logique par les liens qu'entretiennent les orientations du SDAGE 2016-2021 avec les orientations du Parc Marin. Ces dernières venant compléter les dispositions du SDAGE sur le plan du littoral et de la mer. Ce parc est un outil de gestion venant en appui des démarches déjà existantes, il complète les actions déjà menées, englobe les dispositions déjà en place pour assurer une homogénéité entre elles.

Cependant c'est un outil de gestion moderne : très peu connu en Martinique, bien qu'un parc soit implanté en Guadeloupe, et découlant principalement des volontés étatiques. De nombreux avis très variables existent sur le parc : même si d'une manière générale tous les acteurs considèrent le besoin d'un outil de gestion pour la préservation du milieu marin, très peu sont enclin à accepter le parc tel qu'il apparaît dans ses premiers abords.

En effet ce nouvel outil inquiète une grande partie des martiniquais pour diverses raisons : que ce soit l'intégration de cet organisme au sein d'un mille feuille administratif déjà complexe, le besoin d'une appropriation locale de l'outil Parc et de sa gouvernance, ou l'appréhension d'une politisation du parc par la double casquette politico-environnementale des membres du comité de gestion du parc.

Pour pallier à ces appréhensions et permettre une intégration progressive et de qualité de l'outil Parc Marin, l'attente d'une meilleure communication se fait sentir. Bien que celle ci soit programmée une fois la mise en place du parc validée, il est indispensable d'inclure une approche participative pour intégrer les acteurs et la population martiniquaise. Ce n'est qu'une fois l'outil appréhendé et approprié localement que l'échange sera favorisé et la prise de



décisions facilitée.

L'arrivée du Parc Marin et de l'Agence des Aires Marines Protégées est appréhendée par les martiniquais, cependant leurs utilités ne sont pas négligeables dans le contexte actuel. Cet acteur et cet outil peuvent répondre à de nombreuses questions et de nombreux blocages actuellement présent en Martinique, de même qu'ils apporteront des compétences supplémentaires au niveau de la connaissance, de la gestion, de la protection du milieu marin, tout en assurant une vision plus large des risques pesant sur ce milieu face aux évolutions futures, comme les changements climatiques. Tous les moyens doivent donc être mis en oeuvre pour intégrer cet acteur et ses compétences afin d'assurer une synergie et permettre une préservation de la richesse du littoral et du milieu marin.

On remarque que les principales inquiétudes face à l'outil Parc Marin concernent les acteurs représentants et dirigeants cet outil, mais aussi son intégration dans la gouvernance martiniquaise.

Ces inquiétudes ont raisons d'exister : la gouvernance de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau sont, de base, extrêmement complexes. Cette caractéristique est accrue dans le contexte des DROM, où le besoin d'indépendance et de gouvernance locale se fait sentir, à juste titre étant donné les contextes bien particuliers dans lesquels ils sont implantés. On retrouve donc l'enjeu de la gouvernance du Parc Marin aux autres échelles des démarches de territoire.

Cet enjeu de gouvernance est global : l'ensemble des acteurs et des institutions se doivent de fonctionner en harmonie : seule leur synergie assurera un fonctionnement homogène des démarches et donc une gestion efficace, répartie équitablement sur l'ensemble du territoire, remplissant à terme les objectifs imposés que sont la gestion de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques. Cependant cet enjeu n'est pas des moindres et les éléments de la gouvernance, que nous avons identifiés possèdent des aspects positifs comme des aspects négatifs. Il est indispensable de trouver leurs bons équilibres pour leurs bons fonctionnements. Pour reprendre ces éléments identifiés, on retrouve la présence d'un mille feuille administratif qui rend ambigu le positionnement des acteurs, et créé des flous de responsabilités, des chevauchements, impliquant des tensions. Mais cet élément permet dans le même temps une multiplicité d'acteur, une pluralité des idées, un dynamisme, indispensables au fonctionnement des démarches. Cette multiplicité d'acteurs est d'autant plus délicate à gérer qu'elle implique à la fois des ambitions similaires et très éloignées, orientées par les moyens et objectifs de chaque acteur, impliquant des divergences d'intérêts.

Cependant, ces derniers propos peuvent être contrebalancés par la présence d'acteurs accumulant des fonctions : si ceux-ci réduisent la pluralité des acteurs d'un côté, et peuvent impliquer des blocages par l'induction de jeux de pouvoirs, ils peuvent assurer, d'un autre côté, les liens entre les différents niveaux de gouvernance, mais aussi homogénéiser les intérêts propres à chaque acteurs.

À tous ces freins et leviers identifiés, trois éléments clefs ressortent comme indispensable à la mise en place d'une gouvernance efficiente : la sensibilisation, l'implication, et la communication. Ces éléments ressortent de l'ensemble des analyses et des observations effectuées lors de la réalisation de notre mission. Il apparaît que chaque acteur, chaque institution, doit être sensibilisé et doit sensibiliser son entourage. A partir de là, découlera une implication réelle et durable de tous ces acteurs, qui pour travailler et fonctionner ensemble devront passer par une communication efficace et de qualité. C'est bien cette communication qui doit assurer le palier entre les différentes démarches, et les différents niveaux de gouvernance, en assurant une vision



homogène de la gestion de l'eau. Cette vision facilitera la prise de décision et permettra la mise en place de démarches de territoires plus rapide et de qualité.

La réalisation de cette étude se veut d'apporter un regard extérieur sur les mécanismes de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire en Martinique. Ce domaine est complexe par les nombreuses dimensions qu'il lie, c'est pourquoi ce rapport se concentre sur les quatre objectifs fixés en début de missions. Il pourrait cependant être lié à de nombreux thèmes qui sont aujourd'hui au cœur de l'actualité et qui influencent énormément ce secteur. On y trouve les changements climatiques, la hausse de la population, les dynamiques migratoires, les enjeux d'une croissance économique, et bien d'autres. Ce rapport tente donc d'effectuer un bilan des outils de gestion utilisés actuellement en Martinique, tout en donnant une vision des zones à enjeux, et des outils pouvant s'y adapter, mais aussi des dynamiques pouvant être mises en place pour une gestion efficace de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques, dans une vision au long terme.

"Seules les sociétés capables d'une vision à long terme, autour d'un imaginaire collectif, affirmant la force des êtres face au poids des choses, sont capables de conduire leur destin. L'aménagement du territoire du XXIème siècle sera humaniste ou ne sera pas" (P. Calame, 1994)



8 Bibliographie

ACTeon. 2008. Guide pratique pour la mise en œuvre d'analyses socio-économiques en appui à l'élaboration de sage et de contrats de rivière. France : Les agences de l'eau, 112p

Agence D'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique, 2015. Regard croisé : L'eau en Martinique. Fort-de-France, Martinique : ADUAM, 242p

Agence de l'Eau Adour-Garonne. 2014. Guide des outils de gestion territoriale de l'eau. 32p. [12/05/2015]

http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/guide_des_outils_de_gestion_territoriale_de_l_eau_-_juillet_2014.pdf

Agence de l'Eau Seine Normandie. 2006. Chapitre 1 : Clés pour la gestion. In : *Protection et gestion des rivières du secteur Seine-aval.* [16/05/2015] http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/seine-aval/Documents_Formations/Guide_rivieres/CHAP1.pdf

Agence de l'eau. 2015. DREAL Rhône-Alpes : Direction régionale, de l'environnement, de l'aménagement et du Logement.[27/10/2015]

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/captages-prioritaires-definition-et-cadre-a2755.html>

Agence des aires marines protégées. 2010. Analyse Stratégique Régionale Martinique, enjeux et proposition de création d'aire marine protégées. 40p.

Agence des aires marines protégées. 2010. Analyse Stratégique Régionale Martinique : Synthèse des connaissances. Fort-de-France, Martinique (972) : DIREN Martinique.

Association rivière Rhône Alpes. 2007. Communication et sensibilisation dans le cadre des contrats de rivière. [29/09/2015].

[http://www.riviererhonealpes.org/fichiers/cahiers/\[86\]CT_n_2_Communication_petit1.pdf](http://www.riviererhonealpes.org/fichiers/cahiers/[86]CT_n_2_Communication_petit1.pdf)

Aten. 2010. Réserve Naturelle Nationale. [10/05/2015] ct78.espaces-naturels.fr/reserve-naturelle-nationale

CACEM. 2013. Contrat de baie de la Baie de Fort-de-France - Rapport 2011-2012. Martinique, France : CACEM. [21/09/2015] <http://www.observatoire-eau-martinique.fr/les-outils/base-documentaire/contrat-de-baie-de-la-baie-de-fort-de-france-rapport-2011-2012>

CACEM. 2013. Programme d'action du Contrat de la Baie de Fort-de-France & de son bassin versant. [13/10/2015]

http://cacem.org/fileadmin/mes_documents/Environnement/CONTRAT_DE_BAIE/Copie_de_2014-Suivi_Prgme_Actions_24_juin-CONTRAT_DE_BAIE-PDF.pdf

CACEM. 2014. Rapport d'activité 2013- Avancement du programme d'action et proposition de programmation. [13/10/2015]

http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/rapport_activite_2013_contrat_de_la_baie_de_e_ffce_vf.pdf

CAESM. Septembre 2008. Dossier définitif de contrat de baie Marin / Sainte-Anne. [08/10/2015]

http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/doc_B022-1249030777.pdf



Calame, P. 1994. Un territoire pour l'homme. Editions de l'Aube, 93p.

CAP Nord Martinique. 2013. Le contrat de rivière du Galion. [17/09/2015]
<http://www.capnordmartinique.fr/environnement-et-developpement-durable/preservation-et-valorisation-de-l-eau>

CAP Nord. 2013. Stratégie territoriale de développement. [28/09/2015]
http://www.capnordmartinique.fr/sites/default/files/pdf/strategie_territoriale.pdf

CCI Martinique, 2013. Vieillesse démographique en Martinique : quels impacts socio-économiques?. Martinique(972) : CCI Martinique, 4p.

Chia E., Mathé S., Rey Valette H., Michel L., Soulard Ch., et al. Comment étudier (analyser) la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. Colloque AISRE - ASRDLF 2010. Identité, Qualité et Compétitivité Territoriale. Développement économique et cohésion dans les Territoires alpins, Sep 2010, Aoste, Italy. 23 p. [En ligne] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00621169/document>

Coastal Wiki. 2014. Le Processus GIZC – Un itinéraire vers la durabilité des côtes [11/05/2015]
http://www.coastalwiki.org/wiki/Processus_GIZC

Comité martiniquais du tourisme. 2015. Découvrez la Martinique, ses Incontournables et organisez votre séjour. [2015/10/13]. <http://www.martinique.org/>

Contrat de la Baie de Fort-de-France. 2010. Document contractuel 2010-2015. Fort de France, Martinique (972) : Contrat de Baie de Fort-de-France, 24p

DEAL Martinique. 2015. Les Réserves Naturelles Nationales (RNN) de la Martinique. [10/05/2015]
<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/les-reserves-naturelles-nationales-rnn-de-la-a365.html>

Demanges, C.. 2014. Mémoire de fin d'étude. Projet de création d'une réserve naturelle régionale marine au Prêcheur : vers une appropriation de l'outil à l'échelle locale. Quels leviers d'action pour une gouvernance et une gestion durables de cette aire marine protégée ? 74p. [En ligne]<http://www-ium.univ-brest.fr/pops/attachments/498>

Document contractuel. 7 mai 2010. Contrat de la Baie de Fort-de-France. Martinique. 25 p.
<http://www.fortdefrance.fr/medias/documents/pdf/--fdf--10070606-Contrat-de-baie-de-Fort-de-France.pdf>

Eau France. 2015. Le service public d'information sur l'eau. [2015/09/15].
<http://www.gesteau.eafrance.fr/concept/contrat-de-milieu>

Environnement Québec. 2004. Gestion intégrée de l'eau par bassin versant : concepts et application. Québec (Québec), Canada : Direction des politiques de l'eau, Ministère de l'Environnement, 58p

Espace Sud (CAESM). 2015. Compte-rendu de la Réunion du 08/09/2015. Sainte-Luce, Martinique (972) : COPIL Contrat Littoral Sud, 6p

Forsythe Nathan D. LES PROCESSUS DE GESTION CONCERTÉE DES RESSOURCES EN EAU DANS LES BASSINS VERSANTS URBANISÉS: QUELS RETOURS D'EXPERIENCE A PARTIR D'ANALYSES DE CAS EN



AMERIQUE DU SUD ET EN EUROPE? accessible sur
<http://www.agroparistech.fr/IMG/pdf/Forsythe.pdf>

France Nature Environnement. 2008. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Orléans : France Nature Environnement, 27p. http://www.fne.asso.fr/breves_pdf/eau/dossier-dce.pdf

Gest'eau. 2015. Contrat de milieu [20/09/2015].
<http://www.gesteau.eafrance.fr/concept/contrat-de-milieu>

Gouvernement. (5 août 2015). *Réformer l'organisation territoriale. La réforme territoriale.* Consulté le septembre 2015, [En ligne] Gouvernement.fr : <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>

GREPHY. Décembre 2004. Fiche de communication : Diagnostic du bassin versant de la capot. (Fiche 6). 4 p. (2004). [12/10/2015] http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/FICHE_6_cle0a4db3.pdf

Ifremer, 2003. Etude préalable à l'aménagement intégré de la zone côtière : site atelier de la baie du Robert/Martinique. Rapport final : Synthèse - Rapport scientifique. Robert, Martinique (972) : PRAM et Ifremer, 24p.

Impact Mer, 2012. Projet d'extension de la Réserve Naturelle de la Caravelle. Rapport diagnostic - Milieu marin. Rapport pour : Parc Naturel Régional de la Martinique, 90 pages annexes incluses.

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). 2015. Mesure pour comprendre. [2015/10/11]. <http://www.insee.fr>

José Allouche, Olivier Charpateau. 2012. Ethique et parties prenantes. Les enjeux philosophiques. Encyclopédie des ressources humaines. Paris, France : Vuibert, 17p

Kathryn L. Patterson et al. 2002. The etiology of white pox, a lethal disease of the Caribbean elkhorn coral, *Acropora palmata*. États-Unis d'Amérique : National Academy of Sciences

Lafranchi, G., Janvier 2008. Gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin versant français : état des lieux et dispositifs d'évaluation. 28p. [En ligne]
https://www.agroparistech.fr/IMG/pdf/Lanfranchi_gouvernance.pdf

Lecthimy S., Lurel V.. Juin 2015. Mission de préfiguration. *Quelles déclinaisons de l'Agence Française pour la Biodiversité dans les Outre-mer?* 80p.[En ligne] http://agence-francaise-biodiversite.fr/sites/default/files/users/documents/rapport_propositions_afb_outre_mer.pdf

Mathilde de Cacqueray. 2015. ATOUMO : Analyse des trajectoire de gouvernance en réponse aux changements systémique marins et littoraux de Martinique. Paris, France : Fondation de France, 23p

Mathilde de Cacqueray. 2015. Vers une gestion intégrée de l'île de la Martinique et de son espace maritime. Paris, France : Fondation de France, 80p

Mathilde de Cacqueray. Projet ATOUMO. Mars 2015. Vers une gestion intégrée de l'île de la Martinique et son espace maritime – Trajectoire de gouvernance et adaptation aux changements passés, actuels et futurs. 80 p. [24/09/2015] (Consultation de l'étape 3 du rapport). <http://www.observatoire-eau-martinique.fr/les->



outils/atoumo/pdf_frise/Rapport_ATOUMO_2015.pdf

MEEDDAT – ACTeon. 2008, actualisé en 2012. Guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux. [11/05/2015] http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_methodologique_pour_l_elaboration_et_la_mise_en_oeuvre_de_s_SAGE_cle0252fb.pdf

Mettoux-Petchimoutou A-P. Mars 2014. Rapport 2013 : Pour un diagnostic territorial socio-économique appliqué au domaine de l'eau et des milieux aquatiques. France : OIEau. 61 p. http://www.onema.fr/IMG/pdf/2014_001.pdf

Meur-Ferec C. 2007. La GIZC à l'épreuve du terrain : premiers enseignements d'une expérience française. [11/05/2015] <http://developpementdurable.revues.org/4471#tocto2n12>

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. (s.d.). *Une agence française pour la biodiversité début 2017*. Consulté le octobre 2015, sur Biodiversité. Vers une agence française pour la Biodiversité. [En ligne] <http://agence-francaise-biodiversite.fr/>

Ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. 2010. Eau et biodiversité. [06/10/2015] <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-qu-une-reserve-naturelle.html>

Ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.. 2010, actualisé en 2011. La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) [11/05/2015] <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-gestion-integree-des-zones.htm>

Ministère de la santé et des sports. 2009. Guide national pour l'élaboration d'un profil de baignade. Paris, France : République française, 17p

Moench, M.; Dixit, A.; Janakarajan (et al.), S. The fluid mosaic, water governance in the context of variability, uncertainty and change. La Fondation pour la conservation de l'eau du Népal, Katmandou et l'Institute for Social and Environmental Transition. Boulder, Colorado, États-Unis, 2003.

Montély M.A. 2010. Etude socio économique du projet de réserve marine régionale de Sainte-Luce. http://www.observatoire-eau-martinique.fr/les-outils/base-documentaire/etude-socio-economique-du-projet-de-reserve-marine-regionale-de-sainte-luce-1/image/image_view_fullscreen

Observatoire de l'Eau Martinique. 2010. GIZC : La Gestion Intégrée des Zones Côtières [22/09/2015]. <http://www.observatoire-eau-martinique.fr/les-outils/glossaire/gizc-la-gestion-integree-des-zones-cotieres>

Observatoire de l'eau Martinique. 2010. Réunion plénière du comité de baie de Fort-de-France. [10/10/2015] <http://www.observatoire-eau-martinique.fr/events/reunion-pleniere-du-comite-de-la-baie-de-fort-de-france/?searchterm>

Observatoire de l'Eau Martinique. 2013. Les contrats de rivières et de baies. [17/09/2015] <http://www.observatoire-eau-martinique.fr/gestion-des-milieux-aquatiques/les-contrats-de-baies-et-de-rivieres/le-contrat-de-riviere-ou-de-baie>



Observatoire de l'Eau Martinique. Septembre 2010. Le bassin versant de la Capot. [23/10/2015] http://www.observatoire-eau-martinique.fr/les-outils/fiches/les-principaux-bassins-versants-de-martinique/BV_CAPOT.pdf

ODE, Observatoire de l'eau. 2015. Qualité et Pressions des Eaux du District Hydrographique de la Martinique, Fiches synthèses par masse d'eau. Martinique (972) : ODE, Observatoire de l'eau.

Office De l'Eau Martinique. 2014. Évaluation Environnementale SDAGE Martinique. Fort de France, Martinique (972) : ecovia (Version 2.1)

ONEMA, « Des étapes et des outils-Réaliser un diagnostic et définir un projet multi-objectifs », Fiche, 2011 http://www.onema.fr/IMG/Hydromorphologie/13_conn9_diagnostic_vbat.pdf

ONEMA. Décembre 2013. Les acteurs de la politique de l'eau en France pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). [En ligne] <http://www.onema.fr/La-cartographie-des-acteurs-de-la-politique-de-l-eau>

OVSM (Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Martinique). Les éruptions historiques de la montagne Pelée. [21/10/2015] <http://www.ipgp.fr/fr/ovsm/eruptions-historiques-de-montagne-pelee>

Parc naturel régional de la Martinique. 2009. Avant-projet de création d'une réserve naturelle régionale en Baie de Génipa. Fort de France, Martinique (972) : Impact Mer, 32p

Parc naturel régional de la Martinique. La charte du PNRM. [12/10/2015] <http://pnr-martinique.com/la-charte-du-pnrm/>

Préfecture de la Région Martinique, 2012. L'Europe s'engage pour de nouveaux projets au profit du Grand St-Pierre. Saint-Pierre, Martinique (972) : Préfecture de la Région Martinique, 5p.

Région Martinique, la Préfecture. 22 octobre 2014. Acte de classement Réserve nationale marine du Prêcheur-Albert Falco. [13/09/2015] http://www.reserves-naturelles.org/sites/default/files/reserves/rnr291-delibclassement_20141014_signe.pdf

Rhodes, R. A. W. The new governance. Governing without government. Political studies XLIV : 652-667, 1996

Rizand A., Mariel P. et Pinte K., « La place des scientifiques dans un processus de gestion intégrée des zones côtières : évaluation des pressions polluantes d'origine terrestre sur la baie du Robert (Martinique) », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 7 Numéro 3 | décembre 2006, mis en ligne le 21 décembre 2006, consulté le 21 octobre 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/2596> ; DOI : 10.4000/vertigo.2596

Saffache P., Desse M. L'évolution contrastée du littoral de l'île de la Martinique. Martinique (972) : Mapped Monde 55, 4p. <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M399/Saffache.pdf>

SCNA, 2007. Contrat de rivière du bassin versant de la rivière du Galion. Dossier sommaire. Martinique (972) : Comité de Bassin, 92 p.

SyMAGE. 2013. Les Programmes Pluriannuels de Gestion des Cours d'Eau. [16/05/2015] <http://www.symagebassindronne.com/les-outils-de-la-gestion-des-cours-d-eau-et-reglementation/programmes-pluriannuels-de-gestion-des-cours-d-eau>



UNESCO. 2015. Programme pour l'Homme et la biosphère. [10/09/2015].
<http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/>



9 Annexes

Annexe 1 Guide d'entretien initial.....	159
Annexe 2 Tableau de retranscription type.....	160
Annexe 3 Fiche de synthèse type des enquêtes.....	160
Annexe 4 Présentation des principales démarches de territoire abordé en Martinique : Contrats de milieu	161
Annexe 5 Présentation des principales démarches de territoire abordé en Martinique : SAGE ..	162
Annexe 6 Présentation des principales démarches de territoire abordé en Martinique : GIZC ...	164
Annexe 7 Présentation des principales démarches de territoire abordé en Martinique : PPGCE	166
Annexe 8 Présentation des principales démarches de territoire abordé en Martinique : Parcs et réserves naturelles nationales.....	167
Annexe 9 Zone d'érosion côtière du littoral nord'ouest de la Martinique, du Carbet au Prêcheur	170
Annexe 10 Evolution démographique pour le Nord de la Martinique.....	171
Annexe 11 Baie de Génipa	172
Annexe 12 Périmètre du PNRM	173
Annexe 13 Patrimoine naturel corallien de la Martinique.....	174
Annexe 14 Sociogrammes	175
Annexe 15 Tableau du recoupement des acteurs selon leur vision de la venue du parc marin .	207

Annexe 1 Guide d'entretien initial

(Source : MJE Moana, 2015)

1	GENERALITES	Activités de l'enquêté, rôle dans la politique de l'eau/dans les contrats
	BILAN DE CONTRATS	Quelles sont vos attentes concernant les contrats ?
		Comment s'est déroulé la mise en place des contrats / actions ?
		Comment avez-vous été consulté ? / comment les acteurs ont été consultés ?
		Comment avez-vous été convaincu ?
		Comment s'est passé la concertation? quelle fréquence?
		Quels sont les impacts des contrats? Considérez vous que les objectifs ont été atteints ?
		Quel est votre avis concernant les bilans annuels ? quelles sont vos attentes?
		Comment la cellule d'aménagement et de gestion du contrat assure-t-elle son rôle?
		Comment fonctionne l'animation ? L'estimez vous satisfaisante ?
Quels sont les freins et leviers du fonctionnement/mise en place des contrats ?		
2	Spécial	Pour vous pourquoi le contrat de Sainte Anne/Marin a été annulé?
		Observation de l'enquêteur: implication générale des acteurs dans les contrats
	GOVERNANCE	Quels est votre avis sur la communication au sein des contrats ?
		Quelle est votre implication dans la mise en œuvre des contrats ? (outils et ressources mobilisées)
		Est-ce que vous pouvez dessiner un sociogramme représentant les interactions entre acteurs ? (échanges d'informations, financiers, travail en comité, hiérarchie, fréquence, freins/leviers)
		Quelles est l'évolution des rapports entre les acteurs au cours du temps ?
		Avez-vous des modifications à apporter à notre frise chronologique ?
Est-ce que ce contrat vous satisfait? Avez-vous des pistes d'amélioration ?		
EMERGENCE	Quel est votre rapport avec l'eau ?	
	Quelles sont les pressions les plus importantes dans la zone selon vous ? Quelles sont les particularités du bassin versant sur lequel vous exercez votre activité ? (Carte)	
	Quels sont les conflits d'intérêts majeurs ? Quelles sont les interactions entre les acteurs ?	
	Quelles sont les démarches en cours (aménagement, projets environnementaux) ? êtes-vous satisfaits de ces démarches ? est-ce qu'un contrat de territoire vous semblerait judicieux ?	
	Quelle est selon vous la démarche la plus adaptée, l'organisme porteur le plus adéquat ?	
GOVERNANCE	Pouvez-vous nous dessiner un sociogramme qui représenterait les différents acteurs qui pourraient jouer un rôle dans ce contrat, leur importance et les éventuelles interactions?	
4	LIEN TERRE - MER	Quel est votre rapport à la mer ? (impacts par et sur la mer)
		Quels sont les impacts de la création d'un parc marin sur vos activités ? sur l'ensemble de la Martinique ?
		Comment pensez-vous que cela peut évoluer en terme environnemental, social, économique ?
		Pensez-vous que ce projet découle d'un réel besoin pour le lien terre-mer ? Vous sentez-vous impliqué dans ce projet ?
		Quelles modifications faudra t-il apporter aux démarches de territoires avec la venue du parc marin ?



Annexe 2 Tableau de retranscription type

(Source : MJE Moana, 2015)

TEMPS RETRANSCRIT DE CHACUN		DATE
Fiche résumé entretien n° <u>XXX</u> groupe <u>XXX</u> Nom de l'enquêté		
TEMPS	<u>RESUME, CITATIONS</u>	<u>MOTS-CLES</u>
0''		
25''		
08'05		
09'07		
1h19'66		

Annexe 3 Fiche de synthèse type des enquêtes

(Source: MJE Moana, 2015)

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE

Date	<i>xxxxx</i> / 2015
Organisme	
Nom de l'enquêté	
Statut de l'enquêté	
Nom du groupe enquêteur	

	Thématiques	Résumé	Mots-clés
1	GENERALITES		
2	BILAN DES CONTRATS GOUVERNANCE		
3	EMERGENCE GOUVERNANCE		
4	LIEN TERRE-MER		

Commentaires et analyse rapide de l'entretien :	Exemple: L'enquêté trouve l'outil contrat efficace, pertinent...
Avis de l'enquêteur sur l'enquêté:	Exemple: L'enquêté paraît très distant, en colère, peu informé, très impliqué...

Carte
Sociogramme
Frise chronologique



Annexe 4 Présentation des principales démarches de territoire abordé en Martinique : Contrats de milieu

(Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne, 2014. Réalisation : MJE Moana, 2015)

Contrat de milieu	
Qu'est-ce que c'est?	Outil de programmation d'actions pluriannuelles à l'échelle d'une masse d'eau: il fixe les objectifs de gestion : qualité des eaux, valorisation des milieux aquatiques, gestion équilibrée des ressources en eau
Durée d'élaboration	Variable mais relativement long, de 5 à 10 ans voire plus
Durée	5 ans renouvelable
Périmètre d'action	Doit constituer une unité hydrographique cohérente Unité fonctionnelle pour l'eau (bassin versant, système aquifère)
Pourquoi le mettre en œuvre?	Permet de coordonner les études ainsi que hiérarchiser les travaux à mettre en œuvre : travaux de lutte contre la pollution, travaux de restauration et de mise en valeur des milieux aquatiques, actions de prévention des inondations, amélioration de la gestion quantitative et protection de la ressource en eau potable, animation et suivi du contrat, autres thèmes. Sa réussite est conditionnée par une volonté forte des acteurs locaux.
Portée juridique	Non Engagement contractuel entre le porteur de projet et les partenaires techniques et financiers.
Les principaux acteurs	Comité du contrat : Instance de concertation, présidé par un élu, il réunit tous les acteurs de l'eau Élabore le contrat, l'approuve et assure le suivi
	Structure porteuse et son chargé de mission : Désigne de manière collective pour porter maîtrise d'ouvrage des études et de l'animation. Peut être un syndicat mixte, un EPCI à fiscalité propre. Peut également être porté par le Conseil Général, un EPTB ou encore une association de communes. Structure porteuse chargé élaboration est souvent chargé de sa mise en œuvre et peut être maître d'ouvrage.
	Services d'accompagnement : Apportent leur appui en termes d'expertise technique, de validation des enjeux et de connaissance des outils Services de l'Etat (DDT, DDTM, DREAL), ONEMA, Agences de l'eau, Collectivités territoriales



	<p>Comité de Bassin :</p> <p>Délivre l'agrément du dossier sommaire et du dossier définitif et évalue périodiquement leur mise en oeuvre</p>
Les principales étapes d'élaboration	<p>Phase d'émergence : élaboration du dossier sommaire (Agrément); Constitution du comité de rivière (Préfet)</p>
	<p>Phase d'élaboration : réalisation des études de diagnostic, préparation du dossier définitif, élaboration du programme d'action, validation des participation financières par les commissions des différents partenaires financiers</p>
	<p>Signature du contrat</p>
	<p>Phase de mise en oeuvre et de suivi : mise en oeuvre de actions, tableaux de bord, communication, bilan</p>
Caractéristiques par rapport à d'autres outils	<p>Possibilité de mise en place d'ingénierie financière adaptée, incitations financières possible sous respect du principe "gagnant-gagnant".</p>
Textes de référence	<p>Circulaire du ministère de l'écologie du 30 Janvier 2004 relative aux contrats de rivière</p>

Annexe 5 Présentation des principales démarches de territoire abordé en Martinique : SAGE

(Source: MEEDDAT – ACTeOn. 2008, actualisé en 2012. Réalisation : MJE Moana, 2015)

SAGE	
Qu'est-ce que c'est?	Outil de planification à valeur réglementaire, fixe les objectifs et les règles de gestion locale de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent
Durée d'élaboration	Généralement de 3 à 6 ans
Durée	De 3 à 5 ans renouvelable si besoin
Périmètre d'action	<p>Fait l'objet d'un arrêté préfectoral</p> <p>Doit constituer une unité hydrographique cohérente</p> <p>Unité fonctionnelle pour l'eau (bassin versant, système aquifère)</p>
Pourquoi le mettre en oeuvre?	<p>Lorsque les milieux aquatiques d'une zone hydrographique cohérente sont soumis à une ou plusieurs pressions et qu'il est nécessaire de mettre en place une gestion cohérente de la ressource.</p> <p>Sa mise en place définit un cadre réglementaire pouvant servir à la gestion des pollutions, des conflits entre acteurs, de la gouvernance.</p>



Portée juridique	<p>OUI</p> <p>Toutes les décisions prises sur le territoire concerné doivent être en accord avec le PAGD</p> <p>Compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE</p> <p>Opposable aux tiers (doit être respecté, y compris par ceux qui n'ont pas signé le contrat)</p>
Les principaux acteurs	<p>CLE : Commission Locale de l'Eau</p> <p>Fait l'objet d'un arrêté préfectoral</p> <p>Structure le SAGE, il est constitué de trois collèges représentant les acteurs locaux</p> <hr/> <p>La structure porteuse intégrant la cellule d'animation avec son chargée de mission</p> <p>Désignée de manière collective pour porter la maîtrise d'ouvrage des études et l'animation pour le CLE</p> <hr/> <p>Etat (préfet)</p> <p>Coordonnateur de bassin arrête le périmètre, la CLE et enfin le SAGE</p> <hr/> <p>Comité de Bassin</p> <p>La commission planification est mandatée par le comité de bassin pour donner son avis sur le périmètre du SAGE puis sur le projet de SAGE</p> <hr/> <p>Les services d'accompagnement</p> <p>Appui technique en expertises, validations, connaissances.</p>
Les principales étapes d'élaboration	<p>Phase d'émergence : Élaboration du dossier préliminaire.</p> <p>Délimitation du périmètre (arrêté préfectoral).</p> <p>Constitution CLE (arrêté préfectoral)</p> <hr/> <p>Phase d'élaboration :</p> <p>Réalisation d'un état des lieux et diagnostic</p> <p>Choix de la stratégie</p> <p>Rédaction du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable)</p> <p>Rédaction du règlement</p>

	<p>Adoption SAGE par le CLE : Projet soumis à consultation, approbation par le préfet</p> <p>Phase de mise en œuvre et de suivi :</p> <p>Déclinaison opérationnelle du SAGE</p> <p>Tableau de bord</p> <p>Communication</p> <p>Évaluation du SAGE</p>
Caractéristiques par rapport à d'autres outils	Seul outil de planification dans l'eau ayant une portée réglementaire. Décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent être en accord avec le PAGD Règlement et documents cartographiques sont opposables à toutes personnes. Ils n'engagent pas financièrement les acteurs et peut donc être traduit de manière opérationnelle et contractuelle par des contrats territoriaux ou de rivière.
Textes de référence	<p>Lois sur l'eau 3 Janvier 1992 et 30 Décembre 2006</p> <p>Décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif au SAGE</p> <p>Circulaire du Ministère de l'écologie du 21 avril 2008 sur le décret</p>

Annexe 6 Présentation des principales démarches de territoire abordé en Martinique : GIZC

(Source: Meur-Ferec C. 2007 ; Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. 2010, actualisé en 2011 ; Coastal Wiki. 2014. Réalisation: MJE Moana, 2015)

GIZC (Gestion Intégrée de la Zone Cotière)	
Qu'est-ce que c'est?	<p>Association d'acteurs multiples autour d'un projet commun dans le but de partager un diagnostic sur la situation d'un territoire puis de définir de manière concertée les objectifs à atteindre et, enfin, de conduire les actions nécessaires.</p> <p>C'est une méthode de gouvernance pour obtenir une intégration d'objectifs et d'enjeux complexes avec un nombre illimité d'acteurs.</p>
Durée	A long terme avec des actions de mise en oeuvre à court et moyen terme
Périmètre d'action	Taille variable de une à plusieurs communes.

<p>Pourquoi le mettre en œuvre?</p>	<p>D'amont en aval, approche large : collecte d'information, planification, prise de décisions, mise en œuvre et gestion d'actions.</p> <p>Modèle de gestion durable des territoires et activités côtières sous différentes dimensions économiques, sociales et économiques.</p> <p>Permet de mêler des enjeux et des problématiques souvent opposés dans une démarche commune.</p>
<p>Les principaux acteurs</p>	<p>Différents organismes porteurs : parc naturel régional, agence d'urbanisme, syndicat mixte ou structure de coopération intercommunale</p> <p>Plusieurs types d'acteurs avec souvent les services de l'Etat associé au porteur de projet avec autour les organismes socio-professionnels, les organismes de recherche et les associations.</p> <p>Les décideurs : élus, gestionnaires.</p> <p>Les usagers : résidents, exploitation de ressources, loisir, ... souvent regroupé en associations.</p> <p>Les scientifiques : démarche d'experts apportant une connaissance et un avis sur les questions.</p>
<p>Les principales étapes d'élaboration</p>	<p>Initialisation : instaurer les mécanismes de coordination définir le territoire d'influence, définir le cadre de gouvernance, engager les parties prenantes, proposer une vision commune, décider en matière d'évaluation environnementale stratégique</p> <p>Analyse des trajectoires : établir des faits, identifier les futurs possibles</p> <p>Co-construction d'une vision : construire un consensus, donner une direction, mesurer la réussite</p> <p>Planification stratégique : élaborer des stratégies, plans et programme de GIZC, mettre en place la structure de gestion et mettre en action</p> <p>Concrétiser la vision commune : mettre en œuvre, suivre, agir et réviser</p>
<p>Caractéristiques par rapport à d'autres outils</p>	<p>Permet l'intégration de tous les acteurs concernés sous plusieurs objectifs de nature différente, parfois contradictoire, souvent non hiérarchiser.</p> <p>Touche tous les secteurs d'activités dès lors qu'il y a un lien avec le milieu marin ou littoral.</p> <p>Vision et gestion à long terme avec des actions naturellement à court ou moyen terme.</p>

Textes de référence	<p>Recommandation du parlement et du Conseil européen du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Europe. l'article 35 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement</p> <p>Des propositions réunies dans un « livre bleu des engagements du Grenelle de la mer », le point suivant peut notamment être retenu : 68.b. Passer de la gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) à la gestion intégrée de la mer et du littoral (GIML).</p> <p>loi n° 2009-1186 du 7 octobre 2009 autorisant l'approbation du protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée.</p>
L'outil pour le contexte Martiniquais	Présence d'une GIZC à la Baie du Robert depuis plusieurs années qui a donné lieu à beaucoup de concertation et d'études et donc une très bonne connaissance de la baie du Robert.

Annexe 7 Présentation des principales démarches de territoire abordé en Martinique : PPGCE

(Source: Agence de l'Eau Seine Normandie, 2006 ; SyMAGE, 2013. Réalisation: MJE Moana, 2015)

PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU (PPGCE)	
Qu'est-ce que c'est?	<p>Programme d'action pluriannuelle et monothématique</p> <p>Constitue la planification pluriannuelle, structurée et cohérente des interventions et moyens, mis en œuvre par une collectivité territoriale, gestionnaire de cours d'eau pour répondre à des enjeux d'intérêt général précisément identifiés, tel que la protection du patrimoine naturel, la protection d'ouvrage, la sécurisation des loisirs aquatiques et activités économiques, et la protection de l'alimentation en eau potable par exemple.</p>
Périmètre d'action	Le cours d'eau et son bassin versant découpé en tronçons identifiés pour être des tronçons homogènes
Pourquoi le mettre en œuvre?	Programmer et assurer une cohérence des travaux sur l'ensemble des bassins versants de la source vers la confluence mais aussi dans le temps avec le respect du développement de la végétation et de l'évolution morphodynamique des cours d'eau. Ils sont issus d'une réflexion globale, rassemblant tous les usages et tous les enjeux à l'échelle des bassins et sous-bassins versants (gestion intégrée de la ressource).
Les principaux acteurs	Maîtrise d'Ouvrage : doit posséder des relations avec les différents acteurs de l'amont et de l'aval, entre le lit majeur et les plateaux

	<p>Technicien de rivière • Établissement des diagnostics et élaboration du programme de gestion si en capacité sinon il assiste le bureau d'étude ou le spécialiste chargé de la tâche • Communication auprès de riverains, surveillance de la rivière, encadrement des travaux, suivi des chantiers, ...</p> <p>Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER)</p> <ul style="list-style-type: none"> • conseil auprès des maîtres d'ouvrages (aspects techniques, administratifs et financiers), • aide à la conception et au suivi des programmes • participation aux réunions publique et aux comités de pilotage des études • élaboration de bilans et de synthèses au niveau départemental • animation de l'ensemble des garde-rivières du département et organisation de réunions et de stages de perfectionnement
Les principales étapes d'élaboration	Etat des Lieux : Identification de tronçons homogènes, description de l'écosystème, inventaire des points forts et des points faibles
	Définition du Programme : définition des objectifs par tronçons, analyse décisionnelle pour chaque perturbation identifiée, définition des opérations de gestion et de restauration définition des indicateurs
	<p>Intervention :</p> <p>Identification : nature du problème, incidence</p> <p>Analyse décisionnelle : causes, évolution prévisible, enjeux, décision</p>
Caractéristiques par rapport à d'autres outils	Peut être élaboré sur le territoire d'un SAGE, d'un contrat de rivière ou d'un contrat territorial

Annexe 8 Présentation des principales démarches de territoire abordé en Martinique : Parcs et réserves naturelles nationales

(Source : DEAL Martinique, 2015; Aten, 2010. Réalisation : MJE Moana, 2015)

PARCS ET RÉSERVES NATURELLES NATIONALES

Qu'est-ce que c'est?	Zones pour la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière, ou qu'il est nécessaire de soustraire à toute intervention artificielle qui serait susceptible de les dégrader
Périmètre d'action	Tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes

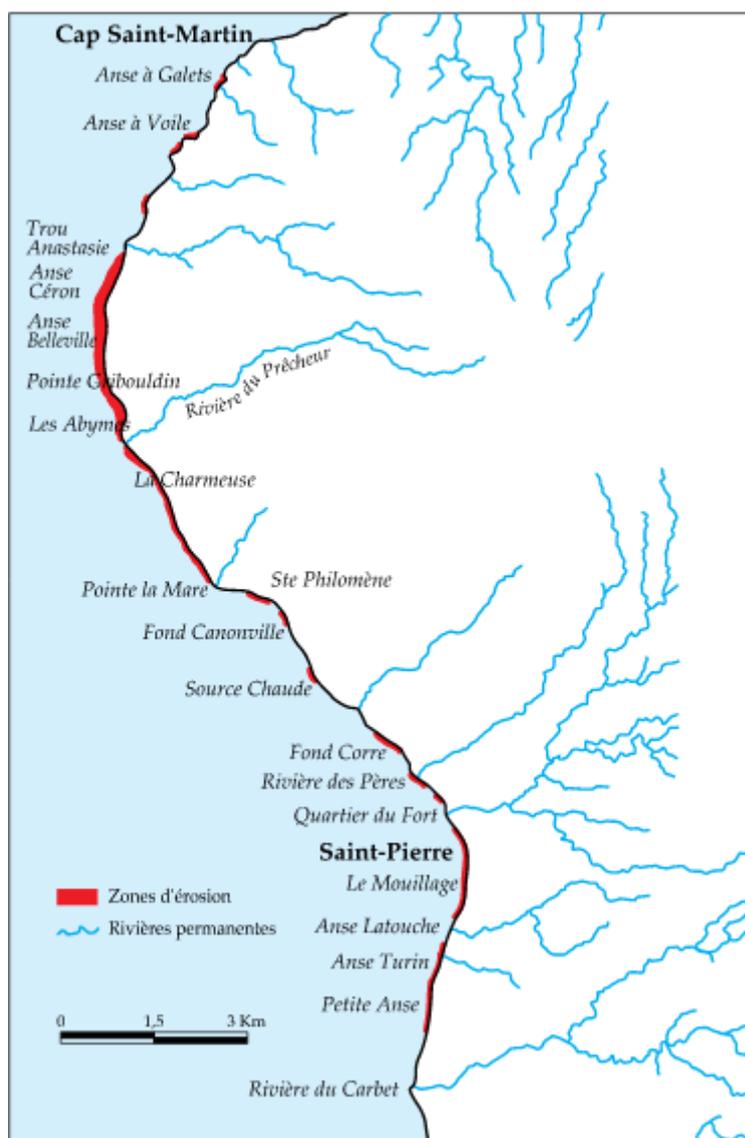


Pourquoi le mettre en œuvre?	Afin de mettre en place la stratégie nationale de la biodiversité accompagnée de son plan d'action.
Durée	Illimité
Portée juridique	Les territoires concernés sont sujets à une réglementation : En cas de non respect de la réglementation relative aux réserves naturelles, les sanctions peuvent être lourdes : jusqu'à six mois d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende pour avoir, par exemple, détruit ou modifié l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle sans autorisation spéciale.
Les principaux acteurs	Le gestionnaire : <ul style="list-style-type: none"> • surveillance du territoire et police de l'environnement • connaissance et suivi continu du patrimoine naturel • intervention sur le patrimoine naturel • prestations de conseil, études et ingénierie • création et entretiens d'infrastructures d'accueil • management et soutien
	Conseil National de la Protection de la Nature : commission des aires protégées systématiquement consultée pour les projets de classement
	Les propriétaires des terrains concernés sont systématiquement consultés et associés car c'est une démarche concertée et partagée, malgré cela, il est possible de créer un réserve naturelle même s'ils y sont opposés.
	L'avis du ou des conseils municipaux concernés par le projet sont recueillis ainsi que les différentes commissions départementales liées à l'environnement et la nature.
	Le préfet qui signe aussi la réserve
Les principales étapes d'élaboration	Procédure initiée soit par l'administration, soit par des associations de protections de la nature
	Après consultation préalable de la commission Aires protégées du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), le ministre chargé de la protection de la nature saisit le préfet du projet de classement pour qu'il engage les consultations nécessaires.
	Enquête publique réalisée dans les formes prévues par le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique est organisée. Parallèlement à l'enquête, le préfet consulte les collectivités concernées qui doivent répondre dans un délai de trois sans quoi, l'avis est réputé favorable.
	Le dossier est soumis au CNPN, puis a un conseil interministériel, suite à quoi, les avis doivent être rendus dans un délai de trois mois, sinon le projet est passé outre.

	<p>Le décret de classement (décret simple ou décret en Conseil d'État) précise les limites de la réserve naturelle, les actions, activités, ravaux, constructions, installations et modes d'occupation du sol qui sont réglementés ou interdits ainsi que, éventuellement, les conditions générales de gestion de la réserve.</p> <p>La réserve naturelle est alors classée pour une durée illimitée.</p>
Caractéristiques par rapport à d'autres outils	Outil avec une portée réglementaire dissuasive qui a une portée terrestre mais qui peut aussi avoir une portée terrestre
Textes de référence	<p>Articles L. 332-1 à L. 332-27 et R. 332- 1 à R. 332-29 et R.332-68 à R . 332-81 du Code de l'environnement.</p> <p>Circulaire n° 95-47 du 28 mars 1995 relative aux plans de gestion écologique des réserves naturelles</p> <p>Circulaire n° 97-93 du 7 octobre 1997 relative à la désignation et aux missions des organismes gestionnaires de réserves naturelles</p> <p>Circulaire n°2006-3 du 13 mars 2006 relative à la procédure de création et de gestion des réserves naturelles nationales et des réserves naturelles régionales.</p>
L'outil pour le contexte Martiniquais	En Martinique, il y a une réserve naturelle nationale, c'est celle qui concerne la presqu'île de la Caravelle. Le PNRM est en charge de l'étude pour son extension marine à la baie du trésor. L'outil est reconnu mais des dilemmes se posent entre une gouvernance nationale ou régionale.

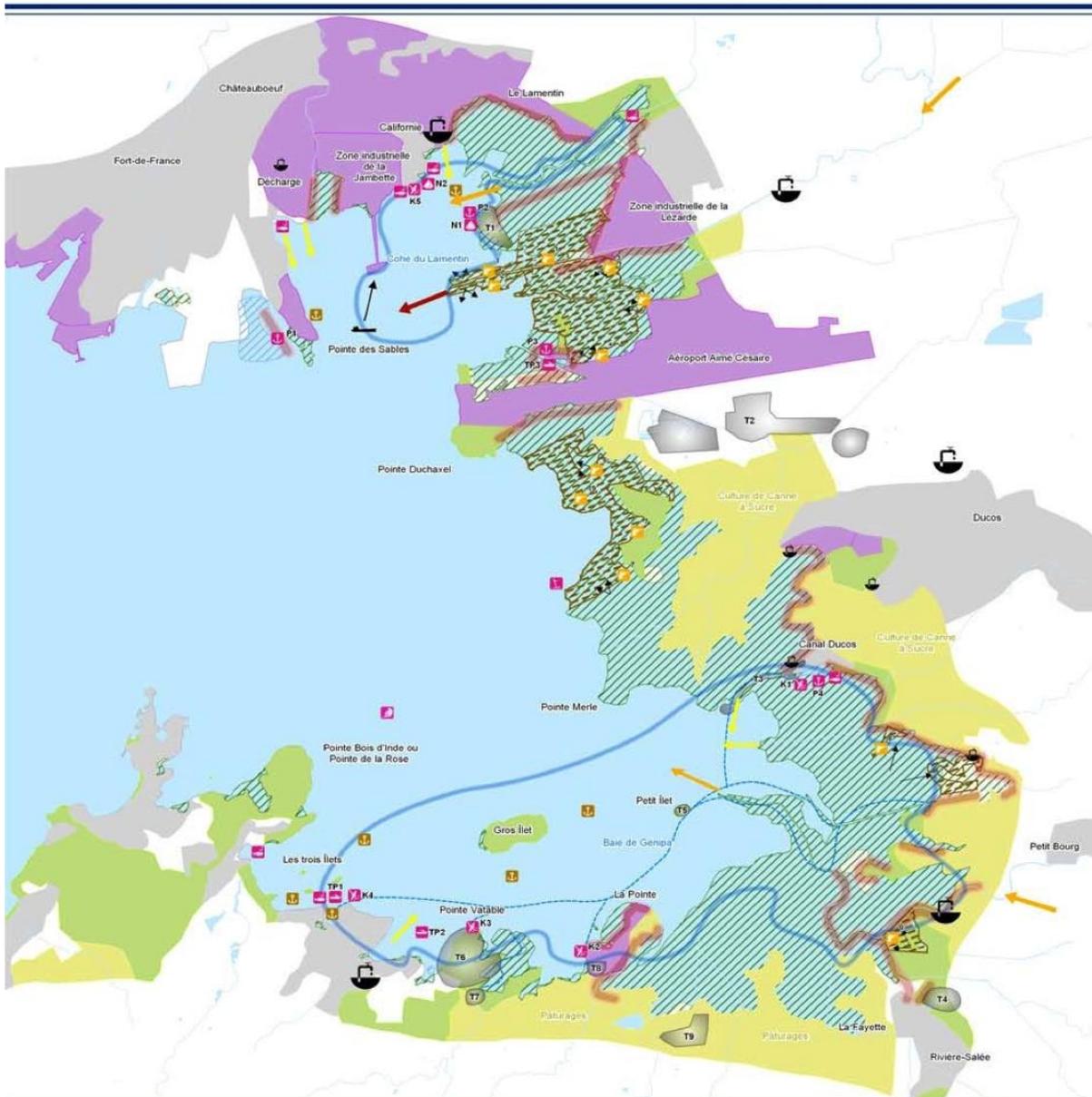
Annexe 9 Zone d'érosion côtière du littoral nord'ouest de la Martinique, du Carbet au Prêcheur

(Source : Saffache et al. 1999)



Annexe 11 Baie de Génipa

(Source : Parc naturel régional de la Martinique, 2009)



BAIE DE GENIPA		Usages et pressions		BAIE DE GENIPA	
<p>Activités nautiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Ports de plaisance - Marina P1 Projet de port : Elang Z'abricot P2 Marina de Morne Cabrit P3 Marina de Port Cohé P4 Canal Ducos Transports passagers TP1 Navette de 3 îlets TP2 Projet Port Vatable TP3 Projet Cohé Base d'écotourisme en Kanoé Kayak/embarcation motorisée K1 Canal Ducos K2 Potene K3 Vatable K4 Mantou K5 Association de Kayak EDD Nautisme N1 Regattone Lamentin N2 Association Gommier 	<p>Station d'épuration</p> <ul style="list-style-type: none"> Mouillages principaux Kite Surf Ski Nautique Site de débarquement des voiles de pêche Micro STEP STEP 	<p>Tourisme culturel et de nature</p> <ul style="list-style-type: none"> Ecotourisme Excursions maritimes bateaux et kayak Site touristique T1 Parcours de santé de Morne Cabrit T2 Projet d'aménagement de Carrère T3 Projet découverte de la mangrove quartier Canal (Ducos) T4 Projet de maison de la mangrove (Rivière Salée) T5 Petit îlet T6 Pointe Vatable T7 Maison de la canne T8 Poterie Artisanat T9 Domaine Château Gaillard 	<p>Pollution</p> <ul style="list-style-type: none"> Importance Moyenne Forte Très forte Zone de pression directe sur la mangrove Trajet de pétroliers 	<p>Occupation du sol</p> <ul style="list-style-type: none"> Zones urbaines Equipements structurants et zones d'activités Mangrove, marais, zones humides Autres espaces naturels Espaces à vocation agricole 	<p>Usages et pressions</p> <ul style="list-style-type: none"> Activités portuaires Zone de chasse Orientation des tirs Lit de chasse

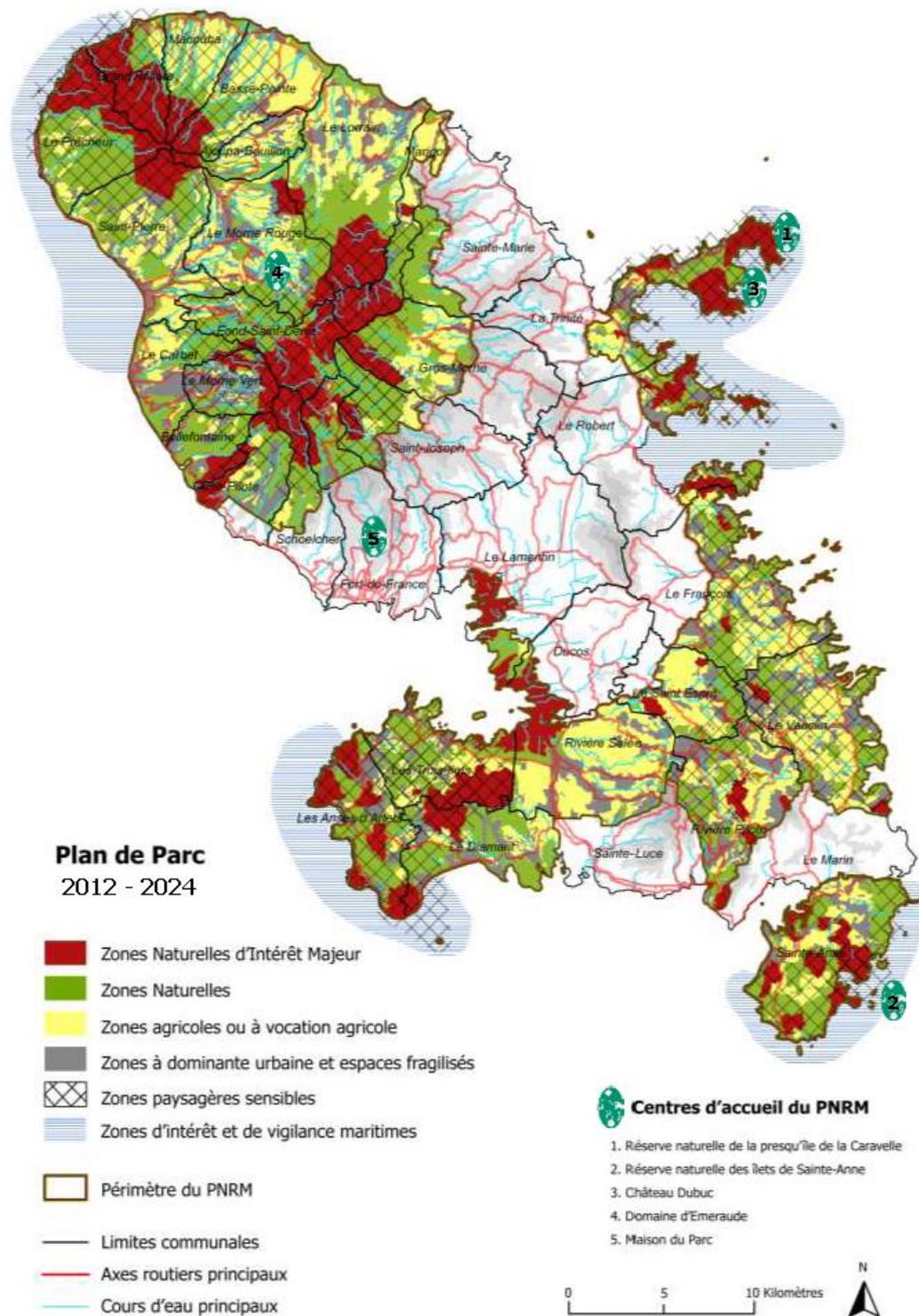
Sources : BOTOPO ©, SCAN 25 © SIGN-Paris, Impact Mer 2008



Annexe 12 Périmètre du PNRM

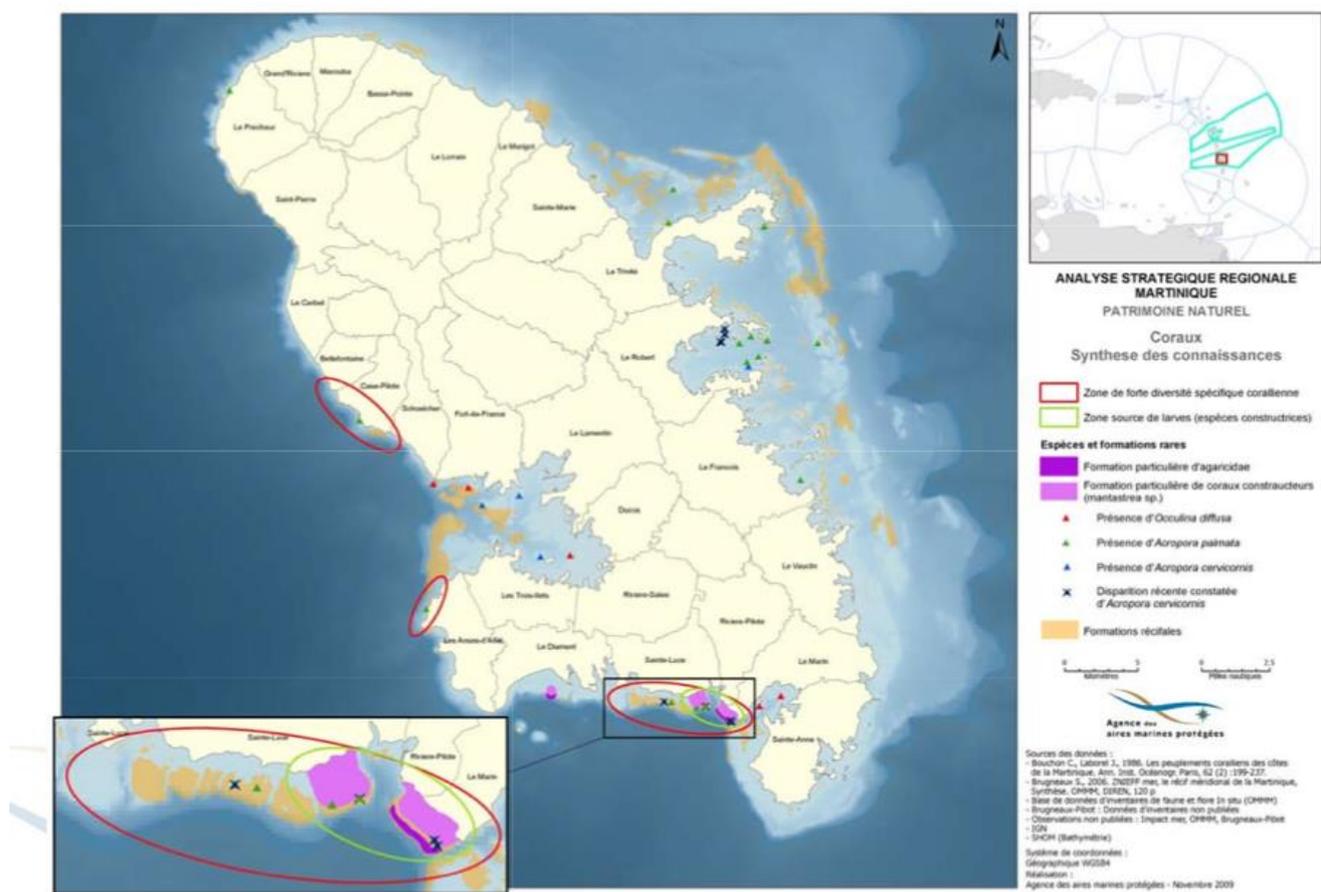
(Source : Parc naturel régional de la Martinique)

PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE



Annexe 13 Patrimoine naturel corallien de la Martinique

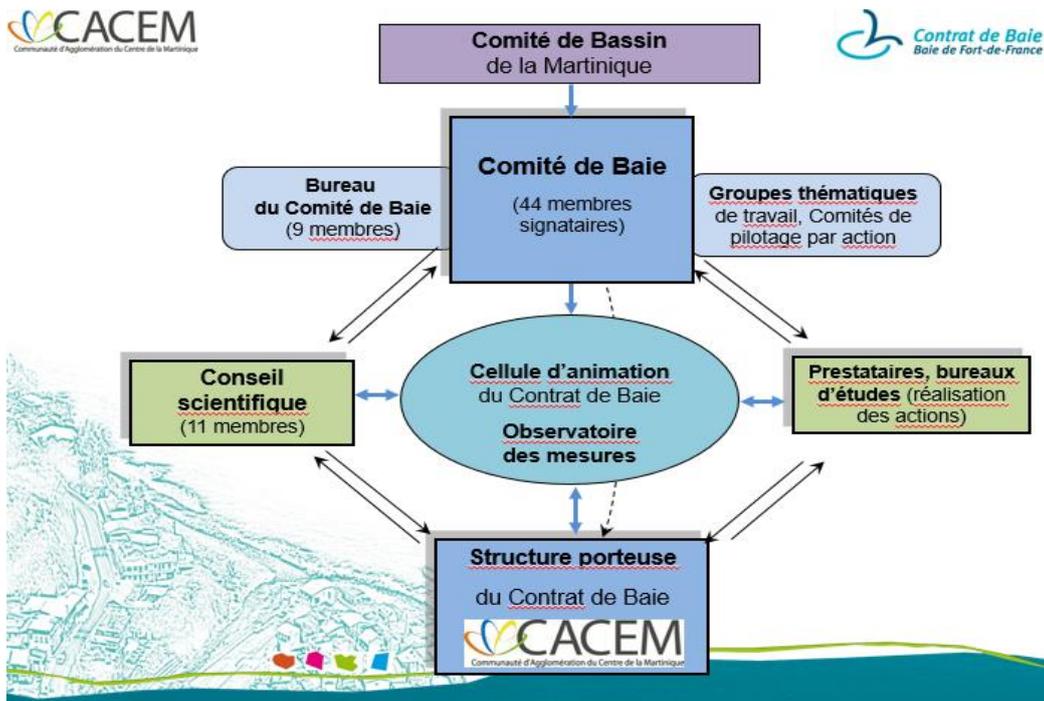
(Source : Agence des Aires Marines Protégées, 2010)



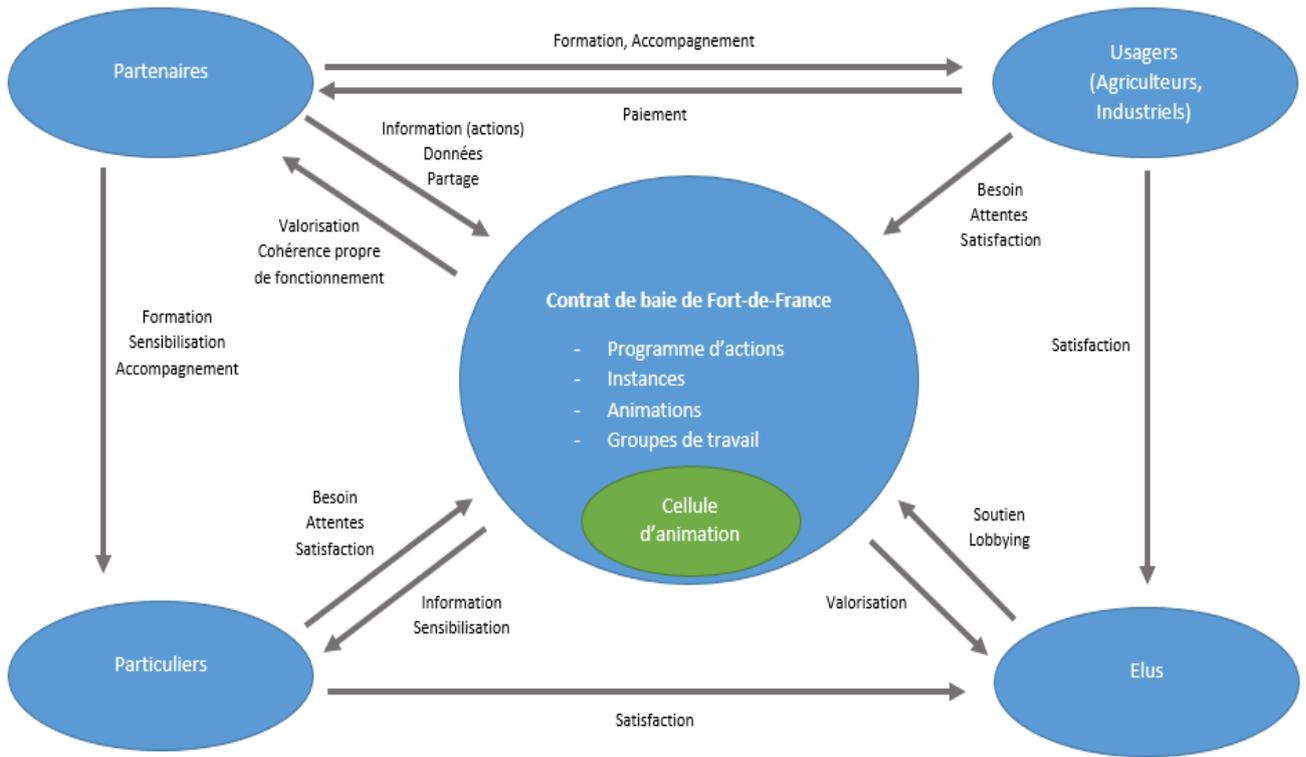
Annexe 14 Sociogrammes

Au cours des différents entretiens menés, nous avons demandé aux acteurs de réaliser des sociogrammes, c'est à dire de représenter, sur une feuille blanche, leur vision de la gouvernance de l'eau en Martinique pour essayer de comprendre leurs relations, les réseaux existants (types de liens entre les acteurs : échanges d'informations, échanges financiers, travail en comité) et la force de ces liens (réguliers, ponctuels, très faibles). Ces sociogrammes mettent en évidence une gouvernance de l'eau riche et complexe. Ceux-ci étant de natures tellement différentes, nous avons été confrontés à la difficulté d'en faire ressortir une représentation synthétique des relations entre acteurs à cette échelle. Les sociogrammes sont pour cela trop diversifiés. Ces derniers nous ont cependant permis de comprendre les différentes interactions existantes entre les acteurs. En analysant les différents sociogrammes, on s'aperçoit que certains acteurs sont cités de très nombreuses fois. A l'inverse, certains acteurs, supposés être au centre de la gouvernance de l'eau martiniquaise, n'ont pas été cités par certains autres acteurs. Il peut simplement s'agir d'un oubli car l'exercice demandé devait être réalisé de préférence pendant l'entretien et donc avec un temps court de réflexion, mais cela mène tout de même à certains questionnements. Les sociogrammes obtenus prouvent, cependant, la richesse des points de vue et la complexité du jeu d'acteurs. On en conclue rapidement qu'il n'y a pas un centre de décision unique mais un système polycentrique (plusieurs acteurs, plusieurs niveaux d'action publique, pluralité des lieux de décisions et d'actions). Pour faciliter une meilleure lecture de ces sociogrammes, nous avons choisi de les reproduire sur informatique et de les classer par thématique:

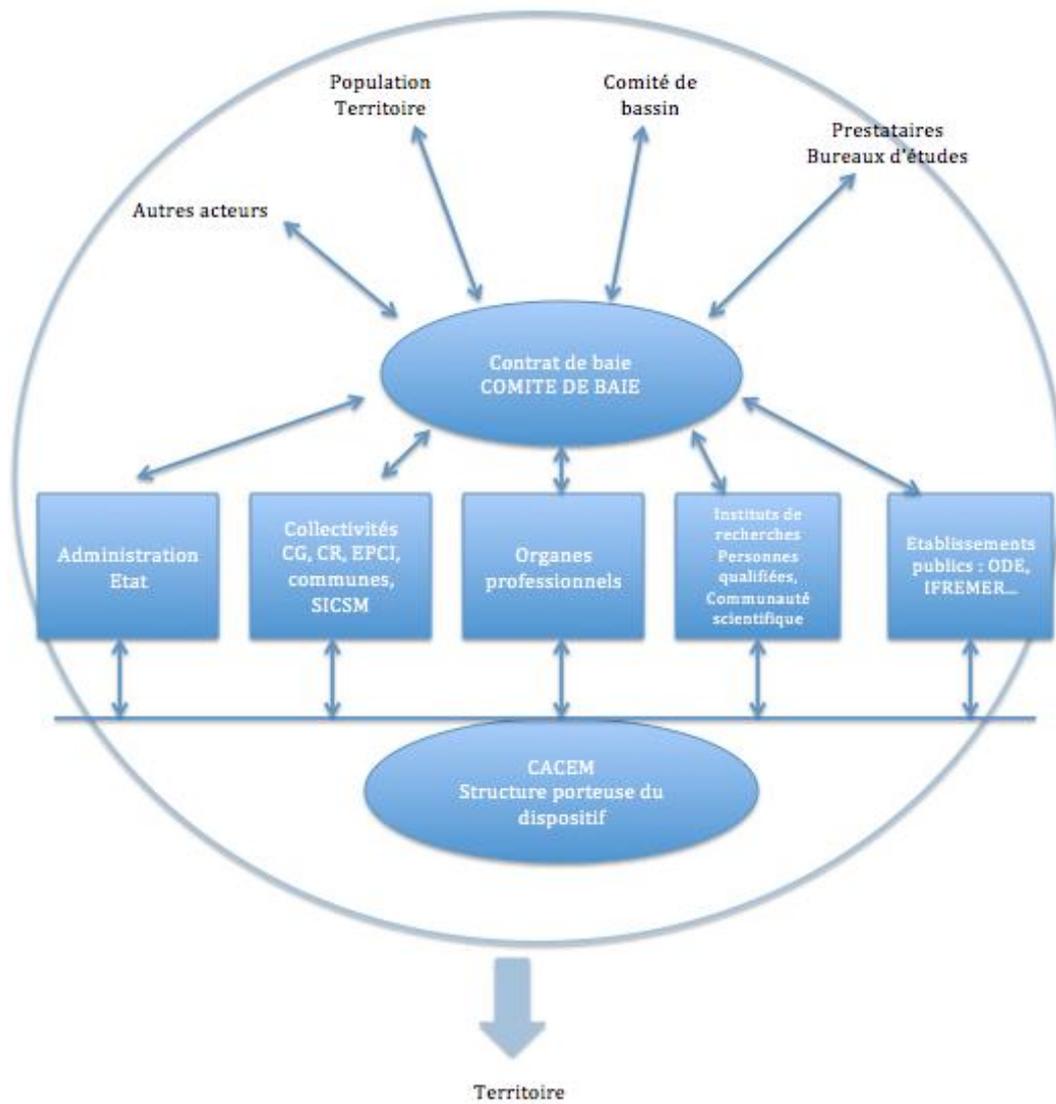
Ceux qui ont une logique interne aux contrats



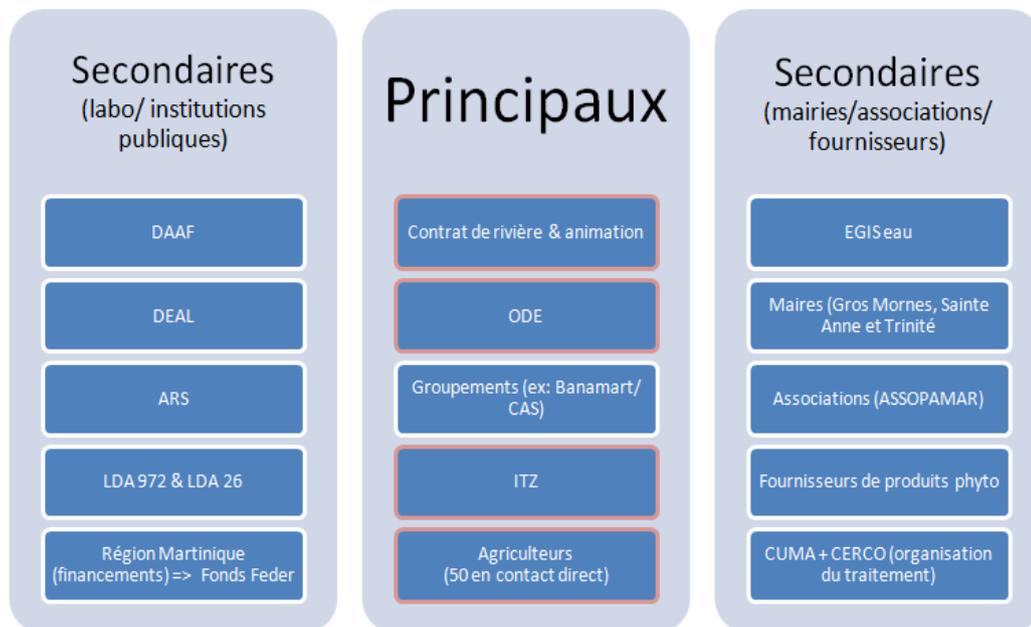
Collectivité territoriale



Collectivité territoriale

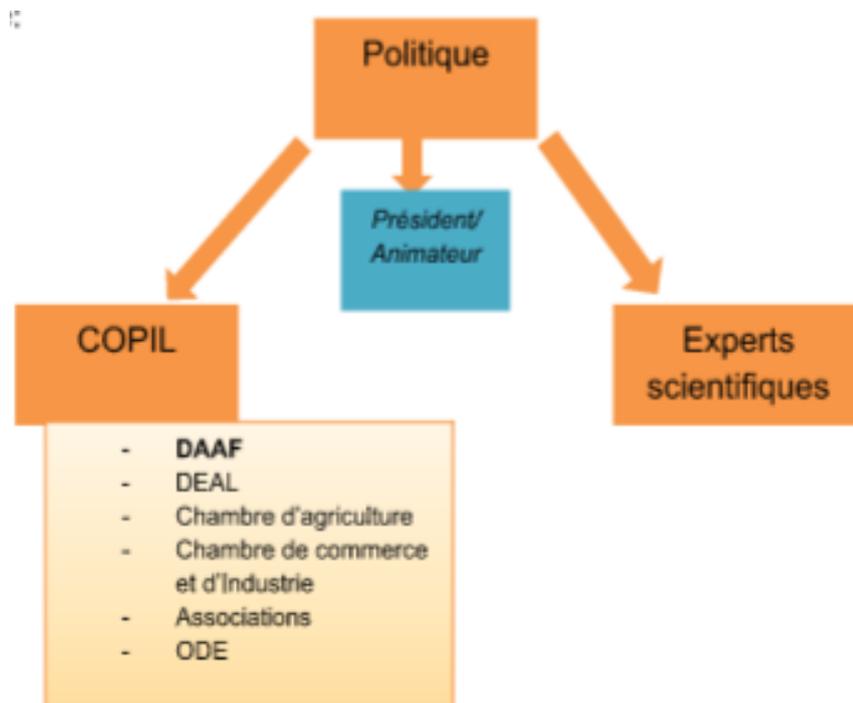


Collectivité territoriale

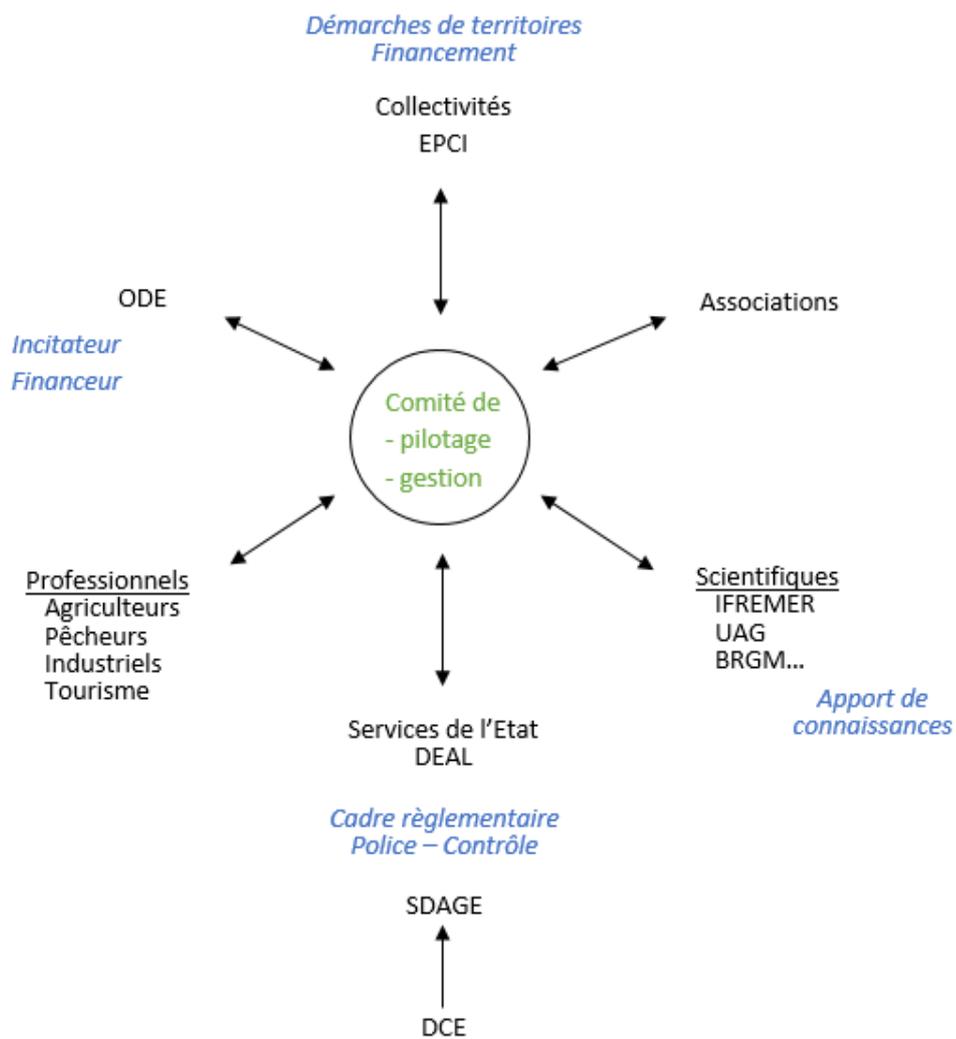


● Relations les plus fortes

Institut de recherches et Personne qualifiée



Réalisé par un acteur de Service d'Etat (sociogramme lié aux contrats en général)



Institut de recherche et personne qualifiée



Ceux qui ont une logique territoriale autour du littoral et de la mer

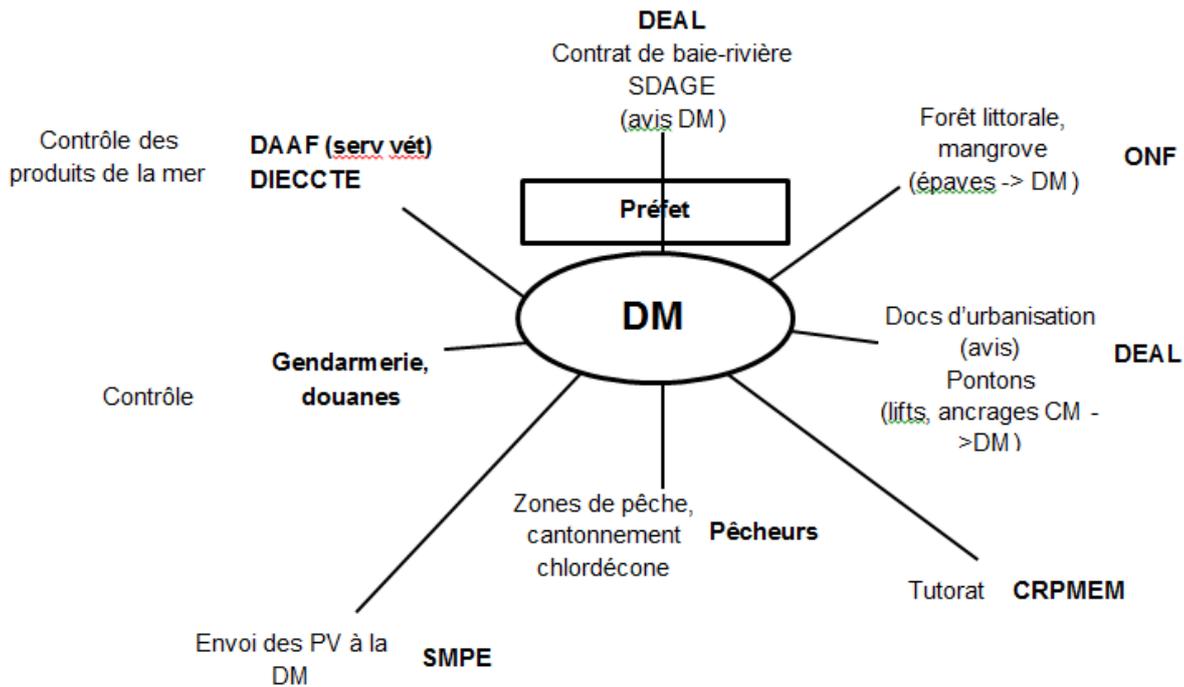
Financiers

Communes
Région
Conseil Général
Europe
ODE
...
Etat
Agence des 50 pas géométriques



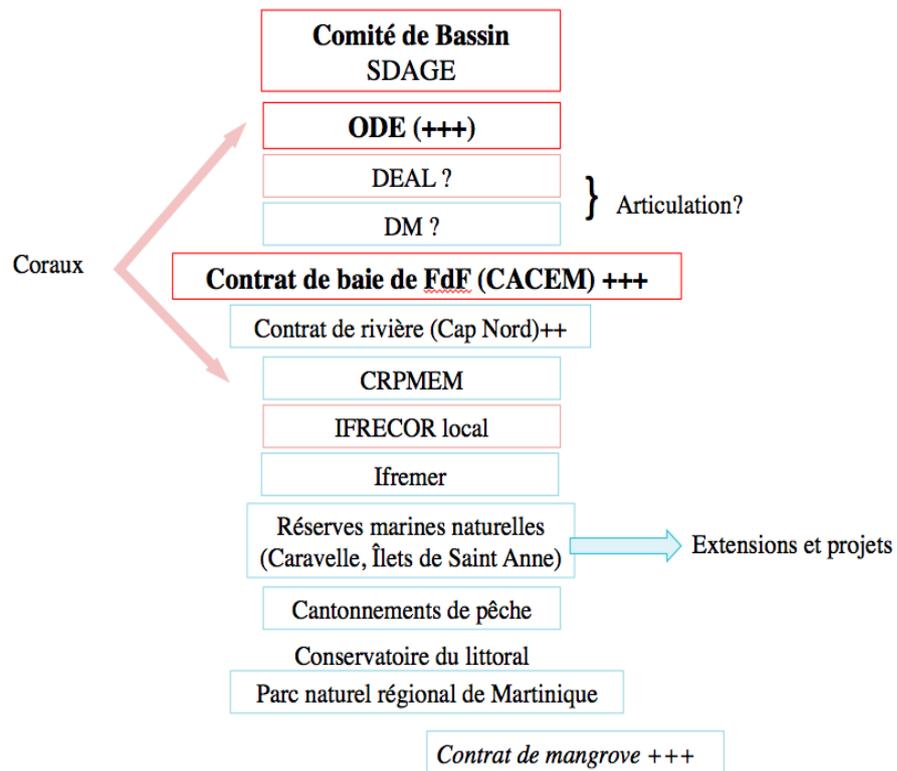
Institution Publique





Service d'Etat

Ceux qui ont plutôt une logique thématique



Institution Publique





Acteurs en lien :

DEAL

ODE ⇒ voit les choses en fonction de leurs prélèvements et analyses

Observatoire de l'eau

Police de l'eau ⇒ pas grand chose ne se passe

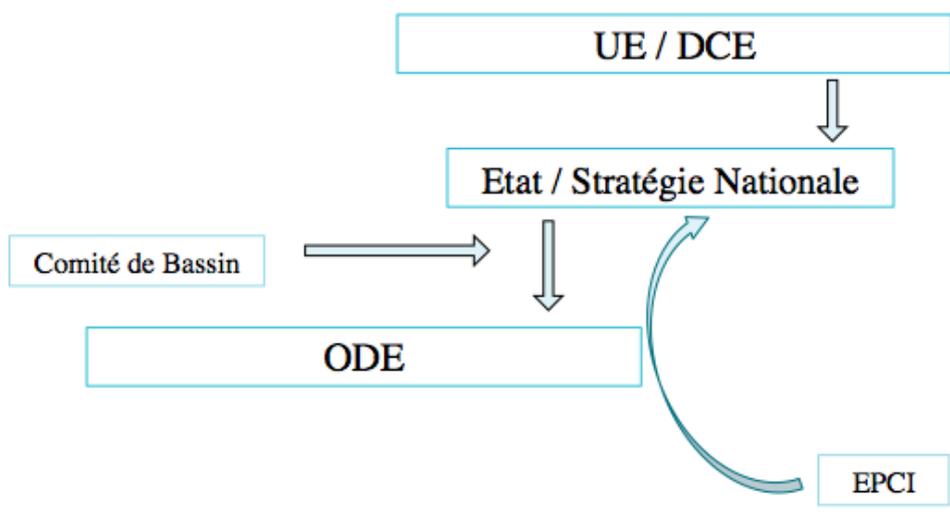
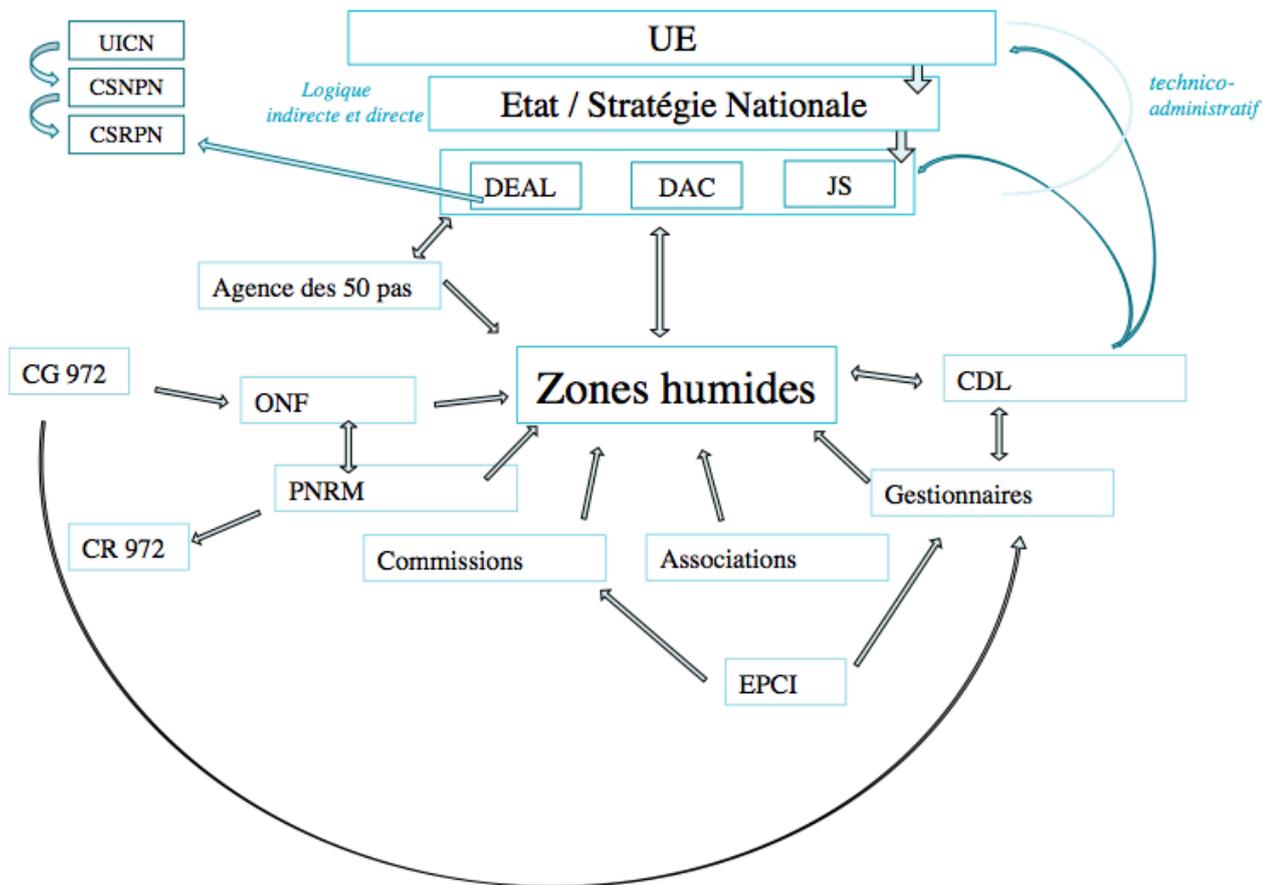
CACEM / CAPNORD ⇒ connaît moins

SPV ⇒ assure communication dans le cadre du projet écophyto (DAAF)

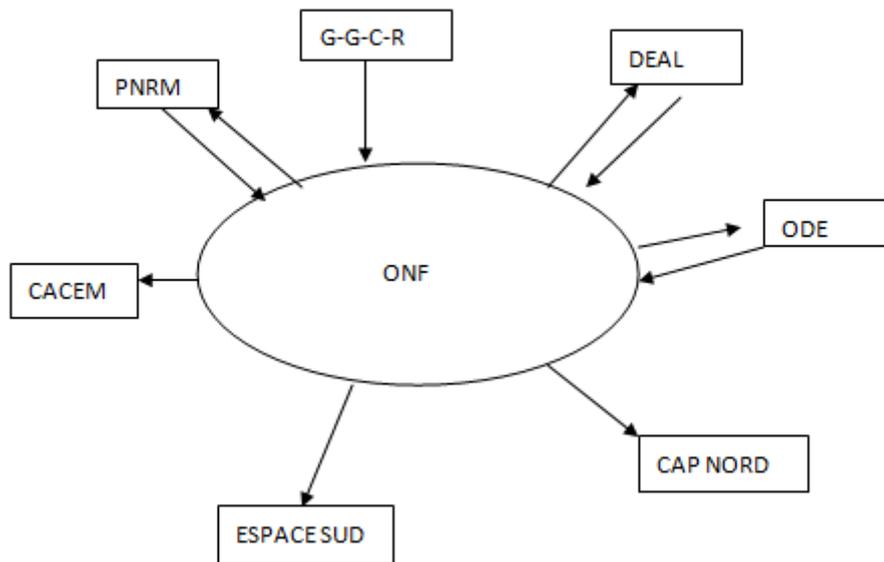
Préfet ⇒ seul rôle autoritaire

Institut de recherche et personne qualifiée

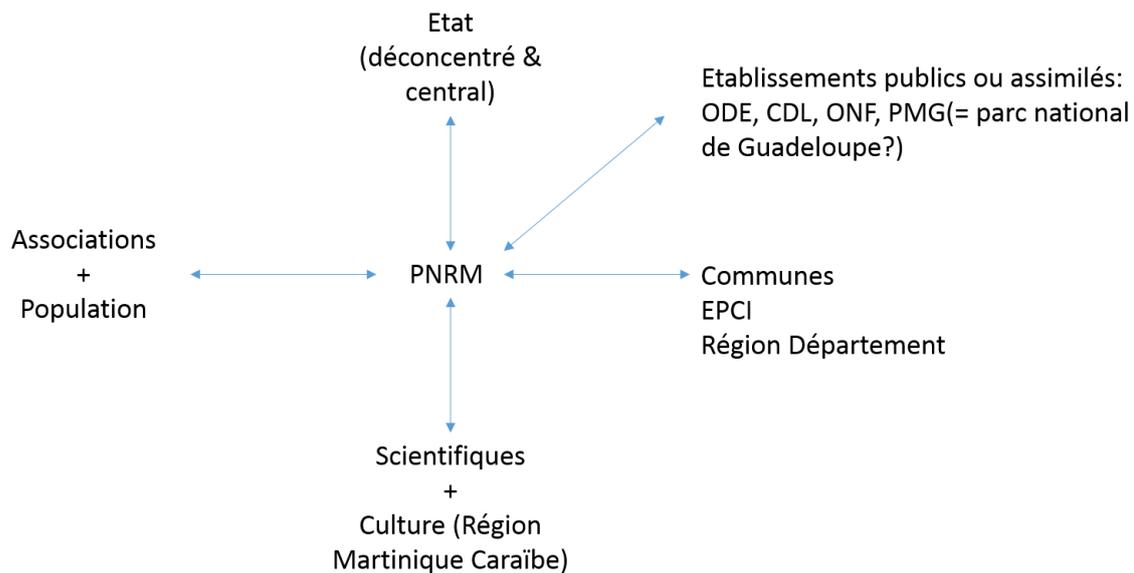




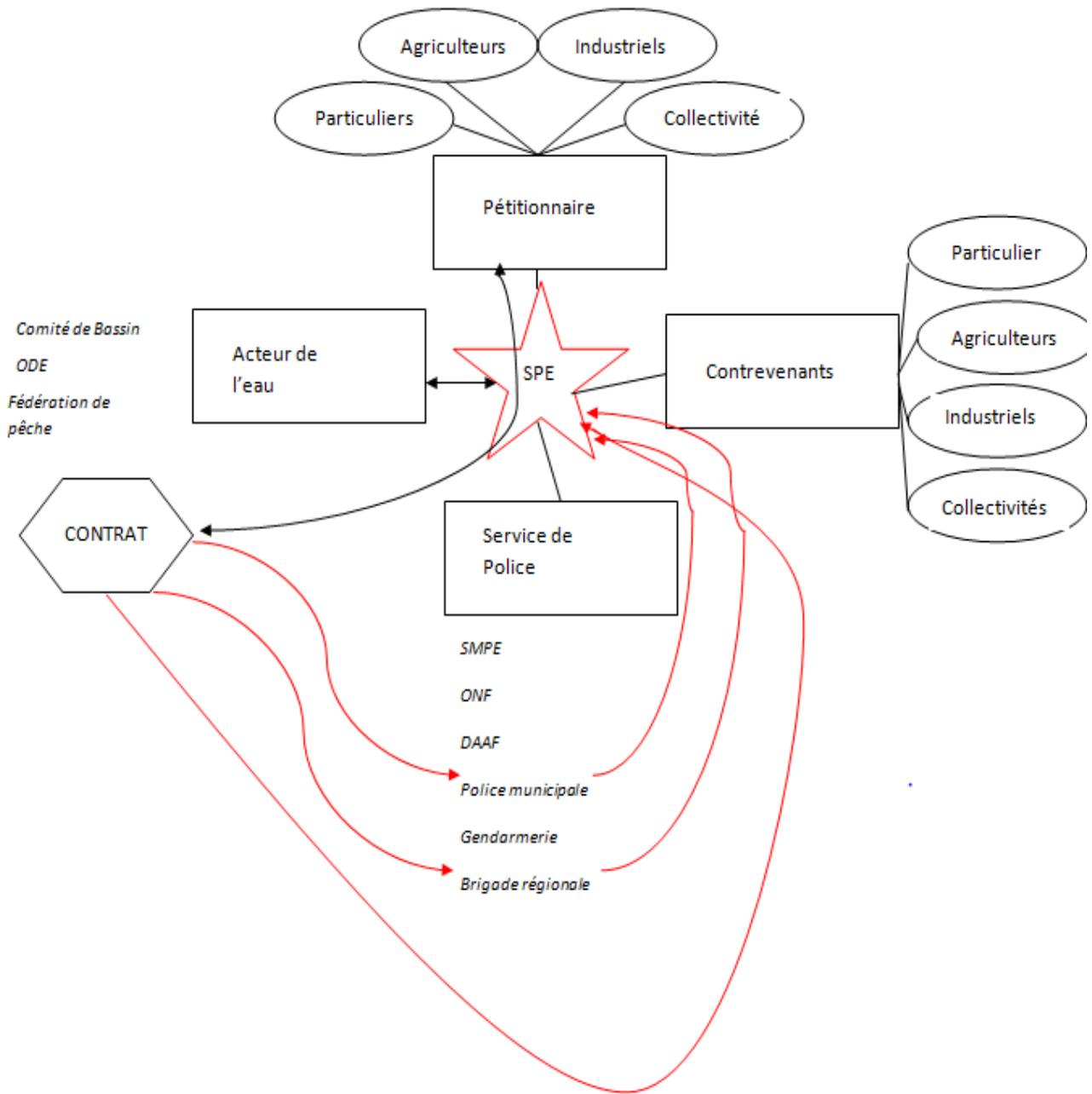
Institution publique



Institution Publique

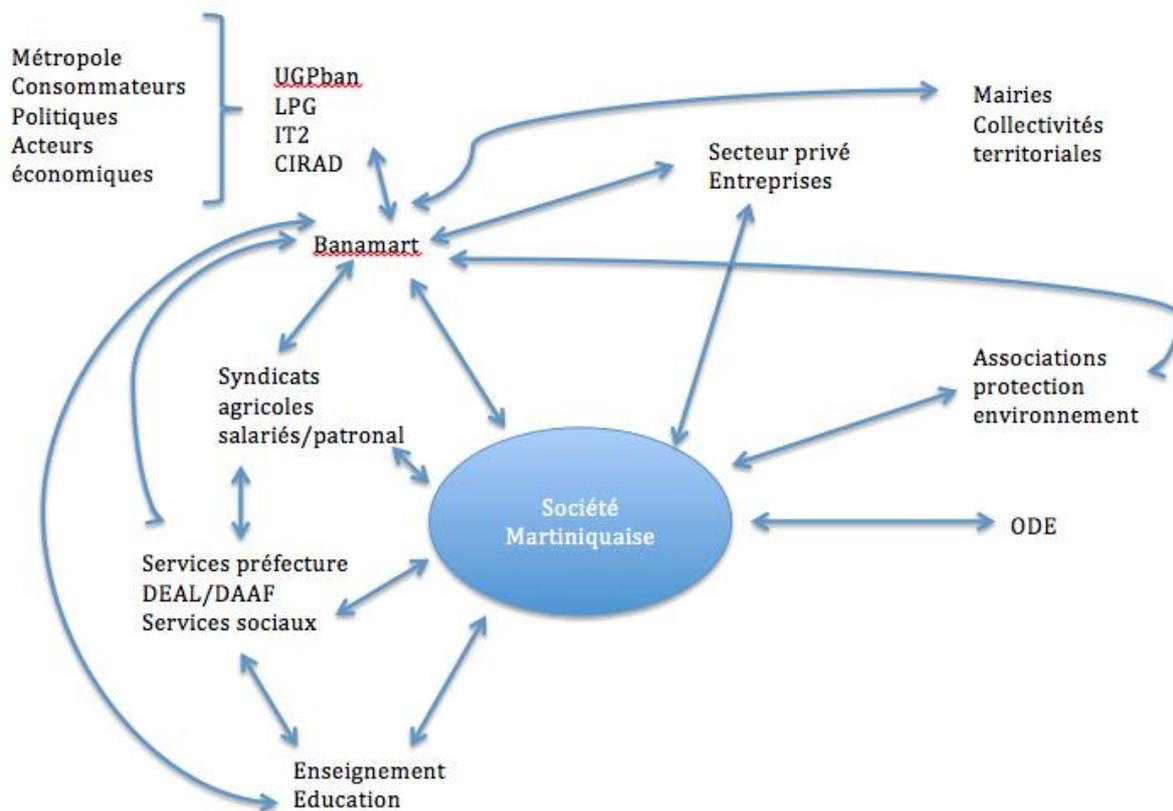


Institution publique



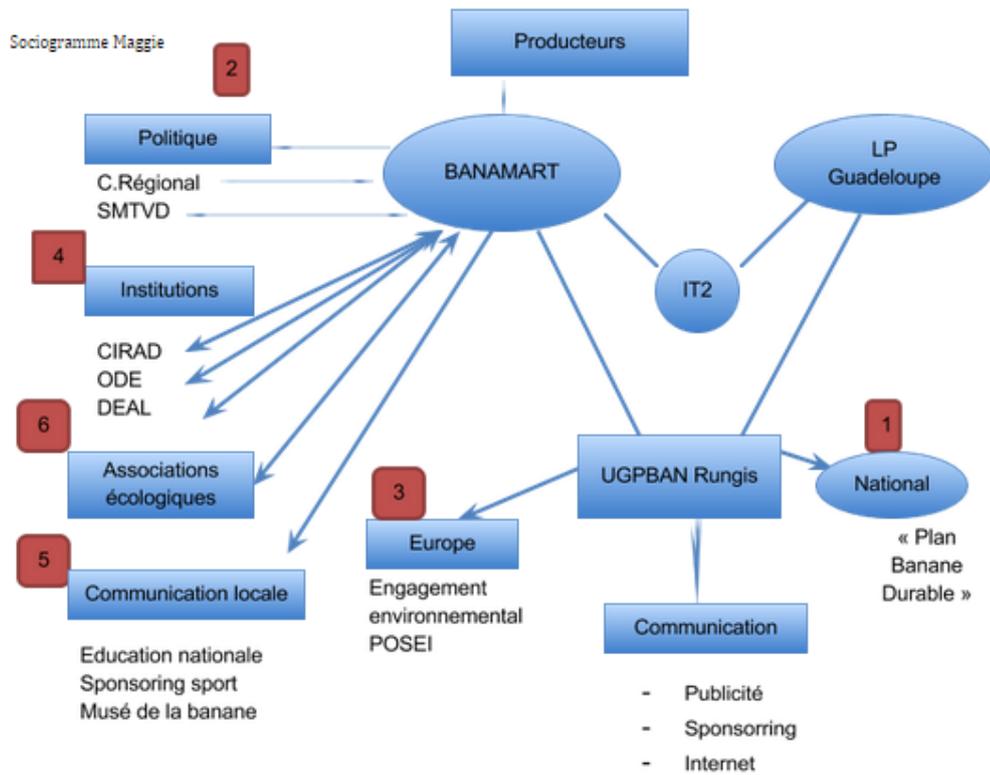
Service d'Etat



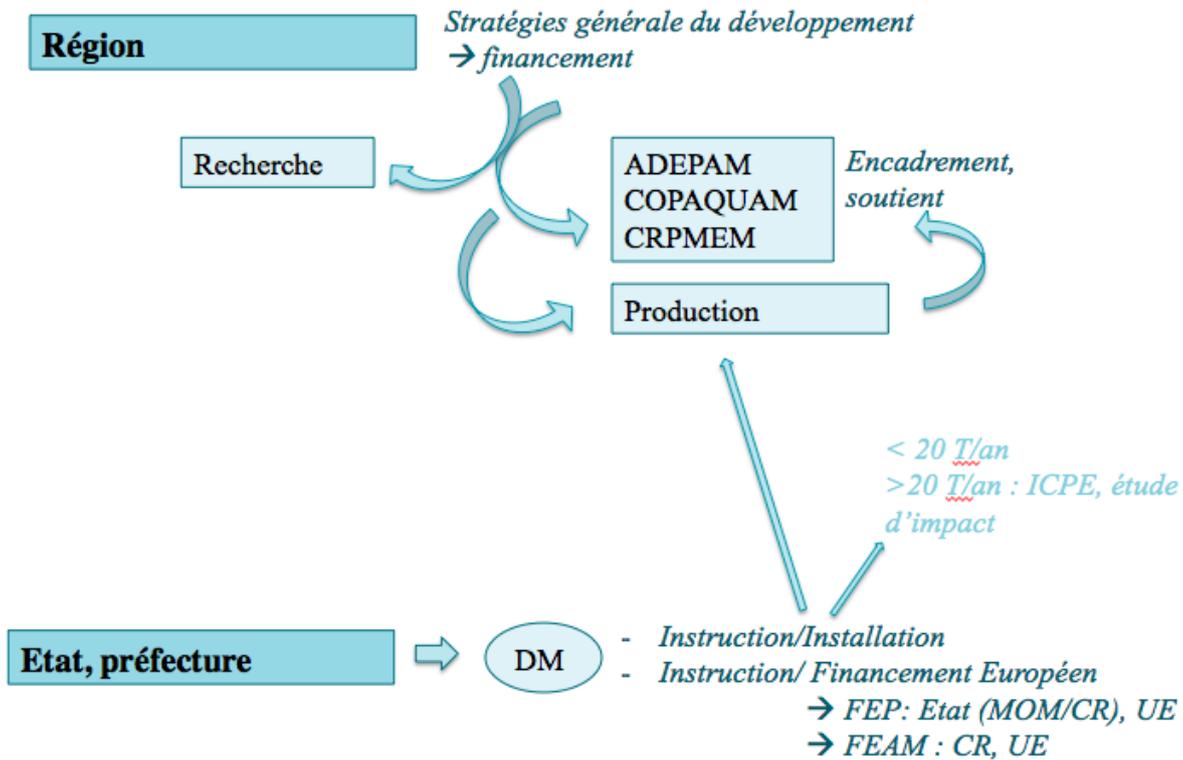


Acteur socioprofessionnel



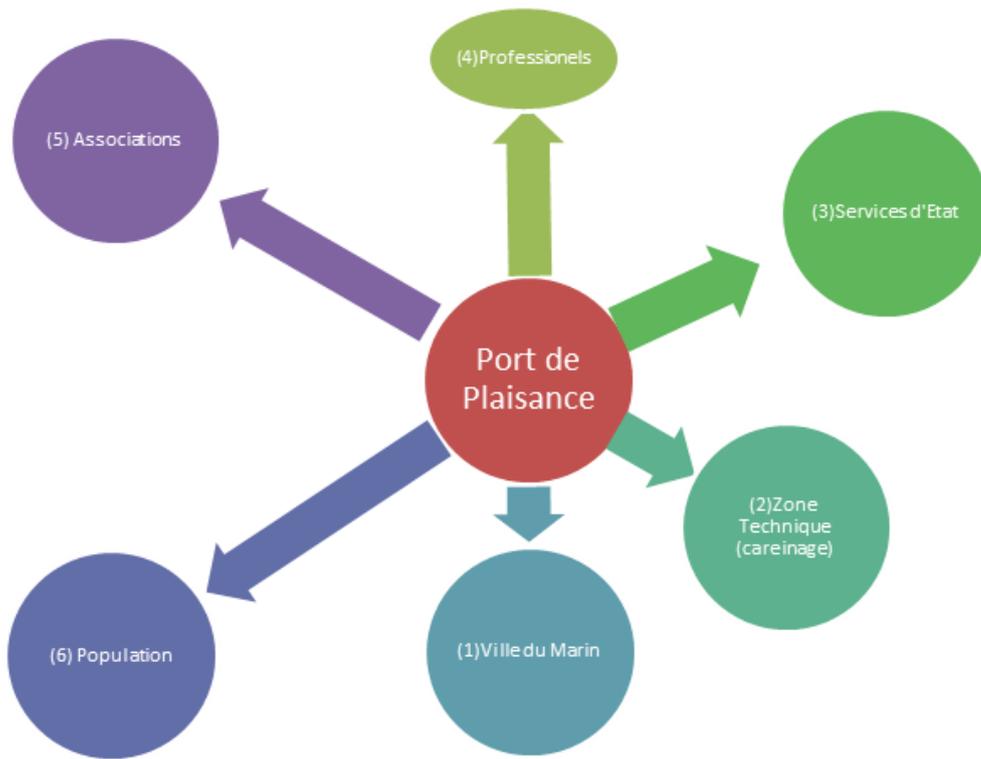


Acteur socioprofessionnel

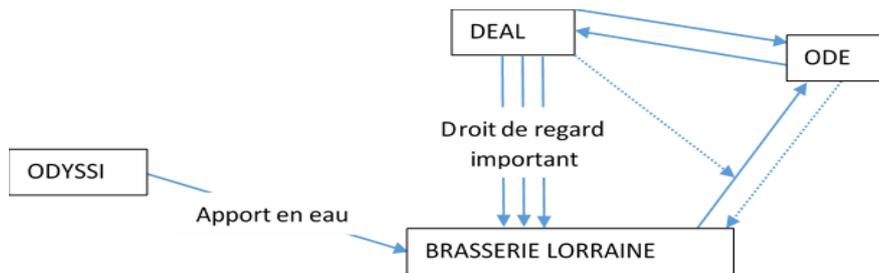


Institut de recherche et personne qualifiée

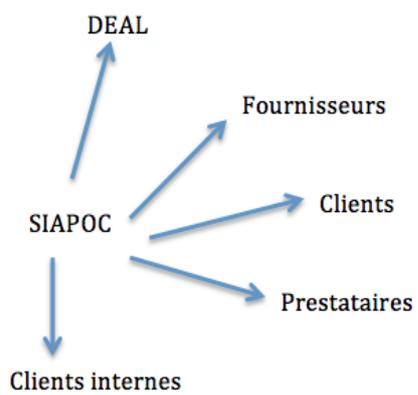




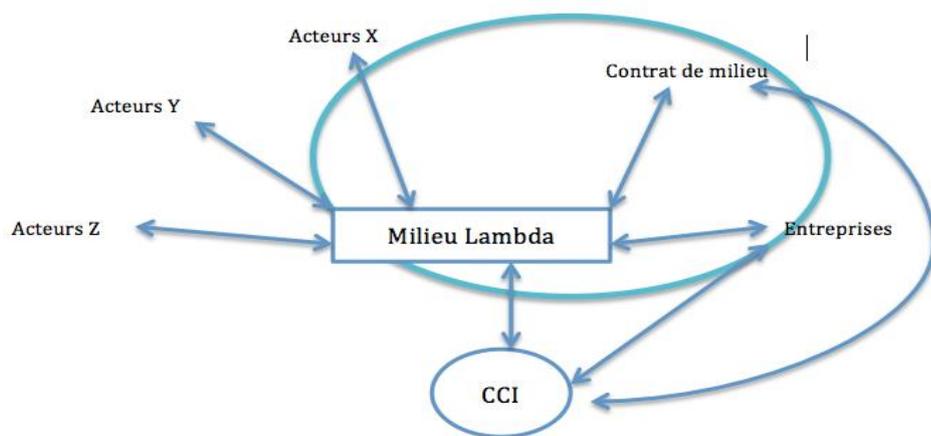
Acteur socio-professionnel



Acteur socio-professionnel

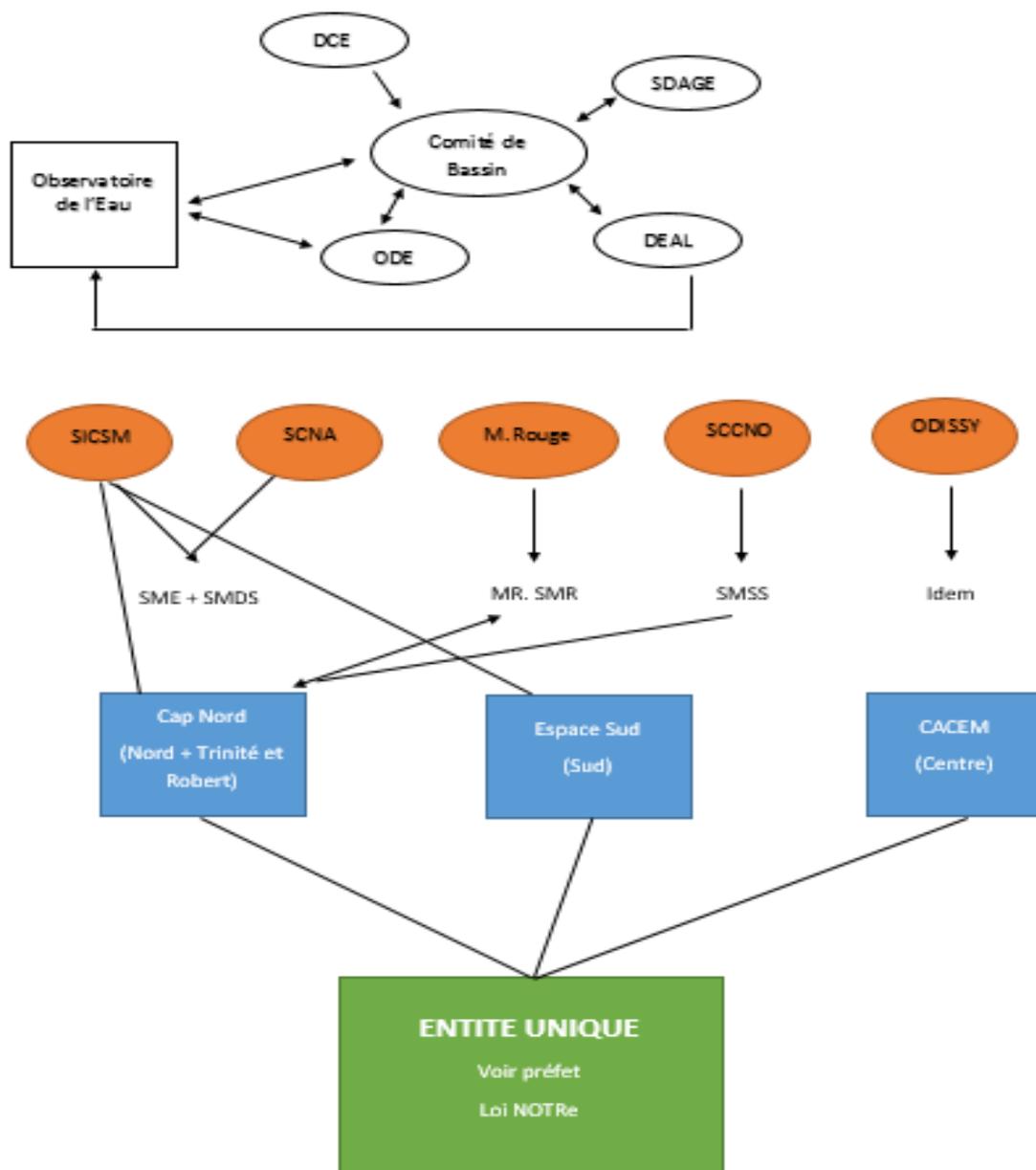


Acteur socioprofessionnel



Institution Publique

Ceux qui ont une logique prenant en compte les modifications à venir



Collectivité territoriale



SICSM

1^{ère} étape : délibération de Cap Nord



Syndicat mixte

2^{ème} étape : délibération de la CAESM et extension du périmètre de Cap Nord



Syndicat mixte

3^{ème} étape : délibération de la CACEM



Syndicat mixte

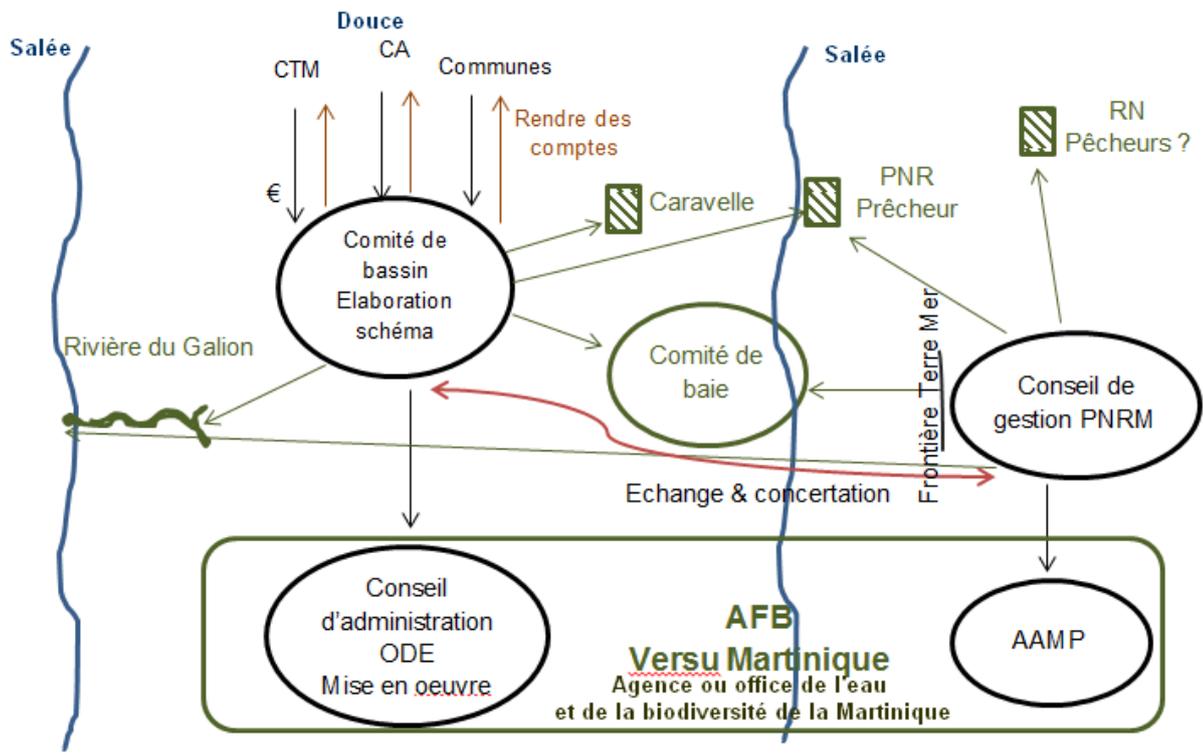
4^{ème} étape : même application dans le cadre de la loi NOTRe (sans passer par les étapes 2 et 3)



Syndicat mixte

Collectivité territoriale

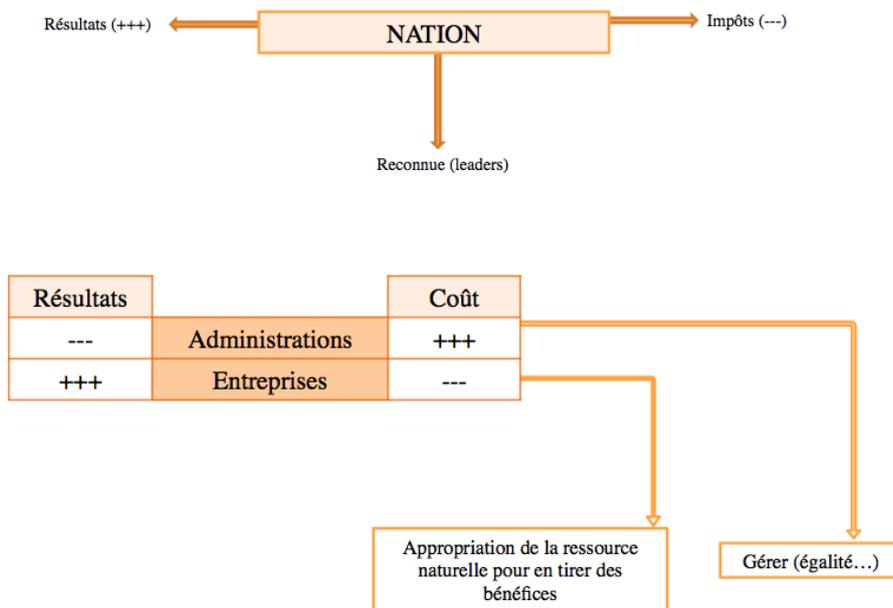




Institution Publique

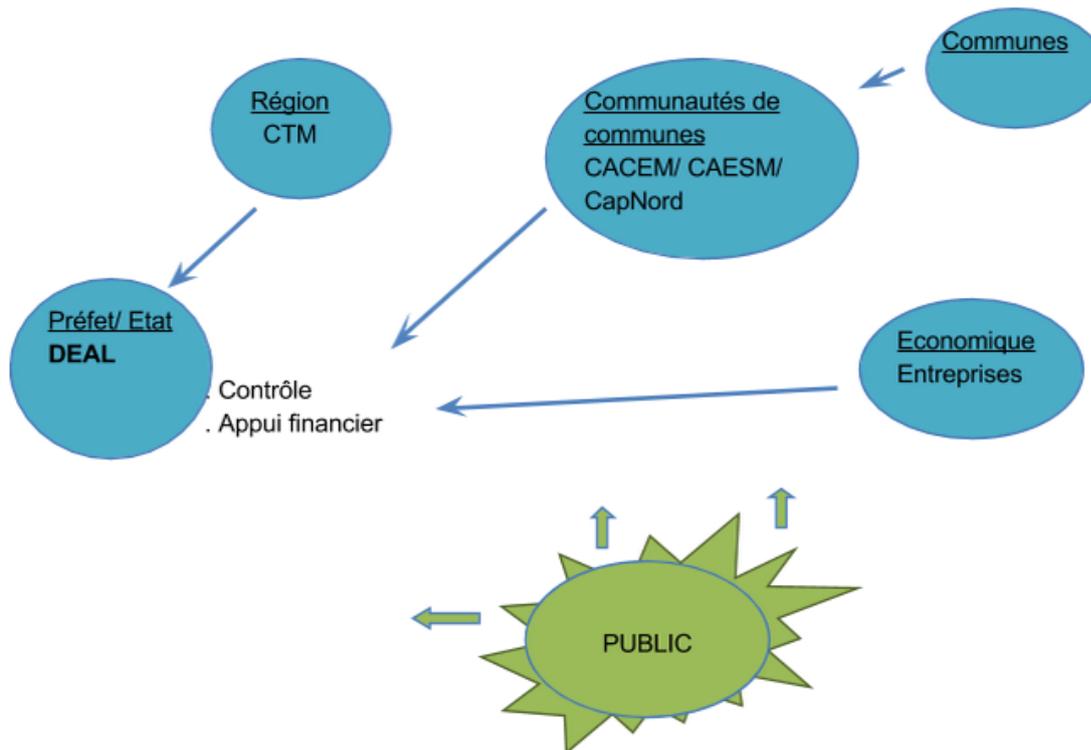


Ceux qui ont une logique plus économique



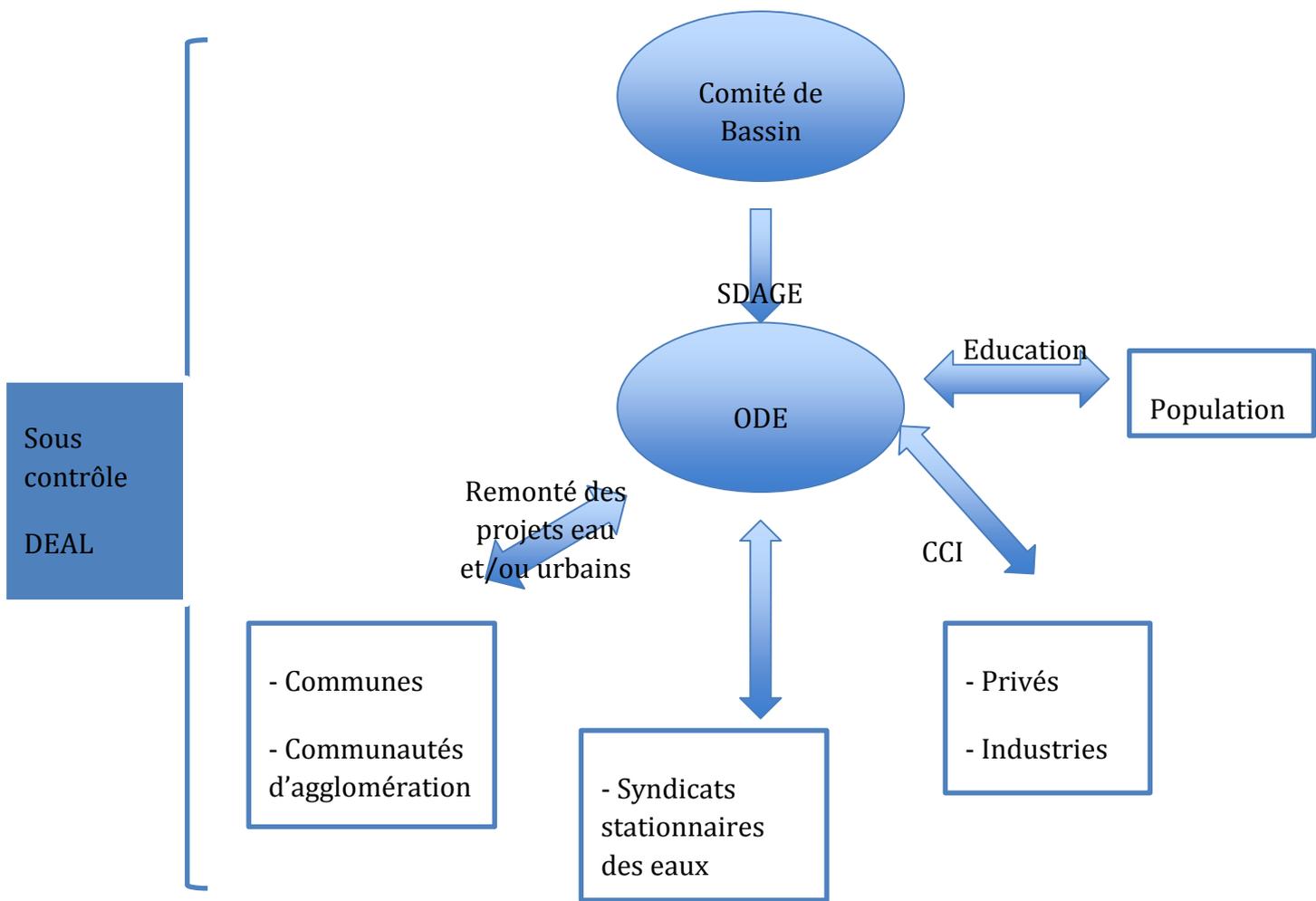
Institution Publique

Enfin, ceux qui ont une logique plus administrative et hiérarchique



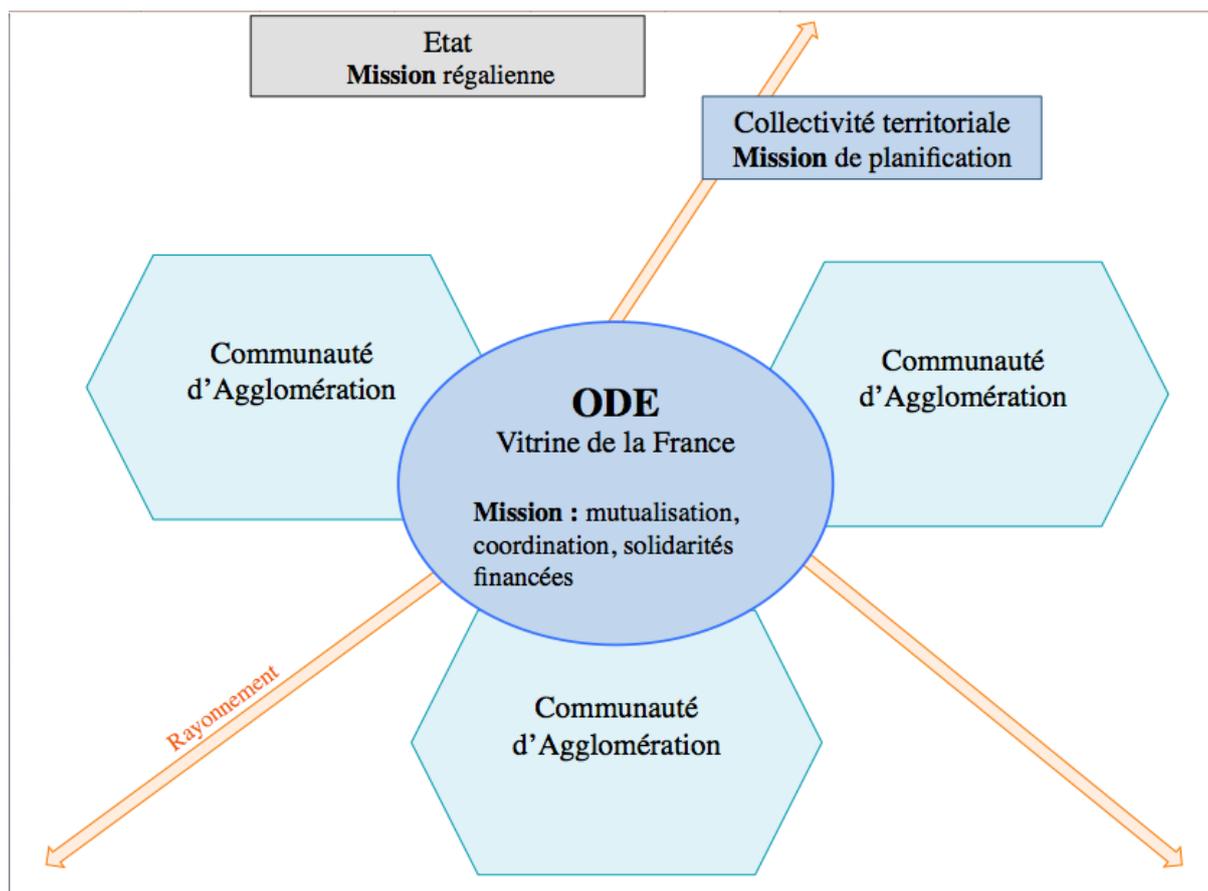
Service d'Etat



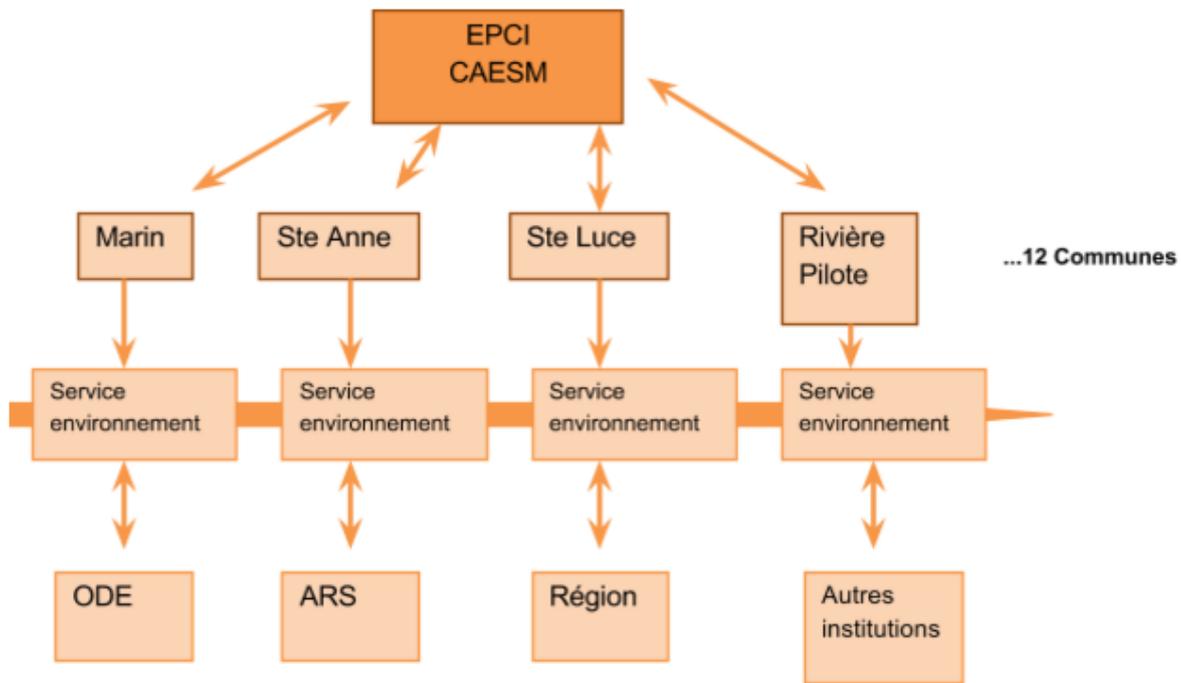


Institution Publique

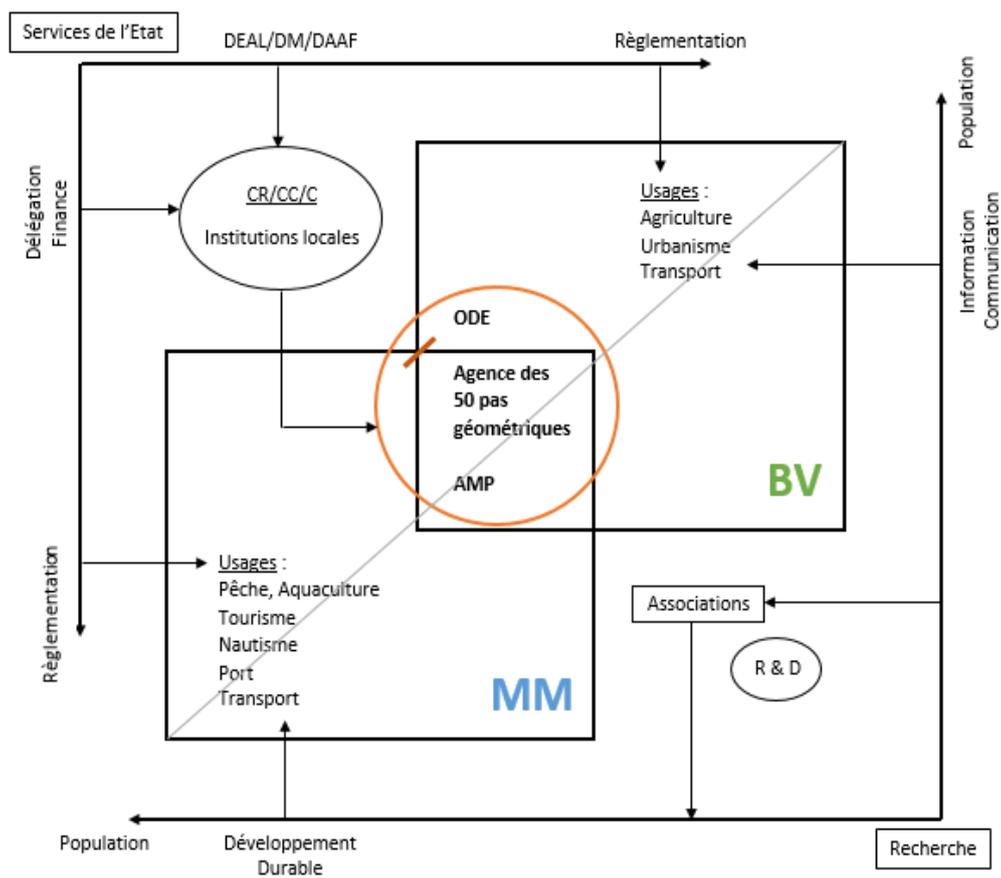




Institution Publique

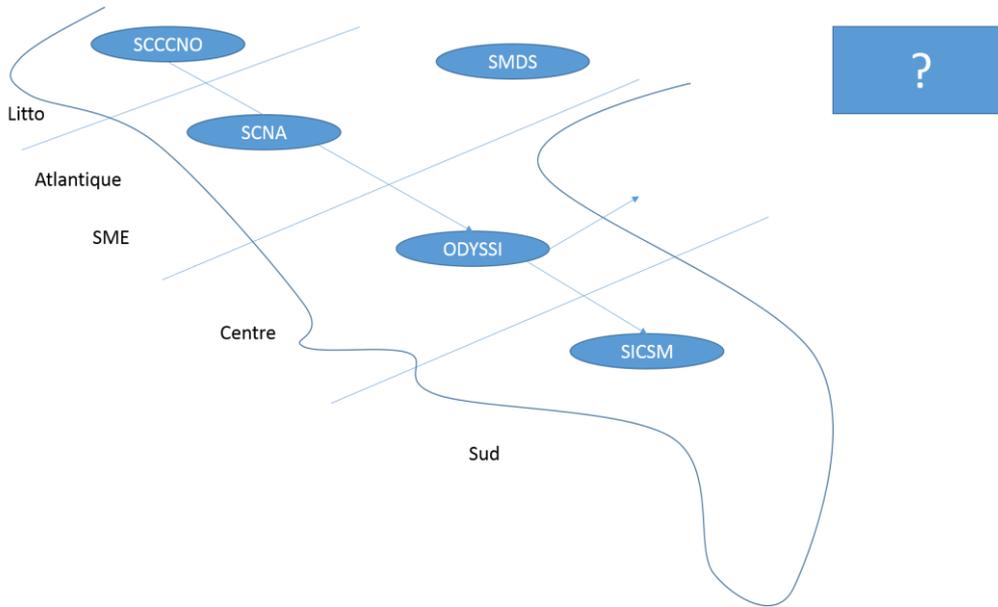


Collectivité territoriale

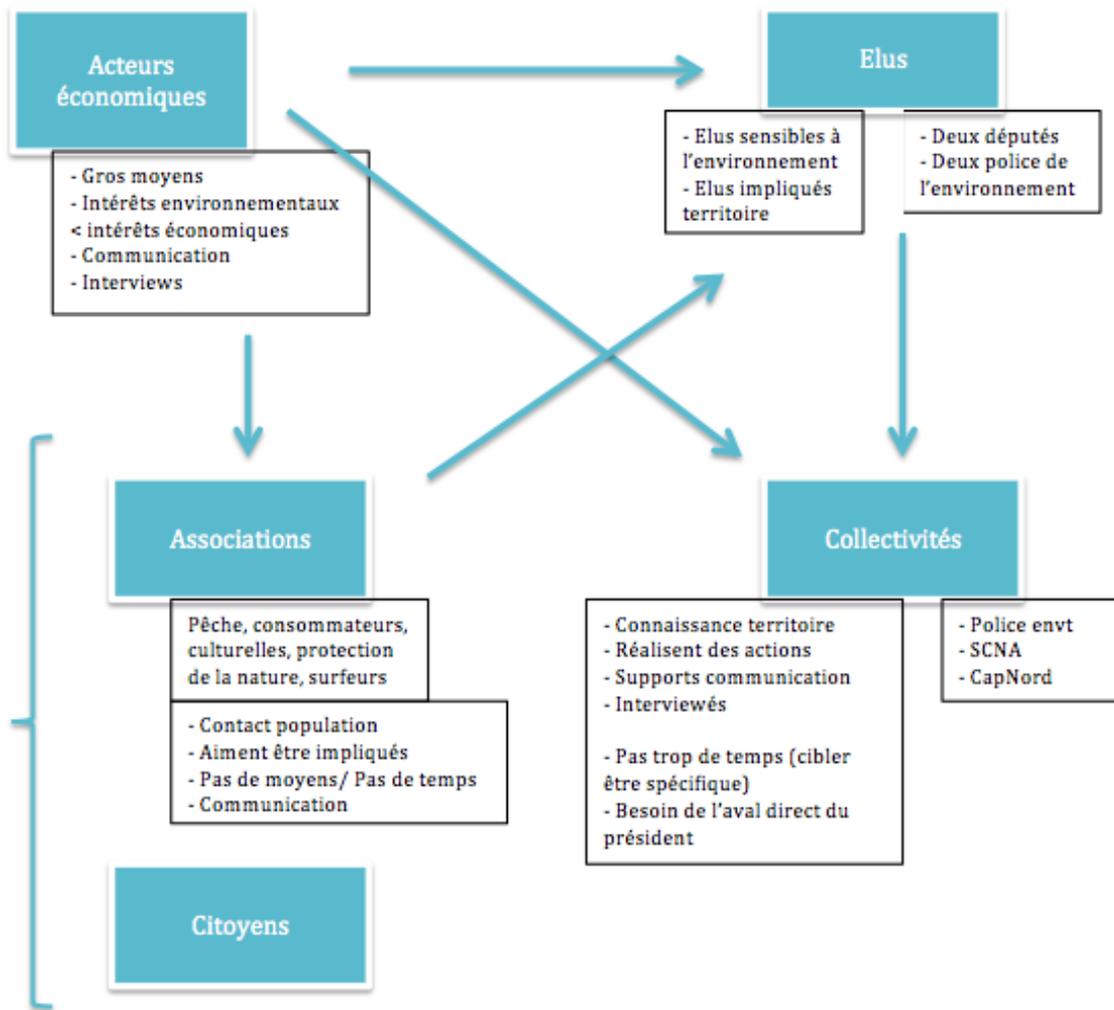


Institut de recherche et personne qualifiée



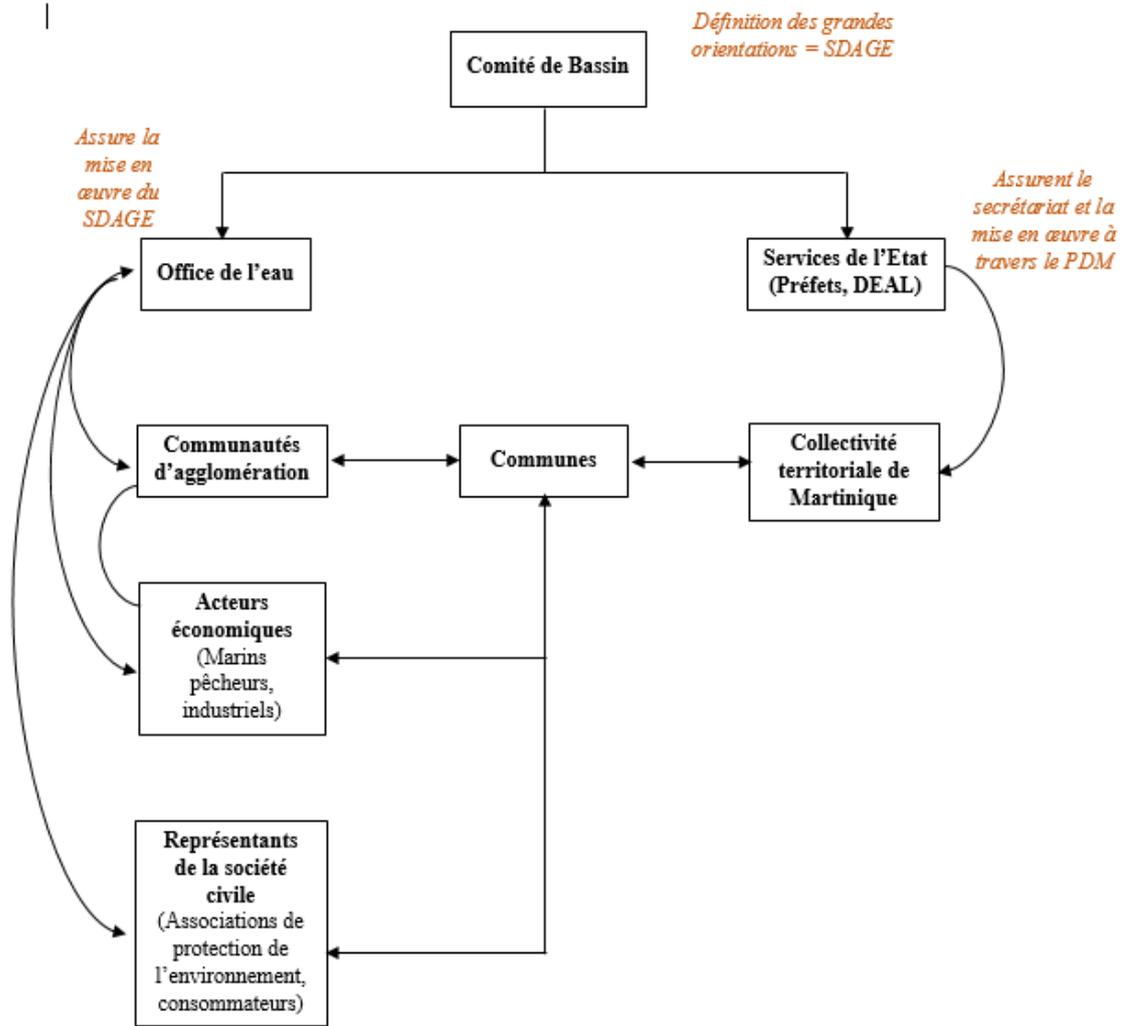


Collectivité territoriale

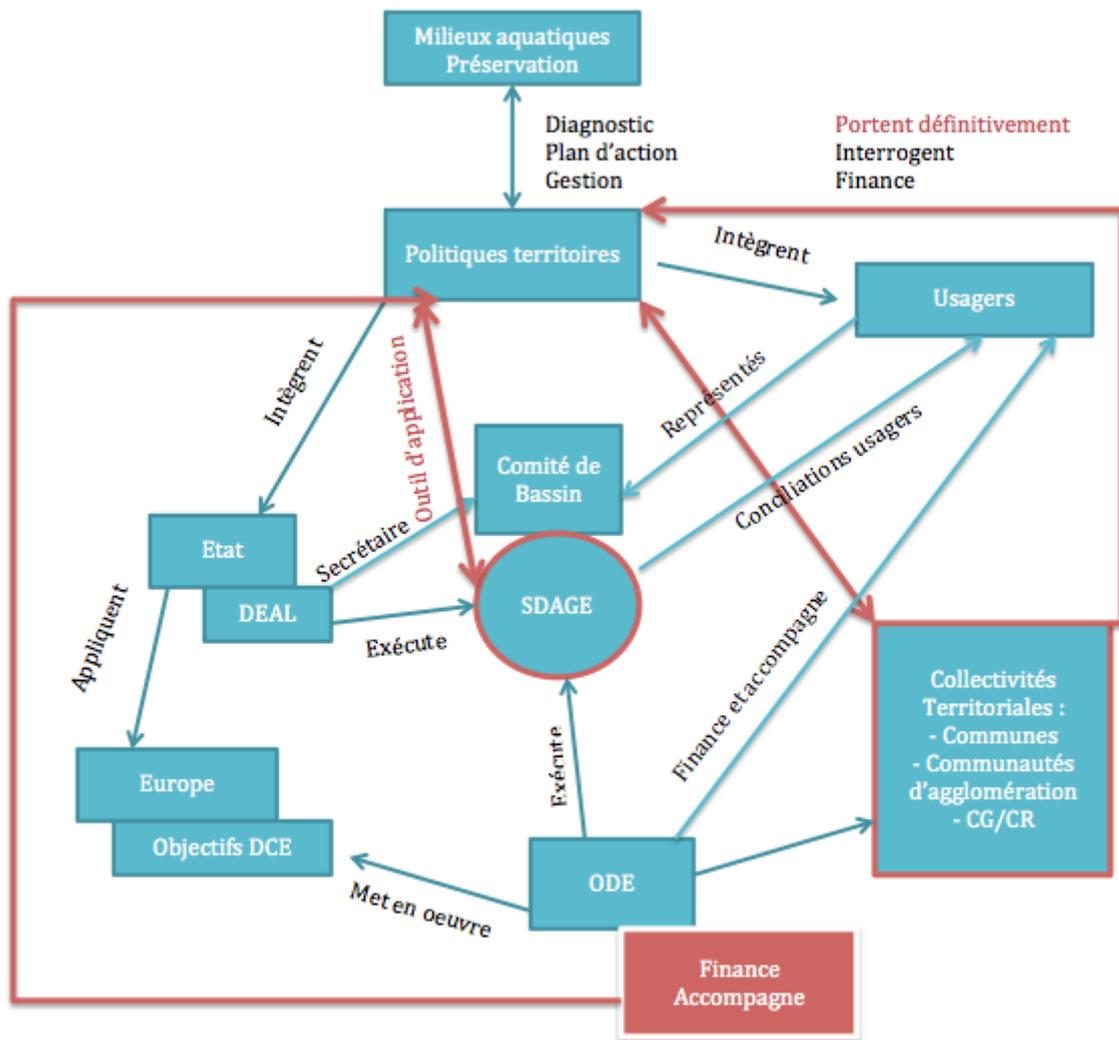


Collectivité territoriale





Collectivité territoriale

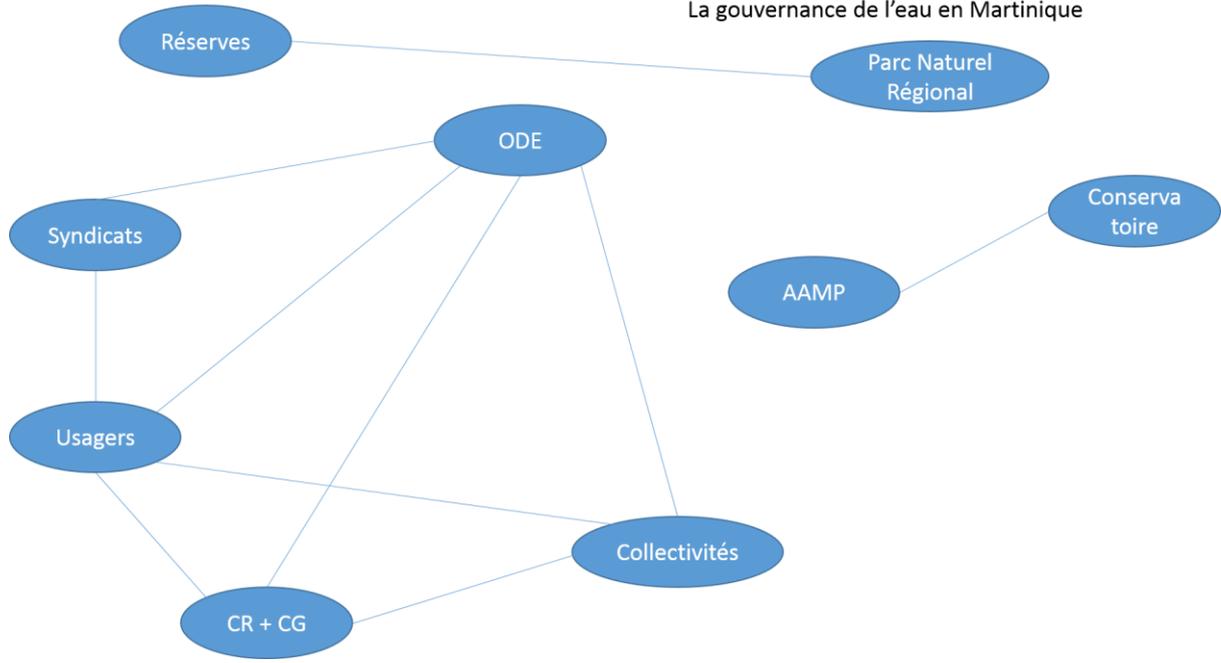


→ Transversal

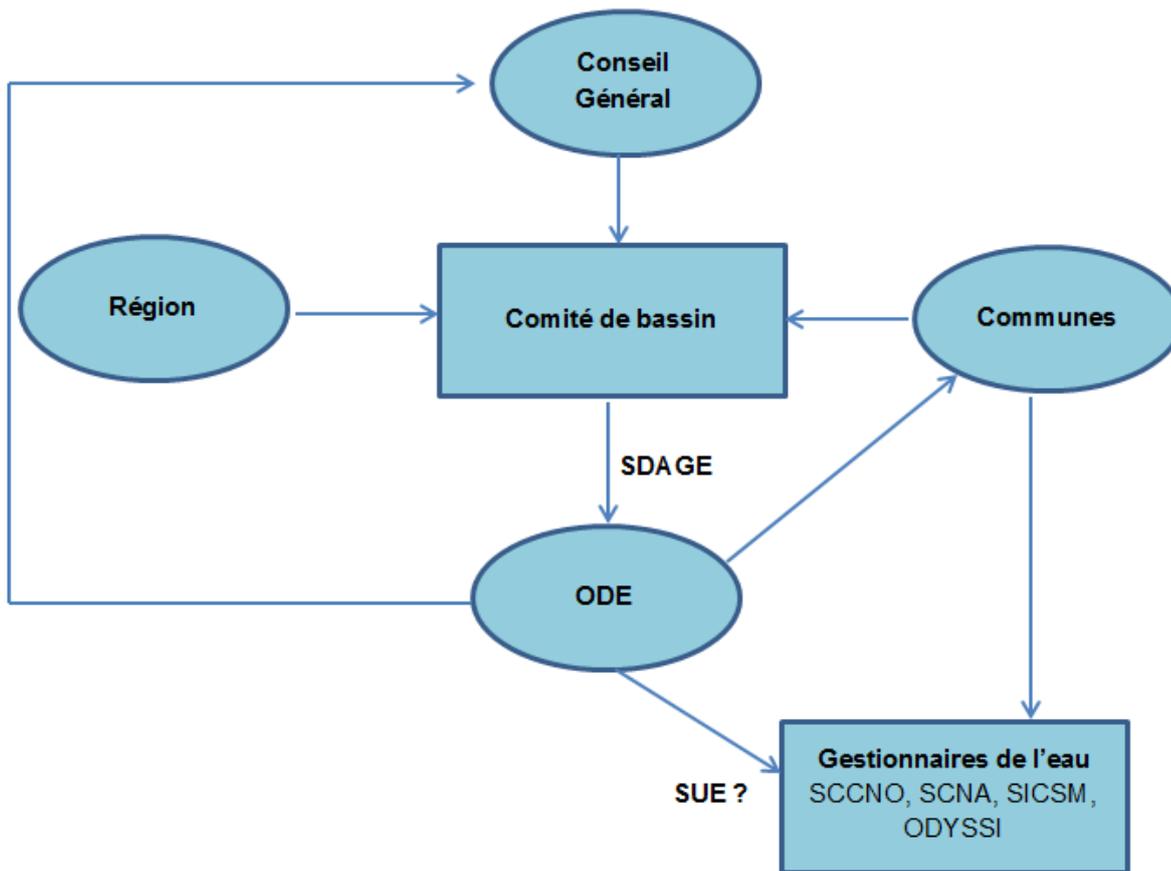
Institution Publique



La gouvernance de l'eau en Martinique



Institution Publique



Collectivité territoriale

Annexe 15 Tableau du recoupement des acteurs selon leur vision de la venue du parc marin

(Source : MJE Moana, 2015)

Position	Explications	Acteurs	Nombre
Favorable (23)	Bon outil de gestion de la mer Globalement : <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la pollution - Organisation des mouillages - Apport de moyens de surveillances en mer - Meilleure gestion de la pêche - Meilleure concertation/fédération des acteurs - Développer les activités - Sensibilisation de la population 	JP.Allenou (IFREMER) A.Arque (AAMP) D.Camy (ARS) A.Cluzel (Gravillonord) F.Colas (AAMP) M.Degrandmaison (retraîtée) JC.Falguières (IFREMER) P.Galva (Mairie de Trinité) M.Malsa (CG) O.Marajo Virayie (DAT) H.MBolidi-Baron (CACEM) C.Morin (SCNA) L.Nelson (IT2) M.Perrel (Police de l'eau) Y.Rémy (ONF) L.Reynal (IFREMER) N.Rocle (ISTEA) R.Rosemain (CERTA) P.Saffache (UAG) E.Sutter (DAAF) E.Thouard (IFREMER) J.L.Vernier (DEAL) C.Virassamy (APNE)	23

Position	Explications	Acteurs	Nombre
Oui MAIS (19)	Besoin de communication du parc au sein de la population et des acteurs concernés, impliquer les acteurs (surtout les pêcheurs)	BN.Azero (Elu) YM.Daunar (50pas) J.Defois (ODE) R.Dulymbois (Service technique Robert) H.Francil (Comité de pêche) M.Ledoux (Mairie du Lamentin) L.Louis (Cap Nord) M.Jean (Banamart) C.Palin (Elu) M.Priam (CR) MH.Toulon (ASSAUPAMAR)	11
	Beaucoup d'acteurs déjà présents (AAMP/DM/DEAL/Comité de bassin/Comité ultra-marin), comment vont-ils tous s'articuler ?	S.Jérémy (CACEM) L.Lise (CCI) S.Mikart & Johanna Joseph (CAESM) M.Priam (CR)	4
	Risque de politisation du parc marin	G.Hièlard (ODE) S.Mikart & Johanna Joseph (CAESM)	2
	A condition d'une gestion locale	S.Jérémy (CACEM) M.Veilleur (PNRM)	2
	Oui mais pas maintenant, trop tôt, d'autres problèmes doivent être gérés avant, expérimentation avec des projets plus petits	H.Francil (Comité de pêche) M.Nadeau (maire Prêcheur)	2
	Le parc doit avoir un rôle de conseil, de coordination des acteurs, de police	L.Lise (CCI)	1
	Le parc sera efficace si les moyens mis en œuvre sont à la hauteur	C.Yvon (ImpactMer)	1
Le parc est-il compatible avec le bateau le « Cosette », coulé au large de Saint-Pierre ?	M.Lerandy (Mairie St-Pierre)	1	
Position	Explications	Acteurs	Nombre
Défavorable (3)	Ne voit pas l'intérêt	G.Lelijonquin (SEVE)	1
	Trop de réglementations, problèmes de gouvernance, doute sur l'autorité (mais bien pour le contrôle)	M.Airaud (DM)	1
	Pas de concret, priorité sur d'autres démarches	CA.Mencé (Maire de Ducos)	1
Sans avis (14)	Aucune connaissance	S.Boudre (ODE) R.Désiré (Elu) M.Dubreas (SCCNO) A.Guignel (Lorraine) M.Jannoyer (CIRAD) Jean Joseph (Marina Marin) R.Liber (SICSM) D. Marie Louise (Cap Nord) C.Mazaloubeaud (DENEL) G.Nancy (SIAPOC) V.Soudes (Administratif)	11
	Beaucoup d'acteurs déjà présents (AAMP/DM/DEAL/Comité de bassin/Comité ultra-marin), comment vont-ils tous s'articuler ?	N.Boulard (Conservatoire du littoral) Jean Joseph (Marina Marin) E.Mouly (DEAL) A.Villard-Maurel (CACEM)	4
	Doit pouvoir s'articuler avec les autres outils déjà en place	N.Boulard (Conservatoire du littoral) E.Mouly (DEAL)	2
	Il faut d'abord se préoccuper du statut des pêcheurs (méfiants depuis restrictions dues au chlordécone)	R.Désiré (Elu)	1
	Il faut lier la partie économique avec l'environnement	Jean Joseph (Marina Marin)	1
	Va devoir récupérer les réserves marines : filets, caravelle, pêcheur. Pas politiquement correct	A.Villard-Maurel (CACEM)	1
	Il faut d'abord régler les problèmes de la terre avant de s'occuper de ceux de la mer	S.Boudre (ODE)	1

